

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1884-1885

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

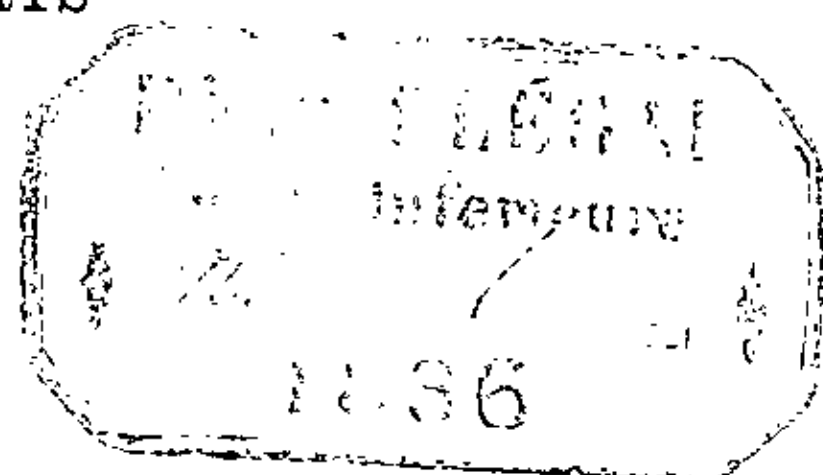
Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1884-1885



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1886

Reb. 80

R 391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

TENUE LE 30 JUILLET 1885, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Présidence de M. Ch. Levavasseur.

La séance publique annuelle de l'Académie a été ouverte le jeudi 30 juillet 1885, à huit heures du soir.

M. le Préfet de la Seine-Inférieure, des membres de l'administration municipale, de l'armée, de la magistrature, du barreau et de nombreux représentants des Sociétés savantes de la ville honoraient cette solennité de leur présence.

M. Homais, bâtonnier de l'Ordre des avocats, a pris séance au milieu de ses nouveaux confrères, et, dans un discours dont les développements n'ont cessé de provoquer l'intérêt de l'auditoire choisi auquel il s'adressait, il a rappelé l'alliance intime et ancienne qui existe

entre le barreau et l'Académie, évoquant, avec une fidélité de pinceau qui les faisait revivre, les figures des avocats qui naguère en étaient membres, MM. Vavasseur, Chassan, Deschamps.

En souhaitant la bienvenue au récipiendaire, que son caractère et son talent désignaient aux suffrages de la Compagnie, où ses anciens avaient conquis une place si honorable, M. le Président a constaté, avec l'autorité de son âge et la fine bonhomie de son esprit, les sympathies qui devaient exister entre un Ordre dont les traditions hospitalières se confondent avec celles des corps littéraires, double refuge toujours ouvert à toutes les aspirations honnêtes et élevées, asile où les consolations de l'amitié ne font jamais défaut à ceux qui y trouvent un accueil dû aux cœurs généreux que les infortunes privées ou les orages de la vie publique ont lassés ou vaincus.

Les applaudissements qui ont interrompu et suivi ces deux discours ont été le témoignage certain du plaisir avec lequel ils ont été entendus.

M. Adeline a analysé avec la sagacité du critique expérimenté et la compétence de l'artiste les travaux persévérants de M. Zacharie ; il a fait ressortir les progrès continus du peintre, la fraîcheur du coloris, la

pureté du dessin, le soin de la composition, que l'étude détaillée des tableaux du jeune maître signale à l'attention publique et qui ont déterminé l'Académie à lui décerner un des prix dont la libéralité de M. Bouctot lui permet de disposer. C'est au milieu des marques de la plus vive sympathie que M. Zacharie est venu recevoir des mains de M. le Préfet, qui l'a chaleureusement félicité, la médaille destinée à honorer une vie exclusivement consacrée à son art.

M. Niel a ensuite exposé les mérites que l'Académie avait reconnus et honorés dans le travail de M. Husnot sur les botanistes normands en conférant à son auteur le prix Gossier.

M. Héron, chargé d'une tâche moins agréable, a dû faire connaître qu'aucune des pièces envoyées à la Compagnie pour le prix Bouctot destiné à l'auteur d'un conte en vers n'avait paru digne d'obtenir cette faveur. Il a justifié la sévérité de ces conclusions par l'importance qu'elle attache à n'accorder une distinction dont ses bienfaiteurs lui ont imposé la responsabilité qu'à des œuvres motivant ses décisions favorables sans pouvoir soulever de fâcheuses contestations, et il a convié ceux qui prennent part à nos concours à des efforts plus

sérieux, que l'avenir, tout le fait espérer, permettra de consacrer.

La mission la plus douce était réservée à M. Hédou, qui a exposé avec simplicité et émotion les titres de M^{lle} Olympe Duval, demeurant à Luneray, au prix de vertu que M. Dumanoir a chargé l'Académie de dispenser en son nom. Dévouement, modestie, désintéressement, abnégation, ce sont les qualités qu'elle a proclamées en invitant l'excellente fille qui a donné les exemples les meilleurs par la pratique constante de la charité la plus active à accepter l'hommage rendu à son amour pour le prochain. La médaille offerte à M^{lle} Duval par la Compagnie lui a été remise par M. le Préfet, heureux de joindre l'expression de ses compliments sympathiques aux applaudissements réitérés de toute l'assemblée.

La séance a été levée à dix heures et demie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. HOMAIS.

MESSIEURS,

Quand l'Académie m'a fait l'honneur de m'admettre à partager ses travaux, je ne me suis pas mépris sur la pensée bienveillante qui l'avait inspirée. Le bagage littéraire que je pouvais lui présenter était bien modeste et aurait été tout à fait insuffisant pour justifier ses suffrages, si je ne lui avais apporté en même temps le long exercice de ma profession d'avocat.

Une fois de plus, Messieurs, vous avez voulu affirmer vos sympathies pour un Ordre qui sait apprécier à leur haute valeur les traditions intellectuelles dont vous êtes, dans notre région, les représentants éclairés.

Voilà, Messieurs, pourquoi je suis ici, un peu confus du rare privilège qui me permet de prendre pour la première fois la parole devant vous, dans une réunion si solennelle et en présence d'un auditoire qui m'effraierait quelque peu si je ne connaissais d'avance ses sympathies et son indulgence.

Sous l'empire des sentiments de reconnaissance qui m'animent vis-à-vis de l'Académie de Rouen et du Bar-

reau, qui m'a indirectement désigné cette année à vos suffrages, je n'ai pas hésité dans le choix du sujet de mon discours.

Je n'ai pas tardé à reconnaître, en m'occupant de votre histoire, que si l'Académie avait toujours aimé à accueillir au milieu d'elle les membres du Barreau, ceux-ci, par une juste réciprocité, avaient fait tous leurs efforts pour jeter quelque éclat sur vos travaux et avaient généralement réussi à ne pas se montrer trop indignes de votre Compagnie.

J'aurais pu justifier cette appréciation en jetant les yeux en face de moi, et il m'eût été facile de vous montrer à l'heure présente les œuvres et les qualités de mes confrères du Barreau qui m'ont ouvert la voie.

J'aurais pu, s'il n'était contraire à leur modestie de louer les présents, vous montrer la poésie, la science juridique, l'histoire, les arts largement représentés devant vous.

J'ai dû, Messieurs, me borner à vous parler de ceux qui ne sont plus et dont la mémoire est encore cependant dans vos cœurs.

J'ai jeté les yeux en arrière pendant les quinze dernières années, *grande ævi spatium* et j'ai précisément trouvé trois hommes d'une figure intellectuelle variée, tous trois à des degrés différents, l'honneur des lettres dans notre ville, tous trois avocats jusqu'à leur mort, tous trois dignes du pieux souvenir de l'Académie comme ils avaient été dignes de ses suffrages.

Ces trois hommes sont : MM. Chassan, Paul Vavasœur et Frédéric Deschamps.

Mon intention n'est pas d'abuser des détails biographiques; je veux et ne dois m'occuper ici que des manifestations de leur vie intellectuelle et du caractère de leurs œuvres.

*
* *

L'ordre chronologique fixé par la dure loi de la mort nous présente d'abord M. Chassan, décédé à Rouen en 1871.

Si vous voulez bien, Messieurs, me permettre de ne pas m'isoler de mes souvenirs personnels, je ne vous dissimulerai pas les impressions douloureuses et consolantes qui remplissent mon cœur. M. Chassan a été mon maître, et, au moment où la mort est venue l'atteindre aux sombres jours de l'occupation étrangère, j'ai été son dernier ami et le confident de ses dernières pensées.

Nous avons, Messieurs, au Barreau, une douce et charmante coutume; ceux qui, après de longues années d'un travail quotidien, ont conquis la situation qu'ils avaient rêvée, sont heureux d'admettre auprès d'eux les jeunes confrères qui viennent demander le secours de leur expérience. Vous tous, Messieurs, qui connaissez les charmes de la vie intellectuelle, vous pouvez penser ce que peut être, avec un homme profondément instruit, cette collaboration dans laquelle l'ancien avocat apporte ses lumières, sa patience, sa direction, et le jeune son ardeur, son dévouement et en même temps une indépendance d'idées et de caractère qui n'est tempérée que par le respect ou l'affection.

C'est dans cette intimité d'idées et de travail que

M. Chassan voulut bien m'admettre au début de ma carrière. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance si je n'offrais à sa mémoire le souvenir respectueux qui lui est dû.

Ce fut, Messieurs, chez M. Chassan que j'appris particulièrement à vous connaître. Au milieu de sa très curieuse bibliothèque, maintenant dispersée, se trouvait le Précis de vos travaux. J'aimais à lire les œuvres si variées qui, dès cette époque, constituaient une collection fort intéressante, et j'abandonnais quelquefois Dalloz et Sirey pour laisser mon esprit faire l'école buissonnière en bien bonne compagnie.

M. Chassan n'appartenait pas au Barreau de Rouen quand il entra à l'Académie. Pendant six mois il vous apporta, Messieurs, le prestige de ses fonctions de premier avocat-général.

En 1848, il descendit de son siège, conservant noblement dans son cœur la fidélité au régime politique auquel il avait engagé sa foi. Ici encore nous rencontrons une des plus glorieuses traditions du Barreau. Nous accueillons, Messieurs, avec une généreuse confraternité, les vaincus de la politique, en réservant souvent pour l'avenir une place à leurs vainqueurs.

Avant de vous parler de l'homme de lettres, permettez-moi de vous parler de l'avocat.

Je reste absolument dans mon sujet. Notre rude labeur n'est pas en effet étranger au culte des lettres. Il ne nous est pas défendu, tout en restant les organes de la science juridique, d'appliquer nos efforts à chercher l'expression philosophique de la pensée et à la revêtir

d'une forme élégante et correcte. L'avocat qui laisserait tomber son improvisation dans l'imperfection d'une élocution vulgaire et sans règles ne serait pas digne de la robe que les maîtres de la parole ont illustrée.

M. Chassan était avant tout un jurisconsulte. Sa parole, un peu lourde, puisait surtout sa force dans la patience et l'intelligence de recherches approfondies et dans la science du droit.

Cependant, à côté d'un succès incontestable au milieu des procès civils, M. Chassan conquit une supériorité singulière dans les luttes de la Cour d'assises.

Pendant plusieurs années il combattit victorieusement le ministère public dans les affaires les plus considérables et les plus populaires. Il était même en possession de la réputation légendaire de victoires sans un seul échec, quand il finit un jour par succomber sous les efforts réunis d'un avocat-général d'un talent exceptionnel et d'un confrère qui fut un de nos maîtres et dont j'aurai tout-à-l'heure à vous entretenir.

M. Chassan, vaincu, se retira sous sa tente sans vouloir rentrer dans cette salle d'assises témoin de ses succès; mais, par le plus singulier des hasards, il emporta la consolation de n'avoir succombé qu'une fois et d'avoir succombé d'une manière imméritée. Il fut en effet démontré que, ce jour-là, la justice, malgré ses efforts et son impartialité, avait commis une erreur judiciaire.

La parole de M. Chassan était un peu hésitante, mais elle s'élevait quelquefois à de puissants effets.

Il était un jour chargé de la défense d'un ancien gendarme accusé d'assassinat sur sa femme. Les débats

avaient été longs, la lutte entre le ministère public et la défense s'était prolongée, le dénouement approchait dans la demi-obscurité d'une séance de nuit. L'avocat-général avait répliqué et l'on entendait dans la cour du Palais-de-Justice les manifestations hostiles à l'accusé d'une foule houleuse.

M. Chassan se lève ; il commence péniblement sa réplique sur des notes très laborieuses ; puis, tout à coup, saisi d'émotion en entendant les clameurs de la multitude, il prend ses notes, les froisse dans ses mains agitées et les jette loin de lui en s'écriant : « Qu'ai-je besoin de discuter ! N'entendez-vous pas les cris de cette foule ameutée qui vous demande la tête de l'ancien gendarme ? Condamnez si vous l'osez. » Puis réunissant ses moyens de défense dans une synthèse énergique et limpide, il obtient l'acquiescement de son client après quelques minutes de délibération.

Tel était l'avocat.

J'ai maintenant à apprécier, Messieurs, l'auteur d'ouvrages estimés et l'Académicien.

Le nom de M. Chassan est attaché à la science du Droit par des œuvres qui ne périront pas.

M. Chassan est l'auteur d'un ouvrage juridique considérable connu sous le nom de *Traité des délits et contraventions par la parole et par l'écriture*. Cet ouvrage était à peu près le premier sur la matière à l'époque de sa publication. Une seconde édition lui donna des développements considérables, et, au moment où la mort vint l'atteindre, M. Chassan préparait une édition

nouvelle, dont le premier volume était prêt pour l'impression.

La matière de cet important ouvrage est une des plus variables qui existent. Elle est soumise aux fluctuations politiques, suivant que le principe de la liberté de la presse est accueilli d'une manière plus ou moins large ; mais, comme les législateurs se bornent généralement sur ce point à reprendre les concessions faites par leurs prédécesseurs ou à les étendre, le droit tourne dans un cercle où, après un certain nombre d'années, on voit revivre des dispositions oubliées et disparaître les dernières conquêtes de l'expérience.

Au-dessus de ces variations dans l'application, les principes généraux demeurent, et par cette raison on peut dire que l'ouvrage de M. Chassan n'a pas vieilli pour les études sérieuses. Il est juste cependant de reconnaître qu'il ne peut plus être considéré comme un guide pratique pour ceux qui feraient consister la science du droit dans la simple recherche de l'étiquette d'un arrêt dans un Code annoté.

M. Chassan publia en 1847 un autre ouvrage juridique d'une grande valeur, dans lequel apparaît la portée largement philosophique de son esprit. C'est l'*Essai sur la Symbolique du droit*. Il est précédé d'une introduction sur la *Poésie du droit primitif*, dont la Cour de Rouen eut la primeur, dans un discours de rentrée prononcé par M. Chassan lorsqu'il était premier avocat-général.

Ces deux titres : *La Symbolique du droit* et la *Poésie du droit primitif* indiquent le caractère tout à

fait scientifique de l'œuvre. Cette œuvre, résultat du travail de plusieurs années, contient les documents les plus curieux, mais elle défie toute analyse par la multiplicité infinie des détails qui accuse chez l'auteur un travail et une patience de Bénédictin.

M. Chassan a mis à contribution les vieilles législations de tous les peuples ; il a constaté les symboles, c'est-à-dire les signes réels et animés à l'aide desquels les législateurs primitifs ont parlé aux multitudes ; il les a suivis dans la progression des temps et il en a retrouvé la trace dans certaines parties de la législation moderne.

C'est un ouvrage réservé aux esprits initiés à l'étude du droit et à la recherche historique des origines, mais à côté de ces détails infinis se dégage une conviction profonde sur l'influence et l'autorité du Passé sur le Présent. M. Chassan se fut indigné s'il eût entendu les manifestations impies de cette école qui entend faire table rase du passé de la patrie et de l'humanité pour s'en tenir à je ne sais quelle législation spontanée, née dans une heure d'angoisses et de trouble, sans souci de l'histoire et des traditions des ancêtres.

Voyez, Messieurs, avec quelle énergie, quelle modération et quelle hauteur de vues ces erreurs sont condamnées par votre éminent confrère :

« Le droit, dit-il, représente toujours plus ou moins
» fidèlement la nature, les besoins et la destinée d'une
» nation. Aussi bien que la langue, il est identique au
» génie d'un peuple.
» Malheur à la législation qui oublie que pour

» pouvoir étendre ses rameaux dans l'avenir, elle doit
» avoir sa racine dans le passé ! Que sont devenues les
» tentatives de l'Assemblée constituante pour fonder un
» nouvel ordre de choses sur la raison pure et sur l'idéal
» de la logique ? Ces tentatives ont avorté en ne laissant
» après elles que les plus tristes souvenirs. Mais ils sont
» et resteront immuables, malgré les variations des
» choses politiques, ceux de ses travaux qui, se ratta-
» chant à des précédents historiques, empruntèrent au
» christianisme le principe de l'égalité devant la loi,
» cette réalisation juridique du dogme de la fraternité
» de tous les hommes, prophétisé jadis par Cicéron. »

Et plus loin :

« Homme de théorie, le jurisconsulte ne s'en tient
» pas à la raison pure ; homme d'application, il inter-
» roge autre chose que le texte de la loi et les souve-
» nirs de la veille. Pour lui la connaissance du passé
» n'est pas un but, mais un moyen.

« Éclairé par une philosophie intelligente et
» guidé par la raison pratique, il remonte le sillon des
» âges écoulés et, à la lueur de ce double flambeau, il
» demande aux usages et aux lois qui ne sont plus la
» leçon de l'expérience pour l'interprétation des lois et
» des coutumes vivantes. C'est seulement ainsi que la
» jurisprudence peut acquérir sur les esprits l'autorité
» qui, souvent, lui manque et dont elle a besoin pour
» devenir le refuge du droit dans les jours d'impuis-
» sance législative. »

M. Chassan n'était pas seulement un jurisconsulte habile : c'était un esprit élevé, convaincu de la vérité

absolue des principes qui règlent les rapports des hommes dans les sociétés. Pour lui, le Droit était une Religion, non pas ce droit que les esprits légers créent et disposent au gré des intérêts et des passions du jour, mais ce droit immuable consacré par la loi, la tradition et l'histoire des peuples.

Aussi ne trouvons-nous dans ses œuvres aucune concession aux systèmes erronés. Jamais il ne laissait passer une occasion de protester contre le faux et l'injuste, quand il croyait sa conscience engagée.

J'en ai trouvé une preuve assez curieuse dans les procès-verbaux de vos séances. M. Chassan eut l'honneur d'être Président de l'Académie de Rouen, et, à ce titre, il eut à répondre au discours de réception d'un bien sympathique confrère, M. Guiard, professeur de rhétorique au Collège de Rouen. Celui-ci avait choisi pour sujet une étude sur la poésie lyrique.

Dans cette étude et dans la réponse du Président de l'Académie, le nom d'André Chénier ne pouvait être oublié. M. Chassan s'unit au jeune professeur pour célébrer les louanges de *ce doux et harmonieux écho des joies et des douleurs de la terre*. Mais André Chénier a écrit une ode célèbre sur Charlotte Corday, dans laquelle il est difficile de ne pas voir l'apologie de l'assassinat politique.

Vous vous rappelez, Messieurs, le ton de cette admirable pièce terminée par cette strophe brûlante :

Un scélérat de moins rampe dans cette fange.
La vertu t'applaudit ; de sa mâle louange,

Entends, belle héroïne, entends l'auguste voix.
O vertu ! le poignard, seul espoir de la terre,
Est ton arme sacrée, alors que le tonnerre
Laisse régner le crime et te vend à ses lois.

M. Chassan admire les beaux vers; mais le juriste convaincu, le magistrat proteste contre la violation du droit et contre la glorification de l'assassinat, et il le fait avec une élévation de langage qui vous fera, Messieurs, juger l'homme dont je cherche à faire revivre devant vous le souvenir.

« Loin de mettre en relief son ode à Charlotte Corday,
» ode étincelante de verve, il est vrai..... jetons un
» voile sur cette pièce, si remarquable d'ailleurs au
» point de vue de l'art qui est passager, mais si regret-
» table au point de vue de la morale qui est éter-
» nelle.

« Qu'est-ce en effet, Monsieur, que cette glorification
» faite par André Chénier du poignard de Charlotte
» Corday, sinon l'apologie d'un acte que les lois de
» tous les pays ont raison de punir ?

« Ces actions, lorsque les événements en ren-
» dent victimes de véritables monstres, proclamés tels
» par l'impartiale postérité, peuvent être, par le fait,
» utiles quelquefois au genre humain qu'elles délivrent,
» mais privées de la sanction du droit, le devoir de tous,
» quand l'apologie en est faite, est d'imiter ce person-
» nage du drame de Cromwell, qui proteste énergique-
» ment contre la mort que les cavaliers veulent donner
» au Protecteur tombé en leur pouvoir et qui proteste,
» non parce que cet homme ne lui paraît pas criminel,

» mais parce qu'il ne reconnaît pas à ses ennemis le
» droit de se faire justice eux-mêmes, parce qu'il leur
» dénie en un mot le droit de punir.

» Vous daignerez excuser, Monsieur, cette digression
» inspirée par d'austères fonctions, à l'empire desquelles
» il ne m'a pas été possible de me soustraire. La gloire
» d'André Chénier n'aura pas à en souffrir; que ne
» pardonne-t-on pas aux grands poètes? Mais j'aurai
» rempli un devoir dicté par ma conscience en saisis-
» sant cette occasion de rappeler des principes de mo-
» rale dont les passions ne sont que trop portées à se-
» couer le joug. »

Tels étaient, Messieurs, les hommes de cette génération qui nous a précédés. Ce n'est pas à eux qu'on aurait pu demander ces fatales compromissions avec la vérité qui ont amené de véritables défaillances dans l'idée du droit et qui tendent à remplacer la réparation sociale par la vengeance individuelle.

Aux qualités essentiellement philosophiques de son intelligence et à sa haute érudition, M. Chassan savait unir le charme et la finesse d'un esprit heureux. Causeur agréable, il excellait à placer en son lieu le trait historique ou l'anecdote piquante qu'il n'avait jamais négligé de noter au passage dans les recherches patientes que la composition de ses livres avait rendues nécessaires.

Aussi avait-il soin d'être un de vos auditeurs les plus assidus, et il n'était pas rare de l'entendre intervenir au milieu des questions les plus diverses avec un à-propos et une sûreté de mémoire remarquables.

Un honorable médecin de cette ville, membre de l'Académie, avait, dans un rapport présenté à votre section scientifique, loué le roi Henri IV d'avoir bu ce petit vin de Suresnes, près Paris, qui n'est guère en honneur parmi les gourmets.

Le classement de ce vin sur une table royale, même sur la table du roi populaire, parut à M. Chassan une hérésie. Il intervint avec indignation pour rétablir la vérité historique outragée, et, pour ne rien exagérer, je laisse la parole au rédacteur du procès-verbal de la séance :

« M. Chassan a pris la parole pour rectifier une as-
» sersion que le rapporteur a répétée après Bourdin, en
» disant que Henri IV, en bon Français, buvait du vin
» de Suresnes, de ce petit village qui est auprès de
» Paris. Notre honorable confrère pense que Henri IV
» avait le palais trop distingué pour boire du vin pa-
» reil. Du reste, plusieurs ouvrages ont vengé le roi
» Henri IV de ce que M. Chassan appelle une calomnie.
» Henri IV est devenu héritier du duché de Vendôme
» où se trouvait un pays appelé Surêne, c'est du vin de
» ce pays qu'il demandait. Mais le vin de Suresnes, près
» Paris, était en ce temps abandonné aux gens qui ne
» savaient ni boire ni manger. »

Cette tendance anecdotique de l'esprit de M. Chassan apparut un jour d'une manière heureuse dans un rapport qu'il avait été chargé de faire, à l'Académie, sur l'excellent ouvrage d'un de nos regrettés compatriotes : *Le Dictionnaire historique de Bachelet et Dézobry*. Rien de plus difficile et de plus ingrat qu'un travail de

cette nature. Pour M. Chassan, ce fut une bonne fortune. Il mit à contribution, avec ses souvenirs personnels, une précieuse collection d'autographes qui lui appartenait; il compléta, rectifia et présenta à l'Académie une œuvre vivante, écoutée par le plus grand intérêt.

Cette collection d'autographes n'existait plus dans les mains de M. Chassan au moment de sa mort; il en avait disposé. On trouva seulement une quantité considérable de lettres de M. Thiers, compatriote de M. Chassan, et avec lequel des relations d'intimité ne cessèrent d'exister. Elles donnèrent lieu à un incident assez singulier qui touche un peu à l'histoire et qui, par conséquent, n'est pas indigne de vous.

Ces lettres avaient été réclamées avec un soin jaloux par les successeurs de M. Chassan et mises en réserve par eux. Par suite d'une déplorable erreur, quelques-unes furent confondues avec des papiers sans valeur et elles allèrent grossir un lot acquis par un épicier. Pour comble de malheur, cet épicier était un épicier politique, et quelques jours après, ces lettres intimes et précieuses donnaient des armes à la polémique d'un journal de notre ville, au grand étonnement et au grand regret des amis de M. Chassan.

*
* *

L'année 1871, qui vit disparaître l'intelligence remarquable à laquelle j'ai tenté de rendre justice, est pour vous, Messieurs, une année fatale, car elle vous priva d'un autre confrère, enlevé à l'Académie et au Barreau à l'âge de quarante ans.

Je veux parler de Paul Vavasseur, qui fut mon contemporain, mon confrère et mon ami.

Je n'ai pas à apprécier sa carrière judiciaire brisée prématurément ; je ne veux m'occuper que de l'homme de lettres.

Paul Vavasseur était un poète, un poète égaré dans les réalités de la vie et un peu dépaycé au milieu des aspérités de la science juridique. Son esprit vif et léger courait avec une facilité sans égale au milieu des sujets les plus variés. Il savait leur donner une originalité puissante et conserver en même temps l'empreinte des fortes études littéraires qui faisaient le charme de son intimité.

Paul Vavasseur était de ceux qui, pour leur coup d'essai, veulent des coups de maître. L'Académie de Rouen avait ouvert, en 1850, un concours de poésie. Chose remarquable, quarante-sept candidats répondirent à l'appel. Vavasseur obtint le premier prix ; il fut couronné dans votre séance solennelle du 6 août 1850.

Le Charlatan et les Héritiers, c'est le titre de la charmante pièce de vers à laquelle vous avez donné vos suffrages ; elle est d'une perfection complète et elle serait digne d'Andrieux.

Un conte ne se raconte pas. Il me suffira de vous en rappeler le sujet. Un charlatan prétend avoir découvert un spécifique précieux qui permet aux héritiers de faire revivre ceux qui ne sont plus et qu'ils ont pleuré. C'est une merveilleuse recette, mais personne n'achète, par la raison désolante que pour faire revivre le mort, il faudrait rendre l'héritage.

Le sujet n'est pas précisément gai ; c'était une difficulté de plus pour le poète, qui a su le rendre plaisant et y a jeté une verve étincelante. Il a d'ailleurs trouvé en finissant cette note heureuse et touchante :

Ajoutons toutefois, en narrateur sincère,
Pour l'honneur de l'humanité
Et pour quelque bon cœur, par ma fable attristé,
Que dans cette assemblée il n'était pas de mère ?

Ce succès si complet ouvrit à Paul Vavasseur les portes de l'Académie en 1864. Le jeune poète choisit pour sujet de son discours : *Corneille, poète comique*. Il montra ce jour à l'Académie qu'il pouvait manier la prose avec autant de succès que la rime et on peut dire que cette étude sérieuse, écrite avec une certaine vigueur de style, contribua à ramener sur le grand génie l'attention du monde intellectuel de la ville de Rouen.

C'était l'impression de celui de vos membres qui répondait au discours de Vavasseur. M. Nion s'exprimait ainsi en parlant de Corneille :

« Votre discours, Monsieur, vient de l'arracher à
» l'oubli profond où l'abandonne sa ville natale. Nous
» avons revu sa grande ombre et senti parmi nous la
» présence de son mâle et fier génie, mais déjà la sereine
» apparition a fui. L'obscurité et le silence l'attendent
» au seuil de cette enceinte. »

Paroles justes dans leur sévérité résignée. Paroles qui honorent celui qui les prononçait, qui honorent celui dont l'étude était si bien appréciée et qui prouvent que l'Académie de Rouen provoquait, dès l'année 1864,

le retour des esprits vers le grand Corneille et appelait de tous ses vœux cette solennelle réparation, dont nous avons été, Messieurs, l'année dernière, les heureux témoins.

Ce n'est, Messieurs, ni dans le conte couronné par l'Académie, ni dans l'étude sur Corneille que je crois devoir chercher le caractère original de Paul Vavasseur. Je préfère insister, dans la limite restreinte où je peux le faire, sur deux œuvres dans lesquelles notre cher poète nous apparaît sous son véritable jour, c'est-à-dire avec ses qualités, mais aussi avec ses défauts, et où sa muse, toujours inspirée, ne dédaigne pas des ornements un peu gaulois et qu'un goût plus sévère aurait peut-être écartés.

Il s'agit de deux petits poèmes qui sont venus à leur heure et ont été l'occasion d'un double succès. J'entends parler des *Expropriations de Rouen* et des *Deux Flèches*.

La pièce consacrée aux Expropriations ne pouvait naître que sous la plume d'un avocat poète. Il est possible, nous l'avons vu, de chercher la poésie dans le droit primitif, mais il est tout à fait hardi de la faire intervenir dans le domaine du droit moderne. Vavasseur a cependant tenté l'épreuve.

Il nous faut remonter à plus de vingt années. C'était l'époque où, pour la première fois, apparaissait dans la ville de Rouen l'expropriation pour cause d'utilité publique, non pour faire disparaître quelques maisons isolées, mais bien pour accomplir une rénovation radicale par la destruction de quartiers tout entiers. Que

d'intérêts en jeu ! Que de luttes ! Les uns étaient satisfaits, les autres mécontents, tous se plaignaient.

Paul Vavasseur imagine, dans son poème héroï-comique, l'entrée de l'Expropriation dans la ville de Rouen :

Entouré de tuyaux de poêle et de gouttière,
Un grand bonnet Cauchois coiffait sa tête altière,
Qui portait au sommet de son chignon poudré,
L'église Saint-Laurent et la tour Saint-André.
.....
Devant le char allait, d'un air souple et fûté,
Un leste personnage aux formes féminines,
Plein de souris coquets et de grâces félines ;
Vous l'avez deviné ; c'était l'Indemnité.
Il marchait en avant comme étant préalable
Et d'abord s'efforçait de prendre un air aimable ;
Mais il avait beau faire, et les malins bourgeois
Le contemplaient d'un œil méfiant et narquois.
En vain de son costume étalant la richesse,
Il montrait aux regards un bel habit marbré,
Couvert de feuilles d'or et de papier timbré,
Criant à pleins poumons : Bons habitants, largesse !
Mais..... il ne donnait rien, gardant pour l'avenir
Le bonheur de laisser le plus doux souvenir.
.....

Cette peinture de l'Indemnité préalable est assez piquante et pleine de finesse.

Dans ce cortège de l'Expropriation, Vavasseur ne pouvait oublier ses confrères et nos amis, Messieurs les notaires :

Trente avocats suivaient, couverts de robes noires,
Et la toque à la main préparaient leurs mémoires ;
Ces beaux esprits, émus pour leurs concitoyens,
Pleurent de voir tomber tant de murs mitoyens ;

Et chassant tout plaisir, le cœur plein d'un saint zèle,
A tailler des discours leur ardeur se révèle.

.....

Puis en habits Français, en cravates sévères,
Majestueusement s'avançaient deux notaires
Pour le cas vraisemblable où le bon vieux Rouen
Voudrait, près de mourir, faire son testament
Et léguer ses maisons de bois, merveille rare,
Au gardien stupéfait de quelque nouveau square.

Lorsqu'on relit cette pièce curieuse, on s'aperçoit
qu'elle n'a pas vieilli et beaucoup de traits fort spirituels
sont encore très bien compris sous leur forme hardie.

Après avoir tracé le tableau de l'entrée de l'Expro-
propriation, le poète se réjouit de voir sa ville renaître
de ses ruines :

.....

Contemplons à l'envi ces portes et fenêtres
Où les répartiteurs s'établissent en maîtres,
Et qui, pour notre argent, découvrent à nos yeux
De toits et de pignons un tableau radieux ;
Et ce balcon, drapé d'un chaud manteau de pierre ;
D'où quelque grand héros doit parler à la terre ;
On ne saurait songer, sans en être ahuri,
Qu'un ornement si lourd soit du style fleuri.
De la poste admirons les ailes inégales,
Au vol de ses courriers évidemment fatales.

.....

Un mot en passant sur la rue Jeanne-Darc, qu'on
appelait alors rue de l'Impératrice :

Heureux si le soir, par un bizarre effet,
De ses becs lumineux la ligne indéfinie,
Courant des deux côtés de sa surface unie,
Ne rappelait aux yeux du promeneur distrait
Les deux bras recourbés d'un long cabriolet !

Puis enfin le chant de triomphe :

Oui, comme a dit jadis Lucain dans sa Pharsale,
Si, pour approprier une cité fort sale,
Si, pour la décorer d'un monument si beau
Et placer sur son front un si charmant joyau,
Les Dieux n'ont su trouver une meilleure voie
Que de livrer la ville aux triumvirs en proie,
En traçant sur son sein ces chemins de douleurs
Tout pavés de notre or et mouillés de nos pleurs,
Que les expropriants poursuivent leur ravage ;
Nous sommes trop payés par un si bel ouvrage !
Dieux à qui nous devons de pareilles beautés,
Ah ! vous nous donnez plus que vous ne nous ôtez.

Je ne voudrais pas, Messieurs, pour apprécier le talent de notre confrère, vous laisser sous l'impression de ces traits légers et ironiques de sa muse. Vavasseur s'élevait quelquefois à de grandes hauteurs. Dans le poème : *Les Deux flèches*, dialogue entre la flèche de Saint-Maclou et celle de la Cathédrale attendant en vain un achèvement que le poète demandait et qu'hélas il n'a pas vu, on admire, à côté du ton badin dont nous avons eu tout à l'heure un exemple, on admire quelques passages remarquables. On y peut lire une description magistrale de l'incendie de la flèche en 1822 ; je crois devoir clore ces citations trop nombreuses par cette dernière, où vous allez entendre, dans des vers splendides, le cri d'enthousiasme et d'espérance de la flèche de l'antique cathédrale ;

Non ! non ! je porte en moi de plus heureux destins
Qui défieront le temps et les siècles lointains ;
Je suis reine des airs ; reine, je veux un trône,
Je veux des courtisans, je veux une couronne ;

Je veux que ma grandeur étonne l'univers
Et que mon fier aspect incline les plus fiers ;
Que les vieux Pharaons bondissent avec rage,
En voyant un travail qui passe leur ouvrage,
Que Cologne s'émeuve et même que Strasbourg
Tremble et pousse à ma vue un gémissement sourd,
Et que tout Rouennais soit fier de sa patrie
Quand il contempera sa colonne chérie...
Je veux, je veux surtout (je l'espère et j'y crois)
Aux plus grandes hauteurs aller porter la croix :
Quelque hardis sommets qu'un monument affronte,
La croix, plus haute encore, s'élève et la surmonte ;
Je veux qu'aux derniers jours du monde chancelant,
Quand la terre et les cieux gronderont en croulant,
Quand la croix du Sauveur, dans les airs apparue,
De l'univers tremblant passera la revue,
La plus haute parmi les sacrés étendards,
Ma croix soit la première à frapper ses regards,
Et que pour la cité, dans son ombre endormie,
Elle obtienne du juge une parole amie !!!

Je ne veux rien ajouter, Messieurs, à cette page, pas même la nomenclature des autres œuvres de Vavas seur. Je peux affirmer que l'Académie, le Barreau, la ville de Rouen ont perdu prématurément en notre confrère un vrai poète.

*
* *

Je vais maintenant, Messieurs, en terminant, vous parler de M. Frédéric Deschamps, que la mort nous a enlevé en 1876.

Le souvenir de M. Deschamps est resté au Barreau de Rouen comme celui d'une des plus grandes figures qui l'aient jamais honoré et notre confrère a eu le rare privilège de laisser dans les lettres un nom également illustre.

Pendant la plus grande partie de sa longue carrière, M. Deschamps a tenu l'un des premiers rangs dans notre Barreau, et je pourrais dire le premier en face de confrères tels que MM. Senard, Hébert, Desseaux, Chassan et d'un grand nombre de maîtres du Barreau de Paris, qui se sont plu à reconnaître les éminentes qualités de leur adversaire.

Le souvenir de sa haute situation judiciaire est resté profondément gravé dans l'esprit de tous les hommes de la génération qui lui a succédé, sans avoir la prétention de le remplacer.

Il semble, Messieurs, que le soin de vous rappeler ses qualités m'ait été réservé; en effet, quel que fût l'immense abîme qui séparât le confrère que la mort venait de ravir de celui qui osait prendre place après lui, mes confrères me firent l'honneur, dont je leur serai toujours reconnaissant, de m'appeler au conseil de l'Ordre à la mort de M^e Deschamps.

M^e Deschamps était bien l'homme né pour cette lutte de tous les jours, au milieu des plus graves intérêts. D'une taille moyenne, il manquait un peu de la prestance de l'orateur; mais il avait à peine pris la parole qu'on sentait la domination d'une intelligence supérieure servie par de merveilleux organes. Son front large était admirablement mis en relief par des yeux d'une vivacité qui imprimait à son visage une singulière énergie.

A l'audience, M. Deschamps avait l'habitude d'user de tous ses avantages. Il s'inspirait, dans ses relations confraternelles, d'une bienveillance parfaite, mais, au jour de la lutte, il apportait, sous l'empire du sentiment

du devoir qui fit toujours sa loi, une ardeur qui troublait quelquefois les jeunes confrères que le hasard des débats judiciaires mettait en face de ses coups.

Son éloquence toujours pure puisait sa force dans une inspiration nerveuse et scrupuleusement raisonnée. Sa pensée s'élevait à de grandes hauteurs dans les causes importantes, mais elle empruntait généralement sa force à la dialectique, sans recourir inutilement aux émotions qui égarent quelquefois le calme de la justice.

Que de fois n'avons-nous pas entendu notre maître exposant péniblement une affaire chargée de détails ! Il semblait que la lutte allait être incertaine, mais tout à coup, soit à la fin d'une plaidoirie, soit en réplique, la lumière jaillissait sous les efforts d'une incomparable logique : *Deus, ecce Deus !* Peut-être y avait-il quelque défaut caché sous la cuirasse, mais malheur à la cause de celui qui n'avait ni assez d'expérience pour le découvrir, ni assez de force pour le mettre en lumière.

M. Deschamps brilla surtout au Barreau de Rouen par l'éclat et la vigueur de son talent dans les procès civils, mais il montra aussi, dans de célèbres procès criminels, que la souplesse et l'élévation de son intelligence lui permettaient d'aborder les débats de la Cour d'assises. Il suffit de rappeler les procès de Dehors et de M^{me} de Jeuffosse, dans lesquels M^e Deschamps sut prendre, à côté de Berryer, une situation tout à l'honneur du Barreau de Rouen.

Vous avez pu, Messieurs, apprécier les qualités de l'avocat ; j'ai maintenant à vous rappeler ce que fut le littérateur.

Ici, Messieurs, va apparaître la prodigieuse fécondité de cet esprit supérieur.

Il est difficile de trouver des occupations plus absorbantes que celles de l'audience. Si la plaidoirie s'improvise au point de vue de l'expression, elle ne saurait jamais s'improviser au point de vue de la pensée et de la démonstration juridique. L'avocat peut, il est vrai, être assisté par des collaborateurs dévoués et intelligents. M^e Deschamps n'en manqua pas ; il trouva un secours précieux dans une amitié profonde et d'un aveugle dévouement ; plus tard il eut recours à l'assistance d'un fils à l'esprit droit et juridique ; mais, si ces collaborations facilitent la tâche de l'avocat qui plaide, elles ne sauraient le dispenser du travail personnel qui s'impose, sous peine de faillir au devoir et à la parole donnée.

Or, c'est avec une véritable stupéfaction que l'on contemple l'œuvre littéraire de F. Deschamps, et quand on a l'expérience de notre vie judiciaire, on se demande comment il fut possible à un esprit absorbé par des devoirs quotidiens de donner naissance à tant de productions variées et d'un mérite tel qu'on en a fait un argument en faveur de la décentralisation littéraire de la France.

M. Deschamps, élu sept fois bâtonnier par ses confrères, prononça sept fois le discours d'ouverture des conférences, et l'ensemble de ces discours forme une collection aussi remarquable au point de vue littéraire qu'au point de vue de l'expérience de l'avocat.

Les œuvres littéraires les plus connues de M. Des-

champs sont ses œuvres théâtrales, qui pourraient faire l'objet d'une étude spéciale.

Bohême et Normandie, qu'on a appelé avec raison une idylle philosophique ; *Monsieur Lombard*, l'histoire très gaie d'un personnage qui manque un premier mariage pour ne pas être arrivé à l'heure d'un rendez-vous et un second pour être arrivé trop tôt ; *les Deux millionnaires*, *Sœur Isabelle* et d'autres encore.

Une de ces pièces, représentée comme la plupart des autres au Théâtre-Français de Rouen, devrait appeler notre attention parce qu'elle révèle un système à part et emprunte son intérêt aux choses judiciaires. C'est le *Testament d'un mari*.

On aperçoit l'avocat et le littérateur se prêtant un mutuel appui. Il s'agit de la mise en scène d'une pure question de droit. C'était hardi, le succès a couronné l'œuvre.

On a discuté longtemps au Palais la question de savoir si la condition de ne pas se remarier, imposée par un testateur à celui qu'il gratifie, est une condition nulle. La question prend un intérêt plus vif quand c'est le mari qui fait cette disposition au profit de sa femme et qui lui impose ainsi après lui un veuvage perpétuel. Eh bien ! M. Deschamps a su, dans une pièce en cinq actes, donner à ce sujet une vie remarquable et un intérêt dont le dénouement se trouve non dans le coup de pistolet ou l'empoisonnement final, mais tout simplement dans l'attente d'une décision de la Cour de cassation.

Le drame est bien mené avec une grande expérience

des choses du théâtre ; c'est une œuvre d'art consciencieuse et curieuse à la fois.

La diversité des facultés de M. Deschamps était si extraordinaire qu'on trouvait aussi en lui un goût profond pour les choses de l'art et surtout de l'art musical.

Aussi, quand l'Académie recevait le musicien Méreaux, c'était M^e Deschamps qui prenait la parole.

Quand Malliot composait les gracieuses mélodies de la *Vendéenne*, il s'adressait à M^e Deschamps pour obtenir un *libretto*, de sorte que le succès de ce charmant opéra était fraternellement partagé entre le musicien et l'homme de lettres.

Auteur de pièces de théâtre applaudies, M. Deschamps abordait aussi tous les genres de poésie. Il nous a laissé des contes philosophiques ou légers tels que *La loi du progrès*, *Un petit capital*, *Bonheur et bien-être*, *Un mari fataliste* et un nombre considérable de pièces détachées.

Le caractère de la poésie de M. Deschamps est facile à préciser ; il n'y faut pas chercher l'inspiration ardente et passionnée. Il semble même que la raison, qui l'a toujours dirigé, l'ait mis en garde contre les entraînements immodérés. On y chercherait en vain l'enthousiasme et sa muse ne dédaigne pas les réalités de la vie.

M^e Deschamps lui-même, dans un de ses contes, nous l'a déclaré en quatre vers très heureux :

Mais si la poésie, hélas ! veut vivre encore,
Aux champs de la réalité,
Il faut bien, mortelle ou déesse,
Que quelquefois elle s'abaisse.

M. Deschamps est le poète du bon sens, de la raison aimable et pratique, mais que de qualités dans ce genre difficile ! Quelle correction dans la forme ! Quelle vérité dans l'expression ! Quelle fine ironie et quelle observation profonde et piquante des caractères et des mœurs !

Je regrette d'être obligé de me borner à de trop courtes citations nécessaires pour caractériser le genre de son talent. En 1864, M. Frédéric Deschamps présentait à l'Académie une pièce de vers sur les *Salutations épistolaires*. Elle est à lire en entier. Je vous citerai le court passage inspiré au poète par la fameuse salutation révolutionnaire : *Salut et Fraternité*, dont le retour nous est peut-être maintenant annoncé par certains signes avant-coureurs.

Voyez s'il est possible de mieux écouter la voix de cette raison et de ce bon sens que je signalais tout-à-l'heure comme le cachet distinctif de notre poète :

Au milieu des débris où croula le vieux monde,
Des novateurs hardis, pleins d'une foi profonde
Dans les dogmes nouveaux, surtout l'égalité,
Voulant tout niveler, naissance, rang, fortune,
Adoptèrent pour tous une forme commune.
On disait à chacun : Salut, fraternité !
C'était franc, absolu, brutal comme un principe,
Mais la réforme échoue alors qu'elle anticipe
Sur l'usage et les mœurs, plus puissants que les lois.
En France on naît toujours plus ou moins gentilhomme,
On aime les égards, le ton poli, courtois
On est citoyen fier, mais on est galant homme
Et l'habit noir, malgré son uniformité,
Nous laissera toujours un peu collet monté.

Dans une autre pièce, M. Deschamps proteste contre

l'invasion du style télégraphique et il écrit ces vers charmants bien qu'un peu réalistes :

..... Hélas ! quel dialecte !
 Un ami plein pourtant d'esprit et de savoir,
 Vous écrit cette phrase à l'allure suspecte :
 Demain venir midi, bateau repartir soir.
 Le style délicat, l'adorable musique !
 C'est naïf, enfantin et c'est parler français
 Comme un nègre noirci pour l'Opéra-Comique,
 Dont les infinitifs ont un si grand succès.
 Alors quel monde aimable et quel charmant système !

 On entendra l'amant qui déclare sa flamme,
 Ne perdant plus le temps à se mettre à genoux,
 Attaquant la beauté sans lui dire : Madame,
 Crier du premier coup : Moi feu dans cœur pour vous.

Voilà, Messieurs, le poète spirituel, chantant avec une gaîté de bon aloi et de bon goût; mais cette disposition dans laquelle on aime à retrouver les allures de l'ancienne conversation française, n'est pas prédominante chez M. Frédéric Deschamps, dont le talent infiniment varié n'a pas craint d'aborder les sujets philosophiques les plus élevés et les a traités avec un sentiment supérieur de haute moralité.

Parmi ces pièces, il en est une que je ne saurais passer sous silence, parce que je suis heureux d'y retrouver avec le poète l'homme et le père de famille que j'ai connu avec toutes ses tendresses.

Cette pièce, qui est de l'année 1847, appartient à sa première manière, et je ne crois pas que M. F. Deschamps se soit jamais surpassé dans l'expression de ces vérités

éternelles qu'on est heureux d'entendre proclamer par les esprits supérieurs. Nous vivons, Messieurs, dans un temps où il est un peu de mode de se débarrasser des grandes préoccupations de la vie morale et de les reléguer dans je ne sais quelle dédaigneuse indifférence. C'est le propre des intelligences mesquines et des courages trop prudents.

M. Deschamps, dans son vrai libéralisme, n'était pas de cette école. A la veille de la Révolution de 1848, et peu de temps avant d'aborder un rôle politique dont notre ville a gardé le souvenir, il écrivait cette causerie paternelle, dont vous me permettrez de citer quelques strophes :

Mon enfant, la nuit est venue,
Enfoncé dans mon grand fauteuil,
Le front couvert du garde-vue,
J'ai l'air grave comme un aïeul.

Toi, près de mon feu qui flamboie,
Assis bien bas, presque à mes piés,
Vers moi tu lèves avec joie
Tes yeux encor tout éveillés.

A travers tes malins sourires
Et tes petits airs agaçants,
J'ai compris ce que tu désires ? :
Tu demandes des jeux bruyants.

.....
Non ! Tiens, regarde à la fenêtre,
Quel triste ciel ! Quel sombre soir !
Octobre siffle ! Il pleut peut-être !
La lune a pris son voile noir.

L'arbre gémit, la vitre tremble,
Le temps est triste et soucieux,
Au soleil nous jouerons ensemble,
Mais ce soir soyons sérieux.

Mon fils, au-dessus du tonnerre,
Bien haut, bien haut, au fond des cieux,
Il est un grand œil sans paupière,
Qui voit tout, qui plonge en tous lieux ;

De la terre il voit les entrailles,
Perce la voûte des forêts,
Et les plus épaisses murailles
Où l'homme cache ses secrets.

Cet œil qui jamais ne se ferme,
Profond, immense et plein d'un feu
Sans commencement et sans terme,
Cet œil, mon fils, c'est l'œil de Dieu !

Dieu ! mot qui confond la science,
Mot que nul ne sait définir,
Et que ta frêle intelligence
Ne peut concevoir ni sentir.

Toute la pièce est de cette hauteur.

Ceci m'amène à constater devant vous, dans les œuvres de M. Deschamps, un caractère devenu bien rare : c'est celui de l'indépendance des appréciations et de l'impartialité dans la recherche de la vérité sous toutes ses formes.

Au milieu des témoignages d'estime et de douleur qui l'ont accompagné à sa mort, j'ai recueilli cette parole consolante : « Son éloquence s'élevait au-dessus des passions du jour..... il plaçait l'équité au-dessus des préoccupations changeantes du moment. »

Rien de plus vrai.

Un membre de l'Académie de Rouen, parlant devant vous de *Sœur Isabelle*, une œuvre remarquable de M. Deschamps, composée au milieu des douleurs de la guerre, disait qu'il était heureux de voir un homme de cœur et de talent réagir contre la sophistication de la décadence en montrant au public la sagesse sous la robe du moine et la pureté sous la robe de la religieuse (1).

M. Deschamps a laissé dans sa vie littéraire la réputation de l'homme juste et impartial.

Quand vous aviez, Messieurs, à décerner pour la première fois le prix Dumanoir, vos suffrages allaient chercher un modeste frère de la doctrine chrétienne qui, sous le nom populaire de frère Epimaque, avait été le modèle de toutes les vertus dans l'école Saint-Maclou de Rouen.

Et c'était M. Deschamps, l'homme ami du Progrès et de la Liberté, qui acceptait la mission de vous faire l'éloge de ce pieux instituteur, et qui, dans un remarquable rapport, vous parlait avec l'accent de la vérité et de la conviction de la grandeur de l'œuvre de l'abbé de la Salle et des services qu'avait rendus au peuple cette grande institution des Frères de la doctrine chrétienne.

Aussi, quand les hommes comme M. Deschamps ont disparu de nos luttes et que le jour de l'histoire a lui pour eux, ils laissent le souvenir impérissable qui s'attache à la hauteur du talent et à l'honorabilité absolue du caractère.

(1) M. de Lépinois.

*
* *

J'estime, Messieurs, ne pas avoir fait une œuvre trop indigne de vous et de vos traditions en vous rappelant les titres de trois de vos confrères à votre souvenir et à votre estime. C'est un fragment de votre glorieuse histoire que j'ai voulu raconter.

Qu'il me soit permis, Messieurs, comme avocat, de vous remercier et en même temps de vous féliciter du soin que vous voulez bien prendre de notre vie littéraire.

Il est impossible de se défendre d'une impression un peu triste et mélancolique quand on a, pendant de longues années, exercé, même avec succès, la profession d'avocat. Il n'est pas de profession qui, bien comprise, exige des efforts intellectuels plus complets et une culture de l'esprit plus distinguée.

Et cependant, au bout de longues années de travail, que reste-t-il de ces brillantes improvisations, de cette merveilleuse spontanéité dont nos maîtres ont eu le secret ? Ils ont tenu sous le charme de leur parole des auditeurs attentifs et convaincus ; ils ont vu couler les larmes, ils ont vu le sourire sympathique répondre aux délicatesses et aux entraînements de leur esprit. Le temps a passé et puis plus rien.

Quelques extraits de plaidoiries, des reproductions tronquées qui sont souvent indignes du nom des maîtres auxquels on les attribue : voilà les reliques de l'avocat !

Pour ne pas sortir de mon sujet, que reste-t-il des plaidoiries d'un Deschamps qui, pendant près d'un demi-

siècle a tenu suspendus à ses lèvres les auditoires les plus intelligents et les plus distingués?

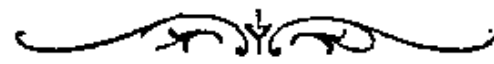
Rien, et si ses œuvres littéraires n'étaient là pour rappeler cette grande figure, il serait déjà perdu pour nous dans la nuit profonde du temps et de l'oubli.

N'est-ce pas chose décourageante?

Aussi, Messieurs, est-ce avec un profond sentiment de gratitude que nous nous tournons vers vous. Nous avons la pensée que vous conservez notre souvenir, et le plus modeste de vos confrères, comme celui qui vient d'avoir l'honneur de parler, peut espérer ne pas rester tout à fait inconnu quand vous l'avez élevé jusqu'à vous.

Il peut dire : *Non omnis moriar*. Les années s'écouleront, les plaidoiries seront oubliées, mais les œuvres, même modestes, que vos suffrages auront consacrées, resteront dans la mémoire de ceux de nos concitoyens qui ne seront pas étrangers au culte des lettres.

Aussi, permettez-moi de terminer en vous renouvelant bien sincèrement l'expression de ma profonde reconnaissance.





RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. HOMAIS

Par M. CH. LEVAVASSEUR.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Depuis bientôt un siècle, toutes les institutions de l'ancien régime ont disparu sous l'influence des mœurs et des idées de notre temps, ou sous la puissance irrésistible du flot populaire.

Il en est une cependant, qui malgré d'incessantes transformations, des secousses qui ont ébranlé la société jusque dans ses bases les plus profondes, est restée intacte et debout, c'est l'antique et noble institution du barreau. Si le règne de la Terreur lui imposa silence, c'est qu'il redoutait sa voix éloquente et honnête.

A quelle cause attribuer sa durée, sa solidité ?

Aux lumières qu'il entretient dans son sein, et qui, sans jamais s'éteindre, apparaissent plus brillantes à chaque génération ; à la dignité de conduite et de caractère de ses membres, qui savent que l'honneur est la première des lois ; à l'esprit d'indépendance dont elle est animée vis-à-vis des pouvoirs publics dont elle ne sollicite ni les faveurs ni les subsides, mais qu'elle doit

et sait respecter ; enfin, et c'est là sa plus grande force, aux conseils intimes qu'elle donne chaque jour aux citoyens qui ont à défendre leurs intérêts et leur honneur.

C'est au choix d'un tel barreau, juste appréciateur de votre science comme jurisconsulte, de votre loyauté dans la discussion des affaires, de vos qualités comme homme privé que vous avez dû, Monsieur, l'honneur d'avoir été élu deux fois bâtonnier de votre Ordre, honneur qui a été recherché de tout temps et que recherchent encore les hommes le plus haut placés dans l'opinion publique par leurs talents ou leurs services. C'est parmi eux que le suffrage populaire et les assemblées politiques vont chercher le plus souvent les représentants de la nation, ceux qui doivent régler ses destinées.

Qu'on ne s'étonne pas d'une telle préférence !

Des hommes rompus au travail, doués du don de la parole, habitués à traiter les plus grandes comme les plus petites affaires, en possession d'une nombreuse clientèle et de la renommée, semblent répondre mieux que d'autres aux nécessités d'une époque où avant tout il faut savoir parler en public.

L'Académie, en vous ouvrant ses portes, s'estime heureuse de compter parmi les siens un confrère qui lui apporte, outre l'appui de son talent, le témoignage de la haute confiance qu'il a su inspirer à l'honorable corporation qui l'a mis à sa tête.

Peu de temps après votre élection, vous avez voulu, à la reprise des conférences, remercier vos confrères, et,

pour me servir de vos propres expressions, *vous entretenir avec eux à cœur ouvert*.

D'une main magistrale, vous avez tracé les devoirs qu'ils ont tous à remplir les uns envers les autres ; vous avez aussi emprunté à l'histoire du droit les citations les plus heureuses, mais, quelle qu'ait été votre érudition, l'heureuse forme de votre discours, vous n'aviez que peu de choses à apprendre aux anciens de votre Compagnie.

Ils avaient, par leur mérite et leur science, devancé vos conseils.

C'est le ton cordial, j'oserais dire paternel avec lequel vous vous êtes adressé à vos jeunes confrères qui m'a vivement touché.

Votre cœur s'est pleinement ouvert en parlant à une jeunesse ardente et sensible qui ne demande qu'à entrer dans le chemin de la vie, mais aussi dès les premiers pas, ne trouve, quoi qu'elle fasse, qu'obstacles et motifs de découragement.

Tout ce qu'il est possible de dire pour écarter loin d'elle tout sentiment de défaillance, vous l'avez dit, mais je suis sûr qu'en parlant à vos jeunes amis vous avez fait aussi un retour sur vous-même, vous vous êtes rappelé vos premières années d'études et de luttes.

Ce sont là des épreuves qu'un homme de courage comme vous, Monsieur, peut supporter, mais ne peut oublier. Aussi, avec quelle bonne grâce vous avez tendu la main à ceux qui sont appelés à suivre votre loyal drapeau.

Permettez-moi, je vous prie, une comparaison, trop

ambitieuse, j'en conviens, car je vais l'emprunter à la guerre, tout homme de paix que je suis.

Quand un général commande de jeunes troupes qui peuvent être ébranlées à la vue des hautes murailles qu'il faut franchir, n'est-il pas tenté de leur dire : « Et moi, aussi, j'ai été soldat, suivez-moi et vous vaincrez. »

Vous avez le droit, Monsieur, de tenir ce langage, car vous avez vaincu à force de loyauté et de bon exemple.

Vous n'avez pas moins excité mon intérêt, quand après avoir recommandé le courage, vous avez, avec un art tout particulier, parlé de la confraternité qui existe parmi les membres du Barreau.

Vous seriez peut-être contredit par un plaideur malheureux qui, ayant vu deux avocats s'escrimer en paroles, prêts à en venir aux mains pendant la chaleur des plaidoiries, les aurait revus à la sortie de l'audience, se serrer la main comme deux amis qui s'adorent ; il serait tenté de se défier de leur sincérité, mais il se tromperait gravement.

On ne peut demander que des hommes qui, l'un et l'autre, se sont dévoués à leurs clients et ont bien défendu leurs intérêts, se détestent à jamais, deviennent des ennemis irréconciliables, quand ils savent à l'avance que l'un des deux doit perdre sa cause.

C'est au nom de la confraternité, de l'estime qu'ils ont l'un pour l'autre, qu'après la chaleur de l'action ils aiment à se donner une aimable poignée de main.

Dans un duel bien réglé, ne donne-t-on pas la main à

son adversaire, quand de part et d'autre il a été satisfait à l'honneur ?

C'est au plaideur à être prudent, à ne pas se jeter mal à propos dans l'arène du combat.

Rendons cette justice au Barreau moderne que non-seulement il abrège les plaidoiries, qui sont moins longues aujourd'hui qu'autrefois, mais encore qu'il y apporte une courtoisie, une réserve, une délicatesse de paroles qui n'existait pas jadis.

Dans ma tendre jeunesse, j'ai entendu des avocats jouissant de la considération générale qui, à propos de la moindre question d'intérêt, remontaient jusqu'à je ne sais quelle génération pour démontrer que leur partie adverse n'avait ni foi ni loi, et que leur client était la probité incarnée.

Aujourd'hui l'on débat avec plus ou moins d'ardeur ou de talent la question d'intérêt, mais on respecte les personnes.

Si votre qualité de bâtonnier vous offre, Monsieur, l'heureuse occasion de donner à vos jeunes confrères de bons conseils et procure au public le plaisir de vous lire, ne peut-elle pas amener aussi des petits incidents qui ont un caractère moins sérieux et vous distraient gaîment de vos travaux.

Il m'a été rapporté, à tort peut-être, qu'alors que votre esprit était assiégé par de hautes questions de droit, de morale et d'histoire dont vous me permettrez de parler tout à l'heure, des écrivains à bout de paradoxes et ne sachant quoi inventer, avaient prétendu, au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, que les

avocats portaient un costume aristocratique qui n'était plus de notre temps et qu'il fallait le supprimer.

La toque et la robe leur portaient ombrage. C'était une bête noire qu'il fallait abattre.

Là-dessus, vous avez cru devoir intervenir et soutenir, non plus par la parole, mais la plume à la main, la dignité du costume traditionnel. Vous auriez dit qu'il ne nuit en rien au plaideur puisqu'il peut venir défendre sa cause avec le vêtement qui lui convient, mais que le costume de l'avocat, si l'on a recours à lui, a pour but de maintenir aux yeux du public le caractère d'unité et d'égalité qui convient surtout devant la justice.

Grâce vous soit rendue, Monsieur, de votre intervention, car il y a trop de gens qui, après avoir dépouillé l'avocat de sa robe et de sa toque seraient tentés de s'attaquer au bien d'autrui.

Tout s'enchaîne dans l'ordre social : qu'on y laisse pratiquer une brèche, la place sera bientôt envahie et saccagée.

C'est ce que vous avez voulu empêcher, Monsieur, avant que l'on ne pût invoquer le droit de prendre à son voisin ce qu'on lui trouve de trop.

Quoi qu'il en soit, vous avez fait preuve d'esprit dans un débat qui, s'il n'avait rien de solennel, avait son côté utile et vrai ; les rieurs, bons juges en pareille matière, ont été de votre côté.

Je suis coupable, Monsieur, de m'arrêter à d'aussi petits détails quand je devrais vous entretenir des choses vraiment grandes auxquelles vous vous êtes livré.

Vous élevant à la hauteur du moraliste, vous êtes

venu combattre et flétrir, au milieu d'une assemblée religieuse et populaire, un vice qui corrompt et déshonore la société moderne, le vice de l'ivrognerie.

Témoin des misères, des malheurs, des crimes qu'il entraîne chaque jour, vous avez cité, après bien d'autres exemples, un fait capable d'émouvoir le cœur le plus endurci, fait accompli cependant par un homme qui, d'ordinaire, était laborieux et honnête.

Un jour, cet homme quitte la ville de Gournay pour venir à Rouen; il lui faut attendre le train qui doit l'emporter. Il entre dans un cabaret de village.

Le voici en face du fatal alcool; il boit, boit encore et sans mesure.

Il sort, mais ce n'est plus un homme, c'est une bête furieuse.

Il s'attache aux pas d'un vieillard qui veut bien se charger de lui trouver un gîte. Quelques instants après il le renverse, l'étouffe, lui arrache les entrailles qu'il dévore, et laisse sur le chemin un cadavre mis en pièces après les plus honteuses mutilations.

Qui a fait cela?

L'alcool, le *delirium tremens*, maladie affreuse dont il est la cause.

Le jury, entraîné par vos éloquentes prières, a fait grâce au coupable de la mort, mais à l'heure présente il expie son crime sous un ciel lointain par une peine perpétuelle.

Après avoir cité plusieurs faits déplorables, mesuré la profondeur d'un mal qui va sans cesse grandissant, indiqué les essais infructueux faits en Angleterre et aux

Etats-Unis pour le guérir, vous finissez par un appel au bon sens, à l'intérêt, au cœur de gens qui font le désespoir de leurs familles.

J'aurais voulu, Monsieur, que familiarisé avec la loi, connaissant la faiblesse et l'inefficacité de la législation qui nous régit, vous eussiez cherché, dans une nouvelle disposition du Code pénal, le moyen sinon de détruire, au moins d'atténuer un fléau plus dangereux que le choléra, dont il est d'ailleurs le puissant auxiliaire.

Il me semble qu'entr'autres peines, on devrait tout d'abord priver du droit électoral tout citoyen condamné pour le fait d'ivrognerie et non pas seulement le récidiviste.

La dignité du suffrage universel n'aurait qu'à y gagner.

Les débitants qui favorisent, encouragent ou s'associent au vice de l'ivrognerie ne pourraient-ils pas être rendus solidaires du délit ou du crime que trop souvent ils favorisent et même provoquent ?

Il ne m'appartient pas d'indiquer les remèdes pour lesquels votre compétence excède de beaucoup la mienne, mais je suis porté à croire que si le législateur s'affranchissait de la crainte de l'impopularité qui s'attache à toute mesure sévère, il pourrait arrêter le progrès d'une plaie qui dévore la société et est la cause principale de la démoralisation dont chacun se plaint, et contre laquelle il est du devoir d'un gouvernement, quelle que soit sa forme, de réagir énergiquement. C'est surtout son devoir quand tous les citoyens sont appelés à participer à la souveraineté nationale. Il faut au moins qu'elle

soit exempte de tout alliage impur, de tout élément contraire à la morale publique.

Le Parlement suédois a voté récemment une loi des plus sévères contre l'ivrognerie. Serions-nous tombés en France à un tel degré de faiblesse qu'on n'osât pas déplaire à une classe de citoyens indignes de ce nom.

Vous avez tenu, Monsieur, le langage du moraliste, mais permettez-moi de le dire d'une voix trop timide.

Quand, au contraire, vous avez pris la plume de l'historien pour nous révéler le drame de l'avocat Aumont, sacrifié aux passions politiques, vous avez montré une fermeté de pensée pour laquelle je ne saurais trop vous louer.

Rappeler aux générations actuelles et futures les excès criminels du passé, c'est peut-être les empêcher d'y tomber à leur tour; si l'on n'y réussit pas, c'est au moins une noble tentative.

Aumont, ancien avocat au Parlement de Normandie, sincère patriote, partisan ardent mais honnête des principes de 89, voit Louis XVI prêt à comparaître comme accusé devant la Convention et menacé du sort qui lui était malheureusement réservé. Alors l'injustice lui apparaît. Il ne connaît plus le danger, rédige une pétition d'ailleurs pleine de modération et de respect où il supplie la Convention de ne pas mettre en jugement un monarque qu'elle n'a pas le droit de juger puisqu'elle n'a reçu pour exercer ce droit aucun mandat de la nation.

Aumont fait imprimer un modèle de cette pétition par l'imprimeur Le Clerc, et dans un journal de ce temps invite les citoyens de Rouen à en prendre connaissance

chez lui, place de la Rougemare, à la signer s'ils l'approuvent.

Son cabinet est bientôt envahi par un grand nombre de signataires et devient trop étroit : alors c'est sur la place publique qu'on se rend. Là, les têtes s'échauffent un peu, car il y a des opposants à la pétition. Toutefois point de faits graves, point d'émeute. Cet état de choses est bientôt porté à la connaissance de la municipalité qui est assez influente pour faire décerner un mandat d'amener contre Aumont et ses prétendus complices.

Une enquête est faite à Rouen et en même temps deux citoyens municipaux, pour flatter les mauvaises passions du jour, vont dénoncer au sein de la Convention leurs compatriotes et demander leur mise en accusation.

La Convention ordonne la translation des prévenus à Paris.

Après six mois d'angoisses, Aumont, l'auteur de la pétition, Le Clerc, l'imprimeur et vingt-un autres prévenus, parmi lesquels des femmes et des enfants, comparaissent devant le tribunal criminel : dix sont acquittés à cause de leur âge ou de leur sexe, et onze sont condamnés et exécutés, en tête desquels figurent Aumont et Le Clerc.

Rien de plus digne, de plus touchant que la lettre adressée par Aumont à sa femme avant de monter à l'échafaud. Notre auditoire serait profondément ému s'il en entendait la lecture, mais nous ne voulons pas ici remplir le rôle de l'historien ; c'est à notre nouveau confrère qui a recherché les documents d'un attentat que

l'histoire appelle le *Procès des citoyens de Rouen* qu'il faut laisser le mérite d'avoir exhumé cette lettre et retracé, avec une précision et un talent remarquables, les scènes d'un drame qui nous apprend qu'à certaines époques les passions politiques produisent aussi une sorte d'ivresse quand le pouvoir est assez faible pour leur laisser libre carrière, ou assez coupable pour les encourager.

Il n'a pas suffi, Monsieur, à votre cœur généreux d'avoir été récemment l'interprète ému de la profonde douleur qu'a causée la mort imprévue de l'honorable M. Hardouin, cet homme si jeune, qui avait devant lui un si brillant avenir, vous avez voulu, en entrant dans notre Compagnie, vous souvenir du passé et rendre un nouvel hommage à la mémoire de trois hommes qui, par leurs paroles et leurs écrits, ont honoré tout à la fois le Barreau et l'Académie : MM. Paul Vavasseur, Chassan et Frédéric Deschamps.

Pour bien parler des personnes et être juste il faut les avoir connues ou s'être familiarisé avec leurs œuvres.

Les fragments de poésie que vous avez empruntés à M. Paul Vavasseur me font regretter le malheur que j'ai eu de ne pas avoir connu l'aimable poète que vous célébrez, et vous me pardonnerez de rester à son égard sous le charme des gracieuses compositions que vous venez de nous faire entendre.

Combien au contraire sont présents mes souvenirs pour MM. Chassan et Deschamps, avec lesquels j'ai eu de bonnes relations !

Personne n'était en meilleure situation que vous pour apprécier leurs mérites et leurs œuvres. Dans votre première jeunesse, vous avez eu la bonne fortune de les entendre et de les prendre pour vos maîtres. En leur payant un tribut de reconnaissance, vous avez obéi à un sentiment qui vous fait honneur.

Permettez-moi de vous suivre et d'ajouter quelques mots à ce que vous avez si bien dit.

M. Chassan s'était fait un nom dans les questions de droit. Il s'était particulièrement appliqué à interpréter la législation sur la presse. De son temps, qui est le mien, les questions touchant la liberté de la presse passionnaient les esprits et devant les tribunaux étaient l'objet des luttes les plus ardentes ; ces luttes, d'abord engagées dans les Chambres, avaient du retentissement dans tout le pays, dans tous les partis. L'opinion de M. Chassan était alors invoquée comme une autorité, et souvent prévalait.

C'est un genre de succès qu'ont toujours envié les meilleurs légistes.

Il aimait, au point de vue de la science du droit, à remonter jusqu'aux époques les plus reculées. Parlant des âges primitifs, il nous a révélé qu'aux temps où l'écriture était ignorée, les formules juridiques étaient prononcées avec un accent harmonieux et cadencé, pour qu'elles pussent se graver plus profondément dans la pensée humaine.

A supposer que cette tradition ne soit qu'une légende, elle n'est pas moins ingénieuse, car elle atteste que l'homme a toujours eu conscience de ce qui est juste, et

senti la nécessité des lois pour régler ses passions ou ses intérêts.

Vous avez raison de nous rappeler que M. Chassan était le compatriote, le protégé, j'oserais dire l'ami de M. Thiers.

A l'époque où j'avais l'honneur de fréquenter cet homme d'Etat, il aimait à me dire, quand je revenais de Rouen : « *Comment va Chassan ? il est très fort dans les questions de droit ; je le tiens aussi pour un lettré.* »

Il me semble qu'en fait de belles-lettres et de productions de l'esprit, on peut se fier au jugement de M. Thiers.

M. Frédéric Deschamps, né parmi nous, a marché de succès en succès depuis notre Lycée où il remportait les premiers prix, jusqu'au Barreau, où bientôt il se plaça aux premiers rangs.

Peut-être n'oserais-je pas, comme vous, Monsieur, en faire l'égal de Berryer. Il n'avait ni la belle physiologie du grand orateur, ni son magnifique organe ; enfin il manquait de cette chaleur passionnée qui subjugue et entraîne un auditoire. Mais, comme M. Dufaure, il était armé d'une logique impénétrable qui ne laissait pas un seul interstice par où pût passer l'argument de sa partie adverse.

Quoique chargé d'affaires, M. Deschamps donna aux lettres une bonne partie de son existence. Tous les genres de poésie lui étaient familiers, et nous ne pouvons que vous féliciter d'avoir choisi parmi ses œuvres cette belle pièce de vers qui a pour titre l'*Œil de Dieu*. En vous entendant réciter cette suave poésie, digne de

Lamartine, nous nous disions que M. Deschamps n'avait pu trouver d'aussi touchantes inspirations qu'en élevant sa pensée vers Dieu, en le priant d'allumer dans le cœur de son fils au berceau, cette flamme divine qui engendre les grands et nobles sentiments.

MM. Chassan et Deschamps, hommes laborieux, gens d'esprit dans le monde, aimables pour tous, marchaient d'un pas égal au Palais et à l'Académie.

Il semblait que dans la plénitude de leur force et de leur talent, ils ne dussent trouver aucun obstacle dans leur carrière, l'un comme organe du ministère public, l'autre comme membre du Barreau.

Mais ils avaient compté sans la maudite politique qui renverse tout sur son passage, broye les uns, élève les autres, et va jusqu'à briser trop souvent les liens d'une étroite amitié.

La Révolution de 1848 éclate. M. Chassan, avocat-général près la Cour de Rouen, fidèle à ses affections, descend de son siège et entre au Barreau, à une époque où le travail a cessé, où tous les intérêts sont paralysés, où la guerre civile semble toujours prête à renaître.

Comment, dans ces conditions, se faire une clientèle lorsque les premières années de la jeunesse ne l'ont pas préparée ? La mauvaise fortune porte souvent à l'homme des coups si rudes, si imprévus, que malgré les plus courageux efforts il ne peut lutter contre elle.

M. Deschamps, étranger aux affaires administratives, est appelé dans le même temps par M. Ledru-Rollin à administrer notre département.

Combien, au milieu du déchaînement des partis, du

tumulte des rues, d'une crise financière, M. Deschamps dut regretter les jours heureux où les clients l'attendaient tranquillement à la porte de son cabinet, où les magistrats l'entendaient avec un vif plaisir, où enfin la poésie venait charmer ses loisirs.

Aussi, lorsque la politique s'éloigna de lui, reprit-il avec une nouvelle ardeur ses anciens travaux.

MM. Chassan et Deschamps ont eu une fin prématurée ; mais ni l'un ni l'autre ne seront oubliés, ni par le public ni par les Compagnies auxquelles ils ont appartenu.

L'Académie, qui fuit la politique et la tient pour une mauvaise conseillère, qui aime le calme et ne se plaît que dans la culture des sciences, des arts et des lettres, s'estime heureuse de tendre une main fraternelle à vous, Monsieur, qui, comme jurisconsulte, moraliste, historien, lui avez donné des gages de mérites divers que le temps ne fera qu'accroître et consacrer.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. JULES ADELINÉ

MESSIEURS,

Depuis bientôt dix ans, l'Académie a décidé que le *Prix Bouctot*, qui doit être attribué à un artiste né ou domicilié en Normandie, pourrait être décerné pour une œuvre ayant figuré à l'Exposition municipale des Beaux-Arts.

Or, la vingt-neuvième exposition de peinture, qui eut lieu au Musée, du mois d'août au mois de septembre 1884, ne comprenait pas moins de douze cents œuvres, dont le sixième avait été envoyé par des artistes nés ou résidant dans notre province.

La sculpture, l'architecture, les deux sections de dessin et de gravure comportaient environ soixante candidats au prix Bouctot. Pour la peinture, cent vingt-deux concurrents pouvaient prendre part au concours (1).

(1) Le catalogue de la XXIX^e Exposition municipale des Beaux-Arts, ouverte au musée de Rouen le 12 août 1884, comprenait 1,267 numéros. Le nombre des artistes nés ou domiciliés en Normandie s'élevait à 192, se décomposant ainsi : Peinture, 122 ; dessins, 39 ; sculpture, 15 ; architecture, 6, et gravure, 10.

Même en déduisant de ce nombre quelques artistes hors concours à divers titres, soit pour avoir obtenu antérieurement ce prix il y a peu d'années, soit parce que nous avons aujourd'hui l'honneur de les compter parmi nos collègues ; en retranchant encore de ce chiffre formidable quelques maigres envois que la statistique seule peut enregistrer, mais qui ne sauraient en aucune façon intéresser la critique, vous voyez, Messieurs, qu'il nous reste un grand nombre d'œuvres à décrire et à étudier.

Examinons donc ensemble ces nombreux tableaux, et en première ligne, parmi les toiles qui nous étaient présentées, citons d'abord :

.
Eh bien ! non, Messieurs, nous n'étudierons pas en détail tous ces envois. L'Exposition est déjà trop loin, et devant nous il nous semble voir se dresser le spectre de Quatremère de Quincy.

Un biographe nous a appris que l'illustre archéologue s'étendait avec trop de complaisance sur le mérite des hommes dont il faisait l'éloge. Un jour, — c'était à la séance solennelle de l'Institut du 1^{er} octobre 1825, — Quatremère, racontant la vie de l'architecte Bonnard, arriva au bout de deux heures à cette phrase : « Messieurs, nous sommes parvenus à la trentième année de la vie du jeune Bonnard... il nous reste... quarante ans à parcourir ! »

Le biographe (1) ajoute qu'il se produisit dans les

(1) M. Amaury Duval.

tribunes un si terrible mouvement d'effroi, suivi d'une si formidable explosion de rires, que Quatremère de Quincy fut forcé d'abréger de beaucoup ces quarante dernières années.

Craignant donc, d'avoir à décerner trop d'éloges à des candidats trop nombreux ; craignant surtout d'avoir à formuler de trop longues critiques qui pourraient être désagréables pour plus d'un ; craignant enfin, après les excellents *Salons parlés* que vous avez entendus ici même il y a plusieurs années, de vous infliger une audition pénible, passons vivement et arrivons de suite au lauréat de 1885.

Au Salon de Rouen de 1884, l'attention de la Commission (1) a été attirée d'une façon toute particulière par la très remarquable exposition d'un de nos jeunes peintres.

M. Zacharie avait envoyé, en effet, trois tableaux, dont l'un avait valu à son auteur une troisième médaille au Salon de Paris de 1883.

Nous parlerons tout à l'heure de ces dernières toiles ; disons quelques mots des œuvres précédentes, esquissons rapidement la vie déjà si bien remplie du jeune artiste.

M. Ernest-Philippe Zacharie est né dans le département de l'Eure, à Radepont, le 23 avril 1849. Dès ses premières années, il montra une aptitude remarquable pour le dessin. Sans doute, nous sommes habitués à voir

(1) La Commission chargée par l'Académie d'examiner les œuvres des candidats au prix Bouctot était composée de MM. Félix, Lebel, comte d'Estaintot, O. Marais, Simon et J. Adeline.

chaque jour une multitude d'enfants crayonner à tort et à travers. Mais fort peu d'entre eux, après avoir exécuté des milliers de croquis informes sur les marges d'un cahier, n'ont jamais montré plus tard la moindre étude d'après nature, si naïve qu'elle puisse être. Philippe Zacharie était doué, au contraire, d'un remarquable esprit d'observation, et s'attacha tout jeune à reproduire ce qu'il voyait. Oh ! il n'était ni difficile ni exigeant sur le sujet et sur les modèles. A cet âge, on n'a pas encore d'idées bien arrêtées sur l'esthétique ; pourvu que ses modèles ne bougeassent pas, les *desiderata* de l'enfant étaient satisfaits ; et ce qu'il étudia dès cette époque de bouts de chaumières et de coins de caves, cela est inimaginable.

En 1863, le jeune artiste vint à Rouen et suivit les cours de l'école municipale de dessin. Il y remporta des mentions, des médailles, le prix du Département (1), et

(1) *Récompenses obtenues par M. Zacharie à l'école municipale de peinture et de dessin de Rouen.*

1863. Ornement copié. 2^e prix, M. Ph. Zacharie, écolier.
 Fleurs copiées. — Id.
1864. Tête copiée. 2^e don, 1^{er} prix, M. Ph. Zacharie, école communale.
 Ornement copié. 1^{re} don, 1^{er} prix, Id.
 Fleurs copiées. — — Id.
1865. Dessins industriels composés (styles japonais et persans). Prix du Département, M. Ph. Zacharie, élève de l'enseignement mutuel.
 Tête copiée. 1^{re} don, 2^e prix, M. Ph. Zacharie, élève de l'enseignement mutuel.
 Animaux copiés. 2^e don, 1^{re} section, 2^e prix, M. Ph. Zacharie, élève de l'enseignement mutuel.

put croire un moment qu'il allait être choisi parmi les boursiers que notre ville envoie à Paris pour suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts.

1866. Dessins pittoresques d'après nature. 1^{er} prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Tête dessinée d'après l'antique. 1^{er} prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Académie copiée. 1^{er} prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

1867. Peinture copiée. Mention honorable, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Figure dessinée d'après nature. 2^e prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Figure dessinée d'après l'antique. 2^e prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Animaux dessinés d'après la bosse. 1^{er} prix, M. Ph. Zacharie, élève peintre.

Récompenses obtenues aux Expositions par M. Zacharie (Ernest-Philippe), élève de MM. J. Morin et Guillemet.

Expositions de Rouen.

1872. 2^e grande médaille d'argent de la Société Artistique de Normandie. — (Dessins.)

1876. Médaille d'or de la Société Artistique de Normandie. — (Peinture.)

1878. Médaille d'or de la Société des Amis des Arts. — (Peinture.)

Salons de Paris.

1883. Médaille de 3^e classe. — (Peinture.) — (*La Femme aux Pigeons.*)

D'après le règlement de la Société des Artistes français, les médailles sont décernées « dans l'ordre même où elles ont été votées par le jury ».

Au Salon de 1883, M. Zacharie a obtenu une récompense de 3^e classe avec le n^o 17 sur 27 médailles.

Il n'en fut rien cependant. Notre jeune artiste était prédestiné à rester à Rouen, et c'est de Rouen que seront datées les œuvres futures qui lui vaudront ses récompenses.

Dès ses premiers temps, en dehors des leçons de l'école, il exécuta d'abord de nombreux dessins au crayon noir. Ce fut le plus souvent des coins de cuisine, des natures mortes plus ou moins compliquées, parfois animées de petites figures, parfois aussi de petites scènes de foyer où le chat endormi et somnolent était reproduit avec une vérité d'attitude remarquable.

En même temps que ces crayons, — fort nombreux, l'artiste en exécuta plusieurs centaines, — en même temps que ces dessins, qui furent imités par ses condisciples, — et dont il n'est pas rare de rencontrer encore chaque année à nos expositions quelques spécimens attardés, — le jeune homme ne craignait pas — toujours armé de son crayon noir, de son crayon blanc et de sa feuille de papier gris, — de copier, de réduire et d'interpréter les principaux tableaux du Musée.

Et ce n'était pas aux œuvres insignifiantes qu'il s'adressait, bien au contraire.

Tout le monde connaît cet inestimable joyau, cette page splendide inspirée à Delacroix par ces quatre vers d'Antony Deschamps, traduits du Dante :

.
Une veuve était là, de douleur insensée,
S'efforçant d'arrêter la marche commencée ;
Autour de l'Empereur s'agitaient les drapeaux
Et la terre tremblait sous les pieds des chevaux.

Cette toile, dont le ciel de bleu turquoise verdie, luisant à travers les colonnes, faisait croire à Théophile Gautier que Delacroix avait retrouvé le pot de couleur dont Véronèse s'était servi dans l'*Apothéose de Venise* du palais ducal ; cette riche architecture ; cet empereur étincelant dans sa pourpre, sur son cheval cabré, au milieu des généraux, des vexillaires, des soldats, des écuyers et du peuple ; ces trophées, ces étendards, ces clairons, ces armes, ces cuirasses, ces draperies ; tout cet admirable et splendide ensemble séduisit si bien le jeune artiste qu'il eut le courage inouï d'en entreprendre une réduction au crayon sur une feuille de papier de soixante centimètres de hauteur !

Ni les difficultés de la mise en place, ni les brillantes colorations à interpréter ne l'épouvantèrent. Il se mit à l'œuvre, et, le dessin achevé, il le porta chez un des marchands de tableaux de notre ville, qui l'exposa au milieu de ses plus belles toiles. Le lendemain, le dessin du jeune artiste était en la possession d'un amateur qui le conserve précieusement.

Avec Delacroix, c'était Géricault qui se partageait l'enthousiasme du jeune homme. Il avait copié les *Têtes de Chevreuil* et le *Cheval gris pommelé*, mais ce qu'il copia et recopia souvent avec amour, ce fut cette étude d'un caractère superbe retraçant un *Episode de la course de Chevaux libres*. Saisissant même le crayon lithographique, il en exécuta de verve sur la pierre — et quelle pierre ! — une reproduction d'une largeur et d'une liberté de touche qui, malgré quelques brutalités, malgré quelques imperfections dues à une

ignorance absolue du métier et à un tirage absolument défectueux, rappelle bien la franchise d'exécution et la fougue de l'original.

Parallèlement à ces divers dessins, Philippe Zacharie exécutait dès 1868 de petits tableaux à la manière hollandaise qui témoignaient d'une étude patiente. Il n'était guère encouragé dans ses débuts, cependant; car, soumettant ces premiers originaux, qu'il destinait à l'Exposition municipale de 1869, premiers essais dont il ne s'exagérerait nullement la valeur (1), il essuya un jour

(1) *Liste des envois aux Expositions de Rouen*
(1869-1884).

—
22^e Exposition municipale depuis 1833.

1869. Peinture. 399. *Un Coin d'Atelier*. — 400. *Nature morte*.
Dessins. 478. *La petite Ménagère* (crayon noir). — 479.
Une Vocation d'Artiste (crayon noir). — 480. *Nature morte* (crayon noir).
1872. Peinture. 392. *Chrysanthèmes*. — 393. *Sentiment du Ménage*. — 394. *Pot-au-Feu*.
Dessins. 487. *Crane et Crâne* (crayon noir). — 488. *Curiosité* (crayon noir). — 489. *Suzanne au Bain* (crayon noir).
1874. Peinture. 630. *Coin d'Atelier* (tableau du Salon de Paris, 1873). — 631. *Une Amitié décevante*. — 632. *Souvenir de Carême*.
Dessin. 729. *Départ pour l'Ecole* (aquarelle).
1876. Peinture. 544. *Le Soir de l'Epiphanie* (tableau du Salon de 1876). — 545. *Bouquiniste* (Salon de 1875). — 546. *La Leçon de Géographie*.
Dessin. 652. *Jeune homme XIV^e siècle* (crayon). — 653. *Jeune fille XVIII^e siècle* (sanguine). — 654. *Etude*.

cette boutade : « On peut toujours envoyer de pareils tableaux à une exposition de province, lui dit-on ; il y en aura d'aussi mauvais ! »

Avouons que de semblables rebuffades étaient désespérantes ; heureusement, les amateurs n'étaient pas aussi dégoûtés, et, dès ses débuts, le jeune artiste put vendre — bien modestement, il est vrai, — ces petites études si sincères dont l'exécution lui fit acquérir promptement une habileté de pinceau qui devait grandement lui servir plus tard.

Aussi le jeune artiste, travaillant sans relâche, menait de front et les petites compositions originales, et les

1878. Peinture. 559. *Le Châtiment de Caïphe.*

Je vis alors Virgile s'émerveiller sur cet
homme étendu si ignominieusement en croix
dans l'exil éternel.

(*Enfer*, Dante, chant xxiv.)

(Tableau du Salon de 1877.)

560. *Le bon Samaritain.*

Mais un Samaritain, passant son chemin,
vint à l'endroit où était cet homme, et,
l'ayant vu, il en fut touché de compassion.

(Evangile selon saint Luc, chap. x.)

(Salon de 1878.)

Dessins. 670. *Le Déjeuner* (aquarelle). — 671. *Etudes*
(dessins à la plume). — 672. *Dante* (crayon noir).

1880. Peinture. 662. *Le Jardinier-Fleuriste* (Salon de 1880). —

663. *Une Concierge.* — 664. *La Tireuse de Cartes.*

1884. Peinture. 902. *La Femme aux Pigeons* (Salon de 1883).

(Appartient au Musée de Rouen.)

903. *Irène et Sébastien* (Salon de 1884). — 904.

Ophélie.

copies de tableaux, tableaux placés parfois horriblement et dont la copie n'était pas sans difficultés.

Certes, les copistes, s'ils ne font pas toujours de bonne besogne, ne sont pas toujours à leur aise. Qui de nous n'a vu au Louvre, dans l'embrasure de quelque porte bien sombre, un artiste copiant un tableau avec une exactitude d'autant plus surprenante que l'original était suspendu à une hauteur vertigineuse. Au premier abord, le phénomène peut paraître inexplicable ; en y regardant de plus près, il est facile à comprendre. Il existe à Paris des éditeurs de photographies qui, chaque année, publient de merveilleux albums contenant les reproductions des chefs-d'œuvre des principales galeries de l'Europe. Le Louvre compte naturellement dans ces recueils plusieurs volumes pour lui seul, et chaque artiste qui désire copier une œuvre célèbre peut se procurer une épreuve du plus ou moins grand format, qu'il met au carreau, qu'il interroge à la loupe s'il est nécessaire, et qui l'aide singulièrement dans la mise en place, qu'au besoin même il peut commencer dans son atelier.

En province, aucune ressource de ce genre. On chercherait inutilement des reproductions photographiques des tableaux de notre Musée. Et nous nous rappelons cependant — il y a bien longtemps déjà — avoir vu Philippe Zacharie copier, en réduction et avec une exactitude parfaite, un tableau placé dans l'ancien Musée, dans cette partie sombre et obscure située au centre de la galerie du second étage de l'Hôtel-de-Ville.

Cette acuité de l'œil chez l'artiste était remarquable.

Toutefois ce regard perçant, qui lui permettait à plusieurs mètres de distance de voir avec une exactitude merveilleuse des détails d'une petitesse infinie, pouvait cependant lui devenir nuisible. A ne considérer les choses que par les petits côtés, l'œuvre devient aisément sèche et méticuleuse. L'artiste, après avoir exécuté de petites toiles avec cet excès de précision, s'aperçut du danger et voulut à l'avenir voir avec moins de netteté.

Si nous regardons, en effet, une scène quelconque, un paysage surtout, l'œil à demi clos, nous ne verrons d'abord que les lignes d'ensemble, les détails disparaissent, les silhouettes seules dominant. L'impression est grande, parce qu'elle est unique. Ouvrons les yeux, nous sommes sollicités par des détails innombrables, l'esprit est distrait, les impressions sont multiples, mais perdent de leur intensité, et le caractère dominant de l'ensemble disparaît, parce que l'attention a été attirée de tous côtés à la fois.

L'artiste chercha donc à simplifier le plus possible ; mais les événements le forcèrent à simplifier ses travaux au delà de ses désirs, et l'obligèrent à quitter ses crayons et ses pinceaux... Celle que le Grand Poète a si justement appelée l'*année terrible* vint troubler jusqu'au travailleur perdu au fond de son humble atelier.

Les ordres de mobilisation survinrent, et brusquement, du jour au lendemain, confondus et égaux sous le même uniforme, astreints aux mêmes devoirs, prêts à tous les dévouements, à côté d'inconnus, de nomades saisis au passage par la loi, se trouvèrent réunis des jeunes gens du même quartier, étrangers pourtant les

uns aux autres, tout au plus se connaissant de vue, et qui, pendant plusieurs mois, pendant les longues nuits d'hiver, devaient mener une vie commune au milieu de privations inouïes et des anxiétés du foyer abandonné.

Occupant à cette époque un modeste logement dans cette pittoresque rue, tant décriée par Gustave Flaubert, et qu'arrose pourtant une rivière dont les ondes multicolores, variant à chaque heure du jour, font songer aux fleuves étranges des plus surprenantes contrées de l'Extrême-Orient; c'est là que la loi vint requérir Philippe Zacharie.

Mais l'artiste ne put cependant rester complètement inactif, et, dès qu'il avait un moment de répit, le jeune sergent de mobilisés exécutait, son havre-sac lui servant de carton, des croquis et des portraits. Ces derniers surtout, tracés d'un crayon que l'acier le mieux trempé entamait difficilement, sur des lambeaux de papier trouvés par hasard, ont été conservés avec soin par quelques officiers du bataillon et témoignent de la verve et du travail facile du jeune artiste, qui aspirait à rentrer dans ses foyers pour se livrer à ses chères études.

Philippe Zacharie avait, en effet, pris part au Salon de Paris de 1870 (1) par l'envoi de deux de ces dessins

(1) *Liste des Envois aux Salons de Paris (1870 à 1884).*

1870. Dessins. *Une Vocation d'Artiste* (crayon noir). — *Nature morte* (crayon noir).

Nul n'était exempt du jury d'admission, quelles qu'eussent été les récompenses obtenues, et le catalogue — réunissant tableaux et dessins — ne comptait même pas quinze cents numéros, alors que sept ans plus tard il devait en compter plus de six mille ! (1)

Bien que l'artiste provincial n'eût aucune recommandation, il vit néanmoins ses deux œuvres admises. Il faut noter ce fait, car on accuse trop volontiers les jurés de regarder à la légère les œuvres qui leur sont soumises. Sans doute, quelques erreurs se sont produites ; mais le jury, cette fois, ne donna-t-il pas une preuve bien remarquable de sa haute compétence et de sa sagacité en distinguant, parmi les milliers d'œuvres qui lui avaient été adressées, les deux tableaux du jeune artiste normand.

L'une de ces toiles était une nature morte bien agencée et d'une tonalité distinguée ; l'autre était intitulée *la Part à Dieu*. C'était un de ces effets de lumière qui, pendant longtemps, séduisirent le peintre. Il avait observé la scène sur le vif. Dans le quartier qu'il habitait, il y a une dizaine d'années encore, il n'était pas rare, la veille des Rois, de rencontrer des groupes d'enfants, diversement accoutrés, chantant aux portes la complainte bien connue, s'éclairant à l'aide de chandelles à demi cachées par des falots en papier. Les rayons lumineux, s'échappant par quelque fente, jetaient un vif éclat sur les figures, accrochant les saillies au pas-

(1) Salon de 1880. — Peinture, 3,957 numéros ; dessins, 2.085 numéros.

sage. Maintenant, les traditions disparaissent, les vieux et bizarres falots eux-mêmes sont démodés ; si l'on rencontre encore le soir, dans quelque ruelle écartée, des groupes enfantins, les lanternes sont d'une uniformité désespérante, et la poésie a disparu pour faire place, le plus souvent, à une manifestation de gamins singulièrement désagréables et bruyants.

Ph. Zacharie avait reproduit avec charme le côté poétique de cette scène, qui lui plaisait, car il prenait part au Salon de 1876 avec un tableau : *le Soir de l'Épiphanie*, traitant le même sujet d'une façon différente et dans de plus grandes dimensions.

Aux Salons de 1875 et de 1877, l'artiste envoie deux toiles : *le Vieux Bouquiniste* et *le Jeune Amateur*, qui, par leurs proportions et leur exécution bien différentes, montrent à quel point il savait déjà varier sa manière.

Le Vieux Bouquiniste, le visage parcheminé, orné d'une longue barbe grise, la tête coiffée d'une casquette de loutre, est représenté de grandeur naturelle et est assis dans un large fauteuil. Près de lui, sur une table, une mappemonde, une vieille chope à couvercle ciselé sont traitées avec une certaine habileté qui indique qu'à cette époque l'artiste se préoccupait des procédés d'exécution de Vollon. Aux pieds du bouquiniste sont amoncelés de vieux volumes déreliés aux feuillets jaunis, des cartons d'où s'échappent des gravures dépareillées.

Le Jeune Amateur est, au contraire, une toile d'une précision et d'une exécution merveilleuse. Un tout jeune homme, presque un enfant, dans le costume du siècle

dernier, est adossé à une table et regarde un tableau posé sur un chevalet et vu obliquement. Ce tableau, placé dans un vieux cadre de bois doré aux riches lambrequins, est une adorable réduction en raccourci des charmantes baigneuses de Lancret. Une tapisserie à large bordure servant de fond, des livres, des portefeuilles entr'ouverts, de vieux fauteuils, des lambeaux de vieilles étoffes, des bouquets de fleurs aux brindilles d'une légèreté exquise, tous les accessoires de ce microscopique tableau sont exécutés d'une main singulièrement habile.

Cette œuvre, d'ailleurs, placée au Salon de Paris sur la cimaise, est depuis longtemps chez un amateur de notre ville, qui possède aussi une nature morte des plus fines : trois petits chats nouveau-nés, enchevêtrés, empilés les uns sur les autres, formant une seule masse d'où émergent de droite et de gauche de petites gueules purpurines et de petites pattes aux dessous frais et rosés. Ajoutons cependant que ce petit tableau, qui ne fut pas exposé, a un pendant naturel, mais qu'un autre amateur conserve précieusement, et qui, de plus petites dimensions encore, représente des souris grignotant avec joie un épi de blé. Pour ce véritable tableautin, conçu dans une gamme grise d'une remarquable distinction, l'artiste, nous le savons, fit des études d'après la nature vivante, et, ayant emprisonné sous un verre une des charmantes rongeuses, il étudia avec amour le pelage d'un gris si délicat et ces petites têtes fines dont l'œil noir, vif et perçant, toujours en éveil, a tout l'éclat d'une véritable perle.

Après s'être passionné pour les Hollandais, les attrait du plein air séduisirent aussi le peintre. A cette nouvelle manière, il faut rattacher quelques études d'après nature, des coins de jardin, des massifs de feuillage à l'ombre desquels barbotent des canards, et surtout *le Jardinier-Fleuriste* (Salon de 1880), petite figure de vieillard assis près d'un mur peu élevé. Aux pieds du jardinier sont des bouquets à demi-commencés, des fleurs coupées d'une tonalité éclatante. Au-dessus du mur, à travers de maigres branchages, apparaît un bout de lointain.

Pendant quelque temps, l'amour du plein air dominant, on put craindre l'abus des tons plâtres, écueil inévitable d'un parti-pris qui conduit à un usage immodéré du blanc. Comme on avait déjà reproché à l'artiste d'abuser du noir, il était à prévoir qu'il devait tomber dans l'excès contraire. Il ne fut pas toutefois le dernier à s'apercevoir du danger, mais, brusquement, il retourna à sa première manière et envoya au Salon de 1881 *la Mort du duc d'Orléans*. L'artiste avait pris pour thème ces quelques lignes de l'*Histoire de France* de Victor Duruy :

« ... Alors, à la lueur des torches, on vit sortir de la maison achetée par le duc de Bourgogne un grand homme, couvert d'un chapeau rouge descendant sur les yeux et qui, avec un falot de paille, vint voir si le duc n'était pas manqué, comme précédemment le connétable.... »

C'était donc une scène historique, avec un des effets de lumière préférés de l'auteur. Les figures, vues en

raccourci, étaient bien exécutées ; la silhouette de la petite ruelle tournante, aux toitures gothiques, était fort pittoresque ; mais le tableau était bien noir, et cette toile sombre joua un fort vilain tour au jeune peintre. On sait à quel haut degré certaines personnes portent l'amour des sujets formant pendants. Le personnel de l'Exposition de 1881 était alors, paraît-il, imbu de ce principe au plus haut point. Et, dans le salon d'honneur, pour entourer *la Glorification de la Loi*, destinée à la Cour de cassation, et peinte dans une gamme très claire, on chercha avec soin tout ce que l'on put trouver de tableaux sombres pour bien faire valoir les qualités lumineuses de la grande toile de Laudry. A droite et à gauche, on en superposa jusqu'au plafond, et comme le hasard voulut qu'un autre artiste eût envoyé aussi cette année-là une scène d'assassinat doublée d'un effet de nuit, de mêmes proportions que le tableau de notre compatriote, les deux toiles, malgré leurs dimensions, — les personnages étaient grandeur nature, — furent hissées au sommet de cette véritable pyramide, et paraissaient ainsi de simples timbres-poste aux angles d'une immense enveloppe.

Ce placement par trop fantaisiste contribua-t-il à dégoûter définitivement notre artiste des effets de lumière ? On serait tenté de le croire. En tout cas, il revint aux tonalités plus claires qui lui avaient mieux réussi, car *le Supplice de Caïphe*, exposé antérieurement (1), avait eu un certain succès, et Dieu sait, pourtant, dans quelles conditions il avait été exécuté !

(1) Salon de 1877.

On sait que, de nos jours, il existe nombre d'artistes contemporains dont les ateliers sont de véritables merveilles, où s'entassent des étoffes somptueuses aux broderies étincelantes. Quelques ateliers même sont décorés avec tout le luxe arabe. Sur les murailles, ce ne sont qu'arcades mauresques aux délicats entrelacs ; dans un dallage de marbre se découpe un bassin circulaire ; de riches portières masquent les ouvertures ; de splendides tapis sont jetés sur le sol. Pour ajouter encore à toutes ces richesses les séductions de la lumière, l'artiste peut à son gré entr'ouvrir un volet, et un rayon de soleil vient poser des étincelles sur les ors et les soies rutilantes. Le décor était tout placé, la lumière est venue lui donner de l'animation ; il ne reste plus à l'artiste qu'à agencer ses modèles : il a devant les yeux son rêve réalisé. Il n'a plus qu'à regarder. Il n'a plus qu'à interpréter et à donner libre essor à son talent.

Ah ! certes, l'atelier de notre modeste artiste était loin de ressembler à ces fastueux intérieurs. Philippe Zacharie avait peint sa toile dans un appartement mal éclairé où il n'avait pas de recul. Bien plus, il devait peindre alternativement au niveau du plancher et à la hauteur du plafond. Il lui était même interdit de remuer sa toile, et quant à l'emplacement réservé à celui qui posait, il était d'une telle exiguité qu'il faillit, dit-on, plus d'une fois écraser son modèle en se reculant trop vivement. Exécuter dans de pareilles conditions une toile comme celle du Salon de 1877 peut passer à bon droit comme un véritable tour de force.

Les terribles scènes de *l'Enfer*, du Dante, avaient

vivement frappé l'imagination du jeune homme. mais il avait été obligé de borner son choix au seul épisode qui lui permît de faire poser le modèle couché... car s'il avait dû l'installer sur la table à modèle, il eût été obligé de lui céder la place, et il réalisa presque cette chose étrange : peindre un tableau plus grand que l'atelier dans lequel il est installé. Le crucifié était donc vu — et pour cause — dans un audacieux raccourci. A ses côtés se dressaient le Dante et Virgile, l'un revêtu du traditionnel vêtement rouge, l'autre drapé d'un manteau vert recouvrant une tunique rose et la tête ceinte de lauriers d'or. Dans le fond d'une gorge bordée de rochers abrupts s'enfonçait, avec une brusque déclivité, un étroit chemin où flamboyaient les ors de ces chapes éblouissantes, mais dont le dessous était de plomb, et qui écrasaient de leur poids les âmes succombant à la douleur et s'éloignant à pas lents.

L'artiste ne doit pas rougir du mal que lui donna ce tableau et des difficultés matérielles qu'il devait surmonter. En peignant plus tard *le Bon Samaritain* (Salon de 1878), ne lui arriva-t-il pas encore de nouveaux accidents. ?

Bien des artistes — et des plus célèbres — ont eu, eux aussi, de bien durs commencements. Ingres passa vingt ans en Italie dans une détresse absolue, et lorsqu'il exécutait *le Vœu de Louis XIII*, n'ayant pas les moyens de louer une échelle pour travailler au haut de son tableau, il avait été obligé d'ajuster lui-même une chaise sur quelques planches. L'ensemble de la construction était fort peu solide, et lorsqu'un ami désirait

pénétrer dans l'atelier, M^{me} Ingres était obligée d'annoncer cette visite tout doucement, dans la crainte qu'un mouvement trop brusque ne fît tomber l'artiste de son trop branlant échafaudage (1).

M. Zacharie aurait pu, rebuté par les difficultés, se laisser entraîner à n'exécuter que des œuvres commerciales. Combien d'artistes contemporains, combien de gens habiles ont su exploiter ce filon. Combien ont trouvé profit — et même honneur dans une certaine mesure — à recommencer toute leur vie le même tableau, toujours d'un placement facile. M. Zacharie, utilisant ses courts loisirs de professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts et de professeur au lycée Corneille, voulut, au contraire, aborder l'Art dans sa formule la plus élevée, et traita le *Nu*.

« Nulle étude, a dit un critique doublé d'un poète, ne remplacera celle du corps humain, dans la flexibilité merveilleuse de ses aspects, dans la délicatesse de ses tons, dans l'harmonie admirable de ses proportions et la pondération de ses mouvements » (2).

Aussi, en même temps qu'une très belle figure de femme, M. Zacharie envoyait-il un *Saint Jérôme* au Salon de 1883.

Dans ce dernier tableau, l'artiste s'était trop visiblement inspiré du *Job* de Bonnat, bien que la facture et la tonalité de l'œuvre ne rappelassent en aucune façon la toile de l'un des maîtres les plus sympathiques de l'école française. M. Zacharie s'était donné cependant

(1) V. *Atelier d'Ingres*, Souvenirs de M. Amaury Duval.

(2) Armand Sylvestre, *le Nu*; Salon de 1880.

beaucoup de mal pour l'exécution de cette figure, plus grande que nature, la recommençant avec un acharnement sans pareil, changeant et remaniant chaque jour les lignes de l'ensemble ; aussi l'œuvre se ressentait-elle de ce travail excessif. Mais nous en avons peut-être déjà trop dit, car cette toile n'existe plus aujourd'hui ; l'artiste, mécontent de son œuvre, l'a effacée entièrement.

Et, à ce propos, un conseil aux biographes futurs de M. Zacharie : qu'ils ne s'acharnent pas à chercher plus tard plus d'un tableau mentionné au livret des Expositions... bien d'entre eux n'existent plus déjà.

Si l'artiste est un travailleur opiniâtre, c'est un *effaceur* de ses propres œuvres non moins emporté. Que de toiles sur lesquelles sont superposés des sujets multiples ! Pourquoi, à ces terribles moments, un bon génie ne s'est-il pas trouvé pour dérober l'œuvre condamnée à disparaître, la mettre en lieu sûr et remplacer sur le chevalet, par une toile immaculée, ces dessous dont l'artiste s'est déjà trop souvent servi.

Et maintenant, nous arrivons à cette *Femme aux pigeons*, qui est, quant à présent, l'œuvre la plus séduisante de l'artiste. On connaît cette toile, qui appartient aujourd'hui au Musée de Rouen : une femme nue est étendue sur le gazon, le bras droit replié masquant le visage, le bras gauche levé. Un rayon de soleil frappant sur la hanche projette une ombre transparente sur la partie inférieure du torse, tandis que la partie supérieure est en pleine lumière. Autour de cette femme couchée, en avant d'un massif de feuillage d'un ton roux

laissant à peine entrevoir un coin d'azur, volètent deux pigeons aux ailes déployées dans des battements précipités. Et la figure se détachant en clair sur le fond sombre et les contours estompés, montre que l'artiste s'est préoccupé des œuvres d'un de nos contemporains les plus célèbres : de Henner, le seul homme, a dit Armand Sylvestre, qui pouvait avoir une action salutaire pour l'enseignement du nu, qui avait su rajeunir les traditions... mais qui garde ses secrets pour lui (1).

Le modeste artiste normand, étudiant les œuvres aux Salons annuels, les analysant avec une singulière pénétration, a su dérober au maître quelques-uns de ces secrets, et a su néanmoins produire une œuvre d'un caractère personnel indiscutable. Nul ne peut l'en blâmer.

Au Salon, tous les écrivains d'art remarquèrent la *Femme aux pigeons*. C'est dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Guillaume, l'éminent statuaire ; dans l'*Art* et dans la *Gazette des Beaux-Arts* on lit aussi l'éloge du tableau.

D'autres critiques, tout en reprochant à l'artiste d'avoir laissé sa toile à l'état d'ébauche, se sont plu à louer la belle unité des colorations lumineuses, et bien que trouvant l'œuvre incomplète, n'ont pu contester que ce tableau — ainsi d'ailleurs que le *Saint-Sébastien* qui figurait à notre dernière Exposition — offrait des parties d'une exécution superbe (2).

Ne soyons donc pas plus difficiles que l'éminent critique qui, on le sait, n'a jamais gâté un artiste nor-

(1) *Le Nu* au Salon de 1880.

(2) Alfred Darcel. — Exposition de Rouen 1884.

mand par des éloges hyperboliques ; l'œuvre est jolie et, quant à nous, nous nous demandons ce qu'un fini excessif aurait pu y ajouter. Il y a de fugitives et charmantes impressions qui disparaissent si aisément. C'est peut-être même là la seule qualité de l'impressionisme, c'est de chercher à donner une sensation profonde par une simplification poussée aux dernières limites. Seulement ceux qui se disent impressionistes savent rarement dessiner, tandis que ceux qui cherchent à simplifier sont au contraire d'une force remarquable.

Et l'œuvre de M. Zacharie, envisagée chronologiquement, donne raison à cet axiome du peintre-graveur Bracquemond : que la formule appliquée par un artiste, va s'affirmant de plus en plus vers une liberté de facture telle que le métier semble quelquefois négligé et même abandonné, relativement aux premières productions.

Et cette facilité ne s'acquiert que par une pratique infatigable et ce laisser-aller est la preuve d'une pleine possession de formule. Car il ne faut pas oublier que les arts sont à la fois science et métier, qu'ils ont des principes, des conventions, des formules, des recettes et même des *outils* (1).

Pourquoi l'*Agneau mystique*, ce merveilleux polyptique de Saint-Bavon, est-il encore d'une fraîcheur de ton incomparable, pourquoi ce chef-d'œuvre des frères Van-Eyck est-il d'une admirable conservation, sinon parce que les peintres flamands savaient admirablement leur métier. Pourquoi au contraire des tableaux qui nous ont charmés au Salon par leur fraîcheur se

(1) Bracquemond, *Le dessin et la couleur*.

transforment-ils en peu d'années et ne nous offrent-ils plus, au lieu des ciels lumineux et des ombres transparentes qui nous avaient séduit, que des tons boueux et sales et des opacités inexplicables, sinon parce que nombre d'artistes contemporains ne possèdent point suffisamment la pratique de leur art. Aussi leurs toiles ne ressembleront-elles jamais à celles de leurs prédécesseurs qui s'harmonisent au contraire sous la patine du temps et s'émaillant sous leur légère couche de vernis, ont atteint ce fondu et ce moelleux qui nous charment tant.

A travailler sans relâche, à s'exercer dans des genres différents, en adoptant des manières variées, on devient aisément maître des procédés. M. Zacharie, qui certes connaît son métier, le prouve encore une fois, en menant de front les toiles de grande dimension où se meuvent des figures plus grandes que nature, dont certains morceaux peints du premier coup ont d'admirables qualités et de petits portraits précieusement touchés.

Il montre qu'il sait aussi comprendre Holbein et celui trop tôt ravi à l'art contemporain : Bastien Lepage, qui, à trois siècles de distance, semblait avoir voulu continuer la série de ces admirables effigies qui fixent sur le bois ou sur la toile la fuyante image d'un homme dont l'ombre immobilisée durera éternellement.

Pour nous, c'est la *Femme aux pigeons* qui, jusqu'à ce jour, est l'œuvre principale de l'artiste. Sans doute il y a de jolis morceaux dans le *Saint-Sébastien* évanoui, près duquel Irène est agenouillée, retirant avec précaution la flèche enfoncée dans la poitrine du martyr ; sans doute la ravissante *Ophélie*, du même Salon, était

un délicieux tableau de chevalet, mais l'artiste est jeune et devant lui s'ouvre l'avenir.

Travaillant dans la solitude et le recueillement, après avoir surmonté les premiers qui sont les plus difficiles obstacles, le jeune peintre ne nous a pas livré ses derniers secrets.

Ou nous nous tromperions fort, mais il nous semble qu'on gardera le souvenir d'une *Idylle*, vaste toile à laquelle M. Zacharie travaille depuis longtemps déjà, et dont l'ébauche lumineuse nous promet une œuvre superbe.

« C'est une pensée consolante, a dit Théophile Gautier, de voir comme le jour de la justice arrive pour les talents vaillants et fiers qui, dans leur amour de l'art, n'ont pas mendié les suffrages de la foule par des concessions, et dédaigneux d'une popularité passagère se sont obstinés à suivre cette voie escarpée et raboteuse, barrée de ronces, bordée de précipices, mais conduisant aux sommets lumineux où règne la vraie gloire ».

En écrivant ces lignes, Messieurs, Théophile Gautier songeait à Delacroix. Delacroix et Géricault, ce furent là les deux maîtres devant lesquels le jeune artiste se prosternait. Espérons que ces demi-dieux de l'art inspireront à notre compatriote de nouvelles œuvres dont nous serons fiers.

Vous nous avez montré, M. Zacharie, quel opiniâtre travailleur vous étiez. Votre premier succès au Salon de Paris a dû vous enhardir ; vous devez maintenant avoir conscience de votre propre force.

La distinction dont vous êtes aujourd'hui l'objet con-

corde avec votre première médaille. A côté de la récompense qui vous a été attribuée par un groupe d'artistes éminents, vous serez fier de placer celle qui vous est décernée par vos concitoyens. Parmi les anciens lauréats de ce prix, vous comptez des maîtres, des amis. Il était bon, il était indispensable que votre nom figure aussi sur cette liste (1). Fidèle gardienne des traditions,

LAURÉATS DU PRIX BOUCTOT.

Liste des prix décernés à des artistes nés et domiciliés en Normandie et ayant pris part aux expositions municipales et des Beaux-Arts de Rouen de 1877 à 1885.

1877. — Exposition de 1876. — **Brunet-Debaines** (Alfred), graveur élève de Pils, Gaucherel, C. Normand et Lalanne. — Méd. or, Rouen. — Méd. vermeil, Vienne. — Méd. vermeil, Lyon. — Méd. argent, Le Havre, 1868. — Méd. 2^e cl., Paris, 1872. — Méd. 2^e cl., Paris, 1873. — Hors concours. — N^o 558, *La Basse-Vieille-Tour* (aquarelle). N^o 559, *La Calende*, (dessin). — N^o 560, *L'Eglise Saint-Vivien* (dessin). — N^o 692, *Bords de la Seine* (eau forte). N^o 693, Gravure d'après Zurner.
1879. — Exposition de 1878. — **Le Duc** (Arthur-Jacques), statuaire, né à Torigny-sur-Vire (Calvados), élève de l'école des Beaux-Arts de Caen, de Barye et de Dumont. — Ment. hon. Paris, 1878. — Méd. 3^e classe, Paris, 1879. — N^o 698 *Centaure et Bacchante* (groupe plâtre).
1881. — Exposition de 1880. — **Lebel** (Edmond), peintre, né à Amiens, directeur de l'école de dessin et conservateur du Musée de peinture de Rouen, élève de Léon Cogniet. — Méd. 2^e classe, Paris, 1872. — Méd. en vermeil, Vienne, 1873. — Méd. E. I., Londres, 1877. — Diplôme d'honneur, Amiens, 1877. — Hors concours. — N^o 391, *Bouches du Transtevere*. — N^o 392, *Une rue à Belmonte*. — N^o 393 *Escalier saint, San-Benedetto*.

l'Académie se devait à elle-même de conserver votre nom en consacrant le mérite de vos œuvres.

Venez donc, M. Zacharie, recevoir le prix Bouctot ; l'Académie est heureuse de vous décerner cette récompense ; et grâce à cet encouragement, il lui semble même que, désormais, elle aura plus de droits encore à s'intéresser à vos consciencieux travaux et à prendre part aux nouveaux et inévitables succès que, sans nul doute, l'avenir vous réserve.

1883. — Exposition de 1882. — **Guilloux** (Alphonse-Eugène), statuaire, né à Rouen, élève de MM. Dumont et Falguière. — Méd. argent, Rouen, 1880 — Méd. 3^e cl., Paris, 1880. — N^o 1,116, *Portrait de Mme Henri Fouquier* (buste plâtre). — N^o 1,117, *Portrait de M. le comte Du Moncel* (buste plâtre). — N^o 1,118, *Soldat moyen-âge* (statuette).
1885. — Exposition de 1884. — **Zacharie** (Ernest-Philippe), peintre, né à Radepont (Eure), élève de MM. G. Morin et Guillemet. — Méd. argent, Rouen, 1872. — Méd. or, Rouen, 1870. — Méd. or, Rouen, 1878. — Méd. 3^e classe, Paris, 1883. — N^o 902 *La Femme aux pigeons*. — N^o 303 *Irène et Sébastien*. — N^o 904, *Ophélie*.
-

RAPPORT SUR LE PRIX GOSSIER

Par M. EUGÈNE NIEL.

MESSIEURS,

La Commission nommée par vous pour l'examen du manuscrit faisant l'objet du prix Gossier, a bien voulu me confier la rédaction du rapport qu'elle est chargée de vous présenter.

En acceptant cette tâche honorable, mais délicate, j'ai compté, Messieurs, sur votre bienveillance, pensant qu'à défaut du talent et du temps nécessaires pour traiter un pareil sujet, ma bonne volonté serait un titre à votre indulgence.

Voici, Messieurs, quelles étaient les conditions du concours : l'Académie décernera un prix de 700 francs à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : *Les « Botanistes Normands. Etudier leurs travaux au « point de vue du développement de la science et de la « flore de la région. »*

Ce prix émanant d'une institution, qui, comme la vôtre, s'occupe avec la même sollicitude des arts, de la science et de la littérature, devenait un précieux encouragement, et devait provoquer une noble émulation ; un

seul auteur a répondu à votre appel; son manuscrit portait comme suscription : *Utile dulci*.

Le savant auteur de ce mémoire dit dans son introduction qu'il s'est surtout attaché à faire connaître le naturaliste, ne voulant pas allonger outre mesure ses notices biographiques. Il a effectivement fait ressortir la part active prise par certains botanistes aux ouvrages importants publiés depuis le commencement de notre siècle, ainsi que la part qui revient à chacun dans la connaissance de la végétation de notre belle province.

Ce travail, fruit de longues et consciencieuses recherches, fait avec la compétence d'un observateur expert, est dû à la science approfondie d'un homme auquel l'Académie de Rouen a déjà décerné, il y a quelques années, un prix pour son ouvrage sur les *Mousses de l'Ouest et du Nord de la France*, et auquel également, l'Institut de France accordait, il y a deux ans, le Prix Desmazières. J'ai nommé M. Husnot.

Raconter les faits, juger les hommes et leurs œuvres, en prenant pour base des documents contemporains authentiques, tel est le but que doivent se proposer les écrivains qui ont le souci de notre histoire. Depuis le commencement du siècle, la science a pris un grand développement et fait d'immenses progrès; aussi voyons-nous avec fierté que notre Normandie n'est pas restée stationnaire, mais qu'au contraire elle a tenu haut et ferme le drapeau de l'intelligence, et qu'elle peut revendiquer à bon droit une bonne part dans les travaux scientifiques modernes.

La critique, quand il s'agit de la biographie des

hommes de science, ne se contente pas de conjectures vagues ou de renseignements controuvés, elle doit se servir de documents précis et véridiques, et présenter sous une forme concise la physionomie de nos savants normands en faisant l'historique des travaux qui ont le plus contribué à les rendre célèbres ; telle est la forme sous laquelle se présente l'ouvrage de M. Husnot.

Ce dernier ayant eu la bonne fortune de vivre de longues années dans l'intimité de nos savants botanistes, a pu recueillir, non pas de banales informations, mais des faits, des dates d'une incontestable authenticité.

Je ne puis résister au désir de citer quelques noms parmi les plus célèbres. Beaucoup sont pour vous d'anciennes connaissances, d'anciens amis, ils ont honoré cette Académie et illustré notre région.

Il serait, je crois, trop long de retracer ici la vie active et désintéressée de tous ces serviteurs de la science, vie remplie par des travaux arides et souvent pénibles ; je pense cependant qu'il ne sera pas sans intérêt de dire quelques mots de leurs écrits et de mettre en relief leurs mérites.

L'auteur de la *Flore des environs de Rouen*, notre compatriote, le vénérable abbé Le Turquier-Delongchamp, fut le premier à faire connaître la riche végétation de notre département. Il faut lui rendre cette justice, c'est qu'il fut également le premier à introduire dans notre région une flore basée sur les nouveaux et récents moyens de classification, peu de temps après la grande découverte de Linné.

Ce fut l'Académie de Rouen qui l'aida dans la publi-

cation de sa *Flore*, ouvrage admirable, qui a rendu et qui rend encore aujourd'hui d'éminents services à tous ceux qui se livrent à l'étude de la botanique.

N'étais-ce pas Le Turquier qui disait dans sa préface :
« que pour être botaniste, il ne suffit pas de connaître
« les théories botaniques, de les méditer, de les appro-
« fondir : il faut encore feuilleter le grand livre de la
« nature.

« C'est dans la nature même qu'il faut l'étudier ; c'est
« dans le lieu natal qu'il faut étudier les plantes. »

Comme pendant à Le Turquier, nous pouvons citer avec orgueil Alphonse de Brébisson, l'homme plein d'honneur et de délicatesse, l'aimable savant dont les encouragements étaient toujours acquis à tout ce qui intéresse la science. L'auteur de la *Flore de Normandie*, ouvrage consacré par cinq éditions, fut un de nos naturalistes les plus distingués ; ses remarquables travaux sur les algues microscopiques (Diatomées), firent sensation dans le monde savant, en France et à l'étranger, et le placèrent au premier rang parmi les botanistes descripteurs, à côté des Ehrenberg, des Kützing, des Ralfs, des Rabenhorst. Appellerai-je votre attention sur des noms tels que ceux de René Lenormand, qui consacra trente-cinq années à rassembler le plus riche herbier du monde, aujourd'hui la propriété du muséum de Caen. — « Jamais, » disait le comte Jaubert, « un particulier n'a peut-être réussi à former une plus vaste collection ; » — Delise le lichenologue, qui fut un des rédacteurs du *Botanicon Gallicum* de Duby ; Lamouroux, qui avec de Brébisson, contribua le plus à inspirer

le goût des sciences naturelles en Normandie, et qui eut la gloire d'être l'un des fondateurs de la *Société Linnéenne de Normandie*, la première société scientifique créée en province. Nous ne pouvons oublier les riches collections rapportées par nos illustres voyageurs, l'amiral Dumont d'Urville, Deplanche, de la Billardière et Turpin, le collaborateur de de Humboldt, Duval-Jouve et le savant Pouchet qui s'occupèrent de physiologie botanique, le colonel de Booz, qui légua un herbier des plus complets à notre savante Compagnie.

Deux noms encore qui nous sont chers : Antoine Passy et Auguste Le Prevost, deux noms que l'on ne peut séparer, et qui ont bien mérité de la botanique par la part qu'ils ont pris à la fondation de la Société botanique de France.

« Leur amitié dura quarante ans. Elle avait commencé par la botanique, elle finit par la botanique. « Ainsi, l'amitié avait commencé en 1841 en cueillant « des fleurs fraîches, elle finissait en 1859 en échangeant « des fleurs séchées, les unes et les autres cueillies sur « la terre aimée de Normandie. » (1)

Ainsi que le fait remarquer si justement le savant auteur du mémoire que vous allez récompenser, c'est vers 1820, avec les élèves de Lamouroux et de Chauvin que commence, pour la botanique, cette brillante et active période, féconde en travaux importants. Cette savante génération disparaît, mais elle avait laissé de

(1) Discours de M. Louis Passy à l'inauguration du buste d'Auguste Le Prevost à Bernay, le 30 juin 1883.

nombreux élèves, qui ont continué de soutenir avec honneur la lutte scientifique, et contribué à agrandir le domaine des connaissances de la flore de Normandie.

Les paroles d'Auguste Le Prevost n'ont point été oubliées; on s'est mis avec ardeur aux études cryptogamiques, par d'importantes et intéressantes publications. MM. Le Jolis et Malbranche nous ont fait connaître nos richesses algologiques et lichenologiques; MM. Etienne et Husnot : les Mousses; MM. Gillet et Le Breton : les Champignons. La mycologie est redevable à M. Gillet d'un des plus grands ouvrages qui aient été publiés de nos jours, en France, sur les Champignons. C'est bien le livre par excellence pour les personnes désireuses de se livrer à cette étude difficile.

Bien qu'ils n'appartiennent pas à la région normande par leur naissance, l'Académie eut vu, avec un certain orgueil, figurer parmi les noms des savants cités dans le travail intéressant de M. Husnot ceux de Varin, de Guersent et de Marquis.

Par les services qu'ils ont rendu à la botanique, ils ont honoré la ville de Rouen et ont droit à notre reconnaissance.

L'ouvrage que vous allez récompenser a une incontestable valeur; il fait ressortir, d'une manière évidente, le développement acquis par les sciences naturelles en Normandie, et sert à nous éclairer sur la flore et la bibliographie de notre riche et belle province; à ce point de vue il est appelé à rendre d'éminents services à tous ceux qui s'intéressent aux travaux et aux progrès de l'histoire naturelle.

J'ai l'honneur d'être ici votre interprète à tous, Messieurs, en invitant M. Husnot de Cahan à venir recevoir le Prix Gossier, que l'Académie est heureuse de lui décerner.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. A. HÉRON.

MESSIEURS,

L'Académie avait décidé d'attribuer en 1885 « à l'auteur du meilleur conte, ayant au moins cent vers, » le prix qu'elle doit à la libéralité de M. Bouctot.

Ce n'était pas la première fois qu'elle établissait ce concours, et je vous demande la permission de rappeler en peu de mots à quelles époques il a été antérieurement ouvert et quels résultats il a donnés.

En 1858, premier concours : quarante-sept pièces furent soumises à l'examen de l'Académie qui, satisfaite du mérite des concurrents, ajouta au prix unique qu'elle avait proposé deux autres prix et deux mentions honorables. De plus, elle publia dans le précis de ses travaux la pièce qu'elle avait placée au premier rang. L'œuvre était signée du nom de M. Paul Vavasseur, dont vous venez d'applaudir l'excellent éloge dû à la plume éloquente de notre nouveau confrère.

Le même sujet, un conte en vers, fut mis au concours pour l'année 1877. L'insuffisance des douze pièces que

reçut l'Académie décida celle-ci à proroger le concours d'une année.

Le résultat ne fut pas meilleur; l'Académie reçut cette fois encore douze pièces dont aucune ne parut digne du prix.

J'ai le regret d'avoir à vous faire connaître que le concours de cette année est tout aussi négatif que celui de 1878 et que votre Commission (1), soucieuse de n'accorder le prix dont l'Académie dispose qu'à une œuvre qui en soit vraiment digne, n'a trouvé dans aucune des huit pièces qui lui ont été soumises des qualités de nature à motiver de sa part un jugement favorable.

Ce double insuccès prouve-t-il que l'Académie avait eu tort de choisir un semblable sujet? Je ne saurais, pour ma part, le croire.

Le conte est un genre essentiellement français, et il serait bien facile de signaler chez nos poètes et nos prosateurs plus d'un chef-d'œuvre en ce genre. Les fabliaux font fort bonne figure dans notre abondante et riche littérature des ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles; disons même qu'ils n'en sont pas le moindre charme. Toutes les nations de l'Europe nous ont emprunté ces gais sujets dans lesquels se donnait libre carrière la verve malicieuse et libertine de nos pères; nous les leur avons repris au ^{xvi}^e et au ^{xvii}^e siècles, sans nous douter alors que, pour me servir d'un mot fameux, nous reprenions véritablement notre bien où nous le trouvions, et nous rencontrons chez les auteurs de ces deux siècles et du ^{xviii}^e, qui

(1) La Commission était composée de MM. Decorde, de Lérue, Henri Frère, Paul Allard, A. Héron, rapporteur.

nous ont laissé des contes les qualités aimables qui caractérisent le genre : je veux dire la verve enjouée, la facilité, la vivacité, la finesse, l'élégance, la concision, le trait.

Les qualités que je viens d'énumérer ne se rencontrent guère dans les pièces qui ont été envoyées au concours de cette année. Quelques-unes d'entre elles sont vraiment étranges et par le fond et par la forme ; pauvreté ou absurdité de l'invention, incorrection de la langue et de la versification, voilà tout ce qu'on y remarque. Est-il nécessaire de faire la critique de ces pièces ? L'Académie ne l'a pas pensé ; elle a jugé qu'il serait plus généreux de les couvrir toutes d'un silence discret et indulgent. Votre rapporteur aura ainsi la satisfaction de n'avoir blessé personne, car il est bien persuadé que parmi les poètes, faut-il employer ce mot ? qui ont brigué les suffrages de l'Académie, aucun ne voudra reconnaître, sous les traits dont ils viennent d'être caractérisés, les fruits que lui a donnés la Muse. Chacun, au contraire, tiendra à se croire un des auteurs de ces deux ou trois pièces que je qualifierai simplement de médiocres, en me gardant bien toutefois de citer le redoutable vers de Boileau.

Un conte cependant s'élève au-dessus des autres ; il a le grand mérite d'être écrit avec correction et facilité ; évidemment l'auteur sait faire les vers ; mais l'histoire d'une jeune fille dont l'amant périt et qui devient folle de douleur est assurément bien rebattue ; il eut fallu tout au moins racheter la banalité du sujet par une certaine originalité dans les détails. La forme pouvait

sauver le fond ; mais il lui fallait pour cela plus de qualités que la Commission n'en a rencontré ; aussi s'est-elle vue, à son grand regret, dans la dure nécessité de réserver le prix.

En présence de ce résultat tout négatif, l'Académie a pris la résolution de retirer du concours le sujet qu'elle avait proposé.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. HÉDOU.

En 1744, lorsque notre Compagnie se fonda, grâce à l'initiative intelligente de quelques hommes remarquables, le but principal qu'il s'agissait d'atteindre, but que nous continuons toujours à poursuivre, était la prospérité des belles-lettres, des sciences et des arts dans notre ville. Mais, à cette mission originaire, une autre est venue s'adjoindre tout naturellement et par la force même des choses. Des bienfaiteurs auxquels nous ne saurions trop adresser nos remerciements, nous ont donné des sommes importantes destinées à récompenser les poètes, les savants, les artistes qui honorent notre pays. Ils ont ainsi proclamé le culte du beau : mais le beau et le bien sont tellement unis qu'il n'est pas possible de les séparer, et par une conséquence logique, fatale, les prix de vertu sont venus faire escorte aux autres récompenses que nous avons à distribuer. Nous ne sommes pas moins heureux de couronner ceux qui, par leur travail et leur intelligence, font progresser les connaissances humaines que de proclamer bien haut les

vertus des braves gens qui, sans espoir de lucre, pour le seul plaisir du devoir accompli, consacrent leur vie à secourir leurs semblables.

Si l'Académie de Rouen n'a pas toujours trouvé de lauréats pour les prix de poésie, de science ou d'art dont elle dispose, jamais ses prix de vertu ne sont restés sans destination, et je le dis bien haut, à l'honneur de nos concitoyens, l'Académie a toujours trouvé devant elle des dévoûments remplissant, et au-delà, les conditions imposées par le programme, de telle sorte que sans l'honneur de la récompense, le prix serait toujours resté au-dessous du mérite de celui qui l'obtenait.

A ce sujet, permettez-moi de vous dire que, dernièrement, il est advenu à notre Compagnie un grand bonheur et un grand honneur, dont elle est fière et reconnaissante. L'année dernière mourait à Rouen une femme dont la vie entière avait été consacrée à la bienfaisance, mais si discrètement que, hormis elle et ses obligés, personne ne savait ce que sa main distribuait, et encore combien de malheureux secourus ont ignoré de quelle bourse était sortie l'obole qui les avait sauvés?

Cette âme d'élite, qui restait ainsi noblement fidèle aux traditions paternelles, voulut, même après sa mort, continuer le bien qu'elle avait fait pendant sa vie. Pour cela elle ne trouva rien de mieux que de léguer à l'Académie de Rouen une somme de 20,000 francs dont les arrérages devront servir à récompenser les frères et sœurs qui se seront dévoués pour soigner et élever les autres enfants de la famille. Nous pouvons donc récom-

penser de nouvelles vertus, voilà le grand bonheur dont je vous parlais à l'instant.

La même personne a donné à la commune de Barentin une autre somme également importante, destinée aussi à encourager la vertu ; mais avec cette stipulation que les lauréats seront désignés par l'Académie de Rouen, voilà le grand honneur dont nous nous montrons fiers à juste titre et pour lequel nous adressons nos plus sincères remerciements à celle qui n'est plus.

Aujourd'hui, tout à l'heure, l'Académie va décerner le prix de vertu ; elle pense que le moment ne saurait être mieux choisi pour proclamer ici même, en notre séance solennelle, le nom de ce génie de la charité qui augmente d'une façon si honorable pour nous la mission de propager et de récompenser le bien. Aussi disons-nous bien haut : Merci, Madame Roulland ! Merci pour l'Académie de Rouen ! Merci pour ceux qui se montreront dignes de vos prix !

Après avoir rempli ce que nous considérons comme un devoir envers les bienfaiteurs de l'Académie, nous devons rentrer dans notre rôle de rapporteur de la Commission du prix Dumanoir, en indiquant quel est le candidat qui a mérité le prix de vertu et quelle vie exemplaire nous allons couronner.

Le nombre des personnes dont on a fait valoir les titres et la récompense n'est pas considérable, puisque nous n'avons compté que deux concurrents, mais nous devons dire tout de suite que la qualité a remplacé la quantité. L'Académie est heureuse de constater que si les crimes ne diminuent pas, la vertu compte toujours

des partisans pour lesquels le devoir et la bienfaisance ne sont pas de vains mots. L'amour de ses semblables provoque toujours des dévoûments exemplaires, et nos ressources sont encore insuffisantes pour honorer dignement ceux qui sacrifient leur vie pour venir en aide à leur prochain.

Que de trésors de charité se dépensent chaque jour discrètement et sans bruit. Il y a sur cette terre bien des infortunes, et cependant il en est bien peu qui ne soient secourues par de nobles âmes plus soucieuses de leurs devoirs que de leurs droits. Pour ces dernières, le sacrifice est un besoin et le malheur semble les attirer. Voient-elles un malheureux être souffrir, vite elles accourent, le soignent et ne cessent leurs soins, quand ils sont devenus inutiles, que pour aller vite les prodiguer à quelque autre infortuné courbé sous la maladie et la misère.

Tous ces dévoûments ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire : ce qui est rare c'est de les découvrir, car, chose bizarre, pour faire le bien comme pour faire le mal, l'être humain se cache. Cela est si vrai que les candidats ne viennent jamais directement à nous ; ce sont toujours des tierces personnes qui nous dévoilent leurs bonnes actions en faisant une véritable violence à leur modestie, car je ne suis pas bien sûr que ces braves gens ne regrettent pas de ne pouvoir toujours garder l'anonyme et continuer ainsi à l'ombre leur dévoûment obscur jusque-là.

Je ne parle presque que pour mémoire de ceux qui, même au prix de leur santé, pratiquent la piété filiale.

C'est un devoir qu'ils remplissent, et en ne marchandant pas les soins, nuit et jour, à leurs parents, ils obéissent à une loi de nature. Nous félicitons hautement ceux qui savent ainsi vouer leur existence au salut et au bien-être de ceux qui les ont aimés et élevés : mais nos récompenses et nos éloges iront plus haut encore ; ils s'adresseront à ceux qui usent leur vie à soigner des êtres qu'ils ne connaissent pas et qui n'ont d'autres titres à mériter ces soins que le besoin même qu'ils ont d'être secourus.

Il n'est, Dieu merci ! pas rare de voir les heureux de ce monde pratiquer la charité ; il n'est pas moins commun de voir les déshérités de la fortune jeter à tous les vents du malheur leur santé, leurs veilles et leurs soins. Ils ne peuvent payer que de leur personne et ils en usent largement. Cette monnaie-là, ils la jettent à pleines mains, le jour, la nuit, pendant des semaines, des mois, des années, quelquefois pendant leur vie entière. La mort seule vient leur prouver que leur sacrifice peut avoir un terme.

N'est-ce pas que tout cela est beau et que l'on est heureux de rencontrer sur cette terre des caractères aussi bien trempés ? N'est-ce pas que l'on peut sans crainte crier bravo aux gens qui comprennent si bien leurs devoirs.

L'Académie voudrait récompenser tous ceux qui portent si haut le drapeau de la vertu, mais elle n'a qu'une récompense à décerner et elle a dû la réserver pour une noble fille qui, n'ayant pas de parents à soigner, ni de devoirs de reconnaissance à accomplir, a passé plus de trente années de sa vie dans l'exercice de la charité la

plus désintéressée. Pendant cette longue période, elle a consacré tout son temps, tout ses soins, toutes ses veilles près de malheureux auxquels elle ne devait rien. Les misères ont succédé aux misères. Jamais son dévoûment n'a subi une défaillance. Quand les besoins excédaient les ressources, elle ne s'avouait jamais vaincue; n'avait-elle plus rien chez elle, vite elle se mettait en campagne et bientôt elle revenait près de ses chers malheureux, et les nouvelles ressources qu'elle avait su obtenir étaient bientôt absorbées et consacrées entièrement au soulagement des déshérités de ce monde.

C'est à Rouen, en 1831, que naquit M^{lle} Olympe Duval. Sa jeunesse se passa dans le travail, comme le voulait d'ailleurs la position plus que modeste de ses parents. En 1854, à l'âge de vingt-trois ans, commença l'œuvre de dévoûment de la jeune fille. Elle apprend qu'à Luneray des maladies terribles et une misère, que l'on cherche en vain à cacher, ont envahi la demeure d'une pauvre marchande de tabac. Cette mère de famille est atteinte d'un terrible cancer qui la fait cruellement souffrir. A côté de son lit se dresse une autre couche sur laquelle est étendue sa fille aînée, infirme et frappée au cœur par une maladie qui ne pardonne point. La seconde fille était aussi alitée au milieu des deux autres malades. D'une santé débile, épuisée par les soins à donner à sa mère et à sa sœur, ses forces l'avaient trahie et il lui avait fallu s'avouer vaincue.

Dieu eut pitié de ces grandes infortunes et leur envoya un ange de dévoûment, Olympe Duval. On représente vainement à cette jeune fille qu'il n'y aura pas de gages

à recevoir, mais bien des nuits à passer, bien des plaies affreuses à panser, même des secours à donner. Rien ne l'arrête. Est-ce que les Sœurs de charité sont payées ; Est-ce qu'elles ne soignent pas toutes les maladies si horribles qu'elles soient ? Est-ce que, ne possédant rien, elles ne trouvent pas moyen de soulager les misères ? Pourquoi ne ferait-elle pas ce que font ces nobles femmes ? Pour leur ressembler, il ne lui manquera que la cornette, et elle saura rivaliser avec elles.

Olympe Duval entre donc au service des dames Boucourt, et dès le début il lui fallut combattre les atteintes redoublées de la maladie de cœur qui allait emporter l'aînée des filles de sa maîtresse. Toutes ces crises se déroulaient sous les yeux de la mère et de la sœur qui, pendant deux longues années, assistèrent à l'agonie de celle qu'elles chérissaient, et cela côte à côte, lit à lit, sans perdre un gémissement, sans perdre un cri, sans qu'il leur soit fait grâce d'un seul râlement. Voilà la tâche qu'Olympe avait volontairement acceptée, le martyr moral ajouté au martyr physique. Son énergie fit face à tout, et malgré les fatigues et les veilles de deux longues années, elle trouva encore la force de veiller pendant deux mois, jour et nuit, sans interruption ni repos, au chevet de la mourante qu'elle ne quitta qu'après lui avoir fermé les yeux.

Une des trois femmes avait cessé de souffrir, mais il en restait deux qui réclamaient toujours des soins incessants, la mère surtout dont l'affreuse maladie allait toujours s'aggravant. Pendant dix années, Olympe Duval prodigua à Madame Boucourt ces pansements tout

spéciaux, dont l'idée seule fait frissonner. Quelle longue et terrible lutte que ces douze années passées à combattre la maladie, alors que rien ne vous y oblige, alors qu'on pourrait, comme les autres, passer sa jeunesse à travailler pour s'amasser une petite dot, se marier, se créer une famille. Non, toujours du dévouement et rien que du dévouement.

La mère et la fille aînée ne sont plus, Olympe sait que sa mission n'est pas terminée et que la dernière de ses maîtresses ne saurait subvenir aux soins de sa mauvaise santé avec les uniques ressources d'un petit bureau de tabac. Et d'ailleurs n'est-il pas vrai que plus les malades vous donnent de tourments et de soucis, plus on les aime ? A ce compte, Olympe doit bien aimer celle de ses trois pauvres malades qu'elle a réussi à arracher à la mort. Aussi, a-t-elle voué son existence entière à M^{lle} Boucourt, et trouve-t-elle par son travail le moyen de subvenir aux besoins de leurs deux existences désormais inséparables.

Il n'y a plus ni misère, ni maladie dans la maison Boucourt, et Olympe Duval va pouvoir enfin se reposer et profiter un peu des produits de son labeur incessant. C'est une erreur ; les aspirations de son immense charité ne seront jamais satisfaites. Jamais elle n'a dit que la famille Boucourt était la seule pour laquelle elle voulut se sacrifier. Tant qu'il y aura des misères à soulager, Olympe sera toujours sur la brèche.

En 1872, un incendie éclate à Luneray et jette sans abri sur le pavé toute une famille. Le père, la mère et huit enfants sont ruinés par le sinistre. Plus d'asile, pas

de vêtements, pas de pain ! Que faire ? Pour avoir des secours, il faut remplir nombre de formalités. La charité privée devance la charité publique et la bienfaitrice des pauvres, quoique bien pauvre elle-même, va sur les décombres fumants chercher les dix malheureux incendiés et leur ouvre toute grande la porte de sa bien modeste demeure. Mais l'hospitalité ne suffit pas, il faut encore nourrir et vêtir tout ce monde, redonner à cette famille si durement éprouvée, un petit mobilier. Comment faire pour mener à bonne fin l'œuvre commencée ? Les ressources de la généreuse fille sont épuisées. Vous connaissez bien peu Olympe Duval, si vous croyez que sa charité s'arrêtera pour si peu. Non, elle n'a plus rien, elle ira prendre aux autres plus riches pour donner encore, pour donner toujours. Après avoir été sœur d'hôpital elle se fera quêteuse et se présentera de porte en porte pour obtenir des secours pour ses protégés. Le jour elle mendiait, la nuit elle travaillait pour confectionner les vêtements nécessaires à cette famille, et c'est ainsi que peu à peu la misère de ces pauvres gens fut soulagée.

Mais la tâche n'était pas terminée, car, un an après l'incendie, un autre malheur venait frapper cette famille déjà si éprouvée. Cette fois, c'était la mort qui venait enlever une mère à neuf orphelins, dont le plus jeune n'avait pas dix mois. Vers qui tous ces enfants tournèrent-ils leurs pauvres petites mains ? Naturellement, vers celle qui les avait déjà recueillis, et qui ne recula pas devant cette nouvelle et lourde charge. La mère de famille n'avait pas encore fermé les yeux, qu'Olympe Du-

val prenait la direction de tout ce petit monde. Par ses soins et à ses frais, le dernier fut mis en nourrice, et pendant six ans, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire, ce fut elle qui pourvut aux nécessités les plus pressantes de ces pauvres enfants, si terriblement frappés.

Ce bilan de la charité exercée par une pauvre fille est déjà bien considérable, n'est-ce pas? et cependant il n'est pas complet. Un jour M^{lle} Duval apprend qu'un beau-père indigne a abandonné, après l'avoir affreusement maltraitée, une pauvre petite fille de cinq ans; elle accourt aussitôt, emporte l'enfant chez elle et se met en devoir de lui prodiguer ses soins, mais bientôt elle s'aperçoit que ces soins, dont l'enfant doit être l'objet, sont de ceux dont la hideuse description ne peut se faire. Il y a longtemps que la sœur de charité ne compte plus avec les dégoûts de sa noble profession; sans se soucier autrement de l'horreur qu'inspirent les plaies du corps de cette pauvre petite abandonnée, elle les panse avec un dévouement au-dessus de tout éloge. L'enfant une fois guérie, il faut la placer dans un orphelinat; mais la mère adoptive n'a pas les 200 francs nécessaires pour doter l'enfant. Elle a déjà quêté, elle quètera encore, et les secours ne lui seront pas plus refusés pour sa pauvre petite fille. L'enfant est aujourd'hui dans un asile où Mademoiselle Duval lui continue les bienfaits de sa sollicitude.

Tels sont les traits les plus saillants de la vie toute de charité de celle qui ne vit que pour les pauvres; ce sont ceux qu'elle n'a pu cacher; mais qui dira le nombre des

jeunes filles qui lui doivent la situation qu'elle a su leur trouver, celui des malades qu'elle a soignés, des malheureux qu'elle a secourus, des enfants nécessiteux qu'elle a vêtus et placés? Tout cela est le secret que Dieu seul connaît; mais ce que les hommes savent et peuvent dire, c'est que la vie d'Olympe Duval se passe dans la pratique du bien et de toutes les vertus, qu'outre son existence toute d'abnégation auprès de M^{lle} Boucourt, elle est prodigue de son temps, de son repos et de ses modestes ressources, et que ce qu'elle possède, y compris ses forces et sa santé, appartiennent depuis plus de trente ans à tous ceux qui souffrent ici-bas.

Elle n'a jamais été sourde à un appel fait à sa charité, et nous espérons qu'elle entendra le nôtre quand nous lui dirons : « Olympe Duval, vous avez été un modèle
« de vertus, un ange de bienfaisance; l'Académie est
« heureuse et fière de vous décerner le prix Dumanoir
« que vous avez si bien mérité. »

CLASSE DES SCIENCES

COMPTÉ-RENDU
DES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
(Année 1884-85)
Par M. MALBRANCHE

La classe des sciences a rarement présenté aussi peu de communications que cette année; j'ai déjà eu l'honneur de rechercher devant l'Académie les causes de cette pénurie. Les membres de la classe des sciences sont peu nombreux et nous aurions besoin de faire de ce côté des recrues; ajoutons à cela que, s'il est facile de trouver dans la littérature, l'économie sociale, l'histoire, les anciennes archives, des sujets d'une lecture attachante pour tous, il est bien plus difficile pour le naturaliste, le physicien ou le chimiste, de trouver la matière d'une communication nouvelle, pas trop technique et intéressante pour le plus grand nombre. Les études taxonomiques qui sont entreprises aujourd'hui dans beaucoup de contrées ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une lecture, et la nature ne livre pas tous les jours quelque nouveau secret. Pour l'avenir, efforçons-nous de faire

revivre cet ancien usage de l'Académie, qui obligeait ses membres à faire au moins une communication chaque année.

M. de SAINT-
PHILBERT.
Mouvement
des Planètes.

M. de Saint-Philbert, si compétent dans les questions de mathématiques les plus ardues, telles que la mécanique céleste, nous a présenté quelques observations sur une conférence de M. Faye, l'illustre Président du Bureau des longitudes, où il a exposé une modification, qui lui est propre, des théories cosmogoniques de Laplace et fourni du mouvement rotatoire, tantôt rétrograde, tantôt direct des planètes, une explication dont, malgré la précision de son exposé, notre confrère avoue n'avoir pas saisi absolument la valeur scientifique.

On sait, dit M. de Saint-Philbert, que toutes les planètes inférieures à Saturne sont animées d'un mouvement de rotation autour d'elles-mêmes, qui s'accomplit dans le même sens que leur révolution autour du soleil, mais il n'en est plus de même pour Uranus et Neptune, planètes plus éloignées de l'astre central. Pour elles la rotation a lieu en sens inverse du mouvement de translation.

Selon M. Faye, les planètes inférieures se seraient formées au sein de la masse cosmique encore homogène, alors que l'action centrale n'était pas encore prépondérante. Plus tard, lorsque le soleil forma un centre d'attraction puissant et régulateur, les anneaux périphériques durent, quand ils se brisèrent, donner naissance à des planètes à mouvement rétrograde, c'est-à-dire contraire à leur mouvement de translation. Cette hypothèse apporte une confirmation nouvelle à la cos-

mogonie biblique, qui nous apprend que le soleil fut formé postérieurement à la terre.

M. de Saint-Philbert ne peut se résoudre à accepter la formation de zones concentriques au sein même de la nébuleuse où aucune cause appréciable ne lui paraît susceptible de la déterminer. Il lui semble préférable d'admettre l'émission périphérique des planètes aux dépens de la nébuleuse primitive et la tendance naturelle au mouvement rétrograde, conséquence de ce mode de formation, mais de reconnaître en même temps que dans leur chute, en vertu des lois de la gravitation sur les centres d'attraction secondaire qui devinrent le noyau de planètes, les molécules cosmiques, par la décomposition de forces dans un choc de masses inégales, durent obéir à des mouvements de rotation qui n'étaient pas les mêmes pour toutes.

On conçoit que les planètes extérieures eussent une vitesse de rotation propre moins prononcée et aient ainsi obéi plus aisément à la direction rétrograde, tendance naturelle pour toutes au moment de la rupture de l'anneau originaire et l'aient conservé, tandis que les planètes intérieures ayant une vitesse acquise de rotation plus prononcée dans le sens direct, aient résisté à l'action rétrograde qui les sollicitait.

Cette explication paraît à M. de Saint-Philbert plus simple que l'hypothèse de la séparation d'anneaux intérieurs supposée par M. Faye; elle explique aussi bien les faits constatés et « cela suffit à notre sens, dit-il, pour enlever à l'hypothèse de M. Faye le caractère scientifique que nous lui contestons, »

M. de Saint-Philbert a bien voulu rédiger la communication verbale qu'il a faite à l'Académie et nous conserver ainsi des développements très intéressants que chacun pourra consulter au Précis.

M. GRAVIER
Les hommes
du Nord aux
Orcades, etc.

M. Gravier nous a donné lecture de quelques études de géographie. La première est intitulée : *Les hommes du Nord aux Orcades, aux Shetland et aux Faroër*. Partout les navigateurs ont trouvé des pictes et des papas ou prêtres chrétiens. Les premiers avaient été poussés dans ces îles par la guerre qui désolait la Grande-Bretagne et l'Ecosse; les autres étaient venus y chercher un asile pour pratiquer en paix leur religion. Tous y ont laissé de nombreuses traces de leur passage. Ces archipels sont pauvres, la population en augmente peu à peu et vit surtout de pêche.

Aux Orcades, la race scandinave perd du terrain; aux Shetland, elle est encore dominante, bien que tout l'archipel appartienne à un Anglais. Aux Faroër, tous les habitants descendent des premiers colons norwégiens. Les étrangers sont danois et fonctionnaires. M. Gravier s'est étendu avec quelques détails sur la géographie physique, historique et commerciale et sur les mœurs des insulaires; il a terminé par la description, d'après M. X. Marmier, de la pêche du dauphin, qui est une des principales ressources des Faroër.

M. GRAVIER
Voyages aux
côtes d'Islande

Dans une seconde lecture, notre confrère nous a initié aux péripéties des explorations faites par les Normands sur les côtes d'Islande, ce singulier pays fait de laves, de volcans et de neiges éternelles. Nature étrange, solitudes désolées, admirables grottes basaltiques, sol

disputé par l'eau et par le feu aux pauvres indigènes qui s'y attachent cependant avec la tenacité de l'amour du sol natal. Des mers semées de courants, d'écueils, de banquises, théâtre permanent des tempêtes, sont une rude école pour les nombreux marins qui vont chaque année pêcher la morue dans ces parages. Ce poisson n'est pas migrateur comme on le croyait ; mais il plonge à 500 mètres, et reparaît à la surface à certaines époques. On voit alors passer pendant plusieurs heures des bancs de morues noires de 100 mètres de profondeur, poursuivis par des milliers d'êtres dont l'homme n'est pas le moins acharné, disputant aux phoques, aux squales, aux oiseaux marins le poisson dont il se nourrit.

Gardar visita Akureyri, la capitale du Nord, qui se compose d'une douzaine de maisons de bois et de quelques huttes. Il y a cependant une auberge, un billard et deux journaux minuscules qui se font une guerre acharnée.

Le premier, Gardar accomplit sur un simple bateau le périple de l'Islande, à laquelle il donna le nom de Gardarsholm (île de Gardar), qu'elle aurait dû garder.

Après Gardar, c'est Foki dont M. Gravier nous raconte les courses aventureuses. Sans être découragé par les mécomptes de son prédécesseur, il mit à la voile l'année même de son retour, et partit pour cette île où l'attrait de l'inconnu, le désir de fonder de nouvelles colonies, semblent entraîner les explorateurs audacieux au prix de mille dangers ; il visite une partie des côtes, puis, cerné par les glaces, il perd tout son bétail et profite du dégel pour retourner dans son pays, après avoir

donné à l'île le nom de « terre de glace », *Islande*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

M. E. NIEL.
Les Microbes;
Excursions
botaniques.

M. E. Niel avait envoyé à l'Académie plusieurs travaux dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Le plus important est relatif aux microbes, sujet qui soulève aujourd'hui tant de controverses, provoque des affirmations et des négations également énergiques, sans que la lumière en jaillisse encore évidente pour tous.

Ainsi pour leur reproduction, quelques savants, dont le nombre diminue chaque jour, tiennent encore pour la spontanéité ou genèse hétérogénique, tandis que le plus grand nombre admet une multiplication par scissiparité (segmentation) ou par germes. Il n'existe encore, dit l'auteur avec M. Bergouzini, aucune preuve certaine que les bactéries soient la cause ou l'agent principal des maladies infectieuses; il ne serait pas impossible qu'elles soient seulement un phénomène concomitant. Il est très difficile de savoir si elles apparaissent dans un liquide pur et plein de vie ou seulement quand ce liquide a déjà subi un commencement d'altération.

M. Niel a exposé la classification des bactéries d'après Luersen. A propos du *Chromococcus prodigiosus* j'ai rappelé que je fus témoin, au château du Parquet, de la découverte de cette espèce, pour la première fois en France, sur une volaille au riz cuite de la veille. Le docteur Montagne, qui se trouvait là avec Auguste Le Prevost, reconnut une nouvelle espèce d'algue qu'il nomma *Palmella prodigiosa*. On a dit depuis que cette algue avait déjà été observée à Rome par M^{me} la comtesse

Giorini Mazzanti, qui l'avait nommée *Palmella romana* Bert.

L'auteur nous a envoyé aussi le récit de quelques excursions botaniques. On a beau être botaniste, on est toujours touriste par quelque côté ; en visitant les environs des Andelys, l'auteur n'a pas négligé de consacrer quelques lignes à l'Eglise Notre-Dame, à l'Hôtel du Grand-Cerf, à la vieille forteresse de Richard Cœur-de-Lion. Les hommes ont passé, emportés par les événements ; leurs œuvres s'écroulent pierre par pierre, ruinées par le temps, mais les phénomènes végétaux poursuivent leur cours normal ; la flore ne s'est pas modifiée, la Biscutelle fleurit encore sur le coteau de Saint-Jacques et le Cytise décore toujours les pentes escarpées du Château-Gaillard.

Cette communication n'était que le prélude de la candidature de M. E. Niel, que nous avons le bonheur de compter aujourd'hui parmi nos membres. Son discours de réception avait naturellement trait à l'histoire naturelle, mais, amateur passionné de la science pure, simple, vraie, il est aussi carrément hostile à ces exagérations qui faussent le jugement et ne laissent dans l'esprit que des notions inexactes et sans valeur, plus propres à embrouiller les lois de la nature qu'à les faire comprendre et admirer. Qu'est-il besoin de chercher par des détails fantaisistes, romanesques à embellir la nature qui, par elle-même, offre dans ses délicatesses et ses perfections assez de surprises et d'attraits. Le discours de notre confrère peut se résumer dans ces deux propositions : L'histoire naturelle dans le roman, le roman dans

M. E. NIEL
L'Histoire
naturelle dans
le roman.
(Discours
de réception.)

l'histoire naturelle. L'impression de ce travail au Précis nous dispense d'entrer dans les détails. L'auteur termine en recommandant de « ne placer dans les mains de la « jeunesse que des ouvrages exempts d'exagération, « uniquement préoccupés de la recherche de la vérité. « Qu'elle s'habitue à la méthode dans les œuvres scien- « tifiques, de manière à saisir par l'observation, sans en « exagérer les déductions, les rapports vrais des « choses. »

M. LEVAVAS-
SEUR.

Réponse
au discours
de
M. E. Niel.

M. le président Levavasseur, répondant au récipiendaire, salue en lui ce goût de l'histoire naturelle qui le porte à joindre au plaisir d'agrestes excursions celui de s'initier aux secrets merveilleux de la nature. Remontant aux souvenirs de sa jeunesse, M. Levavasseur rappelle qu'il fut élève de M. Marquis dont il suivit quelque temps les agréables excursions du jeudi ; puis il abandonna ce maître dont la physionomie était si aimable et la parole si sympathique, sous le prétexte avoué de se préparer mieux au baccalauréat, mais, en réalité, pour reprendre sa liberté. « On est bien léger à quinze ans, dit notre respectable Président, et il ne me reste plus, pour tout monument de ces travaux, que ma boîte de fer blanc aussi rouillée que ma mémoire. »

Dans son discours imprimé plus loin, M. Levavasseur expose les origines de la botanique moderne, et il rappelle en terminant qu'il fut le condisciple de Pouchet, en philosophie et en botanique.

M. le docteur
GENDRON.

Le croup chez
les adultes ; la
pylephlébite.

M. le Dr Gendron a adressé à l'Académie deux travaux dont il vous a été rendu compte. C'était une opinion générale que l'adulte atteint de croup ne pou-

vait bénéficier de l'intervention chirurgicale. M. Gendron établit d'abord la distinction qu'il convient de faire du croup chez l'enfant ou chez l'adulte. Chez ce dernier, le larynx offre des dimensions qui permettent aux fausses membranes de le traverser pour s'étendre jusqu'aux bronches et déterminer l'asphyxie, mais avec des caractères bien différents de ceux qu'elle présente quand elle procède de l'occlusion de la glotte ; c'est dans ce cas seulement que le vrai croup existe et qu'on peut tenter avec succès la trachéotomie. Sur dix cas relevés, quatre suivis de guérison font voir qu'il ne faut pas désespérer de la vie d'un adulte atteint du vrai croup, sans tenter l'opération.

Le second mémoire de M. Gendron est une étude sur la pyelephlébite suppurative, maladie souvent méconnue par l'obscurité de ses symptômes, par la confusion de ses manifestations avec celles des maladies auxquelles elle est souvent associée. Ce n'est souvent qu'à l'autopsie que la maladie est révélée au médecin. En comparant différentes observations, l'auteur a pu déterminer les conditions étiologiques de la maladie, préciser la valeur semiologique des divers phénomènes symptomatiques et décrire dans tous les détails le processus anatomopathologique, envisagé sur le parenchyme du foie. Il a pu ainsi différencier entre elles des maladies souvent et aisément confondues.

Dans une des premières séances après la rentrée, j'ai lu à l'Académie une notice biographique sur M. Girardin, notre très regretté et très savant confrère. Suivant votre décision, cette notice a été jointe au volume de l'année précédente alors en cours de publication.

M. HUSNOT.
Les Botanistes
normands.

Enfin, l'Académie a reçu un travail sur la question posée pour le prix Gossier : les *Botanistes normands*. Sous la forme de dictionnaire, l'auteur a réuni les biographies de soixante-quinze botanistes nés en Normandie. Il s'est attaché surtout au point de vue botanique et à la partie bibliographique.

Ce travail intéressant et sur lequel M. E. Niel vous a présenté un rapport, met en évidence la part importante que la Normandie a prise au développement des études botaniques. L'auteur est un de ces travailleurs infatigables qui s'est déjà fait connaître par de nombreux travaux. L'ouverture du billet cacheté nous a révélé un nom bien connu de l'Académie, M. Husnot, de Cahen (Orne), qui avait déjà été notre lauréat pour sa Flore des mousses de l'Ouest.

Depuis, il a fait paraître les Hépatiques et commencé la publication du *Muscologia gallica*, ouvrage accompagné de planches et dont les diagnoses sont faites avec le soin qui caractérise les œuvres du savant muscologue. Ces travaux lui ont mérité d'obtenir le prix Desmazières à l'Institut. J'ai rapporté ces détails pour faire voir que le choix de l'Académie était tombé sur un savant digne de nos récompenses.

DU MOUVEMENT RÉTROGRADE DES PLANÈTES

Par M. DE SAINT-PHILBERT.

M. Faye, l'illustre président du Bureau des longitudes a, dans une conférence qu'il fit à la Sorbonne, le 15 mars 1884, développé devant l'Association scientifique et reproduit depuis dans un volume, d'ailleurs très intéressant, publié par la librairie Gauthier-Villars, une modification qui lui est propre des théories cosmogoniques de Laplace et fourni du mouvement rotatoire, tantôt rétrograde et tantôt direct des planètes, une explication dont, malgré la précision de son exposé, nous avouons n'avoir pas absolument saisi la valeur scientifique.

On sait que toutes les planètes inférieures à Saturne sont animées d'un mouvement de rotation autour d'elles-mêmes, qui s'accomplit dans le même sens que leur révolution autour du soleil ; mais il n'en est pas de même pour Uranus et Neptune, planètes plus éloignées de l'astre central. Pour elles, la rotation a lieu en sens inverse du mouvement de translation.

En d'autres termes si, pour les premières, le mouvement est celui d'une bille roulant sur le tapis d'un bil-

lard, pour les autres, il est celui d'une bille sur laquelle le joueur a produit ce que l'on appelle de l'effet ; elle tourne sur elle-même en sens inverse de son mouvement de translation.

Les premières sont dites avoir un mouvement direct, les autres un mouvement rétrograde.

Quelle est la cause de cette différence ?

Selon M. Faye, les planètes inférieures se seraient formées au sein de la masse cosmique, alors qu'animée dans son ensemble d'un mouvement giratoire, elle pouvait encore être considérée comme à peu près homogène, de telle façon que les lois du mouvement y fussent celles que l'analyse démontre être applicables à l'action réciproque des couches concentriques d'un tel système les unes sur les autres. C'est-à-dire alors que, la résultante accélératrice étant en raison directe de la distance au centre, la vitesse angulaire était la même pour toute la masse et par suite la vitesse absolue des mobiles, d'autant plus grande qu'ils étaient plus éloignés du centre.

Si l'on admet que, dans ces conditions, des anneaux concentriques se soient constitués à l'état indépendant, à l'intérieur du système, puis qu'ils se soient brisés pour devenir des planètes, il est tout naturel que, les fragments extérieurs de l'anneau, ayant plus de vitesse que ceux de la région médiane, tandis que les fragments intérieurs en avaient une moindre, un mouvement de rotation direct ait pris naissance.

Ce serait donc ainsi que se seraient formés Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne, à une époque où l'action centrale du soleil, encore rudimentaire, était

négligeable, par rapport à celle de la nébuleuse, considérée dans son ensemble.

Mais quand, au contraire, la masse centrale devenant plus considérable avec les siècles, par suite de la chute incessante de nouveaux corpuscules indépendants, eut acquis assez de puissance pour exercer dans les régions périphériques de la nébuleuse, une action décisive par rapport à celle des couches concentriques extérieures, les lois de Kepler devinrent applicables et le mouvement angulaire se manifesta, d'autant plus accentué que le point considéré était plus voisin du centre.

La vitesse absolue des portions intérieures de l'anneau dut donc être alors plus grande que celle des portions extérieures, d'où la conséquence que, lors du brisement de cet anneau et du groupement en masse distincte de la matière dont il était composé, la rotation de la nouvelle planète dut se produire inverse de ce qu'il était dans la précé lente hypothèse ; ce fut un mouvement rétrograde dont Uranus et Neptune nous fournissent des exemples marqués.

L'une des conséquences de cette théorie nouvelle, c'est que, contrairement à ce que l'on avait admis jusqu'ici, les planètes seraient d'une formation d'autant plus ancienne qu'elles seraient plus voisines du soleil. Elles auraient pris naissance à une époque où cet astre n'existait pas encore, où il n'avait pas, si l'on peut ainsi parler, acquis une personnalité distincte dans la masse cosmique dont il est issu ; tandis que les planètes rétrogrades, qui se trouvent les plus excentriques, auraient au contraire pris naissance plus tard, alors que le soleil,

devenu déjà le centre régulateur de l'action attractive, aurait été en possession de la majeure partie des caractères qui le distinguent aujourd'hui.

Si cette hypothèse est vraie, elle apporte une confirmation nouvelle à la cosmogonie biblique, qui nous apprend que le soleil ne fut formé que postérieurement à la Terre et M. Faye développe cette considération en des termes qui montreraient à suffire, si la démonstration n'en avait pas maintes fois été déjà faite, que ce n'est pas parmi les vrais savants que se rencontrent les incrédules.

Quoi qu'il en soit, nous avons dit que cette théorie ne nous paraît pas suffisamment établie pour être scientifiquement admise, et voici la raison de notre opinion sur ce point.

Assurément il est possible que les choses se soient passées comme le suppose M. Faye et sa thèse n'offre rien qui soit absolument contradictoire ; mais elle a, ce semble, le défaut de n'être pas plus probable que l'explication directe des faits qu'elle prétend expliquer et surtout d'être absolument gratuite.

En effet, si l'anneau générateur d'une planète quelconque a pris naissance au sein de la masse cosmique en mouvement, à l'époque où elle était encore sensiblement homogène, on se demande sous l'action de quelle cause une zone déterminée a dû faire scission avec celles qui lui étaient contiguës et s'en rendre indépendante, puisque, animées toutes du même mouvement angulaire, ces zones n'avaient entre elles aucune cause apparente de rupture.

Il en est au contraire tout autrement si la formation des planètes s'est accomplie à la périphérie de la masse cosmique, puisqu'en ce point, le mouvement ayant lieu conformément aux lois de Kepler, il donne naissance, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à une contradiction entre la vitesse plus grande des particules internes et la vitesse moindre de celles qui se meuvent sur un plus grand rayon, d'où naît évidemment une cause incessante de rupture tendant à engendrer le mouvement rétrograde.

Nous répugnons absolument, quant à nous, à accepter comme probable la formation, au sein même de la nébuleuse, de zones concentriques, puisqu'en cette région, aucune cause appréciable ne paraît avoir pu la déterminer.

Il nous semble bien préférable de n'admettre comme cause générale de la formation des planètes que la séparation successive des anneaux périphériques et leur rupture, donnant naissance à une tendance au mouvement rétrograde, qui est la conséquence de ce mode de formation, mais de reconnaître en même temps que, dans leur chute en vertu des lois de la gravitation sur les centres d'attraction secondaires, qui devaient devenir plus tard les noyaux des planètes, les molécules cosmiques ne devaient pas obéir aux lois rigoureuses d'une absolue symétrie, dont la réalisation eût été tellement improbable qu'elle peut être pratiquement qualifiée d'impossible; que de la décomposition des forces produites par le choc de masses inégales, durent naître des couples qui engendrèrent, dans la petite planète, des mouve-

ments de rotation autour de son centre de gravité, dans un sens déterminé, lequel put n'être pas le même pour toutes.

On conçoit alors que les planètes extérieures aient eu, précisément parce qu'elles étaient formées les premières, une vitesse de rotation propre moins prononcée et aient obéi ainsi plus aisément à la direction rétrograde, qui semble avoir été, pour toutes, la tendance naturelle au moment de la rupture de l'anneau originaire, et l'aient conservée.

Qu'au contraire les planètes intérieures, formées plus tard, à une époque où elles se trouvèrent elles-mêmes situées dans la région perforique de la nébuleuse condensée, aient eu sur elles-mêmes une vitesse acquise de rotation, plus prononcée dans le sens direct et suffisante pour résister à l'action rétrograde qui devait les solliciter, ou que leur masse ait été déjà assez puissante pour que celle de la matière cosmique qui se réunit à elles lors de la rupture de l'anneau correspondant, fût insuffisante à inverser leur mouvement. Elles se seraient, dans ce cas, séparées sous l'action de la force centrifuge, un peu comme les fragments de macadam que projettent en un jour de pluie les roues de nos voitures lancées aux grandes allures.

Ce n'est encore là qu'une hypothèse, dira-t-on. Sans doute, mais cette hypothèse n'est pas plus gratuite que celle de la séparation des anneaux intérieurs à la masse cosmique, supposée par M. Faye ; elle est plus simple, explique aussi bien qu'elle les faits constatés et cela suffit, à notre sens, pour enlever à cette dernière le ca-

ractère de probabilité scientifique que nous lui contes-
tons.

C'est à cette conclusion, du reste, que nous entendons
borner la communication verbale qu'a bien voulu ac-
cueillir l'Académie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. NIEL

MESSIEURS,

En franchissant le seuil de cette enceinte, où j'ai été appelé par vos sympathiques et bienveillants suffrages, j'ai hâte de vous remercier, du fond du cœur, du grand honneur que vous m'avez accordé ; mon sentiment de reconnaissance s'étend à tant de personnes que, si je l'exprimais comme je le ressens, j'abuserais de votre patience et des moments dont vous avez bien voulu disposer en ma faveur.

Il existe peu de sociétés savantes qui aient rendu à notre histoire nationale et locale des services plus éminents que la vôtre. Combien de chefs-d'œuvre inappréciables d'érudition sont dus à la plume et au savoir de vos membres, combien de véritables trésors de science, qui ont éclairé d'une si vive lumière les régions les plus obscures du passé de notre Normandie !

Si l'Académie prend ses élus parmi les sommités des lettres, des sciences et du barreau, elle les choisit par-

fois dans des régions plus modestes : j'en suis le témoignage. Cette situation dont j'ai le sentiment me rend confus et me pénètre d'effroi en présence de l'épreuve que je dois subir et que l'on nomme un discours académique. J'implore avec instance la bienveillante indulgence de l'assistance d'élite qui daigne m'écouter, car les fleurs de rhétorique ne sont pas celles que j'ai le moins aimées, mais le plus négligé, et mon devoir est de vous faire oublier, par la brièveté du discours, l'imperfection de l'orateur.

J'ai lu quelque part que l'académicien Duhamel, aussi modeste que savant, étant un jour questionné sur une matière délicate par un jeune officier qui cherchait à l'embarrasser, se contenta de répondre : Je ne sais. — A quoi sert donc d'être de l'Académie ? reprit le militaire présomptueux. Duhamel laissa, pour le moment, tomber le propos ; mais son interrogateur, interrogé à son tour par quelqu'autre personne de la compagnie, se répandit en divagations qui attestaient son ignorance : — Monsieur, lui dit tranquillement Duhamel, vous voyez à quoi sert d'être de l'Académie ; c'est à ne parler que de ce que l'on sait.

Mes connaissances sont encore si peu étendues que je ne pourrais invoquer les mêmes motifs que ceux de l'académicien précité, et vous auriez, du reste, le droit de taxer sévèrement une inexpérience prétentieuse, qui, profitant d'une haute faveur, viendrait inconsidérément parler devant vous de doctrines transformistes, évolutionnistes ou autres. Cette tâche serait bien au-dessus de

mes forces ; je ne suis qu'un botaniste ardent désireux de mieux connaître la nature pour l'admirer.

Je me placerai humblement sous l'égide de mes éminents prédécesseurs, les Le Turquier-Delongchamp, Marquis, Guersent, Blanche et Malbranche, botanistes distingués qui ont jeté tant d'éclat sur cette branche des sciences naturelles, maîtres vénérés auxquels on peut succéder, mais qu'on ne peut remplacer.

Je me plaindrai, comme ils le firent naguère avec autant d'autorité que de talent, du délaissement dans lequel la botanique est tombée de nos jours, après avoir été si populaire à l'époque de Le Turquier.

Mon savant collègue, M. le docteur Blanche, avait cru en trouver l'explication dans les changements survenus dans cette science, par suite des formes austères qu'elle a revêtues en se développant et en progressant. Nous n'aurions malheureusement de reproches à faire qu'à nous-même.

Ne sont-ce pas les botanistes, ardents propagateurs de l'école *analytique*, qui, multipliant à l'infini les espèces linnéennes sur des caractères insignifiants ou très inconstants, ont contribué pour une large part à décourager les débutants qui sont bien embarrassés aujourd'hui pour se reconnaître au milieu des innombrables créations de l'école Jordanienne ?

On se fait généralement une idée très fausse des sciences naturelles. Cette erreur s'explique aisément. On met souvent entre les mains de l'enfance des ouvrages sur l'histoire naturelle, peu propres à donner, sur les diverses branches de cette science, des notions vraies et

exactes. « Et cependant, juger de la zoologie ou de la
» botanique par les recueils d'historiettes qui ont
» amusé notre jeune âge, c'est juger de la physique par
» les tours d'un escamoteur, et de l'astronomie par ce
» qu'on en sait, quand on a regardé l'anneau de Saturne
» et les montagnes de la Lune dans une lunette en plein
» vent (1). »

Je ne ferai que répéter d'une façon bien pâle ce que d'autres ont dit avant moi avec tant de savoir et d'autorité, et avec eux je déplorerai les tendances de certains ouvrages, dans lesquels, sous prétexte de stimuler la curiosité bien naturelle chez l'enfant, on exagère les faits scientifiques, ou on les dénature avec un art merveilleux.

Ne voyons-nous pas aujourd'hui les romanciers à la mode faire étalage, dans leurs écrits, de connaissances scientifiques, où souvent l'idéal fait pâlir la réalité. N'en est-il pas de la science dans le roman comme du réalisme dans la littérature ? L'exagération que les gens sérieux déplorent ne vient-elle point d'un état psychique, d'une aberration dans le goût du public, qui accueille avec un enthousiasme irréfléchi plutôt que sincère, une littérature de mauvais aloi. On a tort de croire que, pour se mettre à la portée de la foule, l'art soit obligé de descendre ; en perdant le goût du beau et du vrai, on perd le sentiment des grandes choses.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable :

Il doit régner partout, et même dans la fable.

(BOILEAU, Ep. ix).

(1) De Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste*. Introd.

« La société aimait autrefois à trouver dans la littérature l'image embellie de ses sentiments, et cette image lui servait de leçon et d'encouragement, elle n'y cherche plus aujourd'hui qu'une distraction. Elle disait naguère à la littérature : Étudiez-moi afin de m'instruire et de m'élever. — Elle lui dit aujourd'hui : Amusez-moi (1). »

Je ne saurais, sans présomption, devant une assemblée composée d'hommes aussi distingués par leur savoir que par leur expérience, aborder des questions qui leur sont familières, et qu'une longue pratique ou des études spéciales permettent seules d'approfondir.

« Je n'ay point l'auctorité d'estre creu, n'y le desir, disait Montaigne, me sentant trop mal instruit pour instruire aultruy (2). » Je répondrai mieux, je l'espère, à votre pensée en me bornant à de courtes réflexions sur le romantisme dans la science, et sur le peu de souci avec lequel certains auteurs, moins préoccupés d'instruire que de plaire, dénaturent les théories et les faits scientifiques les mieux établis.

Inspirer aux jeunes gens le goût de l'étude en piquant leur curiosité par la description des merveilles qui les environnent, éveiller dans leur âme des sentiments d'admiration, tout cela est bien. Mais pourquoi cet esprit de dénigrement constant et ces comparaisons bizarres ?

Un écrivain d'un esprit piquant et original, mort tout

(1) Saint-Marc-Girardin, *Cours de littérature*.

(2) *Essais de Montaigne*, liv. I, chap. xxv.

récemment, M. Toussenel, dans un ouvrage qu'il a su rendre attrayant, ne craint pas d'affirmer que la taupe est tout ce qu'il y a de plus sanguinaire. M. de Buffon et tous les autres se sont, suivant lui, mépris sur les mœurs patriarcales de ce mammifère. Il affirme qu'une taupe affamée sauta un jour à la gorge d'une jeune fille et lui perça le sein avant qu'on eut eu le temps d'accourir à son aide (1). Or, on sait que la taupe, classée dans la section des insectivores, est considérée comme telle par tous les naturalistes. M. Toussenel, à cette occasion, s'en prend à M. de Buffon qui, dit-il, était myope, et qui n'étant jamais sorti de son cabinet, parle souvent de choses qu'il n'a jamais vues. Il ne m'appartient pas de prendre la défense de Buffon. Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire lui ont rendu justice. J'ajouterai seulement que ces accusations sont de mauvais goût, lorsqu'il s'agit d'un homme de génie, d'un grand travailleur, qui consacra cinquante années d'études incessantes à la rédaction de sa grande *Histoire naturelle*. M. Toussenel plaisante souvent mal à propos les savants ; on voit qu'il n'a pas parcouru la liste, malheureusement trop longue, des nombreux martyrs de la science, de tous ceux qui ont volontairement sacrifié leurs plus chers intérêts à la noble passion de l'étude et des voyages.

La science a porté plus d'une fois le deuil de ces héros intrépides.

Dans ces derniers temps, que de légendes merveilleuses

(1) Toussenel, *l'Esprit des bêtes*.

ont été échaffaudées sur les agissements des plantes insectivores et carnivores ! que de choses étonnantes et émouvantes ! Voici ce qui s'imprimait en 1884 sur ces singuliers végétaux :

« Vivre de sucS puisés dans le sein de la terre, boire
» la rosée du matin, respirer en paix l'air du temps,
» telle était, semblait-il, l'heureuse destinée des plantes.
» Des découvertes récentes nous obligent à rabattre un
» peu de nos idées poétiques sur cette existence inoffensive. Quelques plantes, — et l'observation fait
» grossir incessamment leur nombre, — sont aussi carnivores que les animaux ; elles chassent, tuent et
» dévorent des proies pour se nourrir. Leurs victimes
» ordinaires sont les insectes qui viennent sans défiance
» butiner sur les feuilles et les fleurs, mais elles se repaissent aussi d'aliments plus substantiels ; on peut
» leur faire digérer de petits morceaux de viande. »

Je vais, à ce propos, vous demander la permission d'entrer, pendant quelques instants, dans quelques détails sur ces intéressants végétaux.

Les *Drosera*, les *Aldrovandia*, ainsi que les *Utricularia*, ont été considérés comme plantes insectivores ; aujourd'hui cette opinion a perdu beaucoup de terrain.

Le fait de la capture de petits animaux est de toute évidence. L'appareil qui sert à l'accomplir est bien déterminé et a été décrit dans tous ses détails ; seulement cette particularité n'est pas spéciale aux plantes insectivores : d'autres végétaux, munis de cils glanduleux, jouissent des mêmes propriétés.

Quant à la question de l'absorption, les naturalistes même qui l'admettent ne s'accordent pas encore sur le point de savoir par quels organes elle s'accomplit. Charles Darwin ne doute pas que l'absorption ne se fasse par les mêmes glandes que la sécrétion des liquides engluants et dissolvants.

Cependant, si l'on examine les feuilles des *Callitriche*, on trouve que leur face supérieure porte, parmi de nombreux stomates, quelques exodermies identiques à celles des *Aldrovandia* et des *Pinguicula*.

M. Trécul, dans son savant mémoire sur les *Nymphéacées*, a constaté la présence de ces mêmes petits organes sur la face inférieure des feuilles de *Nuphar luteum* et *Nymphaea alba*. Il serait donc permis d'affirmer que les exodermies signalées à l'intérieur des pièges des plantes insecticides se retrouvent à l'extérieur des feuilles de ces mêmes plantes aquatiques jusqu'à présent réputées innocentes de tout attentat contre le règne animal; ce sont des organes d'absorption dont la fonction a un tout autre but que celui qu'on leur attribuait.

Le savant botaniste belge, M. Edouard Morren, après avoir soutenu la thèse de l'absorption, en est venu à dire que personne n'avait démontré l'utilité de cette digestion pour les plantes; quant au *Dionœa*, cette dernière en profite si peu qu'elle périt à la troisième digestion!

M. Casimir de Candolle (1) a traité des *Dionœa* pla-

(1) Archives des sciences physiques et naturelles. Avril 1876.

cés en deux lots comparables et deux façons opposées : les uns ont été nourris avec des insectes, des fragments de viande, les autres ont été soigneusement privés de toute substance animale et rien n'a différencié dans le développement des plantes. Quant à l'action provenant du suc acide des feuilles sur les matières animales et à son absorption, elle est mise en doute par d'éminents botanistes tels que Parlatores, Béchamp et Duchartre (1).

M. Duval-Jouve, dans son très intéressant travail sur les plantes carnivores (2), dit qu'il n'y aurait rien de surprenant à ce que ce qui s'accomplit chez tous les végétaux par les exodermies des racines s'opérât chez quelques-uns par les exodermies des feuilles. Il s'est rappelé, à cette occasion, que les poils radicaux, l'organe essentiel de l'absorption qui s'opère dans le sol, se flétrissent et tombent après avoir rempli leurs fonctions. M. Ph. Van Tychem (3), dans son remarquable *Traité de botanique*, sans se prononcer d'une manière définitive, ajoute que le fait de la digestion par les feuilles des plantes dites insectivores, quelque intérêt qui s'y attache, n'est qu'un cas particulier d'un phénomène général : à vrai dire toutes les plantes sont carnivores. Il est certain que si l'on se fût borné à dire : les plantes absorbent les substances azotées par les exodermies de leurs racines, et quelques-unes le font aussi par celles de leurs feuilles, il est probable que la question des plantes carnivores n'eût pas soulevé tant d'orages.

(1) Duchartre, *Éléments de botanique*, 3^e édition, 1884.

(2) *Revue des sciences naturelles*, sept. 1876.

(3) Ph. Van Tyeghem, *Traité de botanique*, 1884.

Pourquoi, me direz-vous, ces fables étranges et ces récits extraordinaires, pourquoi ces efforts d'imagination ?

La nature ne nous offre-t-elle pas en abondance des merveilles dignes d'attirer nos regards et de fixer notre méditation ? Merveilles que notre sagacité et notre raisonnement ont parfois bien de la peine à concevoir et à analyser.

« Il y a quelque chose de merveilleusement doux, dit Charles Nodier, qui fut à la fois l'homme des bêtes et homme d'esprit, dans cette étude de la nature, qui attache un nom à tous les êtres, une pensée à tous les noms, une affection et un souvenir à toutes les pensées, et l'homme qui n'a pas pénétré dans les grâces de ces mystères a peut-être manqué d'un sens pour bien goûter la vie. »

L'étude des sciences développe chez l'homme l'esprit d'observation et le soustrait en même temps à l'oisiveté, à l'ennui et à ses funestes résultats. Le philosophe Malbranche disait avec raison : « Il y a plus d'utile science à recueillir dans l'étude d'un seul insecte que dans la plupart des livres enfantés par l'esprit humain. »

Le meilleur moyen de combattre les utopies scientifiques, c'est de placer entre les mains de la jeunesse des ouvrages exempts d'exagération, qui tout en étant écrits avec esprit, — la science n'est pas exclusive de l'esprit, — soient constamment préoccupés de la recherche impartiale de la vérité et marqués au coin d'une saine et solide érudition.

La science saura bien se défendre elle-même, par

l'ensemble de ses grandes vérités et des problèmes qu'elle a résolus et qu'elle seule peut aborder.

Que les jeunes intelligences apprennent à observer, à tenir compte de la réalité des choses, de façon à en saisir les rapports vrais, et à s'habituer à la méthode dans les œuvres scientifiques les plus sérieuses et dont ils finiront par apprécier la valeur et l'intérêt.

Telles sont, Messieurs, les réflexions qui se sont présentées bien souvent à ma pensée ; je vous les soumets avec une entière franchise, persuadé qu'elles seront partagées par beaucoup d'entre vous.

Pardonnez-moi, je vous prie, d'avoir abusé trop longtemps des moments que vous avez bien voulu m'accorder, et permettez-moi de nouveau de remercier vivement l'Académie : je lui dois la plus flatteuse et la plus précieuse des distinctions ; je ne pourrai lui apporter en retour que de faibles connaissances scientifiques et une constante bonne volonté.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. NIEL

Par M. Ch. LEVAVASSEUR

MESDAMES ET MESSIEURS,

De toutes les sciences l'histoire naturelle est celle qui offre la plus large part à l'étude, car elle embrasse dans ses recherches le monde entier, soit qu'il faille descendre dans les profondeurs du sol pour y découvrir les richesses qu'il renferme, soit que la terre, l'air ou les eaux offrent à nos yeux les êtres qui portent en eux le signe de la vie.

Cette science n'est pas moins attrayante, car plus elle nous montre les merveilles de tout ce qui nous entoure, sous des aspects divers, des formes et des besoins différents, plus elle attire et élève notre esprit vers le créateur de toutes choses.

Cependant, si puissant que puisse être le génie humain, il n'a pu, même en se bornant à la seule étude du règne végétal, que connaître isolément chaque plante ayant à des degrés divers la vie en partage et le mode d'existence qui lui est propre.

Les savants qui se sont voués à l'étude des végétaux

n'ont donc procédé, d'abord, que par voie d'analyse, et plus tard, après de longues et patientes observations, sont arrivés, par la synthèse, à grouper chaque famille, chaque genre, chaque espèce, avec leurs variétés, et à établir ainsi des classifications basées sur l'organisme qui les rapproche ou les différencie.

Vous, Monsieur, qui avez un heureux goût pour la campagne, quoique nous tenions à dire que vous êtes né parmi nous et qu'à ce titre vous nous êtes particulièrement cher, vous ne vous êtes pas contenté du simple aspect des champs, de l'air pur qu'on y respire, jouissances tranquilles qui suffisent à la plupart des hommes de loisir, vous avez voulu, par une honorable exception, associer au plaisir que donnent d'agrestes excursions le plaisir encore plus grand de vous initier aux secrets de la nature.

Heureux celui qui, loin des soucis ordinaires de la vie, peut pénétrer ses secrets et les révéler ; son esprit, tout en travaillant, se rafraîchit, se développe, agrandit le domaine de la science, soit qu'il découvre des végétaux propres à l'alimentation ou au rétablissement de la santé, soit qu'il fasse naître ces jolies fleurs qui font la parure de nos parterres, le charme et les délices de nos aimables compagnes.

Il me semble, Monsieur, que l'étude du règne végétal, dans les conditions où vous êtes placé, doit être pour vous une sorte de culte.

Habiter sa propre campagne, au milieu des plantes et des fleurs, de ces riantes familles que toujours l'on aime, les fréquenter avec un soin assidu, être sûr

qu'elles vivent et vivront constamment en paix, qu'elles ont entr'elles un amour fécond et discret, que la jalousie n'a jamais pénétré dans leur cœur, qu'elles sont pleines de sensibilité et de délicatesse, n'est-ce pas là l'idéal du rêve le plus fortuné ?

Ces familles qui sont vos amies et donnent de si bons exemples devraient bien servir de modèle aux pauvres humains. Que de ménages aujourd'hui divisés vivraient en meilleur accord !

Si les plantes possédaient une langue, peut-être nous diraient-elles des vérités un peu dures à entendre ; tout est donc pour le mieux dans l'ordre de la création, qui a donné à chaque famille des organes et des aspirations qui ne sont pas les mêmes.

Moi aussi, Monsieur, je voudrais vous tenir compagnie dans vos agréables promenades, jouir de vos fructueuses recherches, faire ce que font volontiers les savants entre eux, vous chercher un peu querelle, quand nous ne verrions pas les choses du même œil ; mais pourquoi faut-il que je n'aie pas été aussi laborieux que vous, que j'aie vite oublié le peu que j'avais appris d'un maître vénéré, du savant M. Marquis, que notre Compagnie a eu l'honneur de compter parmi les siens, et dont elle a conservé la mémoire avec un pieux souvenir.

Comme d'autres, j'ai porté alertement sur mes épaules la boîte de fer blanc, l'heureux jour du jeudi, et couru les champs, à la suite de l'aimable professeur, dont je vois encore la riante physionomie, dont je crois entendre la voix douce mais accentuée, quand il parlait avec un amour tout paternel d'un mode de classification qui lui

était cher et auquel la plupart de ses élèves sont restés fidèles ; moi, j'ai eu le tort grave de ne pas l'être. On est bien léger à quinze ans et j'eus les défauts de mon âge ; me promener librement dans les jours de congé avec mes meilleurs amis me parut chose plus agréable que de me livrer, sous la conduite d'un maître, si bon qu'il fût, à l'étude du règne végétal.

Donc j'y renonçai sous le commode prétexte de conquérir plus sûrement l'éminent titre de bachelier qu'alors cependant l'aréopage universitaire octroyait avec une touchante libéralité.

Aujourd'hui je n'ai plus pour tout souvenir de mes savantes recherches, pour tout monument de mes travaux, que ma boîte de fer blanc, aussi rouillée que ma mémoire.

Si je fus peu gracieux pour un maître qui l'était tant pour moi, combien je fus ingrat envers l'Académie.

Voulant encourager l'étude des sciences, elle avait décerné, il y a maintenant cent ans, un prix de mathématiques à Jacques Levavasseur et un prix de botanique à Charles Levavasseur.

Il faut qu'elle soit bien indulgente pour avoir daigné admettre dans son sein un arrière-petit-fils capable d'avoir oublié de pareils encouragements.

Après ces aveux humiliants d'un mal, hélas ! sans remède, comment aurais-je la témérité, moi, plus qu'octogénaire, de dissenter avec vous, Monsieur, qui êtes jeune et plein de votre sujet, sur l'état actuel de la science qui vous est chère. C'est vous-même que j'irais consulter si je pouvais encore apprendre quelque chose.

Cependant, pour ne pas paraître tout à fait étranger aux connaissances que vous possédez, je remonterai vers le passé.

Chez les Grecs, Aristote qui fut aussi grand dans le domaine de la science qu'Homère dans celui de la poésie, consacra une partie de ses œuvres à l'histoire naturelle. Après bien des siècles, sa gloire scientifique l'emporte assurément sur celle du conquérant de l'Asie, d'Alexandre-le-Grand, dont il fut le précepteur.

Aristote eut pour élève Théophraste, qui reçut ce nom tant sa parole était enchanteresse et presque divine.

Il a écrit une histoire des plantes dans laquelle on retrouve le germe du système sexuel, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que certains génies de l'antiquité ont pressenti les découvertes de la science moderne. Théophraste a encore laissé sur les causes de la végétation un traité qui ne manque pas d'intérêt.

Chez les Romains, Pline l'Ancien, dont on a dit avec raison qu'il fut le précurseur des encyclopédistes, est surtout connu par ses travaux sur l'histoire naturelle.

Il eut été parfois plus exact si, contenant son ardeur au travail, qui fut excessive, il eût consacré plus de temps à l'observation des faits qu'il signale.

Pline, constamment voué à l'étude, eut dû mourir d'une mort tranquille, mais l'amour de la science engendre des dévouements sublimes.

Il voulut s'approcher du Vésuve, pour être témoin de ses éruptions, et il y trouva une mort prématurée mais glorieuse pour ceux qui ont la passion de la science.

Lucrèce a consacré à l'histoire naturelle un poème qui a pour titre : *De Natura rerum*, c'est-à-dire : De la nature des choses. Parfois il s'élève presque à la hauteur de Virgile, mais entre la poésie qui admet les fictions et la morale dont les lois sont immuables, il y a quelquefois un abîme.

Lucrèce, sectateur zélé des doctrines épicuriennes, athée et matérialiste, se donna la mort quoique riche, savant et encore jeune.

Avait-il épuisé la coupe des plaisirs, ou bien, fidèle sectateur, croyait-il que la vie devait être exempte de douleurs ? Nous l'ignorons, mais nous faisons des vœux pour que la génération qui s'élève ne subisse pas l'influence de doctrines qui ont contribué à la décadence de l'empire romain.

Au moyen âge, les ordres religieux, dont on a trop souvent méconnu les grands services, vont les uns recueillir les plantes qui peuvent contribuer à la guérison des malades, tandis que d'autres font revivre les œuvres d'Aristote qu'on croyait perdues dans la nuit des temps.

Vers la même époque, Albert-le-Grand, après avoir enflammé les esprits, en Allemagne comme en France, par ses prédications religieuses, publie sur la philosophie et l'histoire naturelle des écrits qui, par leur étendue et leur mérite, étonnent encore aujourd'hui les savants.

La philosophie et l'histoire naturelle nous apparaissent sous l'aspect de deux sœurs qui ne peuvent se séparer, quoiqu'ayant l'une et l'autre des caractères bien différents. L'une, guidée par les sentiments les plus élevés, mais toujours inquiète, cherche avec ardeur ce

qu'elle ne peut trouver, la cause et l'origine des faits ; l'autre, avec une aimable sérénité, observe, constate, écrit ce qu'elle voit, ce qui lui paraît être.

Laissons de côté quelques noms peu célèbres et arrivons au siècle de Louis XIV, qui fut le point de départ des grandes découvertes de la science, basée non plus sur des hypothèses plus ou moins ingénieuses ou sur un empirisme hasardeux, mais sur l'observation des faits et de leurs conséquences.

Le grand roi avait confié à Pitthon de Tournefort la mission de rechercher en Orient les plantes inconnues à nos contrées. Il en rapporta, dit-on, 1,356 qui trouvèrent leur place dans le jardin du roi. Mais ce ne fut pas là son principal mérite.

Il établit une grande division des plantes entre les herbacées et les ligneuses. La forme de la corolle des plantes devint la base de ses classifications.

Tournefort n'eut guère le temps de jouir du succès de ses recherches, car après avoir couru mille dangers en Orient, où à cette époque un chrétien ne voyageait pas impunément, il mourut dans une rue de Paris, du simple choc d'une lourde voiture, laissant dans le monde savant une renommée qui dure encore.

Bientôt vint Linnée, le célèbre suédois.

Plein de modestie et de reconnaissance pour son aîné, il aimait à dire, en parlant de Tournefort, qu'il n'était que son élève.

Sans rejeter le système de son prédécesseur, système assez facile pour la masse des observateurs, il lui préféra une classification fondée sur la différence des organes

sexuels, classification plus précise assurément, mais qui demande souvent le secours de la loupe. L'un et l'autre système ont longtemps partagé les suffrages des savants.

Deux nobles familles parmi les naturalistes, celles des deux de Candolle et des trois de Jussieu complètent la série des botanistes qui, au commencement du siècle, se sont fait le plus remarquer.

Dans ces derniers temps et sous nos yeux, MM. de Mirbel et Decaisne ont apporté chacun une pierre au monument de la science végétale. Nous sommes heureux de dire à l'honneur de M. Decaisne qu'entré au Jardin-des-Plantes dans une condition des plus modestes, puis devenu aide-naturaliste, il s'éleva jusqu'au titre de Directeur du Muséum et de membre de l'Institut. C'est là un noble exemple à offrir à ceux qui ont foi dans le travail et les récompenses qu'il peut amener.

Ici, nous nous arrêtons, sachant que la science comme les fleuves marche toujours, et que pour elle il n'y a ni temps d'arrêt, ni limites.

L'opinion des hommes peut changer, mais grâce à la prévoyance divine, cette opinion est sans influence sur les règles immuables de la création. La science ne peut qu'en constater la merveilleuse ordonnance.

Vous, Monsieur, qui en pratiquez le culte, vous voudriez, ce me semble, qu'elle maintint intact son langage vrai et technique et que certains auteurs modernes, sous le prétexte de l'orner ou de lui donner une forme plus pittoresque, ne vinssent pas, par des appellations nouvelles ou des descriptions fantaisistes, profaner les termes ou les classifications consacrés ; son domaine

vous paraît trop pur, trop digne de respect pour que le roman s'y installe.

Oui, sans doute, déjà plus d'un écrivain a présenté l'histoire naturelle sous un aspect plus flatteur que vrai : mais le mauvais exemple, dont le public est souvent friand, n'avait-il pas été donné par de prétendus historiens qui ont défiguré l'histoire, sous le prétexte de la rendre plus populaire et d'instruire un plus grand nombre de lecteurs.

Pour obvier au mal que vous signalez avec tant de raison, je ne vois guère de remède, à moins que la science moderne ne trouve des interprètes tels que l'illustre Buffon, qui a mis sous nos yeux la réalité scientifique et a su la rendre attrayante par un style qui touche à la poésie, ou bien encore des hommes tels que Cuvier, assez puissant pour faire revivre à nos yeux des races aujourd'hui disparues de la terre et qui savait ajouter à la science le don précieux de la parole.

De pareils hommes sont des météores qui n'apparaissent qu'à de longs intervalles pour étonner et éclairer le monde.

Rendons un solennel hommage à leur génie, mais tout en plaçant nos espérances dans l'avenir, attendons patiemment que le temps les révèle.

Quand on parle dans cette enceinte d'histoire naturelle, le nom de Pouchet, notre compatriote, vient sur toutes les lèvres, s'offre à tous les esprits.

Comment pourrais-je l'oublier, moi qui m'assis en même temps que lui sur les bancs d'un cours de philosophie et d'un cours de botanique dont je fus le coupable

déserteur ; nous avons vécu assez longtemps en bons camarades pour que je fusse heureux de faire ici son éloge, en y mêlant un peu de critique, afin de faire mieux ressortir ses louanges. Cependant, son panégyrique a été fait maintes fois par des hommes d'un si haut mérite que je craindrais d'en affaiblir l'effet

Une seule réflexion me sera permise peut-être.

Pouchet avait emprunté aux anciens la thèse de la génération spontanée ; il la développa avec talent, avec persévérance, fit école et eut de nombreux et fidèles disciples, à ce point qu'il put croire au succès.

Quel fut, après une lutte assez longue, son puissant adversaire ? M. Pasteur, auquel la France vient de décerner une récompense nationale, aux applaudissements du monde entier.

Succomber sous les efforts répétés d'un pareil adversaire, c'est mériter l'honneur d'être compté parmi les hommes qui ont obtenu un rang élevé dans la science.

Un dernier mot, Mesdames, avant d'avoir le regret de me séparer de vous.

Je vous ai parlé des fleurs, des charmes que vous leur prêtez quand vous en êtes parées ; peut-être oserais-je, si je n'avais que quinze ans et courais encore les champs, vous offrir un bouquet ; mais à mon âge, vouloir être galant, ce serait une trop grande aventure, celle d'un refus que je mériterais.

Je ne vous demande donc qu'un petit souvenir ; à un prochain revoir, Mesdames.

CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1884-1885

Par M. J. FÉLIX, secrétaire

Une heureuse uniformité signale chaque année le compte-rendu que je dois présenter à l'Académie : il ne peut, en effet, que constater le charme persistant de nos réunions confraternelles, où des travaux faits avec soin se communiquent à des juges bienveillants, qui y trouvent à la fois un agrément intellectuel et un profit instructif. Sous ce rapport, l'exercice qui vient de se clore n'a pas été inférieur à ceux qui l'ont précédé, et de nombreuses lectures ont prouvé que l'activité des membres de la Compagnie ne se dément pas, malgré les occupations professionnelles qui exigent de plusieurs d'entre eux une satisfaction préalable. La revue à laquelle nous allons nous livrer confirmera cette appréciation et sera, en même temps que le témoignage d'un passé laborieux, la garantie de nos efforts communs pour maintenir le corps littéraire auquel nous avons

l'honneur d'appartenir au rang distingué qu'il occupe depuis plus d'un siècle.

Le public ne reste pas indifférent à la prospérité et à la réputation d'une assemblée fondée pour entretenir dans cette ville le goût et le culte de ces distractions, destinées, pour ceux qui s'y adonnent, à employer leurs loisirs à des études qui exercent l'esprit et élèvent le cœur : son empressement à assister à nos réunions, le nombre des candidats qui se présentent à nos concours, le recrutement facile des confrères qui viennent combler les vides créés par la mort ou l'éloignement, sont des marques précieuses de l'intérêt accordé à notre zèle et un encouragement sérieux à y persévérer. Des personnes même, qui ne se rattachent à notre institution que par l'estime dont ils la jugent digne, veulent bien nous en fournir l'assurance en nous conviant à apprécier les œuvres qu'elles publient. C'est ainsi que nous avons reçu de M. le docteur Laurent, président de la Société normande d'hygiène pratique, le discours rimé qu'il a prononcé à la clôture du cours de cuisine inauguré sous sa direction éclairée, et de M. Claude Michu, les vers intitulés *l'Apothéose du Titan*, dans lesquels l'auteur déplore, avec tous les amis des lettres, le décès de Victor Hugo. Un de nos concitoyens, honorablement connu par son talent artistique, ne nous a pas témoigné une moindre confiance en nous initiant à ses tentatives ingénieuses pour la formation et la vulgarisation d'une langue internationale néo-latine. Si l'adoption de ce langage, destiné à resserrer les liens que le commerce crée entre les peuples ne paraît pas devoir

être immédiate, il faut du moins, avec notre confrère M. Héron, applaudir à un essai dont le savant éditeur d'Henri d'Andeli et de Hue Archevesque nous a exposé le mérite avec une compétence incontestée, et reconnaître que M. Courtonne, s'il est un architecte expérimenté, n'est pas un grammairien moins habile.

Les Sociétés françaises et étrangères qui échangent leurs publications avec le Précis de nos travaux continuent à nous faire régulièrement ces envois, distribués par votre bureau aux membres de la Compagnie, qui apprécient l'opportunité, presque toujours admise par eux, d'un rapport à faire sur la lecture à laquelle ils se sont livrés. Quant à nos membres correspondants, ils nous demeurent fidèles aussi et nous leur devons d'agréables communications. M. Ambroise Tardieu nous a fait parcourir avec lui, et c'est un guide dont on se sépare à regret, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie et la Tunisie. M. Boivin-Champeaux, poursuivant ses recherches patientes dans cette période où l'histoire d'Angleterre se confond avec celle de la Normandie, nous a fait lire une biographie émouvante de Guillaume de Longchamps, évêque d'Ely, vice-roi d'Angleterre, chancelier de Richard Cœur de Lion. M. Matinée, qui n'oublie pas plus la cité dont il a si sagement administré le lycée qu'il n'y est oublié, nous a adressé de sa studieuse retraite une notice où les œuvres et la vie de Toustain de Billy, l'historien du Cotentin et des évêques de Coutances, sont analysées avec un talent d'exposition attachant qui fait ressortir, sous la clarté d'une forme simple, une critique toujours judicieuse et modérée.

Enfin, l'un de ces vieillards aimables auquel la muse réserve des sourires refusés à de plus jeunes, M. Travers, nous a envoyé de Caen un hommage poétique, par lequel l'habitant de la ville où vécut Malherbe s'associe avec respect aux honneurs rendus par ses concitoyens au grand Rouennais P. Corneille, à l'occasion de la célébration du bi-centenaire de sa mort.

Dans ces cérémonies officielles, l'Académie a eu sa place; mais il est impossible d'omettre ici le souvenir d'une fête plus intime qui nous impose la douce obligation d'unir dans l'expression de notre reconnaissance deux de nos confrères et le prélat qui, à peine en possession de son siège épiscopal, a convié l'Académie à la séance solennelle dans laquelle il a salué, avec l'accent ému du patriotisme le plus élevé, la plus haute gloire littéraire de son nouveau diocèse, daignant en même temps faire participer à cette manifestation brillante la poésie et la musique, représentées par l'écrivain pour qui les premiers temps du christianisme n'ont plus de secret et le compositeur éminent qui a fait revivre par ses chants la gauloise Velléda. Dans des vers vigoureusement frappés, M. Paul Allard nous a dépeint la vieillesse découragée du tragique rallumant sa verve éteinte à l'éternel foyer de la religion et retrouvant, anachronisme bien excusé par la poésie, pour transmettre dans la langue la plus noble les puissants enseignements de l'Imitation de Jésus-Christ, l'instrument qui avait tracé les figures ineffaçables du Cid, de Cinna et d'Horace. Pour traduire dans son art des œuvres d'une si haute portée, M. Lenep-

veu a puisé ses inspirations à une source que les vrais artistes savent exploiter sans la tarir, et son cœur, aidé par la science harmonique la plus profonde, lui a dicté, pour l'interprétation des strophes de Corneille qu'il a mises en musique, un thème dont la mélodie est relevée par une large et saisissante orchestration. Nous avons été heureux du rôle assigné à MM. Allard et Lenepveu dans cette solennité et nous aurions cru manquer à notre devoir en ne les remerciant pas d'un concours par lequel ceux qui l'ont prêté comme celui qui a daigné le recevoir, ont honoré notre Compagnie. En l'appelant à assister à ce triomphe de Corneille dans la salle des Etats de l'archevêché et en associant deux de ses membres à l'œuvre de glorification nationale dont il a pris l'initiative, Mgr Thomas a montré à l'Académie une bienveillance qui provoque sa très respectueuse gratitude.

Une bonne fortune ne vient jamais seule, dit un proverbe, et par un choix d'autant plus flatteur qu'il émane de ses pairs, un de nos confrères, M. Lefort, a obtenu au Salon une médaille de première classe pour sa restauration du Palais de justice de Rouen. Nous avons été les premiers à applaudir au succès de l'architecte qui nous appartient et nous nous réjouissons de voir notre jugement confirmé par une autorité dont la compétence et l'impartialité, peut-être sévère en cette circonstance, ne sont pas contestables. L'Académie a aussi applaudi à la nomination, dans la Légion d'honneur, d'un de ses membres les plus sympathiques, M. Gaston Le Breton, dont le zèle éclairé et les persé-

vérautes études dans les questions artistiques ont ainsi trouvé la plus juste appréciation et la récompense bien méritée.

Cette sympathie que nous éprouvons pour nos confrères est réciproque : M. Danzas nous l'a fait voir ; éloigné de nous pendant quelques mois, il nous a demandé, dès son retour, et nous nous sommes empressés de nous procurer cette satisfaction, à reprendre parmi nous la place de membre résidant qu'il y avait abandonnée en devenant un de nos correspondants.

Les sentiments que font naître des relations fondées sur les penchants intellectuels auxquels nous obéissons, ont l'avantage de survivre à l'éloignement, et leur persistance nous a encore été attestée cette année de la manière la plus agréable par deux de nos confrères correspondants, artistes éminents qui nous ont gratifié, M. Maxime Lalanne, d'un aspect du port de Rouen, M. Brunet-Debaines, d'une vue de la grotte de Fingal, rapprochant ainsi avec une gracieuse confraternité la distance qui nous sépare de ces graveurs distingués et nous tendant de Paris et de Londres une main amicale.

Un intervalle plus considérable avait d'ailleurs été franchi par l'Académie, désireuse de s'unir par des rapports fréquents à un peuple qui se souvient toujours de son origine française et normande et dont elle savait prévenir les désirs par un appel confraternel. Il a été entendu et l'on est autorisé à compter que les relations nouées avec l'une des plus importantes sociétés savantes du Canada ne resteront pas isolées, mais féconderont

par un développement facilement croissant, le germe d'un attachement que le temps et la séparation, loin de le détruire, ont entretenu au cœur des deux nations sœurs. L'exposé de nos travaux sera, nous l'espérons, un motif de plus pour déterminer les écrivains de la Nouvelle France à se faire connaître à leurs compatriotes restés sur la terre normande, impatients d'applaudir, comme l'Académie française, aux chants de M. Fréchette et de pénétrer dans la vie littéraire d'un pays que l'Océan ne suffit pas à séparer du nôtre.

Apportant une constante exactitude à l'accomplissement de ses obligations académiques, M. de Lérue, dans des rapports soigneusement élaborés, a analysé les travaux de l'Association Normande et nous a fait juger avec le tact exercé du critique et la bienveillance sympathique du poète les derniers regains de M. Travers et le Recueil de l'Académie des jeux floraux. M. Félix a mis en lumière l'intérêt de la notice consacrée par M. Matinée au chroniqueur Toustain de Billy, dont l'un des ouvrages, *l'Histoire des Évêques de Coutances*, est l'objet d'une des publications actuelles de la Société de l'Histoire de Normandie. Des rapports du même confrère, de MM. de Beaurepaire et Henri Frère, ont enfin précédé les candidatures de MM. de Smyttère, des Diguères, Homais et Alfred Bligny, aux titres de membres correspondants et résidants de la Compagnie.

Des études d'un caractère plus original et personnel ont occupé l'attention de l'Académie. Une communication orale de M. Hédou l'a initiée à la connaissance de

documents relatifs à l'école municipale de dessin de Rouen, de 1749 à 1791, qu'il se propose de grouper et d'utiliser dans un travail dont la promesse garantit aux curieux des détails précieux pour l'histoire de l'art. Dans la même séance, M. Héron, dont la compétence philologique est surabondamment démontrée par ses savantes publications sur les trouvères normands, a bien voulu se souvenir que l'académicien était aussi un professeur et il a indiqué le rôle important que la littérature du moyen âge avait pris dans ces dernières années, les recherches plus sérieuses et plus méthodiques qu'elle avait provoquées, oubliant peut-être avec trop de modestie les initiatives qu'elle avait suscitées, et mentionnant avec justice le concours, quelquefois un peu exclusif, prêté à ce mouvement par la Revue *la Romania*, qui connaît notre confrère autant qu'il la connaît et qui cite rarement son nom sans l'entourer d'appréciations que seul il devait passer sous silence.

A côté de ces improvisations se placent des lectures dont nous avons eu la primeur et que nous regrettons de ne pouvoir toutes mettre dans le Précis de nos travaux. La vie et les œuvres d'un peintre distingué, dont les tableaux étaient remarqués aux expositions annuelles du commencement de ce siècle, ont été décrites par M. Le Breton avec une chaleur et une sympathie communicatives qui révèlent qu'entre l'artiste et le biographe existent des liens plus intimes qu'une parenté intellectuelle et promettent à Schnetz la notice complète, dont son talent et son caractère le rendent digne. Un archéologue qui fait disparaître la sécheresse de la science

sous la facilité attrayante de sa plume, M. le comte d'Estaintot, nous a guidés dans les fouilles récemment opérées dans l'église de Saint-Ouen et il nous a découvert et expliqué, en faisant passer sous nos yeux d'exactes reproductions photographiques, les nombreux objets exhumés de cette terre tant de fois déjà remuée et qui semble toujours vierge, offrant sans cesse de nouveaux trésors aux érudits qui creusent ses entrailles. Dévoilant enfin un plus riant spectacle à nos regards, M. Samuel Frère nous a conduits au sein de la famille dans laquelle le grand-père fête la mi-carême pour le plus grand plaisir de ses descendants. Qu'il nous permette d'ajouter que les vieux enfants conviés par lui à partager ces joies décrites avec une émotion attendrissante n'ont pu demeurer insensibles aux souvenirs inaltérables qu'il évoquait et qui ont survécu à l'âge dont ils leur rappellent l'insouciance naïveté.

L'histoire présente toujours des questions nouvelles à résoudre et, appuyée désormais, pour être sérieusement traitée, sur l'examen des documents originaux trop longtemps ignorés ou négligés, elle tente les investigations des esprits assez amoureux de la vérité pour soumettre leur patience à des recherches minutieuses et difficiles. Dans le programme ainsi énoncé, l'Académie a reconnu un portrait, et si ses membres ne devaient pas lire dans le Précis de ses travaux la notice écrite par M. de Beaurepaire sur les services fieffés, votre secrétaire aurait la tâche facile d'établir avec quel scrupule d'érudition et quelle sûreté de critique notre érudit confrère a dépouillé les archives confiées à ses soins intelligents, pour

reconstituer la vie d'anciennes institutions qu'il fait renaître par les développements de son savant mémoire.

Obéissant aux mêmes préoccupations, et fervent admirateur de saint Bernard, pour qui le succès de ses précédentes études motive une juste reconnaissance, M. l'abbé Vacandard a retracé la fondation de Clairvaux et dépeint le pieux réformateur dans ses rapports avec l'art chrétien.

Deux des grands noms de la province, on peut dire de la France, ont été aussi l'objet de communications intéressantes faites par M. Decorde, qui nous a décrit une cloche retrouvée à Cormeilles et ayant appartenu à la chapelle de ce merveilleux manoir d'Ango, dont les restes suffisent à attirer les voyageurs à Varengueville, près Dieppe, et qui nous a révélé l'existence de deux actes concernant la famille de Pierre Corneille.

Les problèmes que soulève la criminalité et sa répression ont aussi sollicité l'examen de la Compagnie, et l'un de ses membres les plus autorisés, M. le conseiller honoraire Homberg, a discuté avec des arguments empruntés à son expérience et à ses connaissances juridiques la législation relative à la transportation et à la relégation des malfaiteurs. Pendant ce temps, M. Léchalas se reposait de ses travaux professionnels et quittait les calculs de l'ingénieur pour retracer dans une notice où se dénote un goût épuré par la fréquentation de nos classiques la vie de Rotrou, analyser son œuvre dramatique et mettre en relief le mérite du poète qui

sut réaliser l'alliance d'un beau talent et d'un grand caractère.

J'ai parlé de poésie ; tous ses représentants parmi nous ne sont pas restés muets. M. de Lérue, dans une épître adressée à l'Académie, a fait de ses confrères un portrait que l'affection pouvait seule inspirer et que leur modestie les oblige à voiler. Mais ils n'ont pas le même droit à l'égard des vers écrits en l'honneur de la gastronomie, et s'ils avaient un vœu à exprimer, ce serait, après avoir pris part au festin chanté par l'auteur, d'assister à la représentation de la comédie dans laquelle il a tracé le caractère du méprisant finissant, juste retour des choses d'ici-bas, par être méprisé. L'art culinaire qui a inspiré Brillat-Savarin, Berchoux, Boileau, et qui a mis la plume à la main de M. de Lérue a aussi réveillé la verve trop longtemps endormie de M. Decorde, qui, dans des rimes empreintes d'une malice aussi spirituelle qu'inoctensive, a gaiement raillé l'inauguration d'un enseignement destiné à en vulgariser les principes. Cette fine satire ne saurait offenser aucune susceptibilité : l'Académie se félicite de compter au nombre des Sociétés avec lesquelles elle entretient des relations cordiales, la Société normande d'hygiène pratique, dont l'initiative a suscité la création d'un cours de cuisine dans un but éminemment utile, et l'on sait que, soumise à des tendances exclusivement littéraires, elle se tient avec un souci jaloux de sa dignité et un respect absolu de ses traditions en dehors et au-dessus des questions étrangères à la mission qu'elle s'est donnée, demeurant fidèle à l'esprit de son institution et aux

sages prescriptions du règlement qu'elle s'est imposé.

Ces habitudes de modération et d'impartialité trouvent leur prix dans la considération dont nos concitoyens nous honorent et dont nous venons encore de recueillir un précieux témoignage. Nous avons appris, en effet, que, par son testament, M^{me} veuve Rouland, née Boudehan, nous a légué un capital de 20,000 francs pour la fondation d'un prix destiné à reconnaître le dévouement dont un frère et une sœur aînés auront fait preuve envers les autres enfants de la famille. Une libéralité écrite en faveur de la commune de Barentin la charge de distribuer à d'honnêtes serviteurs des prix dont les bénéficiaires doivent être désignés par nous. La générosité de la testatrice et la confiance flatteuse que dénotent ses dispositions, en excitant notre vive gratitude, démontrent que, dans l'accomplissement de notre tâche, qu'elle s'applique à la culture des lettres, des arts et des sciences, aussi bien qu'à la recherche des bonnes actions à encourager et des œuvres inédites à récompenser, nous avons maintenu la Compagnie au rang où l'avaient trouvée ses bienfaiteurs : MM. de Lareinty, Gossier, Dumanoir, Bouctot, aux noms desquels s'ajoutera désormais celui de M^{me} Rouland.

L'esprit de corps qui préside à la direction imprimée depuis plus d'un siècle à notre Compagnie se transmet aisément, en effet, aux nouveaux confrères appelés par votre choix à en faire partie, et vos suffrages ne sont déterminés que par la dignité de la vie privée et les qualités littéraires, artistiques ou scientifiques de ceux

qui les sollicitent. Votre recrutement ne souffre pas des conditions fixées à l'admission des élus, qu'ils soient membres correspondants ou résidants. La liste nécrologique de cette année suffit malheureusement à le constater.

S'il n'avait abandonné Rouen, sa ville natale, et s'il avait suivi la carrière de la composition musicale qui lui promettait des succès qu'il n'a pas pu ou su attendre, M. de Vaucorbeil, qui avait été un des lauréats dont vous proclamiez le mérite, aurait sans doute tenu à honneur d'être inscrit au nombre de nos confrères, à côté de MM. Méreaux, Vervoitte et Lenepveu. Artiste distingué, il avait obtenu la direction de l'Opéra ; c'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il est mort à Paris.

Un deuil plus éclatant a enlevé, le 22 mai 1885, Victor Hugo à la France. Nous avons l'insigne honneur de compter, dès 1827, ce nom illustre parmi ceux de nos confrères correspondants, et dans nos rangs où ne pénètre aucun écho des rumeurs bruyantes de la politique, le chantre des *Odes*, des *Orientales*, des *Feuilles d'automne*, l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, d'*Hernani*, de *Ruy-Blas*, n'était connu que par ces œuvres dont s'est nourrie l'intelligence de plusieurs générations et qui excitaient le respect dû aux créations d'un génie poétique dont l'apparition a été l'un des plus grands événements littéraires de ce siècle. En levant sa séance à l'annonce de cette mort qui a ému douloureusement le pays tout entier, notre Compagnie s'est associée, dans sa modeste sphère, aux regrets dont l'Aca-

démie française transmettra bientôt l'expression au monde lettré.

Il me faut descendre de ces hauteurs pour rendre hommage à un travailleur patient et instruit que nous avons perdu et qui, dans ce champ intellectuel, où la plus modique moisson est nourissante, avait su se creuser un sillon profond et s'assurer une féconde récolte. Le 25 octobre 1884, M. Charles-Marius Gomart, membre correspondant de l'Académie depuis 1866, est décédé à Saint-Quentin, dans sa 80^e année. Il a, de 1844 à 1878, publié, sous le titre d'*Études Saint-Quentinoises*, cinq volumes relatifs à l'histoire de la ville de Saint-Quentin, une histoire du canton de Ham et une histoire du canton de Ribemont. Outre ces œuvres fort estimées, M. Gomart a édité l'*Histoire de l'église et de la ville de Saint-Quentin*, par Q. de La Fons, érudit du xvii^e siècle, dont le récit, resté inédit, constitue l'un des travaux les plus utiles à la connaissance des événements dont la cité picarde a été le théâtre. Notre confrère, chevalier de la Légion d'honneur, était correspondant du Ministère de l'Instruction publique, et le procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 1885 par la section d'archéologie du comité des travaux historiques et scientifiques, porte cette mention que vous me permettrez de citer : « M. le Président annonce la » mort de M. Charles Gomart, correspondant du mi- » nistère à Saint-Quentin, décédé le 25 décembre der- » nier, dans sa 80^e année. Il rappelle les services ren- » dus à la science par M. Gomart pendant sa longue » carrière et propose de consigner au procès-verbal

» l'expression des sentiments avec lesquels le comité a
» accueilli cette triste nouvelle. »

Un de ses contemporains a remplacé ce laborieux vieillard. Justifiant le mot du poète : *Uno avulso, non deficit alter aureus*, M. le docteur de Smyttère, qui a écrit de nombreux et savants ouvrages sur l'histoire de la Flandre, prétend, malgré son âge, nous offrir prochainement une nouvelle production pour célébrer sa bienvenue parmi nous et nous remercier de notre hospitalité. Cette promesse est un engagement dont nous sommes impatients de voir l'exécution, et l'érudition qui signale les recherches de l'aimable historien garantit le profit que l'on pourra tirer de la lecture à laquelle il veut bien convier ses nouveaux confrères.

Un écrivain normand a pris aussi sa place sur la liste de nos membres correspondants et l'histoire de la commune de Sévigni, dans l'Orne, comme la monographie consacrée à la famille Rouxel de Médavy, ne sont pas les moindres titres qui attireraient vos suffrages sur M. Victor des Diguères.

L'Académie a été heureuse de pouvoir sceller par une double élection l'alliance établie depuis sa fondation entre elle et le barreau de cette ville, et en appelant à la compléter le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Homais, que recommandaient son caractère et son talent ; elle s'est félicitée de lui adjoindre M. Alfred Bligny, qui, dans une profession où il a cherché un refuge honorable, a apporté les qualités de cœur et d'esprit dont il avait donné le gage dans la carrière qu'il a été contraint d'abandonner. Grâce à ces excel-

lentes recrues, se souvenant de son passé, pouvant considérer avec satisfaction la tâche annuelle qu'elle a consciencieusement accomplie, elle peut envisager l'avenir avec confiance et répéter comme une devise la parole fortifiante que l'antiquité nous a léguée : *Laboremus*.

NOTICE SUR M. ALFRED NION

Par M. FÉLIX

SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES LETTRES

L'année académique se terminait à peine que ses dernières heures étaient attristées par la nouvelle inopinée du décès de M. Nion, survenu le 30 juillet 1885, alors que notre confrère était allé chercher aux Cables, commune de Perruel (Eure), un repos qu'une fatigue momentanée semblait seule nécessiter.

Agé de 65 ans, M. Nion appartenait depuis trente ans à l'Académie. Son titre de docteur en droit, et une étude sur *les Droits civils des auteurs, artistes et inventeurs*, couronnée par la Faculté de droit de Paris, lui avaient ouvert les rangs d'une compagnie où ses qualités intellectuelles lui assignaient une place distinguée.

Le Précis de nos travaux atteste, en effet, la part active, dissimulée le plus souvent sous la forme modeste du rapport, que M. Nion a prise aux questions agitées dans l'enceinte pacifique dont il n'a cessé d'être l'un des hôtes les plus assidus.

Après avoir spécialement mentionné son discours de réception, dans lequel il représentait l'improvisation comme une des conditions imposées à l'orateur moderne en dépit des dangers signalés par le contradicteur vénéré que le vote de l'Académie avait appelé à sa tête, il convient de rappeler la réponse que M. Nion, assis huit ans plus tard à la place alors occupée par M. l'abbé Neveu, faisait à M. Vavasseur, témoignage enthousiaste d'un lettré fervent, admirant avec chaleur et analysant finement l'œuvre comique de Pierre Corneille, réclamant pour sa mémoire des honneurs qu'il a eu du moins la consolation de voir accorder au poète avant de nous être enlevé, protestant enfin avec une verve indignée contre l'indifférence apparente de concitoyens que la poursuite de leurs intérêts matériels semblait rendre oublieux des plus purs souvenirs de l'art.

Il serait difficile de choisir entre les travaux nombreux et variés dont notre confrère nous a fait la lecture, rappelant tantôt les titres de candidats que nous étions heureux d'accueillir, comme MM. Decorde et Buchère, critiquant tantôt avec bienveillance et équité une œuvre historique comme la notice sur Jacques de Sainte-Beuve le janséniste, due à son neveu et à son homonyme, juge au tribunal de la Seine, se laissant entraîner parfois à parcourir l'Italie dans la société d'un aimable journaliste, M. Ch. Lapierre, dont il racontait le voyage et ne dédaignant pas de s'attarder à la lecture d'un gai volume, *les Rouenneries*, dont je serais tenté de faire l'éloge, si je ne croyais en reconnaître un des

auteurs anonymes dans l'un de nos confrères les plus chers.

On le retrouve toujours vif et agréable, soit qu'il justifie l'attribution des médailles accordées par l'Académie à L. Bouilhet et à Floquet, soit qu'il rende compte à notre Compagnie d'un opuscule juridique du petit-fils du peintre rouennais Lemonnier, dont le charmant tableau, *Une Soirée chez M^{me} Geoffrin*, don de son père et œuvre de son aïeul, orne la salle de nos séances.

Quelquefois le sujet prête peu aux développements : il s'agit, par exemple, d'une subtile distinction entre la raison et l'intelligence, découverte par un professeur de métaphysique italien, dont la méthode nous est transmise par delà les monts. M. Nion se souvient à propos de La Fontaine, et, parodiant gaiement le poète Simonide, qui passait de la biographie de l'athlète obscur aux louanges de Castor et Pollux, il se livre à la plus saisissante digression en décrivant la célèbre fresque de Léonard de Vinci, *il Cenacolo*, dont les vestiges ne lassent pas, depuis plus de quatre siècles, la légitime admiration de ceux qui visitent les églises de Milan.

C'est la même note humoristique qu'il nous permettait d'applaudir lorsqu'il rassemblait, pour notre satisfaction la plus intime, les notes d'un voyage en Espagne, évoquant le souvenir de la patrie avec Gil Blas et ressuscitant pour nous la grave figure du preux chevalier de la Manche, accompagné de son naïf et prosaïque écuyer, la poésie et le bon sens, Don Quichotte et Sancho ; dans sa flânerie occupée, notre spirituel confrère

oubliait de visiter la chambre où mourut Christophe Colomb, ne pouvait parvenir à trouver le logis où vécut Cervantès et ne réussissait à se remettre de l'horreur que le réalisme des peintres espagnols lui inspirait, malgré la beauté énergique de leurs toiles et la vigueur de leur pinceau, qu'en contemplant l'énivrant ruissellement de chairs blanches et roses éclos sous le frais coloris et la joyeuse inspiration de Rubens.

Quelques années auparavant, M. Nion vous avait vivement intéressés en discutant avec M. Homberg les règles auxquelles doit être soumis l'enseignement du droit. Il avait, en effet, de bonne heure abandonné le palais pour se consacrer aux nombreux élèves qu'il initiait à cette science, dont il leur apprenait les principes. Plus d'un a fait honneur à son maître ; tous sont restés ses amis.

Doué d'un caractère facile, aimant le monde, où sa causerie animée le faisait rechercher et où son esprit piquant n'inspirait de crainte qu'à ceux qui ne le connaissent qu'imparfaitement, lançant parfois un trait dont la pointe était émoussée par une aménité réelle si elle n'était pas toujours visible, impressionnable à tout ce qui élevait le cœur et la pensée, doué même d'une sensibilité qu'il contenait discrètement, mais qui, malgré une réserve voulue, se faisait jour pourtant en plus d'une occasion, M. Nion laissera parmi nous des regrets prolongés.

L'affection la plus touchante l'unissait à son frère, avec lequel il a constamment vécu, et la douleur de celui qui reste seul, après avoir vu se rompre cette com-

munauté d'existence où se mêlaient leurs joies et leurs chagrins, est ressentie et partagée par tous ceux à qui il a été donné de comprendre le vide créé par une si pénible séparation.

NOTES SUR LES SERVICES FIEFFÉS

par M. CH. DE BEAUREPAIRE.

Depuis la publication du savant ouvrage de M. Léopold Delisle sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge, il n'est plus permis d'ignorer que, dès le XII^e siècle, le servage avait disparu entièrement de notre province.

Cependant, lorsqu'en parcourant les aveux et autres documents postérieurs à cette époque, on rencontre des mentions de services personnels, parfois singuliers, attachés à la possession de fiefs nobles ou roturiers, la première pensée qui se présente à l'esprit, c'est qu'on se trouve en présence de restes de servage. Mais un examen, quelque peu attentif, amène bientôt à reconnaître que ces services avaient été librement consentis, qu'ils ne répugnaient aucunement aux paysans de l'ancien temps, lesquels, suivant toute vraisemblance, y voyaient un avantage réel, et non une atteinte à leur dignité personnelle ou à leur liberté.

Un homme élevé dans les idées de notre siècle, qui

serait mis en possession d'un domaine étendu, n'aurait rien de plus pressé, s'il ne pouvait le faire valoir lui-même, que de le louer à un ou plusieurs fermiers, moyennant un prix d'argent et pour une période d'années déterminée. Obligé de procurer aux preneurs les bâtiments nécessaires à leur exploitation, il se garderait de trop diviser sa propriété; il aimerait mieux avoir affaire à un seul particulier, notoirement solvable, qu'à plusieurs petits cultivateurs, besoigneux, sans avances, qui le laisseraient inquiet sur le paiement de ses fermages, qui pourraient même tomber à sa charge, au lieu d'être pour lui une occasion de profit. Eclairé par une expérience constante sur la variabilité du pouvoir de l'argent, il aurait peine, s'il concédait sa terre pour un prix modéré, à s'interdire l'espoir d'en augmenter le fermage dans des baux ultérieurs et successifs.

Au XIII^e siècle (la pauvreté de nos archives ne nous permet pas de remonter plus haut), un seigneur, ou, pour parler plus simplement, afin de ne pas être dupe des mots, un propriétaire, que nous supposerions, par une circonstance quelconque, mis en possession de ce même domaine, aurait agi d'une manière différente. Après s'être réservé ce que lui-même, avec un petit nombre de domestiques, il aurait pu faire valoir, il aurait fléffé le reste à perpétuité, à un nombre considérable de tenanciers, ou moyennant des rentes en argent invariables (c'était l'accensement), ou moyennant une part proportionnelle dans la récolte, comme une gerbe sur six (c'était le champart), ou moyennant des services de toute sorte, propres à l'aider, soit dans sa propre

exploitation agricole, qu'on appelait le domaine non fiefé, soit dans les diverses conditions de la vie. Dans ce second système, domesticité à peu près nulle ; propriété divisée à l'infini, mais grevée à tout jamais de charges très variées, qu'il fallait reconnaître dans les aveux, lors des mutations, et, chaque année, à la tenue des plaids et gage-plèges ; fixité de part et d'autre, dans les conditions de la concession, services fiefés de toute nature.

Je ne prétends pas donner l'avantage au second système sur le premier, ni me porter le défenseur du régime féodal, qui avait, d'ailleurs, au point de vue politique, administratif et judiciaire, d'autres caractères que ceux que je viens de signaler. Je ne prétends pas non plus en expliquer l'adoption par un sentiment réfléchi d'humanité, en supposant à ceux qui nous ont précédés des sentiments que nous n'avons pas nous-mêmes. Ce fut l'œuvre de circonstances économiques et sociales auxquelles il semble que la volonté de l'homme n'ait eu qu'une part assez restreinte, d'où vint que, dans toute l'Europe, malgré la différence des races, le même régime prévalut. Il résulta cependant de ce système, qu'on le juge avec sévérité ou avec indulgence, il résulta, disons-nous, de ce système de la fiefé, un avantage très important, et même trop important pour qu'il eût pu se produire sans de vives réclamations, si le changement ne se fût opéré sur une très vaste échelle, et dans une progression ménagée de telle sorte que l'effet n'en fut sensible que lorsqu'il eut été consacré par le temps et fut devenu irréparable. Les prix en argent ayant été fixés

d'une manière invariable, une portion très nombreuse de la classe agricole vit sa condition s'améliorer au point de devenir propriétaire sans charges bien sensibles, au fur et à mesure de la dépréciation des espèces d'or et d'argent, communes depuis la découverte du Nouveau-Monde, d'une grande rareté au moyen-âge. Quelques sous, quelques deniers, retenus par le propriétaire ou seigneur primitif, comme prix de concession de terres, avaient pu être regardés, à l'origine, comme l'équivalent de la jouissance à laquelle il renonçait. Mais au xvii^e, et plus encore au xviii^e siècle, pourrait-on déterminer, par une mesure exacte, jusqu'où étaient tombés de pareils revenus ? Pour bien des propriétaires, auxquels la vanité, vivante des deux côtés, faisait envier le titre de seigneurs, ces revenus valaient-ils même les frais que nécessitait leur recouvrement, toujours incertain et contesté, et qui s'opérait par des feudistes ou de petits magistrats chargés de tenir les plaids ? De l'usage où l'on avait été de considérer certains services comme prix de la terre, il résulta aussi cet avantage très sérieux, que nombre de particuliers purent prendre rang parmi les propriétaires sans avances et sans bourse délier. Ces services subirent, du reste, l'avilissement des rentes en argent. On y renonça d'autant plus volontiers que les seigneurs abandonnèrent peu à peu toute exploitation agricole, pour aller, les uns à la cour, les autres dans les villes où les attiraient des charges brillantes ou lucratives et les plaisirs d'une société polie, en quoi nous ne serions pas fondés à les reprendre, puisque nous n'agissons pas autrement qu'eux. Quelques-uns de ces

services paraissent encore, il est vrai, dans les aveux des derniers siècles, parce que les aveux étaient des actes dont on respectait la teneur, alors même qu'on avait cessé d'en comprendre le sens. Mais, à part quelques exceptions, des avantages de pareille nature ne comptaient pour rien, ou, du moins, pour bien peu de chose, dans la fortune des particuliers qui en jouissaient : il ne faut guère y voir que des marques assez puériles d'antiquité ou de dignité de fief. Le bail partout avait remplacé la fief ; la domesticité, les salaires à la journée, au mois, à l'année tout au plus, avaient été partout et depuis longtemps substitués aux services héréditaires, qui ne répondaient plus aux besoins d'une société nouvelle, éprise de l'amour de l'indépendance et très portée pour le changement.

M. Léopold Delisle cite, comme ayant été l'objet d'inféodations de terres, les offices et les métiers les plus divers, tels que ceux de berger, de boulanger, de boucher, de brasseur, de buandier, de charpentier, de charretier, de forgeron, de fournisseur de fil à coudre, de maréchal, de poissonnier, de porcher, de prévôt et sergent, de tonnelier, de vanneur, jusqu'à celui de guide sur des chemins dangereux. De cette manière, ainsi qu'il le fait justement observer, la plupart des fiefs étaient fournis des artisans à l'industrie desquels le paysan doit le plus ordinairement recourir. En attachant à leurs terres les ouvriers agricoles les plus indispensables, les seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, n'avaient fait, sous l'impulsion de la nécessité, qu'appliquer, dans leur intérêt et autant qu'il avait dépendu d'eux, la règle

d'administration que Charlemagne prescrivait à ses agents, de pourvoir ses domaines d'ouvriers capables, tels que charpentiers, cordonniers, forgerons, orfèvres, tourneurs (1).

Ces services fieffés, même en s'en tenant à la Normandie, pourraient faire l'objet d'une étude approfondie, qui ne manquerait pas d'intérêt. Je dois me borner en ce moment à quelques notes que je prendrai à dessein dans des localités voisines et qui vous sont connues.

On voit que, dès le XIII^e siècle, les moines de Saint-Wandrille s'étaient dégoûtés des services fieffés, au moyen desquels, en vertu de conventions, vraisemblablement anciennes, ils avaient pu satisfaire aux besoins de la vie commune, en ce qui concerne le temporel. C'est ainsi qu'ils rachètent le métier de vanneur des blés du couvent, en 1271 ; celui de charretier, la même année ; celui de gardeur de porcs, en 1276.

En mai 1258, ils avaient racheté, moyennant 7 livres, le métier de Perronnelle de Martainville, de la paroisse Saint-Paul près Rouen : elle devait héréditairement leur fournir le fil nécessaire pour coudre leurs vêtements ; elle avait droit pour cela, à certaines livraisons de mets, à certaines dîmes, à certains champarts de lin et de chanvre dans les terres de l'abbaye.

Puisque, dans ce cas, comme dans les autres indiqués ci-dessus, il y eut rachat par le couvent moyennant un prix d'argent, force est bien d'admettre que rien ne ressemblait moins au servage, comme nous l'entendons,

(1) M. Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole*, etc., p. 44.

que les services en question, et qu'en somme ils devaient être, tout compensé, plus avantageux qu'onéreux à ceux qui en étaient chargés.

Pour d'autres services fieffés, les mêmes religieux se contentèrent de se faire dispenser, moyennant finance, de quelques obligations qui leur paraissaient gênantes. Ainsi Gautier d'Esquetot, de la paroisse Saint-Laurent-de-Brèvedent, vend à l'abbé de Saint-Wandrille, pour 12 l. t., le *conroi* qu'il percevait chaque année, lui et sa suite, dans l'abbaye ou hors de l'abbaye, lorsqu'il y conduisait le sel du Roi, février 1259 (1). Jacques de Fontenay, du consentement d'Agnès sa femme, vend à un autre abbé, pour 15 l. t., le droit qu'il avait au monastère de Saint-Wandrille, à raison de son service de la maréchaussée, décembre 1284 (2).

(1) Cart. de Saint-Wandrille, fo^o vixx l.

(2) *Ibid.*, fo^o cxviii. Roger Bense avait reçu des religieux de Saint-Wandrille les maisons occupées par Thomas le Boulanger (*pistor*) et par Gillebert, son père. Il renonce à *totum feodum quod clamabat in pistrino predictae abbatis et in camera abbatis, 1211*. Cart. de Saint-Wandrille, fo^o cxvii v^o. — Jourdain, fils d'Hélie de Longueil, chevalier, donne à Saint-Wandrille *omnes comestiones et omnia conreia que habebat in abbatis et in villa S. Wandregisili et omnia hospitia et totum etiam stramen quod habebat hereditarie in granchia dictorum monachorum apud Longolium*. Ces droits consistaient en 4 conrois par an ; il pouvait se faire accompagner de 2 chevaliers et de 9 chevaux, mars 1222. *Ibid.*, fo^o vixx l. — Droco Lemonnier, de la par. de Rançon, et Emmeline, sa femme, vendent à l'abbé de Saint-Wandrille, pour 50 s. t., ce qu'ils avaient droit de prendre en l'abbaye, en pain, vin, viande, *quacunque ratione*, 1250. *Ibid.*, fo^o cxvi. — Laurent Delaître, Guill. de Chaumont, Jean Le Tellier et Hayse, sa femme, Thomas Boillefer et Emmeline, sa femme, promettent, pour eux et pour leurs héritiers, de payer plein

Si de Saint-Wandrille nous passons à une abbaye non moins célèbre et qui n'en était éloignée que de deux lieues, à Jumièges, nous y retrouvons des services fieffés, très nombreux, et qui subsistèrent longtemps après le XIII^e siècle.

Tous ces services procuraient à ceux qui en étaient chargés des droits d'usage dans la forêt de Jumièges.

Il en est question dans un mémoire composé par un religieux de Jumièges, peu de temps après que la réforme de la congrégation de Saint-Maur eut été introduite dans ce monastère.

Bien qu'il soit un peu long, le passage vaut la peine d'être rapporté.

« La forest de Jumièges est le propre, particulier et véritable domaine des religieux.

« Toutefois les religieux, considérans que leurs vassaux avoient esté, pour la pluspart, leurs domestiques, qu'ils tenoient de ladite abbaye leurs héritages à servage, parce que les uns devoient faire la cuisine, les autres la lecive, garder la porte, avoir soin de leurs chevaux, garder leurs bœufs, leurs porcs, etc., ainsy qu'il est porté dans leurs aveux ;

« Considérans encore qu'ils avoient droict de mor-

relief à l'abbé pour tous les métiers qu'ils possédaient à titre de fief, *feodaliter*, en l'abbaye de S. Wandrille, avril 1257. *Ibid.* f^o III^{xx} XVI. — Laurent Delaître, l'un des contractants, vendait trois ans après, à l'abbé de S.-Wandrille, pour 100 s. t., 10 s. de rente assignés sur le métier de la lavanderie qu'il possédait en l'abbaye, novembre 1260. *Ibid.*, f^o CXVIII v^o. — Nicole Laiesié, de la par. de S.-Wandrille, fait abandon d'une rente sur un métier en l'abbaye de S.-Wandrille, 1293. *Ibid.*, f^o VI^{xx} I.

tuaire et de s'attribuer les biens et meubles des habitans de Jumièges et du Mesnil, lorsqu'ils venoient à décéder, en sorte que lesd. habitans ne pouvoient faire aucuns testamens sans leur permission, auquel cas les religieux se réservoient le tiers des biens et meubles de ces bonnes gens, ce qui est évident par plusieurs sentences, par quantité de lettres de testaments, ainsy faits par lesd. habitans, et mesme par l'adveu qui a esté rendu au roy, en 1526, par François de Fontenay, abbé de Jumièges ;

« Les religieux, dis-je, considérans ces soumissions, eurent des bontez pour lesd. habitans des deux paroisses de (Jumièges et du Mesnil).

« Ils leur accordèrent grand nombre de terres en commun pour servir de pasture à leurs animaux, à la charge de payer un sol au monastère par chascun feu.

« Ils leur permirent de mettre leurs porcs en la forest de Jumièges, en la saison du pasnage.

« Ils les tolérèrent et, pour ainsi dire, dissimulèrent de les laisser paistre leurs bestiaux en ladicte forest, pourveu que ce fust hors taillis, c'est-à-dire dans les bois de haulte futaye ou qui eussent dix ans ; car lorsqu'on faisoit abbattre une partie de la forest, on la tenoit ensuite close et fermée jusques à ce que le bois eust atteint dix années, et c'est ce qu'on appelloit hors taillis et deffendz.

« Mesmes, estant arrivé en certain temps que l'on fust obligé de fermer et clorre la plus grande partie de la forest, à cause qu'elle estoit abroutye, afin de donner loisir au bois de croistre, on permit, en ce rencontre, ausdits habitans d'envoyer paistre leurs bestiaux en la

forest de Braquetuit, qui auparavant avoit esté deffendue par sentence, jusques à ce que l'autre bois fust venu en une juste grandeur, et hors taillis.

« Toutes ces bontez, toutes ces tolérances et dissimulations passèrent en coustume. Les habitans en firent une loy et un droit. Ils avancèrent que toute la forest leur estoit commune, que le sol qu'ils payoient pour les communes pastures estoit pour la forest, et qu'elle n'estoit pas plus propre aux religieux qu'à eux.

« Mais enfin ils obtindrent des religieux ce qui leur avoit esté refusé par les abbez; car, en 1579, la forest de Jumièges estant escheue en partage ausdits religieux, on fit une transaction avec eux, par laquelle on leur permit d'y envoyer paistre leurs bestiaux, pourveu que ce fust hors tailliz et en lieux non deffenduz.

« On leur permit aussi de prendre, pour leur chauffage, le boys qu'ils trouveroient estre mort sans aucune amende.

« Les paroissiens s'obligèrent de payer 5 sols pour chaque pied de haistre, soit grand, soit petit, s'ils venoient à les couper; mais il leur estoit deffendu de toucher aux chesnes.

« On leur continua la permission d'envoyer leurs bestiaux aux forests du Homme et de Braquetuit, dont ils avoient esté évincez par sentence, lesquelles deux forests estoient apparemment lors abrouties et sont maintenant meslées avec les communes pastures, et dont cependant ils jouissent, comme si elles leur appartenoient.

« Les habitans, trouvant leur compte en cette tran-

saction, ils déclarèrent que les religieux pouvoient user de leur forest, ainsi qu'ils avoient usé par le passé.

« Ensuite de cela, ils employèrent en la pluspart de leurs adveux leurs prétendues droictures de la forest, et ils y adjoustèrent, par usurpation et innovation, des franchises aux marchez de Ducler.

« Cela leur fut toléré pendant quelque temps, soit qu'une partie des anciens religieux fussent de leurs parents, soit parce que les recepveurs de la paroisse de Jumièges estoient du nombre des parroissiens, lesquels mesmes en diminuèrent les rentes.

« Mais la réforme de la congrégation de Saint-Maur ayant esté introduite en ce monastère, on blasma, dans la suite des temps, plus de 150 de leurs adveux par sentence de sénéchal, ensuite de quoy beaucoup souscrivirent à leurs blasmes, et presque tous les autres les ont depuis reformez, ce qui suffit pour blasmer tous les autres. »

Entre les différents services fieffés auxquels il est fait allusion dans ce mémoire, je citerai, en premier lieu, celui de Roger Filleul, obligé héréditairement à faire la semonce des vilains et des bordiers. Un procès s'éleva, au sujet des droits et des charges de ce service, entre ledit Filleul et le couvent; il se termina à l'Echiquier de Pâques 1209, par une transaction entre les parties. Filleul renonça à quelques-unes de ses prétentions et se contenta de recevoir, comme rémunération ordinaire, tous les jours, en l'abbaye, une mesure de vin, pareille à celle qu'on donnait aux religieux, un pain, un bassin d'avoine, et, de plus, une fois chaque année, 12 mines

de blé pour son août ; à Pâques, une tunique de la valeur de 20 sous, avec exemption, à son profit, de droits de pasnage dans les forêts qui dépendaient du monastère. La transaction fut conclue en présence de Guillaume Escuacol, châtelain de Rouen, de Cadoc, châtelain de Gaillon, de Luce, fils de Jean, châtelain de Gournay, des abbés de Fécamp, du Mont-Saint-Michel et de Jumièges, du doyen du Chapitre et du maire de Rouen, Robert Beaufile, dont le nom a été omis dans la liste qui a été donnée par notre savant confrère, M. Chéruel (1).

Un service fieffé pour la semonce des vassaux était un des plus communs. Ce fut aussi l'un de ceux qui partout durèrent le plus longtemps.

Le service de maréchal présente quelque chose de plus intéressant. Les charges et les droits qui en dépendaient sont spécifiés par le menu dans une charte latine du mois de mai 1234. Je ne ferai que la traduire, en l'abrégeant autant que je pourrai.

Droits : chaque jour deux pains du petit poids, une mesure de vin du second gallon, ou telle autre boisson à l'usage du couvent, un mets de cuisine consistant en six œufs ou quatre harengs, ou l'équivalent.

Tous les jours qu'il accompagnera l'abbé en voyage, à son retour, s'il y avait eu emploi de toute la journée, deux pains de grand poids et une mesure de vin à l'instar des sergents de l'abbé ou toute autre boisson à l'usage du couvent, et un mets de cuisine, consistant en six œufs ou quatre harengs ou l'équivalent.

(1) Voyez cette charte à la fin de ce mémoire.

S'il n'y avait point eu emploi de toute la journée, la livraison ou *disnarium* qu'on avait à lui fournir ne devait être que d'un pain du grand poids et d'un verre de boisson.

Si l'abbé en voyage mangeait dans sa chambre, il était loisible au maréchal de prendre son repas avec lui.

A la Toussaint, il recevait de l'abbé une tunique de vert ou de burnete ; à Noël, 12 d. pour une paire de souliers ; au matin, deux mets de cuisine, l'un de porc, l'autre de bœuf ou l'équivalent, un gâteau et quatre roissolles ; aux trois jours qui suivent Noël et dans toute l'octave, même nombre de roissolles ; le dimanche de carême-prenant, des gants de pâte ; le mardi suivant, au matin, deux mets de viande, l'un de chair fraîche, l'autre de chair salée, un morceau de bacon ou six deniers ; au soir, un mets de mouton ou un demi-chapon ou l'équivalent ; à la mi-carême, une livre de fleur de farine et une futaine ; à Pâques, 12 d. pour une paire de souliers et quatre roissolles ; aux trois jours suivants et dans toute l'octave, même nombre de roissolles et un flan ; à la Saint-Pierre et Saint-Paul, fête patronale du monastère, un quartier de mouton.

Il avait droit aux cuirs des chevaux de l'abbé et à la vieille selle de l'abbé.

On le tenait quitte de tout droit, pour tout ce qui était à son usage, dans les ports, dans les marchés, dans les villes, dans les forêts de l'abbaye. Son cheval était logé et nourri dans l'étable de l'abbé. Les soins auxquels l'obligeaient la garde du grand pré dont on venait de

faire une terre de labour étaient rémunérés au moyen de livraisons qui lui permettaient de vivre avec un domestique et un chien de garde.

Obligations : Le maréchal devait se mettre en route avec l'abbé et l'accompagner jusqu'à Rome, s'il plaisait à ce dernier. Il devait porter le froc de l'abbé, acheter le foin et tout ce qu'il fallait sur le chemin pour les chevaux ; en temps de guerre, se présenter à l'armée avec les chevaliers que fournissait le monastère, et se mettre à leur disposition pour l'achat de leurs provisions ; offrir, de la part de l'abbé, les présents destinés au Roi, à l'archevêque, au comte ou à tout autre grand personnage ; les servir pour l'honneur de son maître, quand ils venoient loger en l'abbaye ; distribuer chaque jour le foin et l'avoine aux chevaux de l'abbé ; acheter les selles, les freins, les sangles et autres objets d'équipement, faire une taille avec le fèvre pour les ferrements des chevaux, raser et tondre les chevaux, car il y avait alors une distinction à faire entre un maréchal et ce que nous appelons un maréchal-ferrant ; assigner en justice les vavasseurs de Jumièges, d'Yainville et du Mesnil, sur l'ordre de l'abbé ou du bailli. Il lui était interdit de s'absenter de l'île de Jumièges et de prêter son cheval sans l'autorisation de l'abbé. Homme de l'abbé, il était aussi homme des religieux, et devait se mettre en route pour toutes les affaires qui intéressaient l'abbaye.

Ce service était certainement très ancien et tenu en haute estime (1).

(1) On rencontre comme témoins dans les chartes de Jumièges, Mathieu Maréchal, 1200, 1207, Richard Maréchal, 1212, mars 1234

Le 17 des calendes de janvier 1212, Richard Le Maréchal (ce nom, comme on voit, se confondait encore avec celui de la fonction ; l'hérédité des noms n'est venue que plus tard), Richard Le Maréchal, Denise, sa femme, et Aubin, leur fils aîné, avaient abandonné en pure aumône, à l'abbaye de Jumièges, entre les mains de Robert, archevêque de Rouen, toutes les dîmes qui leur appartenaient à raison du fief de la Maréchaussée, tant en blés qu'en vins, fruits et autres choses, et une portion de champart qu'ils percevaient d'un nommé Guillaume Saukes (2).

Cet office de maréchal ne survécut pas au ^{xiv}^e siècle (3). En 1398, il se trouvait être la propriété de plusieurs familles représentées par un vassal qu'on qualifiait l'aîné. C'étaient Jean Gouffre le jeune, aîné du fief, Ri-

(*Ricardo Marescallo domini abbatis Gemmelicensis*), Philippe Maréchal (*Philippo tunc Marescallo domini abbatis Gemmelicensis*), 1254, fév. 1259. — Richard dit *Marescallus*, curé de Ste Croix des Pelletiers de Rouen, et son frère Jean, comme lui ecclésiastique, à en juger par la qualification de *dominus* qui lui est donnée, vendent à l'abbaye de Jumièges une rente annuelle de 30 s. sur un terrain que les religieux avaient fait entrer dans la nouvelle clôture de leur abbaye, 1248.

(2) Au bas de la charte, sceau de Richard Maréchal, à cheval, vêtu comme un chevalier, si ce n'est que la main droite porte, au lieu d'une épée, un objet qui paraît être une branche de bois sans feuilles. Au bas du sceau, un fer à cheval. C'est le même sceau qui se trouve appendu à la charte de 1234. La légende est *S. Ricardi Le Mareschal*.

(3) Denise la Marescale, femme de Jean Martel, de Jumièges, vend aux religieux de Jumièges, pour 8 liv. t., le droit qu'elle avait de recevoir d'eux, chaque année, à raison de son fief de la maréchaussée, une tunique *de panno viridi seu de burneta*, d'une valeur de 20 s. t., lad. vente approuvée par son mari, oct. 1280.

chard de Conihout, Raoul Marescal, Jean Vauquelin, Raoul Vauquelin, tonnelier, Raoul Duhamel, Raoul Vauquelin du Port, Guillot Vauquelin, Raoul Avril, Jean Marescot, Roger Clarel, Thomas Viart, tous en leurs noms, Pierre le Nepveu, en son nom et au nom de sa femme, Robert Boulard, Simon Clarel, Colin Le Villain, Jean Lambert, Pierre Cauvin, Roger Cornée, Raoul Mullot, Robert Thiebert, Pierre Gaaignet, Guillaume le Sergent, Philippe Duhamel, à cause de leurs femmes.

Vingt-quatre serviteurs pour un seul office ! et pourtant dans le nombre les religieux auraient eu de la peine à trouver le maréchal, bien élevé, qu'il leur fallait ; l'aîné, bien que responsable et chargé en quelque sorte de la centralisation des services, ne paraissait pas être de la qualité requise.

Toujours est-il que les tenanciers du fief au maréchal se trouvaient fort empêchés, lorsque les religieux, pour raison de leur fief, leur faisaient demande d'un serviteur, « experte et suffisante personne et convenable pour servir et faire présent au Roy notre sire, ducs, comtes, archevesques, évesques et autres prélats ou seigneurs. » Il ne se rencontrait parmi ces paysans personne qui voulût se charger de cette mission, honorable sans doute, mais embarrassante pour de pauvres gens.

Ceux-ci requirent donc, « à grande instance, qu'on leur voulsist achenser ledit service à certaine rente par an ». Les religieux, *inclinans* à cette requête, substituèrent aux anciennes obligations celle de payer 60 s. de rente par an, et furent, en retour, affranchis, à l'égard des

tenanciers, de toutes les droitures et libertés que nous avons fait connaître, notamment des livraisons de pain et de vin.

Il fut dressé de cette transaction un acte authentique qu'on peut voir dans les registres du tabellionage de Rouen, à la date du 8 mars 1398.

A partir de ce moment il y eut encore un fief dit de la maréchaussée; mais cette désignation n'avait plus d'autre valeur que celle d'un souvenir historique.

Il en avait été de même des offices des quatre queux fieffés. Que restait-il de leurs fonctions en 1524? Une obligation accessoire, celle, pour le cuisinier, « de faire défendre la forest aux trois paroisses de Jumièges, du Mesnil et d'Yainville (quand il y avoit pasnage) à la mi-août ou le premier dimanche d'après, jusques à la S.-Mathieu, et de faire visiter lad. forest par les quatre queux fieffés et par le seigneur de la Lieue et par le prévost des vilains fiefs et par le portier fieffé. »

Ce dernier officier était un nommé Cardin Ouyn, qui, quelques années plus tôt, le 24 mars 1519, avait, pour lui et pour ses puînés, fait substituer une rente en argent à un service, jusque-là personnel et vraisemblablement assez mal rempli, celui « de garder, par chacun jour de l'an, la porte de l'hostel et abbaye, et icelle porte, de jour et de nuyt, clorre et ouvrir, toutes foyes que mestier, pour le prouffit d'icelle abbaye, sans y commettre ny permettre aucun abus ne fraulde, sous peine d'en répondre. »

Un peu plus tôt, ou un peu plus tard, les offices de

vacher, de vigneron, de bouvier, de porcher et de lavandier subirent la même transformation.

Jean Le Vacher tenait par foi et hommage le fief dit du Vacher, sis au Mesnil-sous-Jumièges, d'une contenance de cinq acres.

A raison de son fief, il devait garder les vaches qui appartenâient à l'office du cuisinier du couvent et qui étaient mises au manoir du Mesnil ; il devait les traire, faire les *fourmages*, ayant pour sa peine le lait *mesgué* de la semaine et tout le lait du dimanche matin.

Il portait les fromages à la cuisine de l'abbaye, les y salait avec le sel qu'on lui fournissait et recevait, à cette occasion, une *denrée de cuisine* du cuisinier.

Quand il plaisait à ce dernier de prendre une des vaches et de la faire tuer, le vacher en avait « *l'aler et le parler*, c'est assavoir la teste et la langue emprès 2 joints du cou et les 4 pieds par les genoux. »

Si le cuisinier prenait un veau de lait, il ne lui en appartenait que les quatre quartiers et la peau ; le reste était pour le vacher.

Le vacher avait au même manoir « une vache sienne, laquelle était repue de fourrage et d'herbage comme celle du cuisinier ».

Pour son service, il recevait chaque semaine 21 pains nommés bisets ; aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Toussaint, 4 pains d'orge et 2 mesures de petit-boire ; aux mêmes fêtes de Noël et de Pâques, à chaque jour, 7 d. pour faire ses offrandes ; au jour de la S.-Pierre et S.-Paul, un quartier de mouton, à prendre en la cuisine du couvent ; à carême-prenant, « uns gans de paste, et

une livre de fleur de farine ; chaque jour de carême, une mesure de petit boire, un mets de pois aux hôtes ; une fois dans l'année, un demi boissel terchené de froment, un demi boissel terchené d'orge, pour quoi il donnoit une geline. » Il était franc à toutes foires et marchés des religieux, pour tout ce qu'il vendait ou achetait à raison de son *estorement* et aussi pour tout ce qui avait cru sur son fief ; franc à tous ports et passages ; franc de taille de bois et de tout droit de pasnage et d'étoublage pour les porcs qu'il mettait en la forêt. « Quand le cas s'offroit que ledit Vacher ou l'aîné du fief trepassât, » le fief devait aux religieux un relief évalué à 60 sous un denier.

Au commencement du xiv^e siècle, les tenants de ce fief étaient au nombre de sept : Jean le Vaquier l'aîné, Philippe De Poys, Robert Osmont, Martin Le Machon, Drouet Hardy et un prêtre, messire Denis de Quiefdeville.

« Ils requirent, à grant instance, aux religieux comme ils voulsissent assencer ledit servage, disant que bonnement ne pourroient faire ledit servage. » Leur demande fut favorablement accueillie. Ils *quittèrent* au monastère tous les droits ci-dessus énoncés, « sauf les coustumes du creu audit fief avec 2 pors francs de pasnage et la taille du bois, » et, de son côté, le couvent « les mit hors de servage, » moyennant 20 s. t. par an, à payer par l'aîné, quitte à lui à se rembourser sur ses puînés, « en tant qu'ils en seroient tenans. » L'accord est du 21 avril 1402.

On comptait pour le fief de la Vigne jusqu'à 14 tenan-

ciers en 1410. Ce fief devait, chaque jour, aux religieux de Jumièges « un serviteur pour servir et labourer toutes fois que mestier en étoit, en labour de vingnes, lequel labour devoit être fait pour chacun jour en grand clos de la grand'vigne dudit lieu de Jumièges. » Les tenanciers demandèrent l'assencement de ce service à certaine rente par an : elle fut fixée à 30 s. Ils renoncèrent aux livraisons de pain, de vin et de cuisine qui jusqu'alors leur avaient été payées. Les religieux continuèrent cependant à cultiver la vigne dans ce sol qui n'était pas fait pour elle. Ils la cultivaient encore au xvii^e siècle. Le vin dit de Conihout s'expédiait à l'étranger ; mais je ne saurais dire si c'était du vin, à proprement parler, ou du verjus.

Une vingtaine d'années après, autre assencement pour le fief du bouvier, sis à Jumièges, d'une contenance de deux acres et demie et de 30 perches. Le tenancier, Jean Levesque, « étoit tenu et subget à mener ou faire mener, toutes foys que besoing ou mestier en estoit, la carue ès terres des religieux, avec 60 s. 1 d. pour le relief, à cause duquel service il avoit acoustumé prendre et percevoir 7 pains d'orge, quant il labouroit ès terres du marest, et 6 pains, semblablement d'orge, quant il labouroit ès terres de la Pierre, et, à jour de feste, chinc pains, 3 chopines de boire par chacun jour et 1 petit pain bis, et, à caresme prenant, de char fresche pour 6 d. et autant de salée, un cartier de mouton, en argent 6 d. avec la chausseure de souliers et ung varlet pour lui aidier à mener la charrue. » On était à l'époque la plus terrible de la domination anglaise ; le petit bien de Jean Levesque

« étoit venu à très petite valeur, et les édifices en grande ruine. » Le malheureux bouvier « se tourna par plusieurs fois devers les religieux, humblement requérant qu'ils voulsissent reprendre en leurs mains son héritage et le descharger des servages, offrant semblablement leur quittier les livrées dessus dictes en toutes choses, ou qu'ils lui accensassent les servages à prix d'argent. » Le couvent eut égard à sa requête : le bouvier fut rendu à la liberté moyennant une rente annuelle de 40 s. et l'abandon fait par lui de toutes les livrées ; il ne lui resta que « la franchise de taille de tourtel, et le droit d'avoir 2 porcs, au pasnage, comme avoient accoutumé avoir les vavasseurs de la baronnie de Jumièges. » La transaction fut passée au tabellionage de Rouen, le 17 août 1432.

Le fief au porcher ou porquier se maintint jusqu'en 1501. En retour de l'obligation qui lui était imposée de garder tous les jours de l'an tous les porcs au cuisinier de Jumièges, le tenancier de ce fief prenait, « chaque semaine de l'an, au jour de samedi, 25 bisés, chaque jour une (derrée) de cuisine et un mets de pois. Item, par chacun jour de karesme, 2 mets de pois, l'un de blancs, l'autre de roux, et semblablement, par chacun jour de karesme, 5 harengs roux. Item, tant comme le mois d'aoust duroit, par chacun jour, 4 pains d'orge. Item, toutes les fois qu'il y avoit paisson en la forest de mesdits sieurs, il devoit avoir, depuis la S.-Lô jusques à la S.-Andrieu, par chaque jour, 4 pains d'orge et 4 derrees de cuisine. Item, toutes les foyes qu'il y avoit pasnage, ung quartier de porc comme les autres frans, et

devoit servir les frans et aller quérir au cellier de l'abbaye pain et vin, et pour ce devoit avoir les demourans qui leur demouroient. Item, il devoit avoir de tous les pourcheaulx qui étoient tués en la cuisine de l'hostel de Jumièges, toutes les couardes de 3 joints d'eschine. Il devoit avoir, le jour de la S. Pierre et S. Pol, un quartier de mouton. »

Il devait au manoir du Mesnil, au jour S. Michel, une géline, mais pour cela il recevait à son choix, ou 1 boisseau de faine, ou 2 boisseaux d'avoine.

On lui donnait à la Toussaint, à Noël, à Pâques, 4 pains d'orge et ce qu'il lui fallait pour ses offrandes, comme aux autres francs servans ; le mardi de carême-prenant, une livre de fleur de farine et 2 *desrées* de cuisine ; le jour que le couvent faisait son carême-prenant, *uns gans de paste*, et chaque jour de l'an, 2 pains d'orge.

Il pouvait avoir un porc à lui, nourri en la porcherie du cuisinier avec les pourceaux du couvent.

En 1501, il y eut accord entre le tenancier de ce fief et les religieux, le tenancier fut dispensé de tout service, moyennant 30 s. de rente annuelle et renonciation aux livraisons accoutumées.

Cette même année, il y eut une transaction pour le fief du lavandier, d'une contenance de 18 acres, sis à Jumièges, occupé par un nommé Perrin Cauvin. Celui-ci devait faire toute la lavanderie du couvent ; il prétendait que les religieux étoient tenus de lui fournir « cuves, paille, bacquets, gateaulx, trevet, carrier, sac à porter le linge, 2 seilles de bois à porter l'eau, 1 batteur à les-

sive, toutes les cendres de la cuisine, de la pitancerie, de l'infirmerie et du dortoir, ainsi que tout le bois nécessaire à sa besogne. » On lui donnait, « chaque jour de l'an, 5 pains d'orge et 3 chopines de boisson et, toutes et quantes fois que on apportoit le linge blanc, un pain de couvent et un pain de boisson ; à Noël, 25 d., à la Toussaint, 15 d., pour faire ses offrandes ; ledit jour de la Toussaint 1 peliche et *unes botes* ; en carême-prenant une livre de fleur de farine et 1 paire de gants de paste, 6 deniers de chair fraîche, 6 deniers de chair salée et 12 d. de monnaie ; chaque jour de carême, un mets de pois et un mets de cuisine ; le jour de S. Pierre S. Pol (1), un quartier de mouton belin et 3 chopines de cervoise. » Il réclamait en plus exemption de taille de bois, exemption de coutume de guet, dans tous les ports et passages où les religieux étaient francs, exemption de pasnage pour ses porcs dans la forêt de Jumièges. Les religieux s'exonérèrent de ces livraisons moyennant une somme fixe de 12 l. par an ; on maintint la fourniture des principaux objets de lessive. L'obligation de

(1) Les rachats de livraisons de la fête S. Pierre S. Paul sont communs. Raoul du Mesnil-Vaches renonce au mouton, aux 8 pains, au setier de vin et au setier de cervoise, que ses ancêtres recevaient ce jour-là en l'abbaye, sans date, fin du xii^e siècle. Abandon, en 1211, par Raoul de Rokelunt, de 4 pains, un demi setier de vin, un demi setier de cervoise, une moitié de mouton, qui lui étaient dûs le même jour. Abandon, en 1300, par Guillaume d'Yville, d'un setier de vin, 1 setier de cervoise, 4 pains blancs, 4 pains bis, 1 mouton, qui lui étaient dûs le même jour. Robert Dalenchon, en 1278, avait renoncé, pour un prix d'argent, aux livraisons et offrandes qui lui étaient dues à raison de l'office de cèlérier.

faire la lavanderie du couvent resta attachée au fief.

D'autres fiefs n'obligeaient qu'à des corvées purement agricoles et toujours strictement déterminées.

Ainsi, le tenancier du fief aux Vaindeaulx ou ses puînés devaient « arer, herchier et semer, en saison de blé, séer, lier et tasser au champ, au mois d'août demi-acre de blé ; arer, herchier et semer, en saison d'avoine, demi-acre d'avoine ; faucher, houer et carier au fenil du manoir du Mesnil-sous-Jumièges demi-acre de pré, fournir une fois chaque année une ouée et 4 pouchins, quand la nef venait de France, » vraisemblablement avec un chargement de vins du crû de Longueville (1). Ils devaient encore 20 œufs à Pâques, terme généralement usité pour cette sorte de redevance, le tout pour l'office du cèlèrier. La seule rétribution marquée dans les aveux de 1399 et de 1483 au profit de ces tenanciers, c'était une gerbe de blé au moment de la récolte.

Les tenanciers du fief aux Clèreaux, d'une contenance de 14 acres et demie, devaient venir, au temps qui leur était indiqué par le prévôt des vilains fiefs, « arer, herchier, semer, en saison de blé, séer et lier, au mois d'aoust, demi-acre de blé ; arer, herchier et semer, en saison d'avoine, demi-acre d'avoine ; faucher, faner, charrier et tasser au fenil de l'ostel, c'est-à-dire du monastère, demi-acre du pré aux moines ; fournir, à la S.-Michel, 2 oues, à Pâques 20 œufs pour l'office du cèlèrier ; à Noël, 3 poules pour le forestier de la forêt de

(1) Contrat de fief de 1426, où se trouve mentionnée pour le fiefataire l'obligation d'aider à amarrer la nef qui apporte les vins des religieux, quand elle vient de France.

Jumièges, » à raison sans doute de droits d'usage reconnus à ce fief dans cette forêt (Aveu de 1413).

Le tenancier du fief Savary devait « arer et herchier, en saison de blé, séer et lier, au mois d'août, demi-acre de blé; arer et herchier, en saison d'avoine, demi-acre d'avoine; fauquier, fener et carrier en la grange du monastère demi-acre de pré; fournir, à la S. Michel, 2 oues pour l'office du cellérier, à Noël, 9 gerbes et 2 gelines pour le forestier de la forêt. » Il recevait, comme rétribution, au moment de la récolte, une gerbe de blé liée, de la longueur de 2 blés (Aveu de 1426).

Le tenancier du fief Campart à Yainville devait « aerer 1 vergée de terre, en saison d'orge, à la grange d'Yainville; faucher, fener, carrier et tasser 1 vergée de pré en ladite grange; payer 6 deniers à la S.-Jean-Baptiste, 6 d. à la S. André, 12 d. avec une geline à Noël, et 6 d. à la mi-carême » (Aveu de 1486).

Le tenancier du fief Dumontier devait « aerer, pour le fermier de la grange d'Yainville, 1 vergée de terre en la saison d'orge, faucher, fener, quarier et lever au fenil du monastère 1 vergée de pré » (Aveux de 1492 et 1509).

Celui du fief Hersant, en cette même paroisse d'Yainville, d'une contenance de 4 acres et demie, devait « aerer une vergée de terre au manoir de la Lieue, en saison d'orge; faucher, fener, charrier et mener au fenil du monastère 1 vergée de pré; fournir, pour l'office du cellérier, à la S. Jean, 3 deniers, à la mi-carême, 1 denier, à la S. André, 3 d., à Noël, 12 deniers et une geline » (Aveux de 1507-1508).

Le tenancier du fief Mahomet *alias* le Preux devait, « en saison de blé, aérer et herchier demi-acre de terre ; sier, lier et porter à la grange et tasser le blé ; en saison d'avoine, aérer, et herchier demi-acre de terre ; faucher, fener, charrier et mener à la grange demi-acre de pré ; réparer 6 perches de fossé ; aider à vider la cour du manoir. » Il avait à payer à la S. Jean 3 s. 6 d. ; à Pâques, 20 œufs pour l'office du cèlerier ; 6 d., 3 pouchins et une oue, à la S. Martin d'hiver ; à Noël, 3 s. 6 d. Il devait de plus, de 3 ans en 3 ans, 2 aulnes et demie de toile pour faire un sac où l'on mettait le grain qu'on portait du manoir d'Heurteauville à l'abbaye. Son seul avantage, en dehors de la possession de son fief, était une gerbe de blé, quand il portait le blé à la grange (1492-1530).

Le tenancier du fief Fleury et ses parçonniers devaient fauquier, fener, quarrier, tasser au fenil 1 vergée de pré. Il payait le campart de sa ferme, c'est-à-dire une gerbe sur 6, et, de plus, une fois par an, un croquet à bas (xv^e siècle).

Le tenancier du fief Ferrant devait « aérer, herchier demi-acre de terre, en saison de blé, et demi-acre en saison d'avoine » (xvi^e siècle).

Ces tenanciers devaient, de plus, les uns des branches de buis le jour de Pâques-fleuries, rendues et livrées à l'abbaye ; les autres, quelques boisseaux d'*yerre*, le jour du *vendredi aoré* ; d'autres devaient une livraison d'œufs en même temps que le lierre. Un très grand nombre, indépendamment de ces prestations peu onéreuses et minutieusement déterminées, étaient assujettis

à la préparation des harengs saurs qui servaient à la nourriture des religieux, préparation que l'on appelait le finquage.

Quelques-uns devaient ce que l'on appelait le sommage. Ils allaient quérir sur leurs chevaux le blé du couvent à la grange de Motteville-l'Esneval (1).

Quelques livraisons, consistant généralement en pains d'orge, étaient la récompense obligatoire ou le salaire de ces services.

En même temps que les services fieffés disparaissaient et étaient remplacés par des rentes en argent, on substituait le cens au champart, sur la demande des tenanciers, qui furent en cela bien avisés ; car ce changement s'opéra principalement à la fin du xv^e siècle et au commencement du siècle suivant, et bientôt après on observait une décadence très sensible dans le pouvoir de l'argent, et, par suite, dans l'importance des rentes constituées. Il est vrai de dire que les religieux avaient accordé ce changement par sentiment de bienveillance ; il faut remarquer aussi qu'il y eut, dans le xvi^e siècle,

(1) Mention du fief du Bac *feodum bacci*, 1248 ; du fief de la Bouverie, 1300 ; de la terre aux Chambellans, *as Camberlins*, 1248 ; du fief obligeant héréditairement les tenanciers à travailler au jardin des religieux : Laurens de Pavilli est déchargé de ce service, en abandonnant sa livraison de pain et de vin, moyennant 16 l. 3 s. 1 d., janv. 1279 ; — du tènement *lorumarii elemosine Gemmeticensis ecclesie ad sustentationem pauperum* : Ph. de Colomb en fait l'abandon, ainsi que des livraisons en argent et nature qui y étaient attachées (2 sous, 2 pains, 4 gelines), moyennant 4 livres angevines, sans date, probablement de la fin du xii^e siècle ; — de *serjantagium sacristarie Gemmeticensis*, en litige entre Raoul Lermite et Raoul Bonescroe, 1234.

des périodes tellement malheureuses, que, si faible que fût le cens, il paraissait encore assez lourd.

J'ai relevé un grand nombre de contrats relatifs à cette transformation du champart en cens aux années 1505, 1510, 1511, 1553. J'en ai rencontré, pour la seule localité de Duclair, dix qui sont de l'année 1529.

Qu'on suppose le champart maintenu jusqu'à ces derniers temps, ou l'usage des baux adopté au moyen-âge et continué de siècle en siècle, les grandes propriétés féodales se seraient maintenues et se seraient même développées.

L'abbaye de Saint-Ouen nous fournirait des exemples analogues. Mais je crois avoir fait passer sous vos yeux des types assez nombreux et assez fidèlement dessinés, pour vous faire connaître la condition d'une classe importante de la population rurale dans nos contrées.

Ce qui me paraît singulier, c'est que, longtemps après que les services fieffés eurent été abolis dans la plupart des seigneuries, on les conserva pour quelques parties de l'administration.

Ne sont-ce pas en effet des services fieffés que ces sergenteries héréditaires de Normandie, relevées par la dignité de fiefs nobles et par la qualité des personnes qui les possédaient? N'a-t-on pas vu aussi subsister jusqu'à la Révolution des ceps, geôles ou prisons, dont l'entretien et la garde était une dépendance de fiefs nobles ou roturiers?

Autre singularité. On ne voulait plus de services fieffés; mais, dans leurs aveux, les plus hauts seigneurs réclamaient, comme une prérogative de leurs fiefs, les

services auxquels ils étaient tenus envers le souverain, et, pour n'en citer qu'un exemple, lorsque Louis XVI vint en Normandie en 1786, M^{me} de Melmont se trouva très honorée de lui donner à laver, comme dame de la seigneurie d'Orcher, et le procureur général du Parlement de Normandie, M. de Belbeuf, réclama le droit de lui servir le pain, en sa qualité de grand panetier de Normandie et de seigneur du fief de Gouy.

Nos qualifications les plus honorifiques rappelaient des emplois manuels et presque domestiques. Sans doute la pensée du souverain qui en était l'objet ne pouvait que les anoblir ; mais il y avait aussi, qu'on s'en rendît compte ou non, une louable protestation contre ces préjugés antiques qui attachaient une idée presque infamante aux professions manuelles.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Concordati sunt abbas et conventus sancti Petri Gemmeticensis et Rog. Filluel de Gemmetico tali pacto, quod dictus Rog. relaxat abbati et conventui quicquid ab eis exigebat pro submonicione vilanorum et bordariorum, et singulis diebus habebit in abatia Gemmet. unam mensuram vini sicuti monachi et unum panem et unum bachinum avene et XII minas

bladi pro augusto suo ad mensuram serviencium, et ad Pascha unam tunicam de valore XX sol. turonorum et quietanciam pasnagiorum in forestis abbacie, et heredes sui hoc idem habebunt. Et hoc adjudicatum fuit et compositum assisia, die Esche-carii, scilicet martis post octabas Pasche anno Domini M^o CC^o IX^o. coram W. Escuacol, tunc castellano, Johanne de Pratellis, Cadoc castellano Gallunni, abbate Fiscanni, abbate Montis, Ric. de Argenciis, Ric. de Willk., Rad. filio Giroidi, abbate Gemmet., Decano Roth., Willelmo de Capella, Luca filio Johannis castellani de Gornaio, Robert Bellus filius majore Rothom., Ernaut de Ripa, Rad. Groinet, Nich. de Deppa et multis aliis et omnibus ballie servantibus. (Orig. sc. perdu) (1).

II

Sciant omnes presentes et futuri quod ego Petronilla de Martinivilla, de parrochia S. Pauli juxta Rothomagum tunc temporis, vendidi et concessi et penitus dereliqui viris religiosis domino G., Dei gratia, abbati, et conventui S. Wandregisili, pro septem libris turon. quas mihi pre manibus persolverunt, omnia illa que habebam et poteram in abbacia et in villis dictorum religiosorum, in liberationibus, oblacionibus, decimis, campi partis lini et canobi et in omnibus rebus aliis quibuscunque, quas percipiebam annuatim et singulis diebus, ea ratione

(1) F. de Jumièges.

quod tenebar ministrare filum in dicta abbazia ad suendum vestes monachorum dicti loci. Et pro ista venditione et derelictione dicti religiosi a dicta fili ministratione me et heredes meos penitus quitaverunt. Hanc autem venditionem et concessionem ego predicta Petronilla et heredes mei predictis religionis et eorum successoribus tenemur garantizare de cetero contra omnes, et dictos religiosos vel successores eorundem per me vel heredes meos de cetero in aliquibus non potero molestare. Quod ut ratum et firmum futuris temporibus teneatur, presentem cartam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M^o CC^o quinquagesimo octavo, mense maii. Testibus hiis Osberto dicto Ostiario, Johanne de Spineto, Thoma dicto Escharpin, Willelmo dicto Galopin, Johanne dicto de Ausebosc, clerico (1).

III

CIROGRAPHUM MARESCALLI DOMINI ABBATIS
GEMMETICENSIS.

Marescallus domini abbatis Gemmeticensis debet habere cotidie liberationem, scilicet duos panes ad parvum pondus et unam mensuram vini de secundo galero vel alium potum, si conventus bibit alium potum quam vinum, et unum ferculum coquine, scilicet VI^{ova} et IIII^{or} allectia vel aliud equivalens. Item in omnibus diebus in quibus, per preceptum domini abbatis, itineraverit faciens dietam, ha-

(1) *Cart. de S. Wandrille, F. III, XLV.*

bebit in reditu suo, liberationem, scilicet duos panes ad magnum pondus et unam mensuram vini, sicut servientes domini abbatis, vel alium potum, si conventus bibat alium potum quam vinum, et unum ferculum coquine, scilicet VI ova vel IIII^{or} allectia vel aliud equivalens. Si autem itineraverit cum domino abbate vel sine domino abbate et dietam non fecerit, non propter hoc habebit liberationem, sed disnorium dabitur ei per manum servientis domini abbatis in camera sua, si voluerit, scilicet unum panem ad magnum pondus et unum ciphum potus. Item si dictus abbas itineraverit, et ipse marescallus cum eo, et abbas comederit in camera sua, marescallus manducabit cum eo, si voluerit. Item non potest contradicere quin eat in omnibus negociis domus Gemmeticensis, ad preceptum et expensas domini abbatis. Item in festo Omnium Sanctorum debet habere marescallus I. tunicam de domino abbate, de viridi vel de burneta. Item ad Natale Domini debet habere de cellulario XII denarios ad sotularia et III ad off. (offerendam) (1) et IIII^{or} de domino abbate. Item in die Natalis Domini debet habere mane II fercula de coquina, scilicet I. de porco et aliud de bove vel aliud equivalens et unum gastellum et IIII^{or} roissoles et in tribus diebus sequentibus habebit similiter quatuor roissoles tantum cotidie, et in octavis similiter habebit IIII^{or} rois-

(1) Le texte porte *off^s* que je crois devoir interpréter AD OFFERENDAM, c'est-à-dire pour payer l'offrande au prêtre à l'office de l'église.

soles. Item ad carniprivium dominorum monachorum, debet habere wantos de pasta (1) et in die martis carnisprivii debet habere mane duo fercula carnis, unum de recenti et aliud de salsata; ad missam I frustrum baconis vel VI. denarios, ad vesperum unum ferculum de agno vel dimidium caponem vel aliud equivalens et unam libram floris; ad mediam quadragesimam unum fuscotinctum. Item ad pascha debet habere de cellulario XII den. ad sotularia et II ad off. (2) et III^{or} de domino abbate. In die Pasche II fercula de coquina, unum de porco et aliud de bove vel aliud equivalens et I gastellum et I flatonem et III^{or} roissoles, et in tribus diebus sequentibus et in octava Pasche habebit similiter III^{or} roissoles cotidie et unum flatonem. Item ad festum Sancti Petri unum quarterium arietis. Item debet habere scoria propria equorum propriorum domini abbatis, si in suo stabulo moriantur, et propriam sellam veterem domini abbatis, quando eam dimittit. Item debet habere libertates suas, in portubus, in foris, in villis, in pasnagiis nostris, de omnibus ad proprios usus suos pertinentibus absque mercimonio. Item debet habere equum suum in stabulo domini abbatis. Item debet habere pro custodia magni prati quinque minas bladi, sicut alii servientes, quamdiu ipsum pratum erit terra cultibilis. Et si ad pratum redierit, habebit mane duos

(1) *Gants de pâte, expression analogue à nos mains de pain bénit.*

(2) *Ad offerendam.*

panes de cellulario et I. mensuram potus ; ad missam IIII^{or} panes et I. galonem potus ad galonem cellarii, et duo fercula unius cibi, ad vesperum similiter, ex quo magnum pratum falcari fuerit inceptum donec in domo recondatur. Et de ista liberatione debet vivere marescallus cum serviente suo et cum tercio serviente qui erit cum illo per preceptum cellarii et debet habere cani suo I. bisetum a medio mense martii donec in domum recondatur et suam logiam unius quadrigate duorum equorum et les sostros (1), scilicet illud quod remanet post fulcam sine appositione rastri. — Hoc est servitium marescauchie quod marescallus debet facere : Marescallus debet itinerare cum domino abbate etiam usque ad Romam, si placeret domino abbati et portare froccum domini abbatis (2).....

Item debet emere prebendam equorum et fenum et omnia que sunt eis necessaria, si dominus abbas voluerit et preceperit. Item debet ire, in tempore exercitus, cum militibus domini abbatis in exercitum et eis expensas suas emere, si dominus abbas voluerit. Item non debet itinerare extra insulam Gemmeticensem sine licentia domini abbatis nec sanguinem minuere. Si dominus abbas velit facere presentem regi, vel archiepiscopo, vel comiti, aut alio vironobili, marescallus faciet illum, si domino abbati placuerit. Item debet librare cotidie fenum

(1) Au cartulaire fo 181, on lit *les sostres*.

(2) Ici, mutilation antérieure à la rédaction du cartulaire, puisque le passage retranché ne s'y trouve pas.

et avenam vel facere librari, sive sit in abbazia, sive non. Item debet submonere et justiciare vavassores, equites et vavassores pedites de insula Gemmeticensi, Yenville et Maisnilli, quotienscunque dominus abbas vel ejus baillivus jusserint, et submonitiones et justicias garantire. Item debet emere sellas, frena, cingulas et alia ornamenta equorum domini abbatis per visionem capellani sui, si domino abbati placuerit. Item si archiepiscopus venerit in abbatiam, vel comes, vel episcopus, vel alius nobilis homo, marescallus debet servire ad honorem domini sui, si abbas jusserit. Item marescallus debet facere talliam cum fabro de ferraturis equorum domini abbatis, si domino abbati placuerit. Et sciendum est quod marescallus non potest accomodare equum suum sine licentia domini abbatis. Ipse autem marescallus debet radere et tondere equos domini abbatis. Et ut hec omnia supradicta robur in posterum obtineant firmitatis, ego frater Willelmus, Dei permissione, dictus abbas Gemmeticensis, et ejusdem loci conventus sigilla nostra presenti scripto dignum duximus apponenda. Similiter ego Ricardus, marescallus, et ego Johannes, presbiter, filius ejus primogenitus et heres, presenti scripto sigilla nostra dignum duximus apponenda. Actum anno Domini M^o II^o XXX^o III^o, mense maio.

4 sceaux ; l'un des quatre manque (1).

(1) F. de Jumièges.

IV

NOTE CONCERNANT L'ABOLITION DU CHAMPART A DAUBEUF,
EN LA VICOMTÉ DE PONT-DE-L'ARCHE.

« Comme procès fust meu ou espéré mouvoir entre les religieux (de S.-Ouen de Rouen) et leurs hommes de la baronnerie, terre et sieurie de Daubeuf la Champagne, des paroisses dudit lieu de Daubeuf, Venon et Lignon, touchant les grandes rentes qu'ils estoient tenus de faire, lesquelles charges sont telles qu'il ensuit : c'est assavoir que, en lad. par. de Daubeuf a 480 acres de terres, tenus et subjectz en 24 aisnesses..... nommées..... aisnesses vilaines..... tenuz de payer par les aisnez à Noel 11 s. 6 d., 45 setiers d'avoine à la petite mesure rendus au port de Sayne, au port d'entre Criquebeuf et Elbeuf; en 47 guellines; 71 journées de charue, le tiers au moys de septembre, le tiers au moys de mars, et l'autre tiers au moys de may, et pour chacune journée de charue doibt estre héré (labouré) et herché demye acre de terre; 23 journées et demye d'un homme à hercher à la saison des bledz et autant à la saison des mars ès coustures dudit lieu de ladite baronnerie, touser 98 brebis chacun an, et 24 hommes un jour pour scyer ès coustures, 24 charrettes attelées d'un homme et d'un cheval pour un jour à charier à la grange des religieux les blés au mois d'aoust, du matin jusques

à tierce, et porter le blé, qui est despencé au manoir desdits religieux, moudre au moulin de Houdouville et rapporter la farine, et ayder à amener et lever le merrien de la grange de ladite baronnerie, et, en outre, 315 œufs à Pasques, à Rouvoisons 23 s. 6 d., à la S.-Jean, 75 poussins, 470 gerbes de blé pour arrière-champartage, et 70 boisseaux et demi de blé à la petite mesure, sans les reliefs, 13^{es}, faisances et redevances accoustumées qui ne sont en rien compris avec lesdites rentes, servages et redevances. » — A Venon, il y avait 417 acres, obligées à des services analogues. On faisait valoir « les grandes peines et difficultés qui se présentaient pour partir et équipoller esgallement combien chacune acre desdites terres devoit porter ». Il y eut au commencement du XVI^e siècle une transaction entre les religieux et les vassaux pour le règlement de ces diverses redevances (1).

(1) F. de S. Ouen.

SAINT BERNARD ET L'ART CHRÉTIEN

Par M. l'abbé VACANDARD

Il n'est pas de charme plus grand, de plaisir plus vif pour le croyant que d'assister par la pensée à la naissance des chefs-d'œuvre de l'art religieux. Qui de nous, par exemple, ne se reporte volontiers à l'époque où nos admirables cathédrales, romanes ou gothiques, sortaient de terre et s'élevaient insensiblement vers le ciel par la vertu du génie de nos pères? Qui ne se sent pressé de consulter ce moyen-âge trop longtemps méconnu et si riche pourtant en révélations de toute sorte? Qui n'aimerait à connaître, pour les saluer, au moins du cœur, ces artistes qui ont doté notre pays d'une ceinture plus riche que celle de la Vénus mythologique?

Le moyen-âge est l'âge d'or de l'art chrétien. C'était

« Le temps où nos vieilles romances
« Ouvraient leurs ailes d'or vers leur monde enchanté;
« Où tous nos monuments et toutes nos croyances
« Portaient le manteau blanc de leur virginité;
« Où sous la main du Christ tout venait de renaître;
« Où le palais du prince et la maison du prêtre,
« Portant la même croix sur leur front radieux,
« Sortaient de la montagne en regardant les cieux;

« Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
« S'agenouillant au loin dans leurs robes de pierre,
« Sur l'orgue universel des peuples prosternés
« Entonnaient l'*Hosanna* des siècles nouveau-nés;
« Le temps où se faisait tout ce qu'a dit l'Histoire,
« Où sur les saints autels les crucifix d'ivoire
« Ouvraient des bras sans tache et blancs comme le lait,
« Où la Vie était jeune, — où la Mort espérait! (1) »

La vie était jeune, en effet, au moyen-âge, ou du moins rajeunie. La sève débordait du cœur des barbares devenus chrétiens. Au XII^e siècle, et même dès le XI^e, lorsque le torrent des invasions fut arrêté et la peur de l'an 1000 apaisée, l'activité humaine se déploya sous toutes ses formes, et on a pu appeler ce grand mouvement « une première Renaissance ». Sous l'empire du sentiment religieux longtemps paralysé surgissent d'incomparables monuments. « La terre, dit Raoul Glaber, semble dépouiller sa vieillesse et se vêtir d'une blanche parure d'églises nouvelles. » L'architecture romane est à son apogée.

Le mouvement part des monastères qui prennent à cette époque un accroissement considérable. « Jusqu'à l'an mil, 1108 avaient été déjà bâtis en France ; 326 s'élèvent au XI^e siècle, 702 au siècle suivant (2). »

Parmi les ordres monastiques, il n'en est pas qui jettent un plus vif éclat que ceux de Cîteaux et de Cluny ; et on ne peut songer à l'influence qu'ils exercent sur tout l'Occident, particulièrement en France, sans être tenté de rechercher quelle part revient à chacun d'eux dans cette floraison de l'art. En ce qui concerne Cluny, un chanoine honoraire d'Autun, M. l'abbé Cucherat, a

déjà répondu à cette question dans un Mémoire que l'Académie de Mâcon a couronné et imprimé à ses frais (3).

Citeaux n'a pas été, que nous sachions, l'objet spécial d'une étude semblable. A vrai dire, il ne mérite peut-être pas cet honneur. Sa beauté est toute intérieure, et pendant tout un siècle il reste étranger aux beaux-arts.

Cependant, il n'est pas sans intérêt, ce nous semble, de demander à saint Bernard quelle fut sa pensée sur l'architecture, la sculpture et la peinture. L'abbé de Clairvaux est, au XII^e siècle, la plus haute personnification du génie cistercien. Quelle que soit la surprise que nous réserve l'examen de ses travaux d'art et de sa théorie esthétique, nous n'avons pas à craindre de perdre notre peine : il y a toujours profit à pénétrer dans les idées d'un grand homme.

Clairvaux a produit plusieurs œuvres architecturales de diverse importance. Du temps même de saint Bernard, deux églises ou chapelles furent bâties successivement en l'honneur de la Sainte Vierge (4). Une troisième, beaucoup plus vaste que les précédentes (5), commencée vers 1154 (6), fut achevée et bénite en 1174 (7). C'est cette dernière que la foudre toucha en 1706 et que Dom Robert Gassot du Deffens, 48^{me} abbé de Clairvaux (1718-1740), fit restaurer « selon le goût du temps », c'est-à-dire défigura, sous prétexte de l'embellir, en attendant que la Révolution y établît une verrerie, et bientôt après en fit une ruine (8).

Saint Bernard présida, dès l'année 1115, à la construction de la première église de son monastère. Hier encore, nous avons vu (et avec quelle joie, nous ne sau-

rions le dire), enclavés dans plusieurs logements modernes, les restes vénérables de ce monument. C'est un édifice bâti en rectangle, mesurant 15 mètres 25 centimètres de longueur et 6 mètres 70 centimètres de largeur. Sa hauteur sous voûte est de 6 mètres 70 centimètres. Le mur de l'ouest offrait trois ouvertures d'inégale grandeur. Celle du centre, dépourvue d'ornementation, était, selon M. d'Arbois de Jubainville, une porte d'entrée; les deux autres, des fenêtres accompagnées de simples arcatures en plein cintre. A en juger par ces débris, l'édifice était orienté dans le sens de sa largeur. Le chevet nord ne permet pas de croire que nous n'ayons plus sous les yeux, comme le prétend M. d'Arbois de Jubainville (9), qu'une travée d'un monument plus considérable orienté vers l'est. C'est bien là l'oratoire que Dom Méglinger nous a décrit, enchevêtré dans les bâtiments claustraux, accolé au réfectoire et au dortoir des moines (10). On y pénétrait, à l'est, en descendant du dortoir par un étroit escalier. Les diverses planches du plan de Dom Milley donnent encore une vue exacte et nette de sa situation (11).

La simplicité et les étroites dimensions de cette chapelle n'étonneront personne. On sait combien humbles et modestes furent les commencements de Clairvaux. Des religieux condamnés à se nourrir de feuilles de hêtre ne pouvaient concevoir d'ambitieux projets de construction. Quand le nécessaire manque, il n'est pas temps encore de songer aux œuvres de luxe ni même aux œuvres d'art.

L'ameublement de l'oratoire répondait à l'austère pau-

vreté de ceux qui, chaque jour et chaque nuit, venaient y prier. Toute sa richesse consistait en trois autels et une croix de bois. Au centre, ou peut-être au chevet (probablement vers le nord), était l'autel principal consacré à la Sainte Vierge. Dom Mëglinger le vit encore, en 1667, dans un parfait état de conservation et tel qu'il existait du temps de saint Bernard. « Sur le rétable en bois, nous dit-il, une main novice avait peint avec assez peu d'art, pour ne pas dire grossièrement, l'image du Christ attaché à la croix, et à ses pieds la Vierge Mère et Saint-Jean-Baptiste représentés à mi-corps (12) ». Les deux autres autels placés en dehors du sanctuaire, l'un à droite, l'autre à gauche, supportaient les images sur bois des saints auxquels ils étaient dédiés, le premier, l'image de saint Laurent, le second, l'image de saint Benoît. Du reste, nulle autre trace de sculpture ni de peinture (13). Rien, pas même la lueur d'une lampe, n'égayait l'aspect du froid monument. Et quand le pape Innocent II le visita en 1131, il ne put apercevoir que ses quatre murs nus.

En 1136 (14), saint Bernard, à l'instigation de ses religieux et sur le conseil des Anges, rapprocha son abbaye de la vallée de l'Aube. Au centre des nouvelles constructions, et à 450 mètres environ à l'est de la première église, il fit bâtir un second oratoire (15). Clairvaux, à cette époque, était déjà célèbre. L'esprit de rigide pauvreté qui présida à sa fondation va-t-il se refléter encore dans les nouveaux édifices ? Le saint abbé ne déploiera-t-il pas au moins dans la maison de Dieu toutes les ressources et toutes les magnificences de l'art ?

Hélas ! à cette question l'histoire ne donne qu'une vague réponse. Il ne reste rien du second oratoire de saint Bernard. Nous savons seulement qu'on y comptait neuf autels, et que cent novices suffisaient pour en remplir le chœur (16). Il est probable cependant que dans sa forme architecturale aussi bien que dans son ameublement, ce monument rappelait la simplicité de l'église primitive. Comme les anciens usages de Cîteaux condamnaient expressément la pompe des édifices religieux, la sculpture et la peinture proprement dites furent exclues du nouveau sanctuaire comme elles l'avaient été du premier. La croix de bois y reparut seule, et seule elle en remplit la morne solitude.

Telle est l'œuvre artistique entreprise à Clairvaux, sous l'œil de saint Bernard. En somme, elle se réduit à fort peu de chose et semble témoigner contre le goût de l'illustre abbé. Mais en la jugeant, il ne faut pas oublier qu'elle est l'œuvre d'un moine qui obéit scrupuleusement à sa règle. Pour connaître la pensée intime du saint religieux sur l'art, il faudrait la surprendre dans une circonstance où elle se montrât spontanément et sans contrainte. L'abbé de Clairvaux dut visiter Cluny avant l'année 1125 (17) ; suivons-le dans cet asile du travail et du goût. Là peut-être, la vue du Beau lui arrachera son secret.

Cluny était riche en merveilles artistiques avant même le ^{xii}^e siècle. Saint Odilon, l'un de ses plus glorieux abbés, disait en mourant qu'il avait trouvé son abbaye de bois et qu'il la laissait de marbre. Saint Hugues com-

pléta l'œuvre de son prédécesseur par la construction d'une basilique.

Quel contraste entre la richesse de ce monastère et la pauvreté de Clairvaux ! Lorsqu'au ix^e siècle l'église des religieux de Saint-Gall fut achevée avec toutes ses magnifiques dépendances, ce produit des labeurs monastiques excita une admiration universelle, et les étrangers s'écriaient : « On voit bien au nid quel genre d'oiseaux y habite : *Bene in nido apparet quales volucres ibi inhabitant : cerne basilicam et cœnobii claustrum etc.* (18).

L'aspect de Cluny dut inspirer à l'abbé de Clairvaux une réflexion semblable. Quel spectacle nouveau pour ses yeux ! Ici un atelier de verriers, bijoutiers et orfèvres (19) ; là un réfectoire orné de peintures qui représentent les traits principaux de l'ancien et du nouveau Testament, le jugement dernier et le Christ en croix ; plus loin, le cloître proprement dit, le lieu spécialement consacré à la lecture et à l'étude, peuplé de moines et de statues silencieux mais animés. Surtout quelle église ! Ce n'est pas encore cette basilique dont les proportions égaleront cent ans plus tard celles de Saint-Pierre de Rome (20), mais c'est déjà l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane. Sa largeur moyenne est de 110 pieds et se partage en cinq nefs. Sa longueur est de 410 pieds. Bâtie en forme de croix archiépiscopale, elle possède deux croisées, la première longue de près de 200 pieds, large de 30, la deuxième longue de 110 pieds et plus large que la première. Sur la croisée principale, s'élèvent trois clochers : au midi, le clocher de l'eau

bénite, au nord, le clocher de Sainte-Catherine, au milieu du sanctuaire, le clocher du chœur; les deux premiers de forme octogone, le troisième plus grand que les deux autres, de forme quadrangulaire, tous appartenant à la plus élégante architecture romane. Un quatrième clocher, appelé le clocher des lampes, occupe le centre de la deuxième croisée (21).

Tel est l'aspect général de la basilique que saint Hugues a construite en vingt ans, de 1089 à 1109 (22).

Le portail méritait d'arrêter quelques instants l'attention de l'abbé de Clairvaux. Ce portail avait 20 pieds de hauteur sur 16 de largeur. Ses jambages étaient décorés de huit colonnes chargées d'ornements riches et variés. Une seule et énorme pierre de 3 pieds d'épaisseur, sur laquelle 23 figures étaient taillées en relief, lui servait d'imposte.

Au-dessus de la pierre et dans le tympan, saint Bernard put remarquer encore une majestueuse figure assise, tenant un livre dans la main gauche, et de la droite donnant sa bénédiction; à ses côtés, les figures symboliques des quatre Évangélistes, et quatre anges, portés sur des nuages, embrassant le médaillon ovale dans lequel le trône du Christ était enfermé, etc., etc.

Pénétrons dans la basilique avec l'auguste visiteur. Un demi-jour qui tombe de 300 fenêtres cintrées, élevées mais étroites, emplit la vaste nef d'une mystérieuse clarté. A sa faveur il est permis d'admirer l'habileté et le goût des architectes de Cluny. Saint Bernard ose à peine poser le pied sur le pavé, de peur d'en souiller les peintures. Son esprit est confondu par l'immensité du

monument, sa longueur, sa largeur et sa hauteur. La voûte principale a plus de cent pieds d'élévation. Une forêt de piliers (60 piliers), flanqués, de trois côtés, de colonnes engagées, soutiennent tout l'édifice.

Nous serions infini si nous voulions décrire en détail les richesses artistiques de la basilique hugonienne. Accordons seulement au chœur et à quelques œuvres d'orfèvrerie ou de peinture une mention spéciale.

Le chœur comprend environ le tiers de la grande nef. Au milieu se dresse le sanctuaire, hardiment porté par huit colonnes de marbre de 30 pieds d'élévation. Six surtout sont précieuses, trois de cipolin d'Afrique, trois de marbre grec de Pentélie, veiné de bleu. Leurs chapiteaux sont sculptés avec toute la variété de l'art roman.

Devant le grand autel, étincelle un candélabre de cuivre, d'une grandeur étonnante et d'un rare travail, tout revêtu d'or, orné de cristaux et de bérils. La tige a environ 18 pieds; elle porte six branches terminées par des lys et des coupes et forme elle-même la septième branche. C'est un don de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant (23), don vraiment royal et digne du monument qu'il décore.

Saint Bernard contemple ces chefs-d'œuvre et s'avance jusqu'à l'abside. Là encore sont répandues à profusion et sous une forme nouvelle les magnificences de l'art. La voûte de l'abside est remplie par une riche peinture qui représente la figure du Christ de 10 pieds de hauteur, porté sur des nuages, une main levée, l'autre posée sur l'Apocalypse. A ses pieds, repose

l'Agneau sans tache. Les figures ailées de l'homme, du bœuf, du lion et de l'aigle l'accompagnent. Cette gigantesque composition se détache sur un fond d'or, orné de losanges imitant une mosaïque (24).

Les yeux de l'abbé de Clairvaux ne purent supporter tant de splendeur. Il sortit de la basilique, ébloui, étonné, mais non ravi. Nous connaissons ses impressions; elles se traduisirent plus tard, faut-il le dire? par une invective. Appelé à donner son avis sur l'esprit qui régnait à Cluny, l'austère réformateur anathématisa, dans une apologie fameuse (25), le luxe et les abus de l'illustre abbaye, et enveloppa dans sa réprobation les chefs-d'œuvre même de l'art monastique. Sa critique vaut qu'on s'y arrête, qu'on en pèse les motifs, qu'on la discute et au besoin qu'on en corrige l'exagération.

Il attaque d'abord, mais comme en passant et sans appuyer, « la hauteur de l'église, sa longueur démesurée, sa largeur exagérée, ces somptueux ornements, ces riches peintures qui attirent le regard des fidèles, dissipent leur dévotion et lui rappellent, dit-il, les cérémonies judaïques. » Ce qui le choque surtout, c'est l'ornementation du temple et la richesse des objets d'orfèvrerie. « Dites-moi, pauvres, s'écrie-t-il (si tant est que vous soyez des pauvres), que fait l'or dans un sanctuaire?..... Pour qui, je vous le demande, tout cet étalage?..... Les reliquaires sont tout couverts d'or; les yeux se repaissent de cette vue... On expose les images des saints; plus elles sont parées, plus elles semblent vénérables. Le peuple court les baiser et se retire, plus frappé de la beauté du travail que de la sainteté de

l'objet. On suspend dans l'église, je ne dis pas des couronnes, mais de grandes roues garnies de lumières, étincelantes de pierres précieuses. En guise de candélabres, on dresse des arbres gigantesques d'airain massif, ciselés avec un art infini, où les cierges jettent moins d'éclat que les pierreries. Que se promet-on de tout cela? La componction des visiteurs ou leur admiration? Encore si nous respections les saintes images! Mais elles forment le pavé du temple, et on marche dessus! Ici on crache sur le visage d'un ange; là les traits d'un saint s'effacent sous le pied des passants. A quoi bon ces vives couleurs, ce dessin si correct, si tout cela doit être souillé de poussière (26)? »

Après cette véhémence apostrophe, saint Bernard sort du temple et étend son blâme jusque sur les sculptures du cloître. « Dans les cloîtres, dit-il, sous les yeux des frères occupés à lire, à quoi bon ces monstres ridicules, ces difformités belles, ces beautés difformes? A quoi bon ces singes immondes? ces lions farouches? ces centaures monstrueux? ces êtres demi-humains? ces tigres tachetés? ces guerriers combattants? ces chasseurs qui jouent de la trompe? Ici vous voyez plusieurs corps réunis sous une seule tête; là, plusieurs têtes sur un seul corps. Plus loin vous apercevez un quadrupède avec une queue de serpent, et ailleurs un poisson avec une tête de quadrupède. Ici, c'est un animal dont la moitié antérieure représente un cheval et le reste une chèvre. Là, c'est une bête à cornes qui porte une croupe de cheval. Enfin, de tous côtés, apparaît une si grande et si étonnante variété de formes, qu'il est plus agréable de lire sur les

marbres que sur les manuscrits et de passer ses journées entières à admirer ces choses l'une après l'autre que de méditer la loi de Dieu. » (27)

Il importe de démêler dans ce blâme un peu vague et général la pensée exacte de l'abbé de Clairvaux. Ses anathèmes ne tombent pas avec une égale rigueur sur tous les monuments de l'art clunisois. Le temple saint n'est pas traité aussi sévèrement que le cloître proprement dit.

Sur le premier sa critique paraît de prime abord fort semblable à celle du peuple ignorant qui juge d'une façon absurde ce qu'il appelle le luxe des églises. Mais pour ne pas nous laisser piper par les mots, nous devons tenir compte des motifs qu'il allègue à l'appui de ses observations.

Saint Bernard croit voir percer dans la décoration de la basilique hugonienne un esprit d'ostentation contraire à la règle de saint Benoît. Le patriarche des moines d'occident avait prévu qu'il y aurait des artistes dans les monastères; mais il avait mis à l'exercice de leur talent une condition : l'humilité (28). Cette vertu recommandée aux artistes doit être à plus forte raison le caractère et l'ornement de toute la communauté. A tort ou à raison, l'abbé de Clairvaux craint que les religieux de Cluny ne s'enorgueillissent outre mesure de leurs richesses artistiques : « *Quem ex his fructum requirimus?* dit-il; *stultorum admirationem?*..... *Hæc noxia sunt vanis.* »

Ces magnificences, d'ailleurs, ne recouvrent-elles pas un autre piège où le peuple et les moines se trouveront

pris à la fois, quoique d'une façon différente? « Pour parler sans détour, n'est-ce pas l'avarice, dit saint Bernard, qui a inspiré tout cela? Et ne cherchons-nous pas les présents des peuples plus que leur édification? — Comment, direz-vous? — D'une manière qu'on ne saurait trop admirer. Il y a un art de semer l'or, qui le multiplie; on le dépense pour qu'il rapporte; à mesure qu'on le répand, il s'accroît. La vue de ces somptueuses et merveilleuses vanités porte les hommes plus à donner qu'à prier. L'argent attire l'argent; car je ne sais comment il se fait qu'on offre plus volontiers ses dons aux églises où l'on voit déjà plus de richesses étalées. Pendant que les yeux se repaissent des reliquaires tout couverts d'or, les bourses se délient comme d'elles-mêmes. Montrez une très belle image de saint ou de sainte, on la croira d'autant plus sacrée qu'elle est plus riche en couleurs. Le peuple court la baiser et se sent invité à faire son offrande (29) ». Est-ce là le fruit que les disciples de saint Benoît espèrent recueillir de leurs chefs-d'œuvre? *Simplicium oblationem*? Une telle amorce causerait un grave dommage à la charité. La vertu des religieux en souffrirait autant que la bourse des laïques.

Les circonstances ne rendent-elles pas plus criante encore et moins excusable la conduite des Clunistes? Quel contraste entre le luxe de leurs édifices et la misère répandue autour d'eux! « O vanité des vanités! s'écrie saint Bernard! O folie plus encore que vanité! L'église resplendit dans ses murailles et manque de tout dans ses pauvres! Elle revêt d'or ses pierres et laisse ses enfants nus! Avec l'argent des indigents on charme le regard

des riches ! Les curieux trouvent de quoi satisfaire leurs passions et les malheureux n'ont pas de quoi vivre (30) ! »

Si les plaintes du saint abbé sont légitimes, beaucoup de juges lui pardonneront de s'être élevé avec tant de force contre la magnificence, contre ce que d'autres appelleront le luxe de Cluny. Ses reproches, en ce cas, retomberaient moins sur l'amour du Beau que sur la négligence d'un devoir plus impérieux, oublié ou dédaigné. Ce n'est pas quand le peuple a faim qu'il faut lui servir des chefs-d'œuvre. Le moindre grain de froment ferait mieux son affaire.

Toutefois, nous soupçonnons saint Bernard d'avoir exagéré la misère de son époque pour faire plus à son aise le procès de l'art clunisois. L'art est un luxe, il est vrai ; c'est le luxe de l'esprit, le superflu du cœur ; mais c'est, il faut l'avouer, un superflu bien nécessaire. Et s'il fallait attendre, pour se permettre d'en jouir, que la pauvreté eût disparu de la terre, il y aurait lieu de craindre que l'esprit humain ne fût à jamais privé de l'un de ses aliments les plus purs et les plus substantiels.

L'abbé de Clairvaux exigeait-il de son siècle un pareil sacrifice ? Non ; hâtons-nous de le dire, il est très éloigné de proscrire absolument la pompe du culte et la décoration des églises. Deux motifs lui font un devoir de les admettre en principe : la gloire de Dieu et l'intérêt des âmes.

Lorsqu'il s'écriait : « Que fait l'or dans un sanctuaire ? » il n'ignorait pas que David avait déjà répondu par avance à sa question : « *Domine, dilexi decorem*

domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ ». L'art est une des formes de la piété. Les artistes chrétiens en particulier ont eu pour but de glorifier Dieu par leurs œuvres. Le Seigneur n'a pas besoin de nos richesses; la terre lui appartient avec tous ses trésors; *Domini est terra et plenitudo ejus*. Mais ce qu'il ne saurait obtenir que d'un être intelligent, c'est un culte libre et spontané, c'est un don empreint d'un caractère vraiment personnel; et quel plus beau présent l'homme pourrait-il offrir au souverain artiste, qu'une œuvre où lui, humble apprenti, il aura mis tout son génie et tout son cœur? L'or, la pierre, le marbre, ne sont que des minéraux insensibles et muets; mais, par la vertu de l'art, ils vont être appelés à la vie, à la parole, et ils chanteront la gloire de Dieu. C'est ainsi que les Clunistes ont compris l'architecture, la sculpture et la peinture. Lorsqu'ils construisirent et ornèrent leur immense basilique, ils se proposèrent évidemment d'élever au Seigneur un monument digne de lui. Et ce ne fut pas sans un secret et légitime orgueil qu'ils saluèrent l'ouvrage de leurs mains comme une sorte de portique du Paradis, comme la demeure, « le promenoir des Anges » : *deambulatorium Angelorum* (31). »

Les Cisterciens, uniquement préoccupés de la réforme monastique, se réfugièrent d'abord dans les travaux de l'agriculture et bannirent de leurs églises tout ce qui pouvait rappeler de loin ou de près le luxe et la richesse. De là un parfait contraste entre leurs usages et les traditions artistiques de Cluny. Saint Bernard, malgré son antipathie pour tout ce qui frappe les sens, n'aborde cette

grave question de l'art chrétien qu'avec timidité et réserve. A peine a-t-il fait entendre un mot de blâme sur les dimensions et l'ornementation de la basilique hugonienne, qu'il se rétracte aussitôt, comme s'il craignait que sa parole n'eût dépassé sa pensée et qu'on ne se méprît sur ses véritables sentiments. « Je passe sous silence, dit-il, tous ces somptueux ornements, ces riches peintures, etc... je le veux, tout cela est pour la gloire de Dieu (32)! »

Ce tour de phrase, cette prétermission, comme parlent les grammairiens, marque une indifférence fort peu respectueuse à l'endroit des chefs-d'œuvre de Cluny, mais elle prouve que l'abbé de Clairvaux absolvait l'Art, au moins par respect pour le but qu'il poursuit.

Ce but est double ; il ne consiste pas seulement à glorifier Dieu, comme nous venons de le dire, mais encore à élever les âmes. Saint Bernard partage cet avis. S'il n'admire pas lui-même les merveilles de Cluny, il comprend que d'autres en soient frappés et même édifiés. Il s'étonne seulement que des hommes spirituels n'aient pas un goût plus relevé. Que les œuvres de l'art servent à attirer le peuple et le portent vers Dieu, soit ! « les hommes charnels ne se laissent toucher qu'aux choses sensibles. Mais nous, s'écrie-t-il, — je suis moine et je parle à des moines, — nous qui avons quitté les rangs du peuple, qui avons renoncé aux richesses et à l'éclat du monde pour l'amour du Christ, nous qui, pour posséder le Christ, avons foulé aux pieds comme du fumier tout ce qui charme les yeux, tout ce qui flatte les oreilles, toutes les jouissances de l'odorat, du goût, du

toucher, de qui prétendons-nous réveiller la dévotion par ces ornements? Parce que nous sommes encore mêlés aux gens du monde, sommes-nous donc encore à l'école de leurs œuvres et servons-nous encore leurs idoles (35)?»

Ainsi, l'abbé de Clairvaux n'interdit qu'aux religieux et aux parfaits les choses de l'art, ce qu'il appelle le culte des idoles. En revanche, il en proclame l'utilité pour les simples et les ignorants, et le recommande même comme un moyen d'éducation morale.

Cette remarque était importante pour bien saisir la limite et l'étendue de ses critiques. Elle explique et justifie, jusqu'à un certain point, la distinction qu'il établit entre l'architecture épiscopale et l'architecture monacale (34), qui, répondant à des besoins différents, doivent présenter des caractères différents : l'une la joie, la richesse et la pompe ; l'autre, la sévérité, la pauvreté, le dénûment.

Cette conception de l'art, qui rendait l'abbé de Clairvaux si sévère envers la basilique de Saint-Hugues, devait le rendre plus sévère encore à l'égard des ouvrages fantastiques des moines de Cluny. Quel profit l'âme peut-elle retirer de la vue des singes et des centaures? Qu'est-ce que toutes ces représentations ont à faire dans les cloîtres, devant les frères occupés à lire (35)? Telle est l'unique question qu'il se pose à ce sujet. Il ne cherche pas même à pénétrer l'intention des artistes ni à savoir si des formes, d'une apparence monstrueuse, peuvent renfermer quelque idée morale.

Il ne faudrait pas croire cependant que les Clunistes, en sculptant ces êtres imaginaires, eussent obéi à un

caprice et n'eussent pu fournir à saint Bernard une explication de leur œuvre. La première loi de la sculpture, à la vérité, c'est le respect de la Beauté. « Le statuaire, dit Charles Blanc (36), n'ayant pas d'autre moyen d'expression que la forme, ne peut à aucun prix la sacrifier. » Toutefois, ce principe qui semble abonder dans le sens de l'abbé de Clairvaux et légitimer ses plaintes, n'est pas si rigoureux, si absolu, qu'il ne souffre quelques exceptions. « Si la Statuaire ne saurait, sans déchoir, représenter les types du vice qui sont essentiellement laids, il lui est permis de représenter par des figures d'animaux ou d'êtres inférieurs, tels que les Satyres, des caractères qui, dans l'homme, seraient hideux ou vils. C'est pour ne pas exclure du domaine de l'Art l'expression énergique des instincts de l'humanité, que la Grèce antique inventa ces fauves qui, vivant dans les bois en pleine nature, trahissent encore, par leurs oreilles de chèvre et leur masque épaté, une origine bestiale; puis, sur un degré plus bas de l'échelle, ces êtres multiples et fantastiques, ingénieux mélange de l'homme et de la bête, les Satyres, les Centaures, les Sirènes, dans lesquels l'intelligence, représentée par un buste d'homme ou de femme, traîne après elle un corps de bouc, de cheval ou de poisson, et motive, par la présence de ces deux espèces artistement soudées, l'expression de l'amour lascif, de l'ivresse, des folles débauches, en un mot de tous les instincts d'où naît le pur sensualisme. Par ces créations admirables, qui, loin de paraître monstrueuses, semblent manquer à la nature, tant elles sont conformes à son génie, un peuple qui fut souverainement sculpteur

s'est réservé d'écrire dans le marbre les caractères mêmes du vice et de mettre ainsi l'*expression* là où ne pouvait être la *beauté* (37) ».

Le moyen-âge, qui fut à certains égards héritier de l'art antique, se complut dans les ouvrages de ce genre. Maintes cathédrales nous en offrent les plus curieux spécimens. Avant de devenir une satire contre les personnes, ces inventions fantastiques étaient de purs symboles. Les artistes y voyaient « une image saisissante des côtés les plus bas de notre nature, de ses brutalités, des violences et des emportements de la chair, de l'humanité ramenée par là au niveau et à la forme des animaux. Cette fusion de l'homme et de l'animal, cette figuration bizarre donnée à l'éternel problème, à la lutte des deux natures qui sont en nous, de la bête et de l'âme, du corps et de l'esprit (38) », était destinée à offrir au peuple une leçon de morale.

Cette leçon, saint Bernard ne la comprit-il pas, ou la trouvait-il simplement déplacée dans un cloître? Déjà, bien avant le XII^e siècle, plusieurs conciles avaient condamné comme une *puérilité* et une *impiété*, les représentations et les images d'animaux ou de poissons dans les lieux saints (39). Il n'est pas probable cependant que l'abbé de Clairvaux ait connu ces décisions ; autrement, il n'eut pas manqué de s'en servir comme d'une arme contre les Clunistes. Sa critique, d'ailleurs, est plus radicale que les décrets conciliaires. On sent qu'elle est l'expression d'un mépris profond pour ces productions équivoques de l'art chrétien. L'abbé de Clairvaux n'introduit plus ici la distinction qu'il avait établie d'abord

entre l'architecture monacale et l'architecture épiscopale. Les centaures, les satyres, les singes, etc., n'obtiennent pas grâce à ses yeux, même en faveur du peuple. Le ton indigné avec lequel il s'élève contre ces inepties, comme il les appelle, *sinon pudet ineptiarum*, indique qu'il ne les aurait admises nulle part à aucun titre. Il semble donc que le caractère symbolique de ces œuvres lui échappe complètement.

Les dispositions de saint Bernard n'ont rien qui nous surprenne. Les formes fantastiques de la sculpture appartiennent à un genre inférieur; elles rentrent dans la satire, et la satire est sans contredit une des branches les moins élevées de l'art. Quoi d'étonnant que l'abbé de Clairvaux qui n'apprécie qu'imparfaitement les œuvres où le Beau apparaît dans tout son éclat, goûte moins encore celles qui n'ont d'autre valeur que l'*expression* et l'expression du *Laid*.

Malgré ces dispositions, le saint abbé n'est pas, comme on l'a dit, un ennemi de l'art chrétien. De sa critique contre Cluny se dégage une théorie esthétique qui est loin d'être méprisable, si incomplète soit-elle.

« L'art a pour but, selon saint Bernard, de glorifier Dieu et d'élever l'âme humaine vers la source du Beau et du Bien.

« Mais l'art n'est qu'un moyen, utile seulement aux simples et aux ignorants, inutile et même nuisible aux sages et aux parfaits.

« En conséquence, les moines doivent laisser aux pasteurs des peuples le soin de cultiver l'architecture, la statuaire, la peinture, en un mot, tous les beaux-arts

et se réfugier dans le domaine de la piété, sur les hauteurs du mysticisme. »

Le saint abbé a parfaitement compris la vertu éducatrice du Beau. Son unique tort est d'avoir donné à l'art des limites fausses, en contestant son utilité pour ceux qu'il appelle les sages et les parfaits. Considérée à un point de vue particulier, sa fameuse distinction entre l'art monastique et l'art épiscopal peut avoir son prix, mais en principe et psychologiquement elle est inadmissible. Devant le Beau et devant l'Art, tous les hommes sont égaux. L'austère censeur des Clunistes perd de vue la condition ordinaire de la nature humaine. Tout entier à son idéal de perfection, il oublie que les religieux sont toujours des hommes — *summi sunt, homines tamen* — et qu'en cette qualité ils ont besoin de s'aider quelquefois, comme les simples mortels, du spectacle des choses de ce monde pour s'élever jusqu'à Dieu.

La théorie de saint Bernard est donc vicieuse : ce vice tient à deux causes ; il tient à la fois aux qualités et aux défauts du saint abbé, au caractère intérieur de sa piété et à l'insuffisance, pour ne pas dire à la nullité, de son éducation esthétique.

Saint Bernard juge l'art de trop haut. Il se flatte quelque part d'avoir eu pour maîtres les chênes et les hêtres. Nous inclinons à croire que « les arbres, comme dit le proverbe, l'ont empêché de voir la forêt ». Dès son noviciat, le futur fondateur de Clairvaux est plongé dans les mystères de la vie ascétique. Les beautés les plus sereines de la nature sont déjà pour lui un spectacle oublié. Dans l'un de ses voyages à travers les Alpes, il

passé à côté du lac de Constance sans l'apercevoir. Cette distraction n'est-elle pas caractéristique? Lui faire remarquer le paysage, les flots et l'espace qui s'ouvraient devant lui, c'eût été l'arracher à la contemplation d'un spectacle plus magnifique qu'il s'offrait à lui-même au fond de sa conscience, et l'humilier en le faisant descendre. Comment s'étonner que ce mystique dépris du charme des œuvres de Dieu ne goûte plus celui des œuvres de l'homme? Comment s'étonner que sa dévotion, longtemps nourrie de l'idéal et de l'infini, dédaigne le réel et le fini, même idéalisé par l'art?

Un grand artiste du xvi^e siècle (Benvenuto Cellini) eut un jour une vision où le soleil lui apparut comme un disque énorme, représentant tour à tour le Christ et la Sainte Vierge. « Le soleil sans rayons, dit-il, ressemblait à un bain d'or fondu. Pendant que je considérais ce phénomène, le centre de l'astre se gonfla et il en sortit un Christ sur la croix, formé de la même matière lumineuse. Il respirait une grâce et une mansuétude telles que l'esprit humain ne pourrait en imaginer la millième partie..... Puis le centre de l'astre se gonfla comme la première fois et prit la forme d'une ravissante Madone assise, et tenant sur ses bras l'Enfant divin qui semble sourire. Elle était placée entre deux Anges d'une remarquable beauté. »

Ce rêve enchanteur, fait pour enivrer un artiste et pour le désespérer, saint Bernard le conçut avant Benvenuto. Dans le feu de sa méditation, la grâce aidant, il voyait sortir comme d'un bain d'or pur les images du Christ et de la Vierge, resplendissantes d'une beauté plus

qu'humaine et toute surnaturelle. Quelle apparence après cela que les statues de Cluny pussent le ravir encore ? Admis comme par anticipation à pénétrer pour ainsi dire dans l'enceinte même du Paradis, comment aurait-il admiré un édifice qui n'était après tout qu'un Ciel en peinture ?

Si donc l'abbé de Clairvaux ne paie pas aux œuvres d'art le tribut d'admiration qui leur est dû, c'est sa piété qui, à certains égards, en est cause. Il a suivi la voie recommandée aux âmes pieuses par les mystiques : *Ab exterioribus ad interiora, ab interioribus ad superiora*. Arrivé au terme de son ascension, il croirait déchoir, s'il abaissait ses regards sur les degrés que les autres parcourent encore pour s'élever au même sommet. Qu'on ne lui parle plus des beautés de ce monde ; elles ne sont qu'un pâle reflet des merveilles qu'il contemple. Tel saint Augustin, *ad ostia tiberina*, touchant à Dieu par un élan du cœur, *modico ictu cordis*, perdit pour un instant le sentiment des beautés de la création.

Est-ce à dire que la piété profonde soit incompatible avec le goût du Beau et que le mysticisme tue l'Art ? A Dieu ne plaise ! La raison et l'histoire protestent à la fois contre une telle conclusion.

A la vérité, l'âme parvenue au suprême degré de l'état mystique, devient indifférente à tout autre spectacle que la divine beauté ; mais les moments où s'accomplit ainsi en vertu d'un attrait surnaturel son union intime avec Dieu sont extrêmement rares et de très courte durée. *Rara hora et parva mora !* s'écriait

saint Bernard lui-même. L'extase finie, l'âme retombe sur elle-même, et redevenue sensible aux choses extérieures, elle peut se servir de nouveau des beautés créées comme de degrés et de bases d'élan pour remonter, par un effort personnel, vers la source de toute beauté.

Le seul nom de Fra Angelico proclame hautement la vérité de cette théorie. La vue du Beau produisait sur le saint artiste à peu près le même effet que le nom de Jésus faisait sur l'abbé de Clairvaux; elle le jetait dans le ravissement. Sans éprouver au même degré l'émotion esthétique, l'ami de saint Bernard, Pierre le vénérable, nous offre encore un exemple frappant de l'influence du Beau sur les âmes religieuses. L'abbé de Cluny se complaît dans la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art. Sa piété même y trouve un aliment. Jamais il ne prie mieux que dans une belle église. La basilique hugonienne remplace pour lui la tente que saint Pierre eut désiré dresser sur le Thabor. « Où trouver, s'écriait-il, un lieu mieux fait pour la prière et le recueillement (40)? »

Pourquoi saint Bernard n'éprouvait-il donc pas ces sentiments? La raison dernière de son insensibilité doit être cherchée ailleurs que dans la perfection de sa piété; on la trouvera dans son défaut d'éducation esthétique. En général, « on apprend, dit un fin critique, à comprendre les arts, à lire leur langue, exactement de la même manière qu'on apprend à parler. Il y a en cela trois degrés : d'abord on nous dit que telle chose est belle et nous le croyons sans voir et sans comprendre; puis nous voyons beau ce qu'on nous a dit être beau;

enfin, nous jugeons par nous même de la beauté (41). » Faute de maîtres ou de leçons vivantes, saint Bernard ne s'est jamais élevé plus haut que le premier degré de la science esthétique. Son esprit, incapable de saisir le sens caché, mystérieux des œuvres d'art, s'arrête aux formes extérieures qui ne sont que les signes de l'idée, s'y heurte et se disperse en leur contemplation. Les merveilles de Cluny le laissent indifférent ; que dis-je ? elles le scandalisent au lieu de l'édifier. On l'entendit se plaindre qu'elles lui « rappelaient les cérémonies judaïques et dissipaient sa dévotion. »

En somme, l'abbé de Clairvaux manque de goût artistique ; et si, théoriquement, il respecte les formes du Beau en vue de l'effet qu'elles peuvent produire sur autrui, en pratique et personnellement il les dédaigne. Ce dédain s'explique, nous venons de le voir, mais il ne se justifie pas. S'il était parvenu à prévaloir et à régner dans les cloîtres, il aurait tué l'art monastique, et peut-être arrêté, par contre-coup, le progrès de l'Art chrétien en général.

A Dieu ne plaise cependant que nous en fassions un crime à saint Bernard ! Assez d'autres qualités et de dons extraordinaires rachètent en lui ce défaut. S'il ne fut pas un artiste, il fut un grand saint. S'il n'a pas eu le sens du Beau, il a possédé, à un degré rare, le goût du Vrai et du Bien. Devant Dieu et devant les hommes, cela suffit à sa gloire.

NOTES

(1) Musset, *Rolla*.

(2) Duruy, *Histoire de France*.

(3) *Cluny au XI^e siècle*, par M. Cucherat, Autun, Michel Déjussieu.

(4) On sait que toutes les églises cisterciennes étaient sous son vocable. Cf. *Le Trésor de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle*, par M. l'abbé Charles Lalore. Troyes, 1875, p. 217.

(5) Elle avait 106 mètres de longueur, 54 mètres de largeur au transept, et 25 dans la nef. Cf. Charles Lalore, *ouv. cit.*, p. 132.

(6) Herbertus, *de Miracul.* lib. II, cap. 30, ap. Migne, 185, col. 1341.

(7) *Chron. Claravall.* ap. Migne, 185, col. 1248.

(8) Cf. *Le Trésor de Clairvaux*, p. 234.

(9) Selon M. d'Arbois de Jubainville (*Répertoire archéologique du département de l'Aube*, p. 39) suivi par M. l'abbé Lalore (*Trésor de Clairvaux*, p. 231), cet édifice n'est qu'un débris : « c'est la travée occidentale d'une église divisée en trois nefs et mesurant 16 mètres de côté. » Nous ne saurions partager ce sentiment. Les restes du monument protestent contre les dimensions conjecturales qu'on voudrait lui assigner. Le chevet nord a conservé sa forme primitive. C'est un pignon régulier, et ses murs, qui mesurent à la base environ huit mètres, sont absolument intacts. Ce seul témoin suffit pour renverser l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville. Ce qui a égaré le savant archéologue, c'est la théorie de M. Guignard sur les trois emplacements de Clairvaux. Persuadé qu'il se trouvait en présence de l'oratoire du second monastère, M. d'Arbois de Jubainville lui a prêté les dimensions que lui suggéraient les chroniques. Mais cette attribution tombe à faux. Nous avons démontré, dans un travail lu à la Société académique de l'Aube, sur *le premier emplacement du monastère de saint Bernard*, que la première abbaye de Saint-Bernard occupait, non pas l'enceinte retrouvée par M. Guignard, à deux kilomètres de Clairvaux, mais la partie occidentale de l'enclos actuel de la maison

centrale de détention. Elle n'était autre que le *monasterium vetus* et l'église qu'elle renfermait fut, par conséquent, la première église bâtie par saint Bernard.

(10) « Uno tecto templum et habitatio monachorum operitur. » *Iter cisterciense*, ap. Migne, 185, p. 1608.

(11) Dom Nicolas Milley, prieur de Mores (Aube), dressa en 1708 le plan du monastère de Clairvaux en trois grandes planches, imprimées par Edme Thevenart et tirées à 4,600 exemplaires. La bibliothèque de Troyes en possède un exemplaire.

(12) *Iter cisterc.*, loc. cit., p. 1609.

(13) Cf. *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 31 et suiv.

(14) Les historiens fixent d'ordinaire à l'année 1135 la date de la translation de l'abbaye de Clairvaux. Mais Jaffé (*Geschichte des Deutschen Reiches unter Lothar dem Sachsen*, p. 169 et 259) et Hefelé (*Histoire des Conciles*, traduct. Delare, t. VI), nous semblent avoir démontré que le Concile de Pise, auquel assista saint Bernard, fut tenu au mois de juin 1135 et non pas en 1134, comme on l'a répété après Pagi. Le saint abbé, retenu ensuite en Italie et occupé à réconcilier les Milanais avec le pape et l'empereur, n'a pu rentrer à Clairvaux qu'à la fin de l'année 1135 ou au commencement de l'année 1136. Ce ne fut donc qu'en 1136 que fut décidé le déplacement de son monastère.

(15) Guill. *Vita S. Bern.* lib. I, cap. 7 et 13; Ernald, *ibid.*, lib. II, cap. 5, nos 29-31. C'est à côté de ce deuxième oratoire que fut bâtie plus tard la troisième église de Clairvaux. *Lib. Sepulch.* ap. Migne, 185, col. 1560.

(16) *Lib. Sepulch.*, loc. cit.; *Exordium magnum ord. cisterc.* dist. II, cap. XIII.

(17) L'exactitude, nous dirions presque le réalisme des détails avec lequel il dépeint l'église de Cluny nous autorise à exprimer cette conjecture. A quelle époque l'a-t-il visitée? Nous ne saurions le dire; mais, selon notre hypothèse, ce fut certainement avant l'année 1125. Dans une lettre adressée à Guillaume de S. Thierry vers 1125 (*ep.* 85, ap. Migne, 182, col. 209), saint Bernard lui dit qu'il n'a pas encore écrit la préface de l'*Apologie*, parce qu'il la croyait inutile. De cette phrase on a conclu, avec assez de raison, ce semble, que cet opuscule venait de paraître, soit en 1125, soit en 1124. Mabillon, après avoir in-

diqué dans son *Admonitio in Opusculum V* l'année 1125 comme date approximative de sa composition, prétend dans une note (ap. Migne, 182, col. 893 et seq.) que cet ouvrage n'a pu être composé que sous le gouvernement de Pons, c'est-à-dire avant l'année 1122. M. l'abbé Demimuid, dans son *Histoire de Pierre le Vénérable* (p. 91-92, note), soutient la même opinion. « Il n'est pas croyable, disent-ils, que Bernard, qui fait à Eugène III un éloge si pompeux des réformes introduites à Cluny par Pierre le Vénérable, « *pene ab introitu suo* » (ep 277), ait publié, durant l'administration de son ami, le portrait si vif qu'il a tracé des abbés scandaleux. » Cette raison ne nous convainc pas. D'une part, l'abbé de Clairvaux a pu dire, sans mentir, « *non mentior*, » et sans atteindre Pierre le Vénérable, qu'il avait vu des abbés, — Pons et Suger, par exemple, — mener grand train de vie et faire du scandale. D'autre part il est constant que les réformes dont parle le saint abbé dans sa lettre à Eugène III, — *verbi gratiâ, in observantiâ jejuniorum, silentii, indumentorum pretiosorum et curiosorum*, » — n'ont été décrétées qu'au chapitre général réuni à Cluny en 1132. (Orderic Vital, xiii, 4. Cf. *Statuta Petri Venerab.*, ap. Migne, 181, col. 1029-1030 et passim). L'expression « *pene ab introitu suo* » s'explique en ce sens, que Pierre le Vénérable avait déjà entrepris *au début de son gouvernement* l'œuvre qu'il acheva et couronna par ses statuts de l'année 1132. Il n'y a donc là rien de contraire à l'opinion reçue qui place en 1124 ou 1125 la composition de l'Apologie.

(18) Ermenrici *Fragm.* ap. *Analecta*, p. 421.

(19) L'existence d'un atelier de bijouterie et d'orfèvrerie dans l'abbaye de Cluny au x^e siècle nous est attestée par un ouvrage manuscrit de la bibliothèque Vaticane, n^o 6808, sur *les Us et Coutumes de Cluny*. Cf. l'abbé Cucherat, *ouv. cit.*, p. 133-134.

(20) 555 pieds de longueur. Saint-Pierre de Rome a 575 pieds de longueur suivant les uns, 564 suivant les autres, 555 suivant d'autres encore. Saint-Paul de Londres, la plus grande basilique du monde après la métropole chrétienne, n'a que 500 pieds.

(21) Nous empruntons tous ces détails et les suivants au savant livre de Lorain. *Histoire de l'abbaye de Cluny*, p. 66 et suiv. Paris, Sagnier et Bray, 1845.

(22) Cette basilique fut consacrée par le pape Innocent II, le 25 octobre 1130 et non le 25 octobre 1131, comme on le répète communé-

ment en France (Cf. Jaffé, *Regesta Pontif. Roman.* t. I, p. 562 et 568). Innocent II, qui séjourna à Cluny du 24 octobre au 3 novembre 1130, n'y reparut ensuite que du 1^{er} au 12 février 1132 (Cf. Jaffé, *ouv. cit.* p. 567-568).

On sait qu'il ne reste plus de l'antique basilique que le transept couronné par le clocher de l'eau bénite. Ce monumental et vénérable débris sert de chapelle aux élèves de l'Ecole normale secondaire de l'enseignement spécial. Nous avons eu le bonheur d'y célébrer la sainte messe le 11 août 1885. Les trop courtes heures que nous avons passées à Cluny nous sont chères à d'autres titres encore. Nous ne saurions oublier en particulier la cordiale hospitalité que nous a offerte l'honorable M. Legrand et la délicate obligeance avec laquelle ce savant professeur de dessin et d'archéologie a ressuscité pour nous et fait revivre sous nos yeux, par la magie de sa science, le Cluny des vieux âges.

(23) « Nostrum candelabrum..... ex dono reginæ Mathildis habemus. » (Biblioth. Clun., col 1640, D.) « Nous trouvons, dit M. Cucherat (*ouv. cit.*, p. 137, note), deux reines de ce nom qui ont été les insignes bienfaitrices de Cluny : l'épouse de Guillaume-le-Conquérant et sa bru, femme de Henri I^{er} (*Tabl. hist.*, t. 1, p. 168). L'auteur du *Chronicon Cluniacense*, plaçant la description et le don du candelabre au temps de saint Hugues, mort dès l'an 1109, nous avons dû penser que la donatrice était l'épouse même de Guillaume. »

(24) « Ce bel ouvrage, qui décorait la coupole de Cluny, avait conservé jusqu'au xix^e siècle tout l'éclat et la fraîcheur de ses couleurs primitives. Il serait aujourd'hui une chose bien rare en Europe; mais le fondateur du musée des Petits-Augustins, M. Alexandre Lenoir, chargé de conserver les monuments antiques, ne put sauver celui-ci, malgré ses lettres au ministre Chaptal. Quelques-uns, entre autres *l'Art en province*, ont attribué à l'an 1000 cette peinture dont les couleurs étaient mélangées à l'eau d'œuf, d'après l'usage du temps. Cette date ne saurait être exacte, puisque l'église, commencée en 1089, ne fut terminée que dans le siècle suivant. La peinture de la coupole appartient donc à la fin du xi^e siècle ou au commencement du xii^e siècle, à moins qu'on ne suppose que l'abside de l'église a été bâtie longtemps avant l'église elle-même. Même au xi^e et au xii^e siècle, la coupole peinte de Cluny était infiniment remarquable; sa conservation manque à l'histoire de l'art. » Lorain *ouv. cit.*, p. 71 et 72.

(25) *Apologia*, ad Guillelmum, sancti Theodorici abbatem (*Opera sancti Bernardi*, ap. Migne, t. 182.

(26) *Ouv. cit.* n° 28 et 29.

(27) *Ibid.*, n° 30.

(28) « Artifices si sunt in monasterio, cum omni humilitate et reverentia faciant ipsas artes, si permiserit abbas. Quod si aliquis ex eis extollitur pro scientia artis suæ, eo quod videatur aliquid conferre monasterio, hic talis evellatur ab ipsa arte, et denuo per eam non transeat, nisi forte humiliato ei iterum abbas jubeat. » C. 57.

(29) *Apologia*, n° 29.

(30) *Ibid.*

(31) *Biblioth. Clun.*, col. 458. B.

(32) *Apologia*, n° 28.

(33) *Ibid.*

(34) *Ibid.*

(35) *Apologia*, n° 30.

(36) *Grammaire des Arts du dessin*, Paris, 4^e édit., p. 343.

(37) Charles Blanc, *ouv. cit.*, *ibid.*

(38) A. Joly, *Un passage de saint Bernard à propos d'un portail de la cathédrale de Rouen*, p. 8. Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

(39) On peut voir à cet égard les décisions du quatrième concile de Tours et du quatrième de Milan. Mais cette condamnation est surtout clairement exprimée par le deuxième concile de Nicée. « Non solum puerile sed plane stultum et impium est imaginibus animalium aut piscium aut ejusmodi rerum in sacro loco fidelium oculos fascinare velle. » Nous citons ce texte d'après Hyacinthe Langlois (*Notice sur le tombeau des éternels de Jumièges*, p. 10, note).

(40) Petri Venerabilis, *Epist.*, lib. 2, ep. 50.

(41) Alfred Tonnellé, *Fragments sur l'art et la philosophie*, publiés par M. Heinrich. Paris, 1860, p. 108.

NOTE

SUR UNE ANCIENNE CLOCHE DU CHATEAU DE
VARENGEVILLE-SUR-MER

Par M. DECORDE

M. Réautey, percepteur des contributions directes à la résidence de Bourgachard (Eure), s'occupe avec succès de recherches archéologiques. Il a découvert assez récemment dans les greniers de la mairie de Cormeilles, arrondissement de Pont-Audemer, une petite cloche qui a appartenu au manoir de Varengenville, près de Dieppe et qui reste à Cormeilles sans emploi.

La provenance de cette cloche est attestée, de la manière la plus authentique, par l'inscription qui y est gravée et dont M. Réautey a bien voulu me donner la copie figurée :

« JEAN DE GVILLEBERT ESCVIER S^R DE
ROVVILLE ET DAM^{ELLE} DESTREPAGNY SA
FEMME ONT FAICT FONDRE CESTE CLOCHE
PO^R SERVIR EN VNE CHAPPELLE QV'ILS
ONT FAICT CONSTRVIRE EN LEVR MANOIR
DE VARENGEVILLE - SVR - LA - MER LE
10^E DE MARS 1661 »

Au-dessous de l'inscription sont gravées les armes suivantes :

DE GUILLEBERT : D'or à trois merlettes de sable.

D'ESTRÉPAGNY : D'azur au rencontre et cou de cerf d'argent surmontant un croissant du même.

J'ai communiqué ce document à notre savant confrère, M. de Beaurepaire, qui, à son tour, a bien voulu me donner quelques renseignements complémentaires, puisés dans les archives du département de la Seine-Inférieure.

La chapelle, édiflée par Jean de Guillebert en 1661 dans son manoir de Varengueville, fut élevée pour remplacer une précédente chapelle, qui avait été construite par Ango en même temps que le château, et qui, à cette époque, tombait en ruine.

Cette ancienne chapelle fut, en effet, désaffectée, en 1670, à la suite d'une enquête faite par le doyen de Brachy.

Le contrat de fondation de la chapelle nouvelle est du 4 décembre 1660. Il fut suivi d'une enquête prescrite par ordonnance du vicaire-général Gaudu, délégué par Mgr l'Archevêque de Rouen et l'autorisation d'ouvrir le nouvel édifice au culte fut donnée le 8 janvier 1661 (1).

On voit que toutes ces dates, fournies par les archives départementales, concordent parfaitement avec celle du 10 mars 1661, qui est gravée sur la cloche que M. Réautey a trouvée à Cormeilles.

(1) Inventaire sommaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure, G. 1701.

NOTE

SUR DEUX ACTES DU TABELLIONAGE DE ROUEN

CONCERNANT LA FAMILLE DE P. CORNEILLE

Par M. DECORDE

Le Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a publié, dans son Bulletin de 1884, section d'histoire et de philologie, n° 2 (page 154), deux actes concernant la famille Corneille, qu'il m'a paru intéressant de vous signaler.

Ces deux actes sont empruntés aux registres du Tabellionage de Rouen. Ils ont été communiqués au Comité par notre savant confrère, M. de Beaurepaire.

Le premier est le contrat passé entre les religieux du Mont-aux-Malades et Pierre Corneille, le père, à l'occasion de l'admission de son second fils, Antoine, dans cette communauté.

Il est daté du mercredi 20 octobre 1627.

Les parties comparantes sont, d'une part : frère Antoine Lefebvre, sous prieur du Prieuré Saint Thomas le Martyr du Mont aux Malades lès Rouen, Gilbert Neveu,

procureur du dit prieuré, et Guillaume Poulain, Antoine Talbot, Gilles Delamare et Thomas Langlois, ces quatre derniers religieux profès ; — d'autre part, noble homme, M^e Pierre Corneille, cy devant conseiller du Roi et Maître particulier des Eaux et Forêts de la vicomté de Rouen.

Il y est expliqué que Corneille le père avait eu de M^e Jessé de Bauquemare, conseiller aumônier de Monseigneur le prince et prieur commandataire du Mont aux Malades, l'assurance pour son fils, Antoine Corneille, de la première place de religieux qui viendrait à vaquer au prieuré par la mort de l'un des titulaires. Pourquoi le sous prieur et les religieux sus dits promettent recevoir le dit Antoine Corneille en leur couvent et lui bailler l'habit de novice toutes fois et quantes.

De son côté, M^e Pierre Corneille promet donner à son fils la somme de 200 livres de pension annuelle « *pour servir à son vivre, vesture et entretenement* », à commencer du jour de l'acte et payable par semestres au couvent, jusqu'à la première place devenue vacante par le décès d'un des religieux du prieuré.

La pension ne fut pas longtemps servie, car il résulte d'une mention mise en marge de l'acte que, dès les premiers mois de la troisième année après sa constitution, le prieur Jessé de Bauquemare en déchargeait M^e Pierre Corneille, moyennant 200 livres que ce dernier lui versait le 12 janvier 1630.

Le second contrat est du 16 janvier 1646. Il a pour objet le remboursement aux héritiers de Barbe Corneille, veuve de Claude Briffault, sieur du Boscroger,

de la somme de 2,000 livres pour le raquit et amortissement du principal de 200 livres de rente constituée pour la dot de celle-ci par son contrat de mariage du 24 juillet 1604.

Les héritiers comparants sont :

Guillaume Corneille, écuyer, sieur de Savaussière ;

Marthe Pesant, veuve de feu M^e Pierre Corneille, écuyer, en son vivant conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts de la vicomté de Rouen, agissant comme tutrice principale de Thomas Corneille, son fils mineur ;

M^e Pierre Corneille, écuyer, conseiller du Roi, avocat général au siège de la Table de marbre du palais à Rouen :

Enfin, M^e François Corneille, procureur en la Cour du Parlement de Rouen, agissant à la fois en son nom personnel et au nom et comme se faisant fort de noble et discrète personne, M^e Antoine Corneille, prêtre, curé de la paroisse de Sainte Marie des Champs près Yvetot, son frère, suivant sa missive, datée du 6 janvier, lors courant.

Le débiteur qui se libère envers eux par le paiement des 2,000 livres est Claude de Gaillardbois, écuyer, sieur des Monts, demeurant en la paroisse de Hautot sur Seine, héritier par bénéfice d'inventaire du défunt sieur de Boscroger, son oncle, époux prédécédé de Barbe Corneille.

Le principal intérêt de cet acte, c'est qu'il est revêtu de la signature authentique du grand Corneille.

Il fournit, en outre, quelques renseignements sur sa famille.

On y voit d'abord que le père de Corneille y est qualifié d'*écuyer*. Ce titre ne lui est pas donné dans le contrat du 20 octobre 1627. Dans ce premier contrat il est qualifié de *noble homme* M^e Pierre Corneille, ci devant conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts.

Est-ce une simple omission ou le titre d'*écuyer* ne lui fut-il conféré que plus tard ?

En second lieu, les héritiers Corneille comparants ou représentés dans l'acte de 1646 sont au nombre de cinq.

Ils sont déclarés *tous héritiers chacun en partie*, sans que l'acte indique dans quelle proportion chacun a droit à la succession.

Or cette proportion n'était pas vraisemblablement la même pour tous.

Les quatre derniers, Thomas, Pierre, François et Antoine sont des neveux de la défunte. Le premier, au contraire, si j'en juge d'après le tableau généalogique dressé par M. Ballin et qui est aux archives de l'Académie, Guillaume Corneille, *écuyer*, sieur de la Sauvassière, serait son frère. La représentation étant admise en Normandie au premier degré, en ligne collatérale, les quatre neveux ont dû prendre seulement la moitié des 2,000 livres ; le frère l'autre moitié.

Il est à remarquer aussi que la succession est partagée entre tous héritiers *mâles*. Il semble cependant qu'il devait y avoir en 1646, des tantes ou tout au moins des sœurs de Pierre Corneille encore existantes. N'est-ce

point là l'application de la règle usitée en Normandie que tant qu'il y a des mâles ou descendants des mâles, les femelles ou leurs descendants ne peuvent succéder, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale : Houard, Dictionnaire de Droit normand, *verbo Succession*, chapitre II, page 257.

Il est assez difficile aujourd'hui de résoudre sûrement ces questions. L'acte envoyé par M. de Beaurepaire au Comité des travaux historiques et scientifiques n'est point d'ailleurs reproduit, dans le Bulletin de ce Comité, dans son entier. Peut-être la minute contient-elle quelques autres détails qu'il serait intéressant de connaître ? Le membre rapporteur du Comité, M. Marty-Laveaux, signalait qu'il serait désirable que M. de Beaurepaire voulût bien compléter sa communication, en ajoutant à la seconde pièce, — la quittance du 16 janvier 1646, — les noms des signataires. Ce désir est aujourd'hui satisfait. M. de Beaurepaire a bien voulu nous donner, pour les archives de l'Académie, déjà si riches en documents relatifs à Pierre Corneille et à sa famille, une copie entière de cette quittance, avec le fac-simile des signatures.

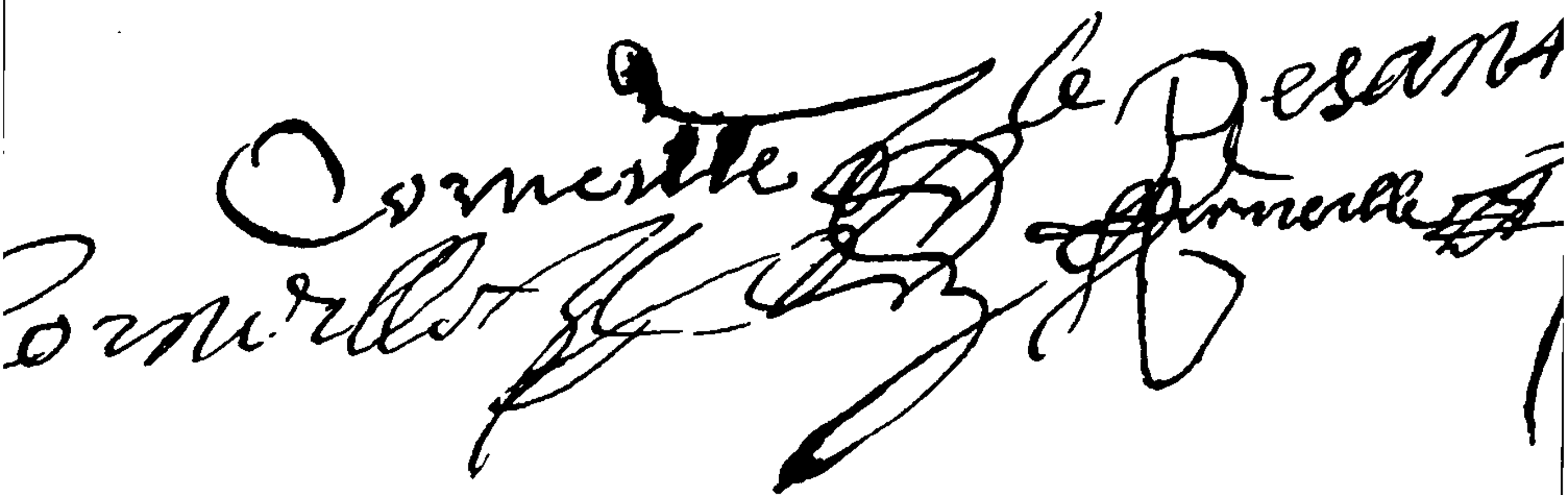
Du mardy avant midy saiziesme jour de janvier mil six cens quarante six à Rouen.

Furent présens Guillaume Corneille, escuier, sieur de Savausine (?), damoiselle Marthe Pesant, vefve de feu M^e Pierre Corneille, escuier, vivant conseiller du Roy, maître particullier des eaues et forests de la vicomté de Rouen, tutrice principale de Thomas Corneille, son fils mineur, M^e Pierre Corneille, escuier, conseiller du Roy, advocat general au siege de la Table de marbre du Palais à Rouen, et M^e François Corneille, procureur en la cour du parlement de Rouen, tant en son nom que pour et au nom et se faisant fort de noble et

discrete personne M^e Anthoine Corneille, presbtre, curé de la paroisse S^e Marie des Champs près Yvetot, son frère, suivant sa missive d'abtée du sixieme du present mois de janvier, lesquelz sieurs Corneille, tous heritiers chacun en partie de feue damoiselle Barbe Corneille, lors de son decedz veufve de deffunct N. H. Claude Briffault, vivant sieur du Boscroger, aiant de son vivant renoncé à la succession dudit deffunct sieur de Boscroger, son mary, lesquelz out reconnu et confessé avoir eub et receub presentement comptant de Claude de Gaillardbois, escuier, sieur des Montz, demeurant en la paroisse de Hautot sur Seine, fils de Nicolas de Gaillardbois et de demoiselle Louise Briffault, ses pere et mere, et en ceste qualité, héritier par benefice d'inventaire dudit deffunct sieur de Boscroger, son oncle, la somme de deux mille livres pour le raquit et admortissement du principal de deux cens livres de rente constituez par ledit defunt sieur du Boscroger pour le dot matrimonial de ladite defunte demoiselle Barbe Corneille, son espouse, et en quoy il estoit tenu et obligé par le traité de leur mariage soubz seing privé du vingt quatre juillet mil six cens quatre, recongnu aux Requestes du Pallais audit Rouen le vingte jour de novembre ensuivant audit an, insignué aux assises du bailliage de Rouen le troise janvier mil six cens et cinq, de laquelle somme de deux mil livres tournois, pour led. raquit en principal desdites deux cens livres de rente, ensemble des arrerages qui en estoient deubz et escheubz jusques à ce jour, lesdits sieurs Corneille se sont tenus contens et bien paieiz devant lesd. tabellions, et en ont quité et promis sollidairement sans division en aquitter et descharger ledit sieur des Montz et tous autres envers et contre tous, promectans que jamais riens ne luy en sera demandé ny faict demander, et au moien dudit racquit lesdits sieurs Corneille ont consenti et accordé le traicté de mariage devant d'abté estre dossé du contenu en ces presentes et les registres, sy aucuns en sont portez, esmargés, présence ou absence, declarant ledit sieur des Monts que ladite somme de deux mil livres par luy cy dessus paiée provient des mains de noble homme Claude Hebert, ancien conseiller eschevin de l'hostel commun de ceste ville de Rouen, demeurant en la par. de S^t Candre le Jeune dudit Rouen, faisant partie et en deduction de la somme de deux mil sept cents soixante et cinq livres tournois qui estoit demeurée ès mains dudit sieur Hebert du presentement dudit sieur Des Monts pour assurance dudit dot de ladite deffuncte Barbe Corneille, icelle somme de deux mil sept cents soixante et cinq livres restant du prix principal de

l'acquisition faicte par ledit sieur Hebert dudit sieur des Monts, en ladite qualité d'heritier par bénéfice d'inventaire, de plusieurs heritages bournez et mentionnez au contrat de l'acquisition passée devant les tabellions dudit Rouen le deuxième jour d'aoust mil six cens quarante cinq, et à ce moien ledit sieur des Monts a tenu quite et deschargé par lesdites presentes ledit sieur Hebert de pareille somme de deux mil livres t., consentant et accordant ledit sieur des Monts que ledit contrat d'aquisition dudit Hebert soit dossé d'icelle somme et le registre esmargé, présence ou absence, comme aussi ledit sieur des Monts accorde et consent que ledit sieur Hebert preffere en ypotheque et aisneesse du jour et dabte dudit traicté de mariage devant dabté pour assurance de garantie de sa dite aquisition sans que l'on puisse dire ces presentes estre novation de contrat, en obligation duquel traicté de mariage a esté baillé coppie approuvée audit sieur Hebert, dossée du present paiement et raquit, pour lui valloir et servir à l'effect susdit, parce que les endos et emargement ne serviront avec la presente que pour une seulle et mesme descharge. En tesmoings et presents Toussaint Tesson et Baptiste Couillard demeurant audit Rouen.

Signé :

The image shows two handwritten signatures in cursive script. The top signature is 'Le Pesant' and the bottom signature is 'Corneille'. Both are written in dark ink on a light background.

La signature du grand Corneille est la première à gauche, sur la seconde ligne.

FOUILLES DE L'ÉGLISE SAINT-OUEN

Décembre 1884 — Février 1885

Par le COMTE D'ESTAINOT

La Fabrique de l'église Saint-Ouen a fait exécuter, dans le dernier mois de l'année 1884, des fouilles importantes qui se sont prolongées jusqu'à la mi-février et étaient nécessitées par la construction d'un calorifère, sur les plans de M. Sauvageot, architecte diocésain, spécialement préposé aux travaux du monument par le ministère des Beaux-Arts.

Ces fouilles, qui devaient atteindre dans la nef centrale une profondeur de près de 5 mètres, commençaient à l'est, en face le premier pilier à partir du transept, et s'étendaient vers l'ouest jusqu'au quatrième pilier, sur une longueur de près de 20 mètres et une largeur d'environ 8 mètres de tranchée ; elles devaient latéralement être poussées jusqu'aux fondations des piliers actuels.

En outre, à chacune des extrémités de cette fouille, un prolongement de 6 mètres, sur une profondeur de 2^m50

environ était nécessité par l'établissement des prises d'air ; au midi, trois autres tranchées de même profondeur s'avançaient jusqu'au milieu de la basse nef ; deux d'entre elles devaient servir à l'établissement des bouches de chaleur ; celle du milieu, un peu plus profonde et traversant le mur extérieur du bas-côté, devait procurer l'accès souterrain du calorifère.

Du côté du nord, trois tranchées similaires : celle du milieu prolongée vers l'est et contournant la chapelle des Sept-Douleurs, devait conduire la fumée jusqu'à l'entrée latérale, proche l'Hôtel-de-Ville.

L'importance de ces travaux semblait devoir fournir quelques renseignements nouveaux pour l'histoire du monument et l'assiette des édifices religieux antérieurs, dont la ruine successive est attribuée par les anciens mémoires aux désastres des invasions, ou aux incendies qui, à diverses époques, ravagèrent la ville de Rouen ; aussi furent-ils suivis avec le plus grand soin par plusieurs membres de la Commission départementale des Antiquités. Un procès-verbal fut dressé par leurs soins ; nous nous sommes donné la mission d'en résumer pour l'Académie les points les plus saillants.

I

Les auteurs les plus accrédités considèrent l'église actuelle comme la quatrième ou même la cinquième de celles qui s'élevèrent sur ce sol privilégié.

Dom Pommeraye indique, comme la première en date, celle que fit construire Clotaire I^{er}, à la prière de

saint Flavius ou saint Filleul, archevêque de Rouen, de 525 à 542.

Fridegode en a fait une description magnifique, mais il n'en parlait que par tradition, puisque cette église aurait été détruite par les Normands en 842.

Peut-être la nouvelle église, qui surgit des ruines, était celle à l'embellissement de laquelle les ducs Guillaume longue Épée, Richard I^{er} et Richard II devaient consacrer des dons considérables.

Quoi qu'il en soit, on considère, comme une troisième église, celle que l'abbé Nicolas de Normandie commença en 1035, qui fut dédiée en 1126, puis brûlée dix ans après en 1136.

Un quatrième édifice fut alors commencé ou réparé, et subsista tout au moins jusqu'au grand incendie de 1248, qui détruisit une partie de la ville ; il fut plus ou moins incomplètement rétabli jusqu'à l'époque où l'abbé Jean Marc-d'Argent jeta, en 1318, les fondations de l'église actuelle.

On rattache à l'une de ces églises primitives l'ancienne *Tour aux Clercs*, qui se trouve à l'extrémité nord-est du transept. Le seul fait utile à retenir c'est que le niveau actuel de cet édifice ou chapelle est à 1^m50 en contre-bas du sol de l'église.

Nous venons de résumer ce que nous fournit la tradition ; voici maintenant ce qui a été affirmé par les fouilles. De chaque côté de la nef centrale actuelle, au nord comme au midi, on a retrouvé entre les assises des piliers, les fondations de trois anciens piliers, offrant des dispositions similaires : un massif carré oblong,

ayant 1^m50 de côté, 1^m23 de face vers la grande nef et la basse nef. Dans les piles du midi, les dimensions sont un peu plus fortes, 1^m88 et 1^m40.

Sur chaque face une demi-colonne, large de 0^m50, fait saillie de 0^m25 à 0^m30.

Sur chaque côté, deux demi-colonnes de mêmes dimensions, supportaient l'arcature au-dessus de laquelle s'élevait le mur de la grande nef.

Seulement, ces piles parfaitement similaires et parallèles, sauf certaines déviations au nord et au midi, offraient cette différence caractéristique que le niveau des piles, au nord, était de 0^m20 en contre-bas du niveau des piles au midi (1).

Cette différence n'était pas la seule. Les piliers du midi avaient été revêtus, du côté de la fouille, par un travail en maçonnerie en forme d'éperon, et ce travail, qui a pu être observé jusqu'à 0^m40 du niveau actuel, n'enveloppait pas seulement les fondations des anciennes piles, mais les parties ravalées et l'embase des colonnes dont nous venons de parler.

La différence des ciments employés dans la pile primitive et des ciments du revêtement n'était pas moins caractéristique de ces modifications successives que la nature du travail lui-même.

Du côté du nord ces anciens piliers reposaient sur

(1) Le pilier du bas-côté du midi, faisant face à la pile intermédiaire, était lui-même assis à un niveau inférieur de 0^m20 à celui de la pile à laquelle il faisait face.

Il y a dans cette dénivellation successive un problème intéressant à signaler.

fondations non retouchées, mais faites assez irrégulièrement, et dans lesquelles les fondations des nouveaux piliers se trouvaient confondues.

La présence de ces antiques constructions donne à résoudre la question de l'époque à laquelle elles se rattachent.

Nous nous bornons à la poser, en rapprochant, pour ceux qui tenteront de l'étudier, le dessin très intéressant des quatre chapiteaux retrouvés noyés dans le blocage des piliers et des murailles, et qui couronnaient évidemment les demi-colonnes dont on a retrouvé les fûts.

Le premier, laissé à l'angle sud-ouest des fondations du troisième pilier au nord, ne présentait d'autre ornement que la volute ionique.

Le second, laissé à l'angle sud-est du même pilier haut de 0^m45 (peut-être n'est-il pas entier), large de 0^m80, était divisé dans sa hauteur en trois parties : la partie inférieure ayant 0^m25 ; la partie intermédiaire 0^m07, et la partie supérieure 0^m15. Elle offrait une succession de cannelures, s'évasant de bas en haut, sur lesquelles, à 0^m25 du bas, se détachaient en relief des dents de scie, ayant 0^m05 de haut, et embrassant au nombre de huit et demi tout le tour du demi chapiteau.

Enfin, les deux derniers présentent des sortes de godrons, aux bords légèrement relevés, d'où s'échappent la double volute ionique ; M. de Vesly a bien voulu en relever très exactement la forme et les proportions.

Maintenant à quelle époque se rapportent ces piles ? Est-ce à l'église du ^{vi}^e siècle ou à celle du ^{xi}^e ?

Nous sommes disposé à voir dans ces fragments un spécimen de roman normand et à rattacher ces épaves archéologiques à l'église de l'abbé Nicolas de Normandie ; mais un membre éminent du Comité des travaux historiques, M. Brugerre, s'est rendu sur les lieux ; il doit coordonner ces débris épars, réunir tous les renseignements que peut fournir la provenance et la taille de la pierre, rattacher entre elles toutes les cotes de nivellement et d'assiette prises avec le plus grand soin, les rapporter à celles de la *Tour aux Clercs*, et prononcer, avec l'autorité qui lui appartient, sur ce point intéressant.

Au moins une chose reste-t-elle aujourd'hui acquise, c'est que les églises primitives, et tout au moins celle du ^{xi}^e siècle, recouvraient la partie du sol occupée par l'église actuelle ; que la nef centrale de cette église s'étendait au moins jusqu'à la hauteur du petit portail du midi ; que ses dimensions en largeur étaient sensiblement les mêmes (11^m36 église primitive, 11^m25 église actuelle) ainsi que l'éloignement des piliers, d'axe en axe (6^m72 et 6^m80) ; la dimension des bas-côtés seule était sensiblement plus étroite.

Les fouilles ont, en outre, permis de faire certaines constatations précieuses.

A 0^m90 du sol actuel, sous le banc d'œuvre, se trouvait un dallage en carrelages émaillés, couvrant évidemment un coin perdu de l'ancienne église ; car le pavage, fait sans soin avec des restes de carrelage, ne

comprenait que la partie latérale gauche des pavés qui avaient dû être employés ailleurs à un travail soigné.

On y rencontrait confondus le lion héraldique, la fleur de lys, l'écusson losangé, des fragments de rinceaux, s'enlevant en jaune sur un fonds brun ; tous offraient de l'intérêt à cause de la date évidente qui les rattache au XIII^e siècle, mais surtout l'un d'entre eux, qui devait faire partie intégrante de l'ornementation d'une rosace ayant près de 7 mètres de diamètre (1). Il représentait un moine à la tonsure nettement accusée, à la figure glabre, dessiné en pied, les bras pliés et les mains élevées vers le ciel, sous une arcature trilobée.

Chose assez singulière, à ce niveau de la fouille, en contre-bas du dallage actuel, se constataient les traces évidentes d'un incendie considérable, rendues sensibles par la présence d'une couche de charbon de 7 à 8 centimètres d'épaisseur. On le retrouvait au-dessous de la chaire actuelle, à 0^m60 en contre-bas du dallage, sur une longueur de plus de 2 mètres.

Les mêmes traces d'incendie se révélaient, à un niveau bien inférieur à celui de 3 mètres, au-dessous d'une grosse pierre, sorte de bloc erratique qui apparaissait dans la profondeur de 2 à 3 mètres. Là, la couche atteignait plusieurs centimètres, comprenant une épaisseur considérable d'argile réduite en conglomérat par la cuisson (0^m12) et recouverte de près de six centimètres de charbons et de cendres noires. Cette couche

(1) Le pavé avait 0^m168 de long, 0^m022 d'épaisseur, 0^m105 dans le haut, 0^m084 dans le bas. Il est en terre rouge vernissée sur les tranches.

se prolongeait sensiblement sur une longueur de plusieurs mètres.

Enfin les mêmes traces non équivoques d'incendie se retrouvaient à l'extrémité ouest de la grande fouille, au-dessous des tombeaux les plus profonds, retrouvés plus tard à la cote de 3 à 4 mètres.

Elles ont de l'importance, en ce qu'elles permettent d'affirmer qu'aux époques où ces sinistres se sont produits, cette partie du sol normand était couverte d'édifices considérables, dont les vestiges calcinés ont laissé dans la terre ce dernier témoignage de leur existence disparue.

Du reste, à la partie la plus profonde de la fouille, celle qui devait servir d'assise au calorifère et que les plans de l'architecte devaient recouvrir d'une couche de béton, on a été tout étonné de retrouver, sur une longueur de 5 à 6 mètres et une largeur de 2^m60, une couche de béton solidement aggloméré, qui a été naturellement respecté.

On était là arrivé au niveau du sol romain, et chose assez curieuse, si l'on admet avec quelques savants que, dans nos cités, le sol subit une élévation progressive d'environ 33 centimètres par siècle, il se trouve que le dallage actuel (qui date d'ailleurs du xvr^e siècle mais est au niveau du sol extérieur) nous donnerait un intervalle de quinze siècles entre cette époque et celle de l'occupation romaine, ce qui serait assez exact.

Si l'on se laissait aller à la tentation d'appliquer des dates à ces traces d'incendie, on serait porté à attribuer les premières et plus élevées, à l'incendie de 1248, les

intermédiaires à l'incendie de 842, et d'en conclure que tout ce qui se trouverait au-dessus de ce niveau, tombeaux ou vestiges d'architectures, se référerait à une date postérieure, et tout ce qui se trouverait au-dessous, à la période gallo-romaine ou mérovingienne.

Mais peut-être les renseignements fournis par les tombeaux concordent-ils mal avec cette hypothèse.

Toutefois, avant de nous appesantir sur cette partie des découvertes, nous terminerons ce qui a trait aux détails architectoniques, ou purement archéologiques.

II

Des débris de quelque intérêt ont été retrouvés à la profondeur de 3 à 4 mètres : fragments d'inscriptions de quelques centimètres, peints sur enduit, et dont les capitales romaines s'enlèvent en blanc sur fond brun, mais de trop peu d'importance pour offrir un sens ; on lit : NDI — AM — VII — on les croit de l'époque carlovingienne ; un petit fragment de mosaïque noire, dont les cubes sont noyés dans du ciment rouge ; des plaques de marbre blanc, ayant servi de revêtement ; des fragments de poteries en terre fine de Samos, de la meilleure époque, sur l'un desquels on voit une marque de potier, où l'on croit lire : OF. PR...I. C'est la moitié d'un de ces vases élégants, connus sous le nom de *Phiole*, sorte d'écuelle plate sans anses et sans pied, dont le fond un peu bombé recevait le nom d'*Omphalos*. Le fragment que nous avons eu sous les yeux appartenait à un vase large de 0^m17, haut de 0^m03.

D'autres fragments plus communs, en poterie de Lezou, sont décorés sur la panse d'élégants rinceaux ou de sujets de chasse.

Ailleurs, dans un caveau vide, situé entre les piliers au-dessous de la chaire, des fragments de moulures en plâtre, paraissant appartenir à la période ogivale primitive et décorés de peintures représentant des rinceaux aux tons gris et noirs ; plus loin des pierres cubiques, revêtues de stuc rouge ; enfin une sorte de clef de voûte à demi brisée, représentant la partie inférieure et latérale gauche d'un enfant nu, de sexe masculin, figuré les jambes fléchies, comme accroupi ; cette clef de voûte était circonscrite par un boudin circulaire.

Plus loin, en avançant vers le chœur, et à 0^m50 du parement extérieur du mur du calorifère, un mur transversal, épais de 1^m60.

A 1^m07 au-delà, un petit mur, en arc de cercle, de 1^m35 de rayon, en petit appareil, se raccordait à un mur droit ; les parements de ces deux murs regardaient l'occident. Cette petite construction occupait à peu près le centre de la tranchée. Sa fondation n'était pas à plus de 2 mètres du niveau actuel ; à côté et se confondant presque avec le côté nord de la tranchée, un ancien mur parementé, dont les fondations sont à 0^m80 en contre-bas du dallage ; on y remarque sur une des pierres de faux traits à l'ocre brune et une marque de tâcheron, haute de 0^m15, présentant une sorte de crosse légèrement renversée.

Et pêle-mêle dans la fouille, des fragments de moulure ornementés de billettes, des pierres de parement,

sur lesquelles se remarquent des joints tracés à l'ocre brune, des fragments de fût de demi-colonnes, larges de 0^m34 et faisant saillie de 0^m17 et présentant les mêmes traits.

Cette pierre, d'un blanc très mat, d'un grain assez fin est considérée par les ouvriers comme pouvant provenir des carrières de Bihorel.

Telles sont les principales constatations que nous avons pu faire, il nous reste à parler maintenant des tombeaux dont l'existence a été révélée par les fouilles.

III

La tradition place dans l'église Saint-Ouen le souvenir d'antiques et royales sépultures.

D. Pommeraye, rapporte, à la page 116 de son *Histoire de l'Abbaye*, un passage de Fridegode, dans le Recueil des actes de Saint-Ouen, d'où l'on pourrait induire que les reines Maldetrude et Bertrude, femmes de Clotaire I^{er}, fondateur de l'abbaye; que Dagobert, fils de Sigebert, à qui Grimoald fit couper les cheveux; que Childeric, frère de Thierry, avec sa femme Blétilde et leurs fils, y furent successivement inhumés. Il parle ailleurs de l'inhumation de Richard III, duc de Normandie, mort en 1026 (1).

Toutefois le moine bénédictin est obligé de reconnaître qu'à l'époque où il écrivait, et même bien auparavant, « il étoit devenu impossible de marquer ces sé-

(1) P. 249.

pultures, à cause des divers changements et de toutes les ruines que cette maison a souffertes (1). »

Il en est de même du lieu d'inhumation des premiers abbés ; à part Nicolas de Normandie et l'abbé Helgot, qui furent, le premier, « enfouy devant le grand autel emmy le chœur... (2) », et plus tard reporté au côté gauche de la chapelle de la Vierge ; le second, « enterré devant l'autel de Saint-Étienne, à l'entrée de la chapelle, à main gauche (3), quand il arrive aux abbés Guillaume I^{er}, mort en 1126, Rainfroy, mort en 1150, à l'abbé Frehier ou Fraternus, à Roger de L'Aigle, leurs successeurs, il ne fournit aucuns renseignements, ce qui lui est une nouvelle occasion d'expliquer pour le même motif l'absence de ces tombeaux de marque :

« Que si toutefois le lecteur n'en trouve ici de si curieux, ni de si anciens qu'il pourrait raisonnablement attendre, veu la dignité de ce vieux monastère, qui sub-

(1) P. 111.

(2) *Ibid.*, p. 255, V. *Gallia Christiana* XI (Palmé), p. 143.

(3) *Ibid.*, p. 259. La *Gallia Christiana*, (*ibid.*, p. 144), ajoute : « Quod tunc in vestibulo ad aquilonarem plagam positus erat. » Ce droit d'inhumation dans les églises était, du reste, un privilège des abbés, ainsi qu'en témoigne ce passage de D. Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, p. 780, c. XII. — « Singulare fuisse jus abbatum sepeliri in ecclesiâ aut saltem in oratoriis cum alii communiter monachi in cœmeteriis extrâ cœnobii claustra institutis inhumerentur. » Il ajoute (XIV) : Que les abbés se firent plus tard inhumer « in claustro monasterii », et enfin (XV) dans le Chapitre.

Le même auteur donne à la page 1128, le cérémonial déployé à l'occasion des obsèques des abbés de Saint-Ouen : *De obitu abbatiss. Audoeni rotomagensis*.

siste depuis onze cents ans, il lui souviendra, s'il lui plaît, d'attribuer ce défaut aux fréquentes ruines que cette maison a souffertes, lesquelles ont fait perdre le souvenir d'un grand nombre de sépultures qui, ayant esté placez dans ces deux premiers temples et dans les bastiments qui en dépendaient n'ont point été translattés dans la nouvelle église. De là vient qu'il ne paraît plus aucuns vestiges des tombeaux des abbez Hildebert (mort en 1006), Herfast (mort en 1042), Guillaume I^{er}, Rainfroy et aultres qui ont gouverné ce monastère après son rétablissement. Par où l'on peut juger que si ceux qui l'ont rebasty se sont peu souciez de conserver ces marques d'antiquité, mesme en ce qui touchoit leurs prédécesseurs, ils auroient eu encore moins de soin de la mémoire des personnes externes qui s'étoient fait inhumer dans l'enceinte de leur abbaye (1). »

Cette remarque de D. Pommeraye explique la surprise qui fut éprouvée lorsque les ouvriers, parvenus à 1^m50 environ de contrebas, heurtèrent quatre sarcophages de pierres alignés les pieds vers l'autel et placés à peu près en face de la chaire actuelle.

Aucun signe extérieur ne prévenait de leur existence possible.

Le premier, du côté de la chaire, était en pierre de vergelé, couvercle tectiforme, la cuve rectangulaire.

Le second, en pierre dure, de Caumont ou de Vernon, le couvercle plat.

Le troisième, en pierre tendre, estimée provenir des

(1) P. 211.

carrières de Beaumont (Oise), la cuve arrondie vers la tête ; le couvercle plat débordant de 0^m05.

Le quatrième, en roche de Saint-Maximin, le couvercle légèrement bombé.

Tous et surtout les deux premiers avaient conservé le sable placé sous la tête des défunts ; tous contenaient des débris plus ou moins importants de tissus, à la couleur brune uniforme ; tous présentaient à la droite du squelette les fragments d'un bâton en bois poreux, absolument vermoulu ; tous à leurs pieds avaient encore les semelles de cuir de leurs sandales (1).

Le dernier était remarquable par la conservation des plis des tissus, dont l'épaisseur multiple était saisissable, et laissait apercevoir encore des parcelles visibles de l'or qui les avait décorés. Malheureusement ces tissus étaient presque impalpables et s'effritaient, si on les voulait enlever, en une menue poussière.

Si l'apparence extérieure des sarcophages, aussi bien que l'état de conservation des ossements et des tissus, donnaient à supposer que les restes de ces quatre abbés avaient été confiés à la terre dans l'ordre que nous venons d'indiquer, il eut été difficile de classer d'une manière à peu près rigoureuse l'époque à laquelle on devait reporter leur inhumation, si une inscription gravée sur une plaque de plomb, longue de 0^m32 et haute de 0^m155,

(1) La présence des sandales répondait à une pensée liturgique : « Mortui habeant et soleas in pedibus quâ significant ita se paratos esse ad judicium. » V. *Bulletin de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome II, p. 231.

n'avait donné les noms du religieux placé dans la seconde de ces tombes.

On y lisait ce qui suit :

† HIC REQUIESCT PIE MEMORIE DO
NNVS RINFREDVS MONCHVS ET abbas HVJU
S LOCI QVI ECCLESIAM ISTAM POST
COMBVSTIONEM ESTAVIT MU
RO CINSIT ET ET ALIIS
BONIS DITAVIT.

L'inscription occupait par conséquent six lignes de la plaque, que huit traits en creux avaient divisé en neuf lignes parallèles.

Les caractères tracés à la pointe, sans aucune prétention calligraphique, sont un mélange de majuscules et minuscules, de cursive, où l'influence du gothique moderne commence à se faire sentir dans certains caractères, notamment les M, les E et les T.

Cette inscription trouvait son commentaire dans une charte de 1150, rapportée par D. Pommeraye à la page 452 de son *Histoire de l'Abbaye*, et dont nous ne voulons rappeler que les mots qui se réfèrent aux travaux de D. Rainfroy : «... *Operibus magnificis quæ in nostrâ operatus est ecclesiâ...* ».

C'est, en effet, sous le gouvernement de l'abbé Rainfroy, que fut détruite par un violent incendie, en 1136, l'église commencée par l'abbé Nicolas de Normandie, et dont la dédicace solennelle avait été faite le 26 octobre 1126, par l'archevêque Geoffroy.

L'inscription dont nous venons de donner le texte, apporte à l'histoire de l'abbaye un renseignement précis ; il en résulte qu'après l'incendie, l'abbé Rainfroy répara l'église ; malheureusement les premières lettres du mot ESTAVIT sont décomposées par l'oxydation de la plaque, qui ne permet pas non plus de lire les mots qui suivaient l'indication du mur d'enceinte élevé par Rainfroy ; toutefois si on se réfère aux termes de la charte, il est permis d'affirmer, qu'avant la démission volontaire que cet abbé fit en 1142 de sa dignité abbatiale, les « travaux merveilleux » qu'il avait accomplis dans l'église devaient avoir fait disparaître les traces de l'incendie (1).

Il resterait à déterminer les noms des abbés qui occupaient les sarcophages voisins du sien. Y aurait-il témérité à supposer que le plus rapproché de la chaire, le sarcophage en pierre de vergelé, était celui de son prédécesseur direct, l'abbé Guillaume Ballot, et que les deux suivants sont ceux de ses deux successeurs, les abbés Fréhier et Roger de l'Aigle.

Il est à remarquer que les tombes ne contenaient d'autres insignes de la dignité abbatiale qu'un simple bâton en bois, sans aucune trace d'incrustation ou d'ornements de métal ou d'ivoire. Le droit pour les abbés de Saint-Ouen de se servir d'ornements épiscopaux ne remonte pas plus haut qu'une bulle d'Alexandre IV, du

(1) Orderic Vital (édit. Le Prevost), III, p. 433, assure qu'il avait complètement rétabli les constructions affectées aux moines : « Cujus tempore claustrum, cum aliis monachorum officinis consummatum, specialiter emicuit. »

26 octobre 1256 ; il est donc permis d'en induire que les tombeaux sont tous antérieurs à cette époque.

Ce sont les seuls qui aient été trouvés intacts à ce niveau des fouilles ; un certain nombre d'autres s'y rencontreraient, mais tous avaient été ouverts et l'on n'en a conservé qu'un sarcophage à entaille, en pierre dure. Cette constatation est intéressante à noter ; elle prouve qu'aucune inhumation n'avait eu lieu dans cette partie de l'église depuis la reconstruction de la nef actuelle.

Une autre sépulture datée confirme cette observation : à la limite ouest de la fouille, un tombeau s'est rencontré dont l'extrémité inférieure faisait seule saillie dans la tranchée ; il contenait les restes d'un moine, reconnaissable à ses sandales de cuir et à des fragments de vêtements de bure. Tout au fond un heureux hasard permit d'apercevoir une plaque de plomb, fortement oxydée (V. procès-verbal, 18 décembre) sur laquelle se lisait l'inscription suivante (1) :

XVI. KAL. OCTO
RIS OBII HV
GO ARCHIDIACONI
ANNO DNI
MLVII XO

(1) Cette inscription a été rapportée dans un intéressant article, publié par M. G. Prevost, sur les *fouilles de Saint-Ouen*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 3^e numéro de 1885, avec cette variante qu'on y lit ARCHIDIACON au lieu de ARCHIDIACONI, qui est bien sur l'inscription.

Il croit pouvoir faire l'attribution de cette tombe à Hugues, archidiacre et chanoine de Rouen. Nous observerons toutefois que le

C'est immédiatement au-dessous du niveau des tombeaux dont nous venons de parler, que les sarcophages apparurent en grand nombre et comme pressés les uns contre les autres. Dans l'épaisseur d'un mètre on en rencontra deux couches étroitement superposées, la première contenant quarante et un sarcophages et la couche inférieure dix-huit.

Ces deux couches étaient répandues dans toute la longueur de la fouille, mais surtout à partir de la hauteur de la chaire en allant vers l'ouest.

Immédiatement au-dessous, dans la profondeur de 3 à 4 mètres, nouvelle couche, où nous avons rencontré trente-deux sarcophages, mais qui ne dépassait pas le niveau du second pilier où elle venait buter contre un gros mur ; elle paraissait, en revanche, s'étendre bien au-delà des limites ouest de la fouille (1).

personnage, contenu dans le sarcophage, était revêtu de la robe du moine et avait à ses pieds les sandales monastiques. Les mémoires de l'abbaye n'en font d'ailleurs pas mention, bien qu'ils aient conservé le souvenir de Fulbert, doyen et archidiaque, inhumé à Saint-Ouen, en 1228, après avoir pris l'habit de Saint-Benoît, à ses derniers moments : *Imminente morte*. Il fut enterré dans le cloître, devant le Chapitre (*Gallia Christ.*, *ibid.*, 115 E).

(1) Nous avons essayé de résumer l'ordre et la succession des différents tombeaux avec les numéros que le plan dressé par M. de Vesly leur assigne.

Première couche (niveau de 1 à 2 mètres), les quatre tombeaux d'abbés, un sarcophage à entaille ouvert, trois autres, dont un d'enfant ; c'est l'ensemble de cette première partie de la fouille qu'embrasse la photographie faite le 16 décembre, par M. Witz.

Deuxième couche (niveau de 2 à trois mètres).

Deux étages de sarcophages ; dans l'étage supérieur, 41 sarcophages

Tous ces sarcophages étaient en pierre de vergelé et affectaient la forme générale des sépultures franques ou mérovingiennes tant de fois mises en lumière par les publications de notre regretté et savant collègue l'abbé Cochet.

Le sarcophage a la forme d'un carré long, plus étroit aux pieds qu'à la tête, les côtés de l'auge sont rectangulaires, le couvercle tectiforme, telle est d'une manière générale, et à deux ou trois exceptions près, la forme de tous ceux qu'on a rencontrés à partir de la profondeur de 2 mètres.

Nous donnons les dimensions du n° 49, de la couche inférieure, pris comme type :

<i>Cuve</i> , longueur.....	2 ^m 10
— épaisseur.....	0 ^m 08
— profondeur intérieure	
— à la tête..	0 ^m 42
— aux pieds.	0 ^m 33
— largeur à la tête....	0 ^m 72
— — aux pieds...	0 ^m 45
Couvercle :	
<i>Tête</i> , épaisseur médiane ..	0 ^m 15
— — latérale...	0 ^m 10
<i>Pieds</i> — médiane ..	0 ^m 12
— — latérale...	0 ^m 08

parmi lesquels, à partir de l'est, les nos 75, 74, 79, 57, 24 (en plâtre), 82, 21, 22 et 30.

Dans l'étage inférieur, dix-huit sarcophages, parmi lesquels les nos 60, 14, 17, 47, 45, 73.

Troisième couche (niveau de 3 à 4 mètres), un seul étage, trente-et

Il est bien entendu que la longueur de 2^m10 n'était pas uniforme, elle variait assez sensiblement ; il y avait entre autres deux sarcophages d'enfants dont les dimensions en longueur ne dépassaient pas 1^m10 et 1^m05. Les enfants étaient parfois inhumés dans des sarcophages d'adultes, nous en avons trouvé un exemple. Du reste, le plan dressé par M. de Vesly, avec le plus grand soin, et qui reste déposé dans les portefeuilles de la Commission des antiquités, donne à chaque sarcophage ses dimensions exactes.

Le rétrécissement vers les pieds était plus ou moins sensible, parfois presque nul : dans un des types rencontrés, la proportion était exactement la même. Ce rétrécissement était généralement régulier ; dans quelques tombeaux cependant, l'un des côtés était absolument rectangulaire et le rétrécissement était obtenu par l'obliquité d'un seul côté de la pierre, ce qui donnerait à penser que l'ouvrier avait débité deux sarcophages dans un même rectangle de calcaire.

Quelques-uns présentaient dans le fond de la cuve un trou circulaire creusé pour l'évacuation des matières putrides ; dans un seul il avait été creusé dans la

un sarcophages, parmi lesquels les nos 87, 86, 49, 61, 54, 53, 51, 52, 64, 62, 65, 81, 77, 71, 72, 88, 89.

Les numéros que nous citons sont ceux des tombeaux dans lesquels le procès-verbal, dressé par M. de Vesly et nous, a relevé quelque découverte intéressante.

Les numéros des tombeaux de la même couche ne se suivent pas, à cause de l'irrégularité forcée avec laquelle les excavations se sont faites, ils indiquent seulement l'ordre dans lesquels les tombeaux ont été mis au jour.

partie latérale gauche et était encore bouché par un tampon en pierre qui en remplissait exactement le vide.

Nous avons parlé de la forme du couvercle, tectiforme à l'extérieur; il consistait en général en une dalle de pierre, plate en dessous, et fermant hermétiquement la cuve.

Deux seulement nous ont offert une disposition caractéristique; le dessous, au lieu d'être plat, emboîtait la cuve d'une demi épaisseur et était évidé à l'intérieur; et le dessus, au lieu d'offrir une arête unique, en avait trois, ce qui le divisait en quatre parties égales; enfin, aux deux extrémités, deux tenons carrés en pierre, aux carres abattues, faisaient saillie de 10 à 12 centimètres et facilitaient le placement du couvercle sur la cuve.

Aucun d'eux malheureusement n'a pu être conservé, la pierre, au contact de l'air, s'étant émiettée en mille morceaux.

Dans toute cette série, les cuves étaient monolithes; nous n'avons trouvé qu'un seul tombeau dont la cuve fût divisée en deux morceaux et raccordée par le milieu (n° 87).

La forme en était légèrement convexe, avec une largeur de 0^m52 au milieu et de 0^m36 à la tête et aux pieds.

Le n° 72 (19 décembre), à la cuve monolithe, offrait seul une disposition analogue.

Avant de cesser de parler des sarcophages, disons un mot des rares spécimens en plâtre que nous avons rencontrés.

L'un était écrasé par le cercueil de l'abbé Rainfroy, l'autre était un peu plus à l'ouest.

Sur le couvercle plat se dessinait en relief un boudin en forme d'arbre central, dans le haut duquel venaient se greffer obliquement comme deux bras de croix terminés en boudin.

A l'extérieur de la cuve, à la tête et aux pieds, était figurée une croix inscrite dans un cercle avec quatre demi rayons partant du milieu des sections du cercle.

Ce cercueil a pu être conservé et figurera au Musée des Antiquités.

Il est à remarquer que ces différents sarcophages, de provenance uniforme (pierre du bassin de Paris), semblent presque tous antérieurs à l'époque carlovingienne, à laquelle M. l'abbé Cochet donne pour caractère une apparence massive et pour provenance les carrières du pays.

« Ces sarcophages lourds et massifs, écrit-il (*Bullet. de la comm. des Antiq.*, II, p. 238) sont en pierre du pays, d'un seul morceau ; ils viennent ou de la carrière de Bihorel, qui appartenait aux moines de Saint-Ouen, probablement depuis la fondation du monastère, ou bien des carrières de Caumont, exploitées, pendant tout le moyen âge, sous le nom de *Val des Leux*. Ils sont presque égaux aux pieds et à la tête, les pieds sont généralement amoindris comparativement au haut du corps. La forme pesante et rude de ces sarcophages a quelque chose des tombeaux romains des v^e et vi^e siècles. La forme du couvercle, presque toujours d'une seule pièce comme les auges elles-mêmes, a quelque chose de

bombé et de demi circulaire, mais ce qui les distingue entièrement des cercueils antiques, c'est un emboitement circulaire pour la tête, pratiqué à même la roche. Ici l'emboitement est rond, tandis qu'il est carré dans les cercueils faits de plusieurs morceaux. »

Avant de parler des objets intéressants que nous avons rencontrés dans les sarcophages, faisons encore deux observations.

Un fait indiscutable, c'est que tous ceux qui se trouvaient à la limite sud de la fouille, contre les fondations des piliers, étaient remplis de matériaux et d'ossements mélangés; quelques-uns avaient été brisés latéralement et les ouvriers avaient jeté pêle-mêle les ossements épars rencontrés dans leurs fouilles. Contre un mur transversal rencontré au milieu de la fouille, une sorte de caisse en vergelé, de la grandeur d'un demi sarcophage, était remplie d'ossements; un autre sarcophage (n° 27) contenait quatre ou cinq crânes réunis.

La même remarque a été faite pour les sarcophages des deux couches supérieures, dont un petit nombre étaient intacts, tandis que la plupart étaient remplis de décombres, ou offraient l'apparence d'inhumations multiples avec des ossements mélangés, entassés sans précaution.

Mais ce qui nous paraît surtout curieux à retenir, c'est que les observations générales que nous avons eu l'occasion de faire, quant au niveau occupé par ces sarcophages, à leur entassement et à l'absence que nous avons dû constater de vases et de monnaies,

avait été faite avant nous par M. l'abbé Cochet, lorsqu'en 1871 il explora une partie du cimetière de l'antique abbaye située dans le jardin de Saint-Ouen, entre la grille et le portail des Marmousets (1).

Il y rencontra comme nous deux cercueils de plâtre, trouva à la même profondeur les couches successives de cercueils en pierre de vergelé de l'époque mérovingienne, les mêmes couches de terres cuites et de fragments carbonisés, la même absence, que nous constaterons bientôt, de vases funéraires, de monnaies, et un nombre fort restreint d'objets de quelque valeur.

Il y aurait entre ces fouilles, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, des rapprochements à faire qui seraient du plus vif intérêt; nous nous contenterons de les signaler.

Nous terminerons cette revue rapide par l'indication des objets les plus intéressants que nous avons rencontrés (2).

IV

Parlons d'abord des armes.

Quinze sarcophages seulement nous ont offert des fragments d'armes bien caractérisés; ils portent sur le plan dressé par M. de Vesly les n^{os} 49, 14, 47, 30, 62, 54, 60, 17, 80, 87, 88, 89.

(1) *Bulletin de la Comm. des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 216.

(2) Tous ces objets ont été gracieusement offerts par la Fabrique de Saint-Ouen au Musée départemental des Antiquités, et y sont actuellement déposés.

Ce nombre considérable de sarcophages eut offert un champ très vaste aux observations, si le métal de ces armes, toutes en fer, et l'humidité constante au milieu de laquelle elles se sont trouvées placées depuis l'inhumation, n'avaient eu pour conséquence de les vouer à une détérioration absolument irrémédiable.

Les épées, les poignards, les couteaux sont absolument décomposés par l'oxydation et réduits en parcelles sans intérêt; quelques poignées, protégées davantage par le bois qui les enveloppait, offrent encore la forme générale de l'arme; mais de ce côté l'archéologie n'a véritablement fait aucune conquête.

Il faut en excepter peut-être deux ou trois haches ou francisques assez bien conservées. Elles rappellent d'une manière fort exacte les types donnés par M. l'abbé Cochet, à la page 133 de la *Seine-Inférieure archéologique*.

Il en est de même des fers de flèches, de lances ou d'angons, donnés par le même auteur, à la page 134 du même ouvrage : les fouilles de Saint-Ouen en ont révélé un certain nombre de spécimens plus ou moins oxydés, ce qui permet d'une façon incontestable d'en rattacher le groupe le plus important aux sépultures franques ou mérovingiennes.

Une arme doit toutefois faire l'objet d'une mention spéciale, à cause de son incontestable antiquité, qui permet de la reporter au v^e ou vi^e siècle de notre ère, de sa rareté et de son bon état relatif de conservation.

Nous voulons parler d'un fauchard en fer trouvé

dans le sarcophage n° 71 (1), à la partie tout à fait inférieure de la fouille, contemporaine des premières inhumations faites dans l'église. L'arme avait appartenu à un grand personnage ; c'est un des rares sarcophages, où se trouvait aux pieds la bouclerie complète en bronze ayant servi à attacher les lanières des chaussures ; de nombreuses parcelles de tissu et de galons d'or furent recueillies, mêlées aux débris de la sépulture. Et d'ailleurs, si la profondeur à laquelle elle a été trouvée indique sa haute ancienneté, la rareté de l'objet dont nous parlons n'est pas moins évidente si nous constatons que, dans son volume sur la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, l'abbé Cochet n'en cite pas un seul exemplaire, et que ce fut seulement à une date ultérieure à Douvrend, en 1865, à Nesle-Hodeng, en 1869, qu'il en rencontra deux spécimens semblables ; à la séance du 23 janvier 1873 (2), M. G. Gouellain en soumettait à la Commission des antiquités un autre spécimen très oxydé, indiqué comme trouvé dans l'Orne.

Le second volume des *Procès-verbaux* de cette Commission (3) contient un dessein assez rudimentaire du fauchard de Douvrend. Si les proportions en sont exactes, il n'aurait eu qu'une longueur de 0^m34 à 0^m35 centimètres. M. Cochet le décrivait ainsi : « L'arme la plus étrange qui se soit présentée est une espèce de faucille

(1) V. notre procès-verbal.

(2) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*.

(3) P. 365.

ou crochet tranchant et recourbé, muni au dos d'un dard ou d'une pointe. Nous reproduisons ici cette arme, dont l'analogue ne nous était pas encore tombé sous la main et que nous n'avons jamais vu figurer dans aucun recueil d'archéologie germanique. Nous la supposons une arme, parce que nous l'avons rencontrée aux pieds d'un mort, à côté d'une lance. »

Dans la note qui accompagne le texte, M. l'abbé Cochet indique que M. Thaurin avait recueilli un objet analogue, dans les grands travaux de Rouen, en 1865, et il ajoutait que M. de la Sicotière lui avait assuré que l'outil de fer trouvé à Douvrend, était encore en usage dans le département de l'Orne et qu'il y portait le nom de *fauchard*; on l'emploie habituellement à élaguer les haies et les arbres le long des chemins.

Le fauchard de Saint-Ouen n'a évidemment jamais servi à un pareil usage. Que ce fût une arme de guerre, la question ne peut être sérieusement discutée; placé à la droite du mort, son extrémité supérieure dirigée vers les pieds, il y occupait la place habituellement réservée à la lance. M. de Vesly en a soigneusement relevé les proportions et arrêté la forme, dans un dessin destiné à la Commission des antiquités.

Il s'emmanchait sur une hampe de bois, dont on n'a pu retrouver que des traces; il y était fixé par un rivet que recouvraient deux cache-rivets en bronze, d'une forme élégante.

Voici quelles étaient ses proportions : longueur de la douille, 0^m160; longueur totale du fauchard, 0^m490; la partie recourbée du haut avait 0^m10 de largeur totale;

la lame, 0,04 de large à la base, 0^m036 à sa partie la plus étroite.

Mais ce que cette arme avait de particulier outre son tranchant intérieur et dans la partie concave, c'est la disposition du crochet qui se remarquait au dos de l'instrument. Ce crochet était fixé au côté opposé, à 0^m235 de la douille ; il était de 0^m02 à sa base, il se coudait, à angle droit, à une distance égale et se prolongeait, en s'amointrissant, sur une longueur de 0^m05 ; il se terminait, non par une pointe aiguë, ce qui lui eut donné un caractère offensif, mais par une petite volute arrondie (1).

Quelle était la destination de ce crochet ? Servait-il à porter l'arme, à arrêter les coups d'une épée qui aurait glissé le long du dos de l'instrument, nous ne saurions le dire, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'avait rien de menaçant pour les adversaires du guerrier qui s'en servait.

Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier* (t. V, p. 420), indique les transformations subies par cette arme, qui, au xiii^e siècle, apparaît avec son caractère offensif de lame longue et aiguë, avec deux appendices latéraux en forme de serpe ou de faucille ; il donne les différents modèles qui se sont succédés jusqu'au xvi^e siècle et les formes de la vouge du xv^e siècle, modification du fauchart. Mais la faux ou le fauchart de Saint-Ouen présente par sa forme, par son bon état

(1) Dans la notice de M. G. Prévost, dont nous avons déjà parlé, ce caractère particulier ne paraît pas avoir été remarqué.

de conservation, des caractères sur lesquels nous avons dû insister.

Après les armes, nous sommes naturellement appelés à parler des ceinturons destinés à les soutenir. Des spécimens intéressants ont été successivement recueillis dans les tombeaux n^{os} 14 (l'un des plus remarquables), 32, 47, 49, 54, sans parler de la petite bouclerie des n^{os} 49, 52, 60, 82 et 88, qui reproduit d'une façon absolument exacte, ce qui établit l'identité de fabrication, les différents spécimens que donne M. l'abbé Cochet, à la page 137 de sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*.

Ceux du n^o 14 doivent particulièrement attirer notre attention. La sépulture où nous les avons rencontrés était d'une richesse exceptionnelle. Peut-être contenait-elle les restes de deux défunts. Au moment où l'ouverture en a été faite, une boîte osseuse crânienne reposait à côté d'une mâchoire d'adulte admirablement conservée; appartenaient-elles au même individu, nous n'avons pu le constater. Malheureusement ce sarcophage, noyé dans les fondations du côté du nord, auxquelles il s'appuyait, était rempli, sur une hauteur de plusieurs centimètres, d'un dépôt sédimenteux calcaire, imprégné d'humidité, qui, surtout vers les pieds, agglutinait entièrement les richesses sépulcrales de ce sarcophage.

Parmi elles se distinguaient deux plaques et contreplaques de ceinturon dans un état parfait de conservation.

La première en bronze, recouvert d'une épaisse lame

d'argent, avait une longueur totale, la plaque avec l'ardillon, de 0^m132; la contreplaque, de 0^m90.

Elle était absolument semblable aux deux spécimens qui ont été trouvés, l'un dans les caves du presbytère de Saint-Ouen, lors d'une fouille exécutée en 1838, et qui fut alors offerte par le Président de la Fabrique au Musée des Antiquités, et l'autre par M. l'abbé Cochet, dans les fouilles d'Envermeu (1).

L'ornementation générale se compose d'abord des cinq têtes de rivet, placées 2, 2 et 1, tant sur la plaque que sur la contreplaque, d'une bordure en dents de scie, qui les encadre et continue à dessiner les bords de la plaque; le reste est rempli de petits carrés de forme irrégulière, encadrés dans des carrés plus grands, dont les dimensions dans leurs deux largeurs varient de 4 à 6 millimètres; l'ardillon, dans sa partie plate, en forme de spatule, est orné d'un quatrefeuille entouré d'une grecque bordée d'une sorte de ruban en dents de scie; le même ornement décore la boucle sur laquelle repose l'ardillon.

L'autre plaque est d'une forme beaucoup plus rare. Elle est en bronze découpé à jour.

La plaque, haute de 0^m97, large de 0^m072, est arrondie en demi-cercle du côté opposé aux ardillons, qui sont au nombre de quatre.

La contreplaque présente la même hauteur sur une largeur de 0^m05 centimètres.

Il semble que sur la plaque on ait voulu figurer deux

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 245.

oiseaux, au long col arrondi, becquetant un motif central, dont la représentation est difficile à saisir; l'ornementation des pleins de la plaque consiste uniquement dans un semis de petits ronds de 0^m003 de diamètre, avec un point central gravé en creux.

Il y avait aussi dans cette tombe six petites pendeloques en bronze, dans le genre de ces objets que M. l'abbé Cochet, dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique* (1), appelle des terminaisons de ceinturon en bronze. Ils avaient le même mode d'ornementation que la plaque, mais en outre, portaient à la partie supérieure une tête humaine en relief, ce qui nous autorise à les signaler comme particulièrement dignes d'intérêt.

D'autres plaques de ceinturon ont été trouvées dans les tombeaux que nous avons cités; elles étaient également précieuses, mais mal conservées.

L'usage de ces boucles de ceinturon paraît s'être prolongé jusqu'au moyen-âge; M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, v^o *Baudrier* (2), reproduit un modèle de plaque dont les dimensions sont inférieures aux nôtres, et indique que l'ardillon n'était pas mobile, mais fixé par un rivet à la plaque.

Cette disposition n'était celle d'aucune des plaques que nous avons eues sous les yeux; l'ardillon comme la boucle étaient tous deux mobiles et susceptibles de tourner autour d'un axe central, seulement le mouve-

(1) P. 138.

(2) Tome V, p. 190.

ment de l'ardillon était paralysé par la tête plate qui le terminait, et qui, en s'appuyant sur la plaque, l'empêchait de se relever. Le mouvement contraire était seul possible.

Dans cette tombe (1), un objet assez difficile à définir s'est également rencontré : des cercles de bronze d'un diamètre d'environ 0^m665 millimètres, adhérents à une substance décomposée, pouvant être du cuir ou du bois, et au milieu de ces cercles deux plaques métalliques, décorées en relief à l'aide d'un estampage. Étaient-ce des vases funéraires ayant contenu de l'eau bénite ou des parfums, nous n'oserions le décider. Deux cercles identiques se sont rencontrés dans le cercueil n° 65, placé à l'étage inférieur de la fouille. Ils adhéraient également à une substance brune indéterminée, mais les plaques métalliques ne s'y rencontraient pas.

M. l'abbé Cochet avait trouvé à Envermeu les restes de quatre sceaux en bois garnis de bronze doré, et il appelait l'attention sur ces pièces fort rares dans les sépultures franques (2); mais leurs dimensions sont de beaucoup supérieures à celles dont nous parlons.

Un autre objet, recueilli dans le tombeau n° 65, devait également attirer notre attention ; formé de deux plaques d'ivoire, laissant entre elles un espace libre d'environ 0^m002, ces plaques posées entre deux montants de même matière, et immobilisées au moyen de deux

(1) V. notre procès-verbal, à la date du 12 décembre ; une erreur typographique lui donne le n° 15.

(2) Procès-verbal de la Commission des Antiquités, t. II, p. 54.

anneaux plats d'argent, qui les encastraient haut et bas, il avait dans son ensemble 0^m04 de large sur 0^m065 de haut. Dans la partie supérieure, l'une des plaques se prolongeait de chaque côté en forme d'anneau, une élégante chaînette en bronze s'y adaptait et permettait de porter cet objet à la ceinture.

Quelle était sa destination ?

Nous osons en risquer une : ne peut-on admettre que, dans le vide ménagé à l'intérieur on pouvait introduire une feuille d'ivoire enduite de cire, destinée à tracer des notes fugitives, sorte de memento journalier remplaçant, à l'époque gallo-romaine, les élégants carnets de nos jours.

Parmi les objets délicats révélés par les fouilles, nous mentionnerons encore les styles ; on n'en a trouvé que trois, tous placés à la hauteur de la poitrine ; le premier, dans le n° 14, déjà mentionné ; le troisième, dans une tombe découverte à la fin des fouilles, dans la galerie de prise d'air, vers l'ouest ; le second et le plus précieux, aussi bien par son état de conservation que par le fini de son travail et la nature des métaux, argent et or, qui le constituaient, dans une des tombes de l'étage absolument inférieur, le n° 81 (1).

M. l'abbé Cochet en a rencontré dans ses fouilles un certain nombre, et donne, pages 121 et 134 de sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*, les dessins assez rudimentaires de quelques-uns d'entre eux. Ce dépôt dans la sépulture avait sans doute une significa-

(1) V. notre procès-verbal, 15 décembre.

tion et devait se trouver en rapport avec la profession du défunt.

Les Bulletins de la Commission des Antiquités mentionnent la découverte d'un certain nombre de styles, pas en assez grand nombre cependant pour que la découverte n'en constitue pas toujours une rareté archéologique.

Presque tous sont en bronze : ainsi à Criel, 1866, « offrant tous une boule carrée vers le bout aplati (1) » ; à Caudebec-lès-Elbeuf, Sommery et Rouen, 1868 ; à Blangy, 1871 ; car c'est ainsi que nous comprenons les mots « stylets » employés dans le récit de la fouille (2).

Rarement en argent : ainsi à Sommery, 1867. Mais très exceptionnellement en or et argent ; nous n'en connaissons qu'un exemple rapporté par M. l'abbé Cochet ; il l'a rencontré à Nesle-Hodeng, en 1869, au milieu d'objets d'une richesse inusitée, et il le décrit ainsi : « Un stylet d'argent revêtu d'une feuille d'or (3). »

Celui retrouvé à Saint-Ouen est également d'argent revêtu d'une feuille d'or ; sa longueur totale est 0^m244. A 0^m069 de l'extrémité supérieure du style, terminé par la petite spatule traditionnelle, destinée à effacer les caractères que la pointe avait tracés sur la cire, se présente un renflement central, long de 0^m020, large de 0^m030. Les carres en sont abattues de manière à laisser sur chaque face un petit médaillon octogonal. Sur deux des côtés est figurée, en creux rempli d'émail,

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités*, I, 119.

(2) *Ibid.*, p. 185 et 374.

(3) *Bulletin, ibid.*, t. I, p. 447.

une croix pattée; sur les deux autres une croix en sautoir. Au-dessus et au-dessous du renflement actuel, le style est recouvert d'un petit fourreau d'or, long de 0^m036 dans le haut, de 0^m030 dans le bas, et agrémenté dans le haut de quatre doubles anneaux de même métal, de trois dans le bas.

C'est un objet délicat et charmant, retrouvé absolument intact au moment de l'ouverture du sarcophage, mais dont la partie inférieure, en argent, altéré probablement par ce long séjour dans la terre, s'est brisée en trois morceaux à la suite de petits chocs auxquels il s'est trouvé ultérieurement exposé, fracture d'ailleurs facile à réparer.

Les deux autres styles étaient beaucoup moins intéressants; le dernier était en bronze fort simple et n'avait que 0^m157 de long; celui trouvé dans le sarcophage n° 14, long de 0^m217, était, nous le croyons, en argent, agrémenté également d'un petit fourreau de métal rapporté; mais l'oxydation l'avait singulièrement détérioré, et il ne présentait aucune partie en or.

A côté de cet objet de véritable orfèvrerie, nous placerons immédiatement les deux jolies fibules en or et argent, décorées de filigranes d'or et de pierres précieuses, découvertes dans le sarcophage n° 54 (1). Ce n'est pas la première fois que, dans notre Haute-Normandie, l'archéologie fait de semblables découvertes. M. l'abbé Cochet, que nous sommes toujours obligés de citer dans ces questions où il s'était créé une véritable

(1) V. notre procès-verbal, 13 décembre.

spécialité, a mentionné des fibules d'un travail absolument analogue, rencontrées sur les points les plus variés du département : à Parfondeval en 1851, à Caudebec-lès-Elbeuf en 1854, à Avesnes-en-Bray en 1866, à Sommery en 1868, à Nesle-Hodeng en 1869.

Les volumes de la Commission des Antiquités et son beau travail sur la *Seine-Inférieure historique et archéologique* contiennent les détails de ces découvertes et des dessins, peut-être un peu rapides, mais permettant tout au moins de constater la grande similitude de ces fibules avec celles que les fouilles de Saint-Ouen ont révélées (1).

En 1869, M. l'abbé Cochet avait fait estimer par les experts de Paris une de ces paires de fibules (2), et ils lui avaient donné une valeur d'au moins cinq cents francs, ce qui aujourd'hui serait sans doute bien au-dessous de la valeur réelle.

Voici quelles sont les dimensions et la disposition de celles de Saint-Ouen :

Elles sont, comme les autres, parfaitement rondes ; leur diamètre total est de 0^m350. Elles sont du plus gracieux effet : un rebord plat de 0^m004, forme un encadrement ; il est en argent ; on y remarque la trace d'une ornementation en dents de scie, qui s'accuse en poli sur un fond mat. A l'intérieur de cet encadrement, un cercle divise le bijou en deux parties : au centre, il se relève

(1) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. II, p. 402 et *Bulletin*, t. I, pp. 200, 276 et 447, t. I, 85, et *Seine-Inférieure archéologique et sépulcrale*, loc. cit.

(2) *Procès-verbaux*, II, 85.

en cône sur un diamètre de 0^m014, d'où émerge une perle enchâssée formant la partie centrale du bijou ; de chaque côté du petit cône, un décor filigrané raccorde le petit cercle de séparation à la sertissure de la perle ; autour de cette partie centrale, un cercle large de 0^m006 est divisé en huit parties par quatre pierres de forme triangulaire, appointées vers le centre : émeraudes et grenats, et quatre petits rivets de forme arrondie, faisant ornement et paraissant destinés à fixer la feuille d'or dans laquelle sont enchâssées les pierres ; des vides sont remplis par un travail de filigrane en forme de 8, trois entre chaque pierre.

Dans le même sarcophage que ces fibules, se trouvait un cercle de bronze, dont la présence paraît avoir exercé l'esprit ingénieux des archéologues sans leur avoir permis une attribution bien définitive. A la différence des fibules dont nous venons de parler, véritables broches, offrant comme nos broches modernes, à la face interne, un ardillon mobile se fixant par percement dans un arrêt semi-sphérique, ces cercles n'offrent d'aucun côté la trace d'un mode d'attache quelconque. Ils devaient par conséquent être cousus.

Dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, à propos d'objets semblables, trouvés à Saint-Maclou-de-la-Bruyère, M. l'abbé Cochet s'exprimait ainsi : « Ce genre d'ornements formant la rose découpée est assez fréquent dans les sépultures franques ou teutoniques. Cependant on ne le rencontre que sur des morts de distinction. Jusqu'à présent on n'a pu en déterminer clairement l'usage. Nous croyons cependant qu'il

se rattache au ceinturon, dont il devait former la parure » ; et il cite des découvertes du même genre, faites à Envermeu, à Montescourt-Ligerolles, en Beauvaisis, à Saint-Martin-du-Val, aux portes de Chartres, et jusqu'à Nordendorf, en Bavière.

Ceci était écrit en 1864. En 1868, il trouvait encore, à Sommery, dans une fouille où se rencontraient des fibules analogues aux nôtres, « une rouelle ou cercle à jour et décorée de serpents enlacés (1) » ; et il ajoutait : « Ce curieux objet était vraisemblablement un ornement du ceinturon des femmes. »

Nous serions tout disposé à nous rattacher personnellement à cette supposition, d'autant mieux que les fibules dont nous venons de parler nous paraissent n'avoir jamais pu convenir qu'à la toilette d'une femme ; nous sommes cependant obligés de rappeler que la tombe où on les a rencontrées (2), contenait des plaques de ceinturon, des fragments d'épées, et qu'en outre cet objet a été trouvé, non à la ceinture, mais à la hauteur de l'épaule.

Nous ne terminerons pas cette revue des objets les plus curieux provenant des fouilles, sans mentionner, avec les deux œufs, symbole de résurrection, trouvés dans le sarcophage d'un enfant (3), le très curieux vase en verre blanc, fiole ou *œnochoë*, haute de 0^m162, au goulot trefflé, à l'anse délicate de forme sinueuse,

(1) *Procès-verbaux* de la Commission des Antiquités, I, p. 275.

(2) V. notre procès-verbal, 13 décembre.

(3) V. notre procès-verbal, 12 décembre, et *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. VI, p. 474.

n'offrant d'autre ornement sur la panse que de légers filets en relief, se détachant à trois places : au-dessus du goulot, au-dessus de l'attache de l'anse, et à la partie inférieure de la panse.

Nous avons raconté ailleurs (1) par quel heureux concours de circonstances on l'avait ramené intact. Il formera l'un des spécimens les plus intéressants du Musée départemental.

Disons encore, et nous venons ici confirmer une observation déjà faite en 1871 par M. l'abbé Cochet, que les monnaies et les vases étaient d'une rareté extrême. Le vase de verre dont nous venons de parler est le seul trouvé dans les fouilles, et quant aux monnaies, il n'y en a eu que quatre, en bronze, du plus petit modèle, dont deux complètement frustes. Sur les deux autres on distingue un Probus (diamètre 0^m024) et un Constantin (2) (diamètre 0^m017) ou un de ses fils, reconnaissable à son revers ; autour d'un étendard portant les lettres VOT, aux pieds duquel sont assis deux captifs, se lit la légende : XX VIRTVS EXERCIT.

Quelles qu'elles soient cependant, et bien qu'elles n'aient pu confirmer ces traditions de sépultures royales que nous rappelions en commençant, les fouilles de Saint-Ouen sont venues fournir quelques documents nouveaux à l'histoire ; et c'est une satisfaction précieuse pour l'archéologue que la certitude désormais assurée

(1) *Ibid.*, 15 décembre.

(2) Leur diamètre est de 0^m015 et 0^m016 : sur l'une d'elles on aperçoit les pointes aiguës de la couronne d'un souverain du Bas-Empire.

de la conservation de tous les objets qui en proviennent. La Fabrique de Saint-Ouen, avec une générosité qui l'honore, en a fait don au Musée départemental, et cette décision sera vivement appréciée par tous ceux qui ont le culte du passé.

ANNIVERSAIRE

L'École de Ronsard semblait une merveille;
La Pléiade inondait la France de ses vers...
Enfin Malherbe vint, aube du Grand Corneille
Dont le Cid immortel étonna l'univers.

Richelieu fut jaloux de cette œuvre sublime,
Et, voulant de l'auteur abaisser le héros,
Guida de Scudéry le compas et la lime,
Taupe pour les beautés et lynx pour les défauts.

Le Ministre hautain rougit!... — Il devint juste.
Son admiration au succès pardonna,
Quand le théâtre offrit la clémence d'Auguste
Comblant de ses faveurs le coupable Cinna.

Horace, Polyeucte et la mort de Pompée,
Aux routes du tragique admirables fanaux,
Montrèrent, au sommet de la cime escarpée,
Le poète sans pair, vainqueur de ses rivaux.

O Rouen, il n'est pas une plus noble gloire,
Tu ne peux trop fêter ce fils géant... — si fort!
Rends deux fois, chaque siècle, hommage à sa mémoire,
Le jour de sa naissance et celui de sa mort.

J. TRAVERS.

Caen, 1^{er} octobre 1884.

LA GASTRONOMIE

PAR M. J.-A. DE LÉRUE

C'est en vain qu'Apollon parfois vers moi s'incline :
Je déserte l'Olympe et cours à la cuisine
Où, perdant le souci des grands vers militants,
D'un style familier on peut tuer le temps.
Du satirique effort abordant la carrière
Je compte m'inspirer près de la cuisinière ;
Et, délicat ou non, ce projet d'un barbon
Sur les pas de Brillat peut encor sembler bon.
Le boire et le manger ne sont point balivernes ;
Et si quelque grincheux trouvait mes sujets ternes,
Je dirais que la table où Gaster nous conduit
Aux rois comme aux bergers offre le même fruit ;
Qu'on ne saurait toujours vivre de poésie ;
Qu'un gigot bien doré vaut mieux que l'ambrosie ;
Et qu'enfin du Réel, qui nourrit l'univers,
Le naturel penchant fera goûter mes vers.
Par toutes ces raisons la flûte que j'embouche
Va, sans trop déroger, aux plaisirs de la bouche
Offrir en quelques sons le musical appoint
Qu'à la table des Grecs on ne détestait point.

N'allez pas croire, au moins, qu'en traçant cette esquisse,
Où d'un besoin grossier s'ennoblit l'artifice,
Je m'y sente entraîné par mes propres défauts :
Non ; je mange à ma faim et ne bois qu'à propos.
Je suis même, dit-on, assez maigre convive ;
Aux tournois de la gueule on me voit sur la rive,
Assistant, il est vrai, mais lutteur des plus mous :
C'est ce qui me permet de mieux juger les coups.

Non pas que tout gourmand soit un être inutile ;
Après un bon repas, devenu plus fertile,
Son esprit, s'il en a, s'accroît comme pas un
Et distance aisément tel Cicéron à jeun.
C'est un sûr véhicule, une faveur soudaine
Qu'un diner succulent pour la faiblesse humaine.
Mais ce don généreux, je le dis sans débats,
Partout également sur l'esprit n'agit pas :
Tous les lieux, tous les temps, même toutes les tables
Aux lois de l'estomac ne sont pas favorables.
Par exemple, êtes-vous à l'aise pour manger
Dans les *halls* somptueux des Cercles sans foyer,
Sous leur gaz aveuglant, dans leur mobile foule
Qui, sans cesse agitée, et vous heurte et vous foule ?
Ou dans ces restaurants, au nom fallacieux,
Dont le servant frisé, sale et prétentieux,
Parfois d'un air vainqueur vous verse sur la manche
La sauce qu'attendait le turbot ou la tanche ?
Rien d'intime en ces lieux, que le désir ardent,
Chez l'hôte, d'échanger trop vite votre argent
Contre des mets douteux dont la mixture étrange
Trop souvent en poison transforme ce qu'on mange.
Aussi se hâte-t-on de s'y donner congé :
Un supplice jamais n'est trop tôt abrégé.

Encore à ces ennuis pourrait-on se soustraire ;
Mais tel n'est pas le droit de maint fonctionnaire,
Quand l'usage banal et professionnel
L'oblige à figurer dans un *raout* officiel :
On y verse beaucoup ; nul n'y mange sans gêne ;
Sans cesse le *leader* y parle bouche pleine ;
Là, s'il est des gourmands, il est des gens aussi
Auxquels ces bruyants *lunchs* n'ont jamais réussi...
Et qui, puisqu'en anglais je suis forcé d'écrire,
A leurs *toasts* ont pris froid, avec fièvre et délire.
Là, pour ne citer qu'un de leurs faits scandaleux,
Les rôtis sont brûlés, les pâtés sonnent creux ;
Et lorsque, par hasard, au convive on présente
Quelque plat suspendu par une longue attente,
Soyez sûr qu'en chemin il s'est tant refroidi
Qu'il peut, pour l'abstinence, attendre au vendredi.

On doit plaindre, où qu'il aille, un pauvre solitaire
Dont l'appétit pressant n'a pour se satisfaire,
Quand l'heure de pâture à l'oreille a sonné
Pour ceux à qui l'État n'offre pas le diné,
Que des logis publics et des foyers sans flamme ;
La table sans amis, sans sourire et sans femme,
A beau nous présenter d'élégants attributs,
S'orner de rares fleurs, se charger de tributs,
Toujours y faillira la vertu séductrice
Qui fait un vrai festin du plus humble service.

C'est là, dans ces milieux de franche intimité
Que, le cœur attendri, l'estomac dilaté,
Un convive, attendu même les jours de pluie,
Trouve un accueil riant, une ample causerie.

Là, chacun, sans programme à l'avance dressé,
Choisit son partenaire, au combat cuirassé ;
Du voisin qu'on opprime entreprend la revanche ;
En récits personnels se hasarde et s'épanche ;
Reçoit, essuie et rend d'imprévus horions
Qui n'ont jamais rien fait que le vide aux flacons ;
Et, dans quelque sortie, oubliant sa fourchette,
D'un dernier argument attaque son assiette.

Je voulais d'un gourmand peindre l'air et les traits
Et voilà que je fais d'ordinaires portraits
De ceux qui, bien doués, dans une ardeur permise,
Combinent l'éloquence avec la friandise.
Les goinfres sans esprit méritent moins d'égards ;
Il en est de grossiers, de fâcheux, de bavards.
D'aucuns n'ouvrent le bec que pour la nourriture ;
Ils se rendent justice en bornant leur mesure
A fêter en silence et sans rien partager
Tout ce que l'on leur offre, et qui peut se manger.
N'ayant d'autre souci qu'un ardent masticage,
Ils ne s'écartent point d'un aussi noble ouvrage ;
On dirait le bassin d'un fleuve aux vastes flancs
Qui reçoit sans broncher de nombreux affluents,
Et qui, dans son cours lent, mais régulier et ferme,
Ne cesse de couler sans repos jusqu'au terme.

Mais, sans parler des gens qui, pour d'autres effets,
En deux tours de mâchoire avalent des budgets,
On voit des affamés qui, sans crime, s'arrangent
Pour instantanément digérer ce qu'ils mangent ;
Et, d'un repas dressé pour toute une tribu,
Peuvent en un clin d'œil absorber le menu :

Ce sont d'honnêtes gens, atteints de boulimie,
Pour lesquels tout est bon, et la croûte et la mie ;
On les plaint ; mais leur nom, d'un *de* fût-il haussé,
Aux portes d'un festin n'est jamais annoncé.

Loin donc de tels fâcheux mettons-nous six à table...
Pourquoi six ? — Deux tercets sont un nombre agréable
Où, tantôt séparés et tantôt réunis,
Peuvent communiquer deux escouades d'amis
De l'un à l'autre bout de la table abondante.
Alors, ou l'on s'isole, ou l'on se complimente,
Selon que le concert des esprits et des voix
Aux règles du bon ton ait à plier ses lois.
En toute occasion là, d'ailleurs, on se garde
De laisser pénétrer la dispute criarde.

Le déjeuner me plaît ; déjeuner du midi
Où l'esprit matinal à point s'est dégourdi
Pour narrer, en mangeant, l'anecdote inédite :
Sujet gai, s'il se peut, que l'on prend ou l'on quitte
Selon le goût, l'attrait et l'opportunité,
Laisant à l'appétit sa pleine liberté.

Je vois la table mise, où la nappe éclatante
Porte et laisse fumer l'entrée appétissante.
Attendons un moment que ses bouillons calmés
En dégagent les sucres doucement parfumés.
Voici, comme avant-garde, avec sa fraîche mine
D'Ostende ou d'Arcachon l'huître onctueuse et fine
Qui, trop rare aujourd'hui pour l'estomac tardif,
Offre de son doux sel l'exquis apéritif.
Détachons-là du roc qui l'embrasse et la pleure
Et que d'un citron d'or l'acide jus l'effleure.

L'art de Gaster, s'il est traité trop bassement,
D'un esprit délicat choque le sentiment.
Mais la muse décente, en secret caressée,
D'y saisir plus d'un trait n'est point embarrassée,
Et du moindre héritage elle parvient encor
A tirer des filons de cuivre, sinon d'or.
N'a-t-on pas vu jadis, en des temps infertiles,
Résonner richement le doux luth des Virgiles ;
Et d'un lutrin banal le burin de Boileau
Faire avec l'ironie un séduisant tableau ?
Laissez-moi donc tenter de fixer la mémoire
De ce festin brillant... pris dans mon écritoire,
Et ne supposez pas que j'omettrai le nom
D'un des savoureux fruits... de cette illusion.

Avant les entremets, dont les vives nuances
D'une gamme de tons forment les alliances,
On mit sur un plateau, d'herbages entouré,
Les membres d'un canard à Duclair honoré :
L'oignon aux sucs puissants, le bolet prolifère
Lui donnent le bouquet qu'à Toulouse on préfère ;
Il embaume ; on l'entame, et, soudain l'arrosant,
Le moelleux Bordeaux circule en rougissant.
Combinés avec soin par un chef émérite
Les bisques, les chaud-froids, que personne n'évite,
Se succèdent, et vont, de Marsala baignés,
Saturer des palais sagement gouvernés.
Puis survient le rôti, gibier de poil ou plume :
Chevreuil, lièvre, perdreau, dont le fumet posthume
Transporte la pensée aux vallons, aux forêts ;
Permettant aux chasseurs de rappeler des traits
De ruse et de valeur... qu'en chasse on leur pardonne,
Et dont leur souvenir plus que nos champs foisonne.

Au milieu du couvert paraît, au même instant,
Un faisan magnifique à la robe d'argent,
Dont la plume dressée et la queue étendue
Semblent prêtes encor à voler vers la nue.
Mais ce qui, plus vanté chez nous autres Normands,
S'offre au goût exercé des classiques gourmands,
C'est la blanche poularde, et si grasse et si belle,
Dont un veuf de huit jours guigne ardemment une aile,
Las qu'il est de n'avoir jamais, à la maison,
Obtenu que la cuisse ou même le pilon.
A cet aspect flatteur ses regrets s'affaiblissent,
Et, dût-on l'en blâmer, ses sens s'épanouissent.
Enfin, pour couronner ce séduisant tableau,
Nous montrerons ici d'un seul coup de pinceau
Ce pâté succulent où de Nérac une oie
Pour nos Gargantua lascia truffer son foie...
Après ce monument, qu'emprisonne une écuelle,
Non sans quelque réserve il faut tirer l'échelle ;
Et, du régal des yeux, désormais contenté,
Admirer un dessert savamment disposé,
Qui, bien qu'à ce moment inutile à la vie,
N'en a pas moins son rang dans la gastronomie.
Et c'est même surtout en cet instant précis
Que le convive, heureux et carrément assis,
Assuré de garder un parfait équilibre,
Se sent, s'il fut discret, l'esprit tout à fait libre,
Et, narguant les hasards d'un destin tourmenté,
S'applaudit justement de son humanité.....

Ici je m'aperçois que voilà bien des rimes
Qui sont loin d'approcher des poétiques cimes ;

Que sur un tel sujet si l'on veut réussir
Des goûts d'un vrai gourmet il faut se ressentir ;
Et que Boileau, l'exact, tout sec qu'il peut paraître,
Est toujours sur ce point de beaucoup notre maître.

UN COURS DE CUISINE

L'ère des Brillat-Savarin,
Des Berchoux, ces héros de la gastronomie,
N'est pas prête de prendre fin ;
La cuisine aujourd'hui s'enseigne et s'étudie.
Un cours public, gratuit, en apprend les secrets :
Le professeur y montre, au vu de l'auditoire,
La casserole en main, à préparer les mets ;
Il ne lui manque plus que d'être obligatoire (1).
Aussi que de Vatel et que de cordons-bleu
Avant qu'il soit longtemps nous allons voir éclore ;
Du classique et vieux pot-au-feu
Qui voudra désormais se contenter encore,
Quand pour servir à point rôtis et consommés
On aura sous la main tant de gens diplômés.
Hé bien ! je l'avouerai, cet avenir me touche
Et rien que d'y penser l'eau m'en vient à la bouche.
Si sobre que l'on soit, l'attrait d'un bon dîner
A toujours, disons-le, quelque chose qui flatte,
Et nul assurément ne voudrait retourner
Au brouet noir du Spartiate.

(1) La Société normande d'hygiène pratique a fondé à Rouen un cours public et gratuit de cuisine, qui a réuni un grand nombre d'auditeurs. Un concours a eu lieu et des prix ont été décernés à la suite de ce cours. (Voir les journaux de Rouen du 21 juin 1885.)

Puis, je suis fier de voir que le pays normand
Est l'initiateur de cet enseignement.

Nos bons aïeux, de friande mémoire,
Autrefois avaient eu la gloire,
Le Satyrique nous l'a dit,
D'inventer le citron confit (1).

Mais sur ce bon vieux temps voyez quel pas immense :
La cuisine à présent devient une science ;
Ce n'est plus seulement une affaire de goût,
On apprend, par principe, à dresser un ragoût.
Que des savants en us, enclins à la critique,
Contestent d'un tel cours l'utilité pratique,
C'est leur rôle : en dehors des choses de l'esprit
Pour eux tout est à fuir et rien ne leur sourit.
Et pourtant si j'en crois cette maxime sage,
Qu'on vit de bonne soupe et non de beau langage (2),
Je ne puis qu'applaudir à ceux dont les efforts
S'ils négligent un peu l'esprit, soignent le corps.
Mais gare aux estomacs délicats et débiles,
Aux digestions difficiles :
La cuisine est, a dit un profond écrivain,
L'art de faire manger beaucoup plus qu'on a faim (3).
Or, dès qu'on s'habitue à faire bonne chère,
On devient aisément

Gourmand,
Et plus encor que n'est la guerre,

(1) Et le premier citron à Rouen fut confit.

BOILEAU.

(2) MOLIERE *Les Femmes savantes* ; acte II, scène VII.

(3) Les cuisiniers ont réduit en art et en méthode le secret de flatter le goût et de faire manger au-delà du nécessaire. LA BRUYÈRE.

Je ne fais que traduire un proverbe latin (1),

La gourmandise est meurtrière :

Avis aux grands mangeurs et gare au lendemain !

O grand Roi, noble cœur, toi le seul dans l'histoire

Dont le peuple, a-t-on dit, ait gardé la mémoire,

Tu voulais, dans ton temps, à tes heureux sujets

Donner la poule au pot une fois par semaine,

Hé bien ! grâce aux progrès que notre siècle amène

Nous allons voir enfin tes désirs satisfaits.

Nos cuisiniers nouveaux sortis de la routine,

Vont répandre le goût de la bonne cuisine

Et comme on nous promet la vie à bon marché,

Ce problème toujours cherché,

Il n'est point à douter que dans chaque chaumière,

Ce point délicat résolu,

On n'ait sous peu le nécessaire

Et même aussi le superflu.

Qui n'en serait heureux ? L'Avare de Molière

Aimait autant qu'un autre à faire bonne chère ;

Mais il voulait — était-ce être trop exigeant, —

Pour cela, comme en tout, dépenser peu d'argent.

C'est là qu'est, en effet, la question ardue,

Et quiconque la résoudra

Sans contredit méritera

Qu'on lui décerne une statue.

C'est la mode, on le sait, au temps où nous vivons,

Chaque localité veut avoir son grand homme.

Et combien en est-il vraiment dignes, en somme,

De semblables ovations !

Mais revenons à nos moutons :

(1) Plus gula quam gladius.

Ce n'est point mon sujet d'attaquer, et pour cause,
Les demi-dieux qu'on nous impose :
Je m'en tiens à nos marmitons.

Des marmitons ? Tout beau, va me dire en colère
Quelque adepte nouveau du progrès culinaire.
Quoi ! vous osez nommer de ce mot mal sonnant
Des gens dont un concours a montré le talent,
Et qui peuvent unir, signe de leur victoire,
Aux lauriers des jambons les lauriers de la gloire.
Rayez vite, rayez cela de vos papiers.
Des marmitons ! fi donc ! Dites des cuisiniers.
Cuisinières plutôt : car on a vu, je pense,
Que dans les concurrents que l'on a couronnés
Le sexe masculin brille par son absence ;

Les lauréats sont tous enjuponés.
Peut-être, direz-vous, cela n'importe guères ;
L'honneur du sexe fort ici n'est pas en jeu :

Si l'on a plus de cuisinières,
On aura bien moins de bas-bleu.
Est-ce progrès ou décadence ?
Sur ce point délicat, je n'ose prononcer :
Je craindrais bien trop d'offenser
Ou la cuisine ou la science.

A. DECORDE.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1886, 1887 ET 1888

1886

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays, où ont résidé les familles *Belain*, *Dyet* et *Baillardel*, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir nécessairement un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux déjà connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission, Esnambuc près de Sainte-Marie-des-Champs, Allouville, Bec-de-Mortagne, Hautot-Saint-Sulpice, Cailleville près de Saint-Valery-en-Caux, Canouville près d'Allouville, Crasville-la-Mallet, Limpville, Dieppe et Venesville.

1887

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de

Peinture de 1886 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

—
1888

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Notice sur la vie et les œuvres des frères François et Michel Anguier, sculpteurs, nés à Eu au commencement du ^{xvii}^e siècle. Cette Notice devra être suivie du catalogue de leurs travaux et de l'indication des gravures qui les ont reproduits.

—

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire destiné à continuer pendant les ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles jusqu'à la Révolution de 1789 le travail de M. de Fréville sur le commerce maritime de Rouen, travail couronné par l'Académie en 1846.

—

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure Œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1886, 1887, 1888

LEGS DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port, avant le 1^{er} mai* (terme de rigueur), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Dumanoir et de la Reinty*, comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} juin*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

*« Les manuscrits envoyés aux concours appar-
« tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux
« auteurs d'en faire prendre des copies à leurs
« frais. »*

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1884-1885

Bligny. — *Hue de Miroménil, premier Président au Parlement de Normandie : Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Rouen, le 3 novembre 1875. — Discours prononcé devant la Cour d'appel de Rouen pour l'installation de M. Vaulogé, Procureur général, le 14 août 1878.*

Boivin-Champeaux. — *Notice sur Guillaume de Long-Champ, évêque d'Ely, vice-roi d'Angleterre ; Evreux, 1885.*

D^r Bourdin. — *Le Livret de famille ; Paris, 1884. — Le Tabac et les Microbes ; Paris, 1884. — Le Tabac et les Prisonniers ; Paris, 1884.*

Brianchon. — *Opuscules et Mémoires divers relatifs à des faits, à des monuments et à des personnages qui se rattachent à la Normandie ; 1854 à 1885.*

Brunet-Debaines. — *Vue de la grotte de Fingal ; eau-forte d'après Johnson.*

D^r Clos. — *Contributions à la morphologie du calice ;*

Toulouse, 1884. — *Des Ramies caulinaires ; troisième Mémoire sur la Rhizotoxie* ; Toulouse, 1883.

De Beaurepaire (Charles). — *Pierre Corneille et sa fille Marguerite, dominicaine à Rouen* ; Rouen, 1885.

De Mendizabal Tamborrel. — *Tesis leida en el examen profesional de ingeniero-geografo sostenido en la escuela nacional des Ingenieros* ; Mexico, 1884.

De Saint-Venant. — *Notice nouvelle sur la vie et les ouvrages du comte du Buat* ; Caen, 1884.

De Smyttère. — *Les Ducs de Bar, ou Seigneurs et Dames de Cassel de la maison de Bar* ; Bar-le-Duc, 1884, in-8°. — *La Bataille de Cassel de 1328* ; Lille, 1883. — *Essai historique sur Iolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville, baronne de Montmirail et d'Alluye, dame de Cassel, etc.* ; XIV^e siècle ; 1326 à 1395 ; Lille, 1877.

Despois de Folleville. — *Aperçu de l'enseignement du Dessin appliqué aux industries d'art et du bâtiment* ; Rouen, 1884.

D'Estaintot (le comte). — *Saint-Valery-en-Caux et ses Capitaines garde-côtes du XVI^e au XVIII^e siècles* ; Rouen, 1885.

De Warenguien et Brianchon. — *Souvenir du 12 septembre 1869* ; Bolbec, 1872.

E. Dutuit. — *Sur la démolition du Jubé de la Cathédrale de Rouen* ; 1884.

Fréchette (Louis). — *Pêle-mêle ; fantaisies et sou-*

venirs poétiques ; Montréal, 1877. — *Vive la France ! — Au bord de la Creuse. — Trois épisodes de la conquête. — Notre histoire. — A la mémoire de F.-X. Garneau* ; poésies imprimées au Canada.

D^r Gendron. — *Étude sur la Pylephlébite suppurative* ; Paris, 1883. — *A propos d'un cas de Croup suffocant chez l'adulte, avec trachéotomie suivie de succès* ; Paris, 1882.

Ch. Girault. — *De l'Ellipse et de l'Ellipsoïde inscrits* ; Caen, 1884.

A. Héron. — *M. Georges Revoil et le pays des Comalis* ; Rouen, 1884. — *Discours prononcé à la séance solennelle de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure du 17 juin 1884. — Les Dits de Hue Archevesque, trouvère normand du XIII^e siècle, publiés avec introduction, notes et glossaire* ; Rouen, 1885. — *Trouvères normands* ; Rouen, 1884. — *Rapport sur le Prix Dumanoir* ; Rouen, 1884. — *Notice nécrologique sur M. J. Girardin : 16 novembre 1803 - 30 mai 1884.*

Homais. — *Le Procès des Citoyens de Rouen : 5 septembre 1793* ; Rouen, 1876. — *L'Alcoolisme* ; Paris, 1878. — *Discours prononcés à l'ouverture des Conférences du Barreau de Rouen, les 9 décembre 1878 et 6 décembre 1884* ; Rouen, 1878-1884.

Husnot. — *Descriptions et figures des Mousses de*

France et de quelques espèces des contrées voisines ; 3^e livraison ; Athis (Orne), 1885.

James Jackson. — *Tableau des diverses Vitesses exprimées en mètres par seconde* ; Paris, 1885.

Lalanne (Maxime). — *Vue du Port de Rouen* ; eau-forte, 1884.

Dr Laurent. — *La première leçon du cours de Cuisine hygiénique, créé par la Société normande d'Hygiène pratique* ; Rouen, 1885.

Lebel. — *Lemonnier (Aimé-Charles-Gabriel), 1743-1824 : Discours de réception à l'Académie de Rouen* ; mai 1883.

A. Le Breton. — *Mélanges mycologiques* ; Rouen, 1884.

Lebreton et Malbranche. — *Excursions cryptogamiques, Champignons, à Grand-Couronne, Saint-Jacques et forêt de Roumare ; Liste raisonnée des principales espèces récoltées* ; Rouen, 1884.

G. Lechalas. — *L'Œuvre scientifique de Malbranche* ; 1884.

A. Malbranche. — *Notice biographique sur M. Girardin* ; Rouen, 1885.

Malbranche et Letendre. — *Champignons nouveaux ou peu communs récoltés en Normandie, dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure* ; 3^e liste ; Rouen, 1884.

A. Matinée. — *René Toustain de Billy, historien du Cotentin* ; Saint-Lô, 1884. — *Anecdotes de la Révolution de Saint-Domingue racontées par Guil-*

laume Mauviel, évêque de la colonie, 1799-1804 ; Saint-Lô, 1885.

Mentelle. — *Cosmographie élémentaire, divisée en parties astronomique et géographique ; Paris, 1781.*

Michu (Claude). — *A Corneille ! sonnet. Souvenir du bi-centenaire ; Rouen, 1884. — L'Apothéose du Titan : Memento du 1^{er} juin 1885.*

Ph. Milsant. — *Bibliographie bourguignonne ou Catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne ; Dijon, 1885.*

Niel (Eugène). — *Rapport sur l'Excursion faite aux Andelys par la Société des Amis des Sciences naturelles ; Rouen, 1883. — Recherches sur les Bactéries ; Rouen, 1884. — Catalogue des Plantes rares découvertes dans l'arrondissement de Bernay depuis 1864 ; Caen, 1884. — Notice sur la vie et les ouvrages de Duval-Jouve, inspecteur d'Académie ; Bernay, 1885.*

Préterre. — *Les Dents, leurs maladies, leur traitement et leur remplacement ; 14^e édition, Paris, 1884.*

Quenin (Edouard). — *Pour Corneille ! strophes composées à l'occasion du bi-centenaire de sa mort ; Rouen, 1884.*

Rosensthiel. — *Les premiers Éléments de la science de la Couleur ; Rouen, 1884.*

Saige (Gustave). — *Journal des Guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, 1648-1652 ; tome second ; Paris, 1885.*

Tarbé de Saint-Hardouin. — *Notices biographiques sur les Ingénieurs des Ponts et Chaussées depuis la création du corps, en 1716, jusqu'à nos jours*; Paris, 1884. — *Le Buste de Trudaine à l'École des Ponts et Chaussées*; Paris, 1885.

A. Tardieu. — *Le Mont Dore et la Bourboule historiques et archéologiques, et leurs environs*; Clermont-Ferrand, 1884. — *Voyage en Autriche et en Hongrie; juin-juillet 1884: De Clermont-Ferrand à Vienne et à Pesth par la Suisse et la Bavière*; Moulins, 1884. — *Voyage archéologique en Italie et en Tunisie*; Moulins, 1885.

J. Travers. — *Quatrièmes et derniers Regains*; Caen, 1884.

L. Vanderkindere. — *L'Université de Bruxelles; 1834-1884: Notice historique faite à la demande du Conseil d'administration*; Bruxelles, 1884.

Vermont (Henri). — *Les Retraites des Travailleurs; les Sociétés de Secours mutuels: Examen des nouveaux projets de loi sur ce double sujet*; Paris, 1882. — *Examen critique de Séraphine*; Rouen, 1869. — *Le Procès du marquis de Rays: Une tentative de Colonie chrétienne devant la justice*; Marseille, 1884.

Vincenzo di Giovanni. — *Elogio funebre di Guiseppe de Spuches*; Palermo, 1885.

Vingtrimier (Aimé). — *Jean Pillehotte et sa famille, imprimeurs lyonnais*; Lyon, 1885.

Willy-Lewy. — *Sur la puissance des Nombres*; Paris, 1885.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1885-1886.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. l'abbé LOTH, *Président*.
M. HÉRON, *Vice-Président*.
M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. FÉLIX, ✱, *Secrétaire pour la classe des Lettres et des Arts*.
M. VINCENT, ✱, *Trésorier*.
M. DECORDE, *Archiviste*.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1837. HOMBERG, conseiller honoraire à la Cour d'appel.
1855. NION (Alfred), avocat, docteur en droit.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1885. NIEL (Eugène), propriétaire, rue Herbière, 28.
HOMAS, avocat, ancien bâtonnier, rue Thiers, 6.
1886. BLIGNY, avocat, ancien magistrat, rue de Lecat, 36.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1827. Victor HUGO, ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
1847. REISET (Jules), ✱, correspondant de l'Institut, à Paris.
1853. Ch. d'ORBIGNY, ✱, naturaliste, à Paris.
1866. GOMARD, homme de lettres à Saint-Quentin (Aisne).
1869. DE SAINT-VENANT, membre de l'Institut, à Saint-Ouen, par
Vendôme.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1885. DES DIGUÈRES, littérateur, au château de Sévigni, par
Argentan (Orne).
FRÉCHETTE, homme de lettres, à Montréal (Canada).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>Procès-verbal de la Séance publique annuelle, tenue le 30 juillet 1885.</i>	5
<i>Trois Avocats membres de l'Académie de Rouen, Discours de réception de M. Homais.....</i>	9
<i>Réponse à ce Discours, par M. Ch. Levavasseur, Président.....</i>	43
<i>Rapport sur le Prix Bouctot, par M. Jules Adeline. Lauréat, M. Zacharie, peintre.....</i>	59
<i>Rapport sur le Prix Gossier, par M. Eug. Niel. Lauréat, M. Husnot.</i>	87
<i>Rapport sur le Prix Bouctot, Un conte en vers, par M. Héron.....</i>	95
<i>Rapport sur le Prix Duma noir, par M. Hédou. Lauréat, M^{lle} Olympe Duval</i>	99

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1884-1885, par M. Malbranche, Secrétaire de cette Classe.</i>	113
<i>Du Mouvement des Planètes, par M. de Saint-Philbert.....</i>	114
<i>Les Hommes du Nord aux Orcades, aux Shetland et aux Faroër, par M. G. Gravier.....</i>	116
<i>Voyages des Normands aux côtes d'Islande, par le même.....</i>	116
<i>Étude sur les Microbes, par M. E. Niel ; Rapport par M. Malbranche</i>	118
<i>Excursions botaniques, par le même ; Rapport par M. Malbranche..</i>	119
<i>L'Histoire naturelle et le Roman, Discours de réception par M. Eug. Niel</i>	119
<i>Réponse à ce Discours, par M. Levavasseur, Président.....</i>	120
<i>Le Croup chez les Adultes, par M. le D^r Gendron.....</i>	120
<i>Étude sur la Pylephlébite suppurative, par le même.....</i>	121
<i>Les Botanistes normands, par M. Husnot.....</i>	121
<i>Les Hépatiques et la Muscologia Gallica, par le même.....</i>	122

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Du Mouvement rétrograde des Planètes, par M. de Saint-Philbert..</i>	123
<i>Le Romantisme dans la Science, Discours de réception, par M. E. Niel.....</i>	131
<i>Réponse à ce Discours, par M. Ch. Levavasseur, Président.....</i>	144

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts pendant l'année 1884-1885</i> , par M. Félix, Secrétaire de cette Classe.	155
<i>Discours en vers prononcé à la séance de clôture du cours de Cuisine</i> , par M. le Dr Laurent.....	156
<i>L'Apothéose du Titan</i> , par M. Claude Michu.....	156
<i>Rapport sur la Langue internationale néo-latine de M. Courtonne</i> , par M. Héron.....	157
<i>Rapport sur le Voyage en Autriche, Hongrie, Italie et Tunisie</i> , de M. A. Tardieu.....	157
<i>Rapport sur l'Histoire de Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely</i> , par M. Boivin-Champeaux.....	157
<i>Rapport sur la notice de M. Matinée sur Toustain de Billy</i> , par M. Félix.....	157
<i>Hommage poétique à P. Corneille, à l'occasion du bi-centenaire de sa mort</i> , par M. Travers.....	158
<i>Fête littéraire et musicale donnée à l'Archevêché par Mgr Thomas en l'honneur de P. Corneille : Poésie</i> , par M. Paul Allard ; <i>Mélodie</i> , par M. Ch. Lenepveu.....	159
<i>Médaille obtenue au Salon de peinture</i> , par M. Lefort, pour la restauration du Palais-de-Justice de Rouen.....	160
<i>Vue du Port de Rouen</i> , gravure offerte par M. Lalanne.....	160
<i>Vue de la Grotte de Fingal</i> , gravure offerte par M. Brunet-Debaines.	160
<i>Rapport sur divers ouvrages envoyés du Canada</i> , par M. Danzas...	160
<i>Rapports sur les derniers Regains de M. Travers et le Recueil de l'Académie des Jeux floraux</i> , par M. de Lérue.....	161
<i>Rapports sur les ouvrages offerts par MM. de Smyttère, des Diguères, Homais et Alfred Bligny</i>	161
<i>Documents relatifs à l'École municipale de Dessin de Rouen, 1749 à 1791</i> , par M. Hédou.....	162
<i>Études sur la littérature du Moyen-Age</i> , par M. Héron.....	162
<i>Notice sur la vie et les œuvres de Schnetz, peintre d'histoire</i> , par M. G. Le Breton.....	162
<i>Notes sur les fouilles opérées en 1885 dans l'église Saint-Ouen</i> , par M. d'Estaintot.....	163
<i>La Mi-Carême en famille</i> , par M. Frère.....	163
<i>Étude sur les Services fieffés</i> , par M. de Beaurepaire.....	163
<i>Fondation de l'Abbaye de Clairvaux</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	164
<i>Note sur une Cloche de la chapelle de Varengueville</i> , par M. Decorde	164
<i>Note sur les deux Actes concernant la famille de Pierre Corneille</i> , par le même.....	164
<i>Épître à l'Académie</i> , par M. de Lérue.....	165

<i>La Gastronomie</i> , vers, par le même	165
<i>Un Cours de Cuisine</i> , vers, par M. Decorde.....	165
<i>Legs à l'Académie</i> , par Mme veuve Rouland.....	166
<i>Décès de M. de Vaucorbeil</i>	167
<i>Décès de Victor Hugo</i>	167
<i>Décès de M. Gomart, membre correspondant</i>	168
<i>Élection de M. de Smyttère, membre correspondant</i>	169
<i>Élection de M. des Diguères au même titre</i>	169
<i>Élections de MM. Homais et A. Bligny comme membres résidants</i> ..	169

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notice sur M. Alfred Nion, membre résidant</i> , par M. Félix	171
<i>Notes sur les Services fleffés</i> , par M. Ch. de Beaurepaire.....	177
<i>Saint Bernard et l'Art chrétien</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	215
<i>Note sur une ancienne Cloche du château de Varengueville-sur-Mer</i> , par M. Decorde.....	245
<i>Note sur deux Actes du Tabellionage de Rouen concernant la</i> <i>famille de P. Corneille</i> , par M. Decorde, avec le texte de l'un de ces actes et fac simile des signatures.....	247
<i>Fouilles exécutées dans l'église Saint-Ouen de Rouen, décembre 1884</i> <i>à février 1885</i> , par M. d'Estaintot	255
<i>Anniversaire</i> , par M. Travers	295
<i>La Gastronomie</i> , par M. de Lérue.....	297
<i>Un Cours de Cuisine</i> , par M. Decorde.....	305
<i>Programme des Prix proposés pour les années 1886, 1887 et 1888</i> .	310
<i>Table bibliographique des ouvrages reçus pendant l'année 1884-</i> <i>1885</i>	313
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1885-1886</i>	319

